

Rapport d'activité
2015
de l'Eurométropole
de Strasbourg

SOMMAIRE

(Document établi sur la base de l'organigramme des services en vigueur en 2015)

Avant-propos	page 3
Direction de l'audit interne	page 4
Mission intercommunalité	page 6

Délégation cohésion sociale et développement éducatif et culturel **page 7**

Mission politique de la ville	page 8
Direction des solidarités et de la santé	page 11
Service funéraire	page 15
Direction de la culture	page 17
Délégation aménagement, développement et mobilité	page 20
Direction du développement économique et de l'attractivité	page 20
Direction de la mobilité et des transports	page 35
Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat	page 46
Direction des espaces publics et naturels	page 88
Direction de la construction et du patrimoine bâti	page 95

Délégation sécurité, prévention, sports **page 108**

Délégation pilotage, ressources, environnement et climat **page 129**

Service achat et commande publique	page 130
Mission sociale du personnel	page 132
Direction des ressources humaines	page 137
Direction des finances et de la programmation	page 140
Direction des ressources logistiques	page 149
Direction de l'environnement et des services publics urbains	page 159

Délégation relations internationales et communication **page 174**

Protocole	page 175
Veille stratégique et documentaire	page 177
Direction de la communication	page 179
Direction des relations européennes et internationales	page 184

Avant-propos

Aux termes des dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président d'un établissement public de coopération intercommunale est tenu d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'année écoulée.

Tel est l'objet du présent document : couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, il constitue ainsi le premier rapport d'activité publié par l'Eurométropole de Strasbourg.

Siège du Conseil de l'Europe, du Parlement européen, de la Cour européenne des Droits de l'Homme et de nombreuses autres institutions internationales, Strasbourg se trouve dans la situation unique d'assurer des fonctions politiques et diplomatiques qui sont ailleurs localisées dans les capitales d'Etat. C'est ce qui a conduit le législateur, aux termes de la loi du 27 janvier 2014 dite « d'affirmation des métropoles », à instituer expressément l'« Eurométropole de Strasbourg », en rappelant que ses fonctions européennes lui ont été conférées par les traités internationaux conclus entre l'ensemble des pays européens, qu'il s'agisse des pays de l'Union européenne ou des 48 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Alors que les collectivités locales et leurs instances de coopération sont fortement sollicitées pour prendre une part significative de l'effort national de rétablissement des comptes publics, il importe que notre administration poursuive sa modernisation afin de continuer à répondre avec toujours plus d'efficacité aux missions qu'elle assume au service de la qualité de vie des habitants, du développement du territoire de l'agglomération et du rayonnement international de l'Eurométropole de Strasbourg. Les développements présentés dans ce rapport d'activité témoignent de l'engagement et de la disponibilité de nos collaborateurs à l'égard de la mise en œuvre de ces objectifs.

Les communes assurent la proximité indispensable à la préservation et à l'amélioration de la qualité des services attendus par les habitants de l'Eurométropole. Ce rapport d'activité montre que notre administration demeure attentive aux demandes des communes et aux questions posées par celles-ci aux Services de l'Eurométropole.

Ce rapport d'activité rend compte, enfin, de la manière dont l'action administrative conjugue l'objectif de meilleure efficacité du service rendu avec l'objectif d'une meilleure organisation du travail associé à la grande attention portée aux conditions dans lesquelles celui-ci est appelé à s'effectuer.

Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole de Strasbourg

La Direction de l'audit interne

1- Les raisons d'être de l'audit interne

L'objectif recherché par la mise en place en 2011 de l'audit interne est de disposer d'une structure qui fonctionne de manière indépendante et objective et dont la mission principale est l'évaluation de l'efficacité et de la cohérence du système de contrôle interne en place.

Le contrôle interne, tel que défini par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne, est constitué des dispositifs mis en œuvre par une organisation (ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés) qui visent à garantir notamment :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la collectivité,
- la réalisation - ou l'optimisation- des opérations et des projets,
- la fiabilité des informations financières.

Les missions confiées à la direction de l'Audit interne sont, dans la mesure où celle-ci examine et évalue le contrôle interne en place, de donner à la gouvernance de l'organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, d'émettre le cas échéant des recommandations pour l'améliorer, et de contribuer ainsi à créer de la valeur ajoutée. Le résultat attendu est d'encourager et de conforter toutes les initiatives prises pour prévenir et maîtriser les risques.

2- Les missions d'audit déjà réalisées

Cette Direction, rattachée directement au Directeur général des Services, a, depuis 2012, conduit 8 missions d'audit concernant des processus transversaux de la collectivité :

- audit du processus délibératif
- audit des régies d'avances et de recettes
- audit de l'autocontrôle en matière de marchés publics
- audit des tarifs publics (CTS, Boutiques des musées, et Foires et marchés)
- audit de la gestion locative du patrimoine de la collectivité
- audit de l'utilisation des bons de commande pour les marchés à bons de commande
- audit des avenants aux marchés publics
- analyse des risques juridiques et des provisions.

3- Suivi des plans d'actions

La Direction de l'Audit interne suit annuellement l'avancement des plans d'actions faisant suite aux recommandations exprimées lors des missions d'audit interne. Elle communique aux Directions opérationnelles le résultat de ce suivi, en distinguant les actions déjà réalisées, celles en cours de réalisation, et celles qui restent à faire.

La DAI assure également un suivi annuel des plans d'actions « finances » et « ressources humaines » qui ont fait suite aux contrôles de la Chambre régionale des Comptes en 2012 et

en 2013. Une communication au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg est produite chaque année (au moment de l'approbation du Compte administratif), à destination des élus.

La DAI a aussi en charge de rassembler les réponses qui sont préparées pour la Chambre régionale des Comptes, suite aux contrôles menés par celle-ci sur la gestion de la collectivité ou de ses satellites.

4- Cartographie des risques

Conformément au programme de travail adopté par le Comité d'audit en septembre 2014, la DAI s'est lancée, en 2015, dans un exercice de « cartographie des risques ». L'Audit interne se positionne en tant que maître d'œuvre pour le compte de la Direction générale. Cet exercice de recensement des risques est terminé (à fin 2015) pour environ la moitié des Directions, et sera poursuivi en 2016, précédant un travail de cotation et de hiérarchisation des risques, pour aboutir à un plan d'actions concernant les risques prioritaires dont le niveau de maîtrise est jugé insuffisant.

Mission intercommunalité

La Mission intercommunalité a assuré le bon fonctionnement des instances de concertation de l'Eurométropole de Strasbourg tout au long de l'année 2015, notamment les onze réunions de la Conférence des maires et onze réunions des DGS des communes de l'Eurométropole.

La mission intercommunalité anime l'espace collaboratif des DGS des communes, « AGORA DGS », en gérant les forums, en mettant à disposition des documents et en permettant la consultation des ordres de jour et des dossiers de réunions. Les invitations et relevés de conclusions des réunions DGS sont entièrement dématérialisés. Le bilan 2015 en quelques chiffres :

- 8.640 connexions des DGS au site collaboratif, soit 30 % de plus qu'en 2014 ;
- 4.477 fichiers téléchargés soit deux fois plus qu'en 2014 ;
- 955 contributions dans les forums de discussion.

Le Président a engagé une visite de chacune des communes de l'Eurométropole. Quatorze communes ont été visitées en 2015 : Mundolsheim, Hœnheim, Wolfisheim, Blaesheim, Niederhausbergen, Souffelweyersheim, La Wantzenau, Reichstett, Fegersheim, Eckwersheim, Illkirch-Graffenstaden, Mittelhausbergen, Plobsheim et Oberschaeffolsheim.

Le 30 octobre 2015, un séminaire a été organisé à l'attention des élus des 28 communes de l'Eurométropole sur le thème « l'Eurométropole un an après, enjeux et perspectives du PLU ».

Par ailleurs, la Mission intercommunalité a préparé le rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'Eurométropole et ceux des communes membres. Ce document, qui comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat, a été élaboré en étroite concertation avec les DGS de communes et les directions de l'Eurométropole et débattu en conférence des Maires. Le Conseil de l'Eurométropole l'a approuvé dans sa séance du 18 décembre 2015.

Enfin, dans le cadre de la réforme territoriale, des groupes de travail composés d'élus du Conseil départemental et de l'Eurométropole se sont réunis les 23 juin et 16 septembre 2015 pour définir les axes de réflexion et la méthode de travail permettant de rechercher un consensus sur la future répartition des compétences. Quatre réunions du comité de pilotage technique ont permis d'analyser les transferts possibles, leurs conséquences juridiques et les modalités de compensation financière des charges transférées.

La Préfecture a engagé une procédure de fusion avec la Communauté de communes des Châteaux dans le cadre du schéma directeur de coopération intercommunale. Deux réunions de pilotage avec les élus ont été organisées pour fixer un calendrier et une méthode de travail et six groupes de travail thématiques ont été mis en place pour travailler à la convergence des politiques et des compétences.

Délégation cohésion
sociale
et développement
éducatif et culturel

Mission politique de la ville

L'année 2015 a été une année charnière entre l'ancien dispositif contractuel, le Contrat urbain de cohésion sociale signé en 2006, et le nouveau Contrat de ville, issu de la loi Ville et cohésion urbaine de février 2014.

Au cours de cette année, l'équipe a assuré le suivi des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et l'élaboration puis le début de mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville 2015 – 2020.

Les activités de la mission se sont centrées sur le suivi des dernières actions financées dans le cadre du CUCS, l'évaluation de ce dispositif et la mise en œuvre des groupes de travail pour la rédaction de la convention cadre du futur Contrat.

1- Activités réalisées au titre du CUCS

Chiffres clés de la programmation 2015 du Contrat urbain de cohésion sociale

- 321 propositions d'actions reçues (301 en 2014), étudiées lors de 8 réunions d'instruction tenues avec les partenaires contractuels du CUCS
- 84 actions soutenues financièrement par l'Eurométropole de Strasbourg
- 741.244 € de subventions attribuées par l'Eurométropole de Strasbourg.

Nom du territoire	Nb de projets spécifiques au territoire	Nb de projets interquartiers sur ce territoire
ZUS Cronembourg - Strasbourg	18	42
ZUS Hautepierre - Strasbourg	29	61
Quartier Poteries - Strasbourg	2	18
ZUS Meinau - Strasbourg	14	43
ZUS Neuhof - Strasbourg	35	46
ZUS Port du Rhin - Strasbourg	9	26
ZUS Elsau – Montagne Verte - Strasbourg	20	39
ZUS Koenigshoffen - Strasbourg	10	33
ZUS Grand Ried – Strabsourg / Schiltigheim	2	27
ZUS des Ecrivains - Bischheim	8	32
ZUS des Hirondelles - Lingolsheim	0	10
Quartier du Marais - Schiligheim	6	14
Quartier Musau- Strasbourg	1	16
Quartier Gare / Laiterie- Strasbourg	6	27
Quartier Gare Ste Marguerite - Strasbourg	1	21
Quartier Spach - Rotterdam- Strasbourg	3	12
Quartier de la Grossmatt Hoenheim	3	3
Quartier Libermann Illkirch	7	9
Quartier du Wihrel Ostwald	0	7

Tous périmètres Ville de Strasbourg	8	50
Tous périmètres Eurométropole	15	52

Thématiques prioritaires du CUCS	Nombre de projets déposés :
1 Amélioration de l'habitat et du cadre de vie	14
2 Prévention de la délinquance et citoyenneté	131
3 Emploi et développement économique, formation	40
4 Accès aux savoirs et réussite éducative	117
5 Promotion de la santé, prévention et accès aux soins	19

2- Activités réalisées au titre du nouveau contrat de ville

L'évolution législative a apporté des changements notables dans l'organisation, les contenus et les cibles de la politique de la ville de l'Eurométropole de Strasbourg. Au cours de l'année 2015, plusieurs ajustements ont été apportés au dispositif, parmi lesquels :

- *une nouvelle géographie prioritaire des quartiers* : les 18 quartiers prioritaires de la Politique de la ville de l'Eurométropole (QPV) sont répartis sur 5 communes, Bischheim, Illkirch, Lingolsheim, Schiltigheim et Strasbourg. Ils accueillent 77.000 habitants (16% de la population). Sept de ces quartiers sont éligibles au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine. Plusieurs territoires et communes sont sortis de la politique de la ville (ex : Hoenheim, Ostwald). Il a été convenu d'assurer une continuité des interventions auprès des associations en 2015 ;
- *le pilotage affirmé par les intercommunalités*, en lien étroit avec les cinq communes concernées, a donné une nouvelle organisation du pilotage du projet ;
- *la mise en place de conseils citoyens* : chaque commune a défini sa stratégie pour leur mise en place ;
- *la réunion dans un contrat unique de l'ensemble des interventions projetées* : 19 programmes ont été élaborés, organisés autour de
 - o trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi
 - o quatre axes transversaux : jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes, apprentissage du français.

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg a été voté à l'unanimité le 26 juin 2015 et signé le 10 juillet 2015.

3- Les temps de forts de l'activité en 2015

- Elaboration de la convention cadre : la tenue de groupes de travail partenariaux, à l'échelle de chaque territoire et sur chaque thématique, a abouti à l'écriture de 19 programmes thématiques et de 18 cahiers de quartier. Ces groupes de travail partenariaux se sont déroulés en moyenne une à deux fois par mois.

- Installation des instances techniques et politiques : au niveau central, une équipe projet Etat - Eurométropole a piloté le processus et préparé les Comités de pilotage restreints et élargis nécessaires aux validations. Au niveau territorial, les groupes territoriaux se sont réunis en juin et septembre 2015 dans la perspective des futurs comités de suivi par QPV à installer en 2016.
- Lancement des phases de concertation : plusieurs temps participatifs ont été mis en œuvre, en lien avec les services de chaque commune en charge de la proximité et de la démocratie locale, pour recueillir l'avis et les attentes des habitants et des acteurs de terrain : réunions en pied d'immeubles, forums Contrat de ville et rénovation urbaine (5), manifestations de quartier et balades urbaines en présence des élus, rencontre des acteurs de terrain dans le cadre des ateliers territoriaux de partenaires.
- Création d'un support de communication : initié en vue des temps de concertation sur les quartiers et pour donner une identité visuelle au Contrat de ville, ce travail sera finalisé en 2016, de manière articulée avec la communication sur le renouvellement urbain.
- Elaboration des conventions thématiques (4) et territoriales (18) : la mise en œuvre des orientations fixées dans la convention cadre nécessite de préciser les objectifs opérationnels et les priorités d'action. Ce travail de programmation fine a été engagé sur 4 thématiques (éducation et culture, développement économique et emploi, renouvellement urbain, gestion de proximité) et sur les 18 quartiers prioritaires.
- Nouveau programme de renouvellement urbain : en lien avec les équipes de la DUAH, l'équipe Contrat de ville a accompagné l'élaboration du protocole de préfiguration des futurs programmes de renouvellement urbain des 7 quartiers concernés.
- Appel à projets 2016 : pour le soutien aux initiatives associatives dans les quartiers prioritaires, l'appel à projet 2016 a été préparé en 2015 selon les modalités habituelles (rédaction d'une note de cadrage, mise à jour du site internet de la ville et de l'Eurométropole, diffusion). 467 dossiers ont été reçus et enregistrés en fin d'année 2015.
- Conseils citoyens : chaque commune a procédé à un tirage au sort et un appel à volontaires pour préparer leur mise en œuvre.

La Direction des solidarités et de la santé

La Direction des solidarités et de la santé exerce des compétences relevant de la Ville, de l'Eurométropole et du CCAS. En sus des missions municipales et métropolitaines, la DSS exerce également des missions déléguées par le Conseil départemental du Bas-Rhin (Revenu de Solidarité Active, polyvalence de secteur, protection des mineurs et protection maternelle et infantile) et des compétences relevant de l'Etat (santé scolaire, veille sociale 115, hygiène et salubrité, etc.).

Pour assurer ces missions, la DSS est composée de sept services, compte non tenu du CCAS, établissement public :

- Action sociale territoriale
- Protection des mineurs
- Promotion de la santé de la personne
- Soutien à l'autonomie
- Insertion
- Gens du voyage
- Ressources

1- Gens du voyage

Recettes annuelles : redevances (droit de place, eau, électricité) et dégradations

8 aires d'accueil	220 740 €
Terrain d'appoint hivernal du Baggersee	16 834 €
Aire de grand passage	12 050 €
TOTAL	249 624 €

Légère augmentation par rapport à 2014 (226 915 €).

1.1- Les aires d'accueil permanentes

- Le service assure la gestion de 8 aires d'accueil permanentes ouvertes toute l'année (sauf période de travaux) soit 281 places.
- Le taux moyen d'occupation de ces aires d'accueil est de 80 % durant l'année avec une période de sur-occupation durant la période hivernale.
- Les tarifs ont été très légèrement augmentés afin de se mettre à niveau en ce qui concerne le coût de facturation des fluides sans pour autant risquer d'augmenter le nombre d'impayés. Les tarifs restent toujours les mois chers du département.

1.2- Le Baggersee

- Gros travaux de remise en sécurité du site à la fin de l'hiver 2015 : travaux d'élagage et d'abattage des arbres périphériques, nivellement et compactage des sols,

changement des coffrets électriques, mise en place d'une signalétique (Montant total des travaux 2015: 83.884€ TTC). Recettes 2015 : 16.834 €.

1.3- L'aire de grand passage

3^{ème} année d'exploitation de l'aire de grand passage depuis son ouverture officielle le 12 août 2013. 11 groupes de voyageurs accueillis durant la saison estivale 2015. Exploitation partielle du terrain connexe appartenant au Ministère de la défense avec l'accueil concerté avec l'Etat (préfecture) de 7 groupes.

1.4- Stationnement illicite

Baisse constante des procédures d'expulsion engagées par la collectivité :

2013 : 6 procédures (12.610€)

2014 : 1 seule procédure (502 €).

2015 : 0 procédure.

1.5- Amélioration des installations techniques

- Bischheim/Hoenheim//La Wantzenau	18 860 €
- Strasbourg-rue de Dunkerque	23 090 €
- Première tranche de réhabilitation de l'aire de Geispolsheim	178 680 €
- Illkirch-Graffenstaden	1 000 €
- Ostwald/Lingolsheim	51 000 €
- Schiltigheim	12 600 €
- Vendenheim	25 300 €

Création de nouvelles aires d'accueil : 2015 a été consacrée au démarrage de la procédure de modification du POS de Fegersheim autorisant la réalisation de l'aire d'accueil.

1.6- Accès au droit commun

Le comité technique scolarisation s'est réuni le 14 avril et le 7 décembre 2015. Ces rencontres ont permis d'identifier les principaux freins à l'accès à l'école des enfants du voyage. Une première rencontre avec l'Inspecteur d'Académie adjoint a eu lieu début juillet 2015 pour mettre en place de façon concertée une procédure commune

Un chantier portant sur la domiciliation s'est ouvert avec l'ensemble des partenaires concernés à l'échelle du département. Un groupe de travail spécifique a été décidé : son objectif est de rappeler aux CCAS leur obligation de domicilier les voyageurs résidant sur l'aire d'accueil située sur leur ban communal. Ce chantier ouvert fin 2014 s'est poursuivi durant l'année 2015 et 500 personnes ont été orientées sur les CCAS de l'Eurométropole. Les CCAS ont effectivement pris le relais tout en participant à une réflexion conduite par le service GDV portant sur la création d'un lieu d'accueil centralisé localisé parc de l'Etoile.

Suite à la liquidation judiciaire de l'association ARPOMT courant avril, un travail de coordination avec la CAF et les opérateurs associatifs a été conduit par le service GDV. Ce

travail a abouti au démarrage d'activités d'animation sur les aires d'accueil et a permis un agrément de préfiguration du service GDV en centre social.

2- Personnes handicapées

2.1- Accessibilité règlementaire et prise en compte des nouveaux textes législatifs relatifs aux Agendas D'accessibilité Programmée et aux nouvelles commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité

La démarche de mise en œuvre de l'accessibilité de la chaîne de déplacement (voirie, transport, cadre bâti, logement) s'est poursuivie dans le cadre de la Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA).

- Dans le domaine des transports : conformément au décret du 4 novembre 2014 et suite aux travaux réalisés en 2015, le réseau de transport de la CTS est déclaré 100 % accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Dans le domaine des diagnostics des établissements recevant du public (ERP), 100% des diagnostics des bâtiments EUROMÉTROPOLE et Ville sont réalisés. La collectivité a engagé la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : ERP, parkings en ouvrages, transport. Les Ad'AP seront délibérés au premier trimestre 2016 et déposés en préfecture début avril 2016.

2.2- Le transport à la demande : Délégation de service public, Mobistras

L'équilibre de la DSP ayant été menacé du fait d'une multiplication importante du nombre de trajets, la commission a adopté un nouveau règlement intérieur le 30 juillet 2014, limitant l'accès au dispositif, en excluant la desserte des établissements spécialisés (ESAT et accueils de jour). L'interruption de la desserte des établissements spécialisés a été actée au 1^{er} janvier 2015.

Le bilan de l'activité de MobiStras 2015 a fait apparaître, via le nombre de trajet effectué, un retour dans le cadre de la DSP.

La fin des trajets réguliers vers les établissements spécialisés a permis de diminuer significativement le nombre de trajets annuels (45.102 trajets contre plus de 72.000 en 2014).

Quelques données chiffrées:

- 420 dossiers ont été examinés en 2015 par 9 commissions d'accès :
- 335 admissions provisoires (il n'y a plus d'accès définitif)
- 21 refus
- 23 dossiers ont fait l'objet d'ajournement en commission pour vérifications complémentaires
- 2.723 personnes inscrites au service depuis 2011 après passage en commission au 31 décembre 2015.

Le service Mobistras a fait l'objet d'une enquête de satisfaction en juillet 2015 :

- 98% des usagers sont satisfaits des horaires d'ouverture (-1%),
- 82% des usagers sont satisfaits par la ponctualité de la prise en charge (-7%),
- 98% d'usagers sont satisfaits par l'accompagnement du conducteur (+1%),
- 92% des usagers sont satisfaits par le confort des véhicules.

3- La politique à l'égard des seniors

Le dispositif de la Carte Saphir a évolué en Carte Evasion suite à une délibération du Conseil de l'Eurométropole du 27 novembre 2015. Ce dispositif a été créé pour répondre aux axes de la politique de lutte contre l'isolement en favorisant également un accès à la culture et aux loisirs pour des personnes aux revenus modestes. Au 30 septembre 2015, 4.000 cartes étaient en circulation.

La Direction de la population des élections et des cultes

1. Service funéraire

Les compétences de l'Eurométropole de Strasbourg - fondées sur la délibération n° 2 du 30 janvier 2015 du Conseil de l'Eurométropole qui a déterminé l'intérêt métropolitain des équipements de cimetières - reprennent les compétences précédemment exercées par la Communauté urbaine de Strasbourg, à savoir la création et l'extension de nouveaux cimetières et l'extension des cimetières communaux et intercommunaux existants.

Cette compétence inclut l'acquisition du foncier et les travaux d'infrastructures comprenant les études, la préparation des terrains, l'installation des réseaux, des voies de circulation, des plantations d'alignement et des clôtures. Cette compétence exclut la gestion des cimetières et les travaux relevant du fonctionnement courant ou des installations de sépultures (pose de columbariums, plantations du souvenir ou creusements de tombes), lesquels relèvent de la commune.

En 2015, le service Funéraire a mené les actions suivantes :

1.1- Projets de création ou d'extension de cimetières

ECKWERSHEIM :

9 février 2015 : rencontre de la DPEC et de la DPCB avec le maire d'Eckwersheim, pour la recherche d'économies possibles au stade de la faisabilité. Reprise de l'étude de faisabilité à la demande de la commune.

Septembre 2015 : demande de la commune pour un transfert de compétence.

Septembre à Décembre 2015 : rédaction d'une convention entre l'Eurométropole et la commune.

Décembre 2015 : reprise des compétences par l'Eurométropole à la demande de la commune.

BLAESHEIM :

12 mars 2015 : visite du cimetière de Blaesheim par le service Funéraire avec les élus et les gestionnaires de la commune, en vue de préciser le besoin.

30 avril 2015 : visite de la commune de Blaesheim par le Président de l'Eurométropole.

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN :

17 mars 2015 : creusements pour l'étude hydrogéologique du site dit « Herta », en vue de situer l'implantation du futur cimetière de la Ville.

1.2- Travaux de restructuration et de maintenance des cimetières existants

ECKBOLSHEIM-WOLFISHEIM : juillet-août 2015 : remplacement du mur d'enceinte du cimetière intercommunal par une clôture.

STRASBOURG : travaux de réfection de la clôture d'enceinte du cimetière musulman.

1.3- Poursuite des actions récurrentes de développement dans le domaine funéraire

Mission d'expertise et prestation conseil auprès d'autres collectivités, en termes d'aménagement des cimetières ou de règlement des cimetières, de création de cimetières ou carrés confessionnels.

La Direction de la culture

1- Les archives de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

Les Archives ont une double vocation : elles constituent à la fois un service ressources pour l'ensemble de l'administration et un service patrimonial et culturel qui conserve et communique la mémoire du territoire depuis le Moyen-âge. Les changements de périmètre de l'administration et les évolutions technologiques ont des impacts importants sur son activité : augmentation des activités de conseil et formation, prise en charge des archives électroniques, diffusion de ressources en ligne et services en ligne.

1.1- Présentation

Les missions des Archives sont fixées par la réglementation : collecter, classer, conserver et communiquer les archives, papier et électroniques, de la Ville et de l'Eurométropole.

- publics accueillis : 10.380 visites dont 4.102 en salle de lecture
- site internet : 32.773 visites, Facebook : 4.198 « amis » (+62 %)
- documents communiqués : 14.345
- recherches par correspondance : 848 (1.985 correspondances reçues)
- métrage des entrées : 373 mètres linéaires

1.2 - Activité

Le service a acquis, avec une subvention de l'État à hauteur de 50 % des dépenses, une solution d'archivage électronique (SAE), actuellement en cours de test. Il a diffusé le « Guide des bonnes pratiques documentaires dans l'environnement papier et électronique » et engagé des actions de formation des agents de la collectivité.

Le nouveau site internet a ouvert en octobre 2016, permettant la mise en ligne des inventaires et des archives numérisés. En quatre mois, il a totalisé 25.286 sessions et 518.812 pages vues en offrant dès l'ouverture :

- ✓ 150 articles en 64 rubriques
- ✓ 143.835 notices dans 353 instruments de recherche
- ✓ 400.000 vues numérisées
- ✓ 15 expositions virtuelles
- ✓ 11 galeries d'images
- ✓ 2 chronologies interactives

Le service s'est associé au Millénaire de la cathédrale en présentant une exposition. « La cathédrale dans la cité ».

1.3- Fréquentation et typologie des publics

Les publics des Archives ont des besoins hétérogènes : administratifs, culturels, pédagogiques, professionnels.

Le public de la salle de lecture a majoritairement des besoins administratifs et professionnels. Les lecteurs sont des jeunes (438 étudiants inscrits), des retraités (259 inscrits), des architectes et ingénieurs (223 inscrits). La moitié des recherches par correspondance est administrative

(notaires en particulier) mais le nouveau site internet a entraîné une augmentation des questions historiques par mail.

1.4- Développement des publics

2.378 scolaires, du primaire au supérieur, ont été accueillis par les Archives, ainsi que 40 enseignants. Trois nouveaux ateliers ont été proposés : cartes postales de la Première Guerre mondiale (bilingue) ; les transports en commun et les « Latinistes aux Archives ».

1.5- Développement des services vers le numérique

Les Archives développent deux axes : la prise en charge des archives électroniques natives - projet BPDOC et mise en place de la solution d'archivage électroniques - et la diffusion - nouveau site internet et réseaux sociaux.

1.6- Rayonnement

108 lecteurs étrangers, de 28 pays différents ont fréquenté la salle de lecture. 330 demandes de recherche, provenant de 22 pays étrangers ont été reçues. Deux séminaires d'histoire (universités de Strasbourg et Heidelberg) se sont tenus aux Archives.

1.7- Budget et effectifs

Le service compte 27 agents (26,5 ETP).
- Budget fonctionnement 2015 : 259.153 €
- Budget investissement 2015 : 79.650 €

2- Les médiathèques

2.1- Présentation

3 médiathèques : André Malraux, Médiathèque Ouest, Médiathèque Sud

2.2- L'activité

L'année a en outre été marquée par :

- l'automatisation des emprunts de documents et d'une partie de leurs retours avec la technologie RfID (Identification par radio fréquence). Les travaux ont nécessité des fermetures alternées ;
- la mise en place des deux boîtes de retour automatisées à la Médiathèque André Malraux (près de 44.000 retours enregistrés de mars à décembre 2015) ;
- l'installation d'un nouvel espace de médiation numérique à la Médiathèque Ouest ;
- Médiathèque Nord : l'année 2015 a été une période d'étude et de réflexion pour trouver des solutions qui permettent de construire la Médiathèque Nord en réduisant les coûts et en adaptant l'approche. Dans cette optique, une étude de faisabilité a été conduite par le Cabinet d'architecture Michel Spitz, associant le scénario de médiathèque présenté en février à un projet immobilier plus vaste.

2.3- Fréquentation et typologie des publics

771.412 entrées, soit une moyenne de 3.117 entrées / jour, on observe donc un léger fléchissement par rapport à 2014 (3.188 entrées / jour).

2.4- Développement des publics

1.112 groupes ont été accueillis dans les médiathèques (dont 563 classes), soit 21.171 personnes pour une visite commentée des lieux, une recherche documentaire, une visite thématique, voire une découverte des bâtiments. En effet, la Médiathèque André Malraux a fait l'objet de plus de 6 visites par des architectes venus de divers pays : Allemagne, Danemark et Etats-Unis.

Les accueils de personnes en précarité se multiplient, de même que les accueils de groupes de personnes d'origine étrangère (notamment Arménie, Congo, Maroc, Russie, Ukraine, Vietnam) dans le cadre du FLE (Français Langue Etrangère). Un fonds très riche de documents a été constitué à leur intention, des rendez-vous réguliers leur sont proposés afin de favoriser, de façon ludique, l'acquisition et la maîtrise du français. Un partenariat étroit a été établi avec l'Alliance française.

Des ateliers « Emploi » sont animés depuis 4 ans, destinés aux personnes à la recherche d'un emploi : aide à la rédaction de CV, de lettre de candidature et alerte sur des sites d'offres d'emploi.

2.5- Développement des services vers le numérique

Mise en place du dispositif Devenir Contributeur : projet de formations internes au numérique et d'éditorialisation sur les blogs, portail ou pages des réseaux sociaux. Le projet s'est construit toute l'année avec la présentation aux responsables des médiathèques puis à leurs équipes. Les groupes de travail se sont mis en place dont *La Rédaction* chargée de valider les contributions proposées par les agents.

2.6 - Rayonnement

- Intégration et mises à jour des données dans le catalogue collectif du SUDOC.
- ABF : article dans la revue professionnelle : Livres Hebdo

2.7- Budget et effectifs :

293 agents ; budget de fonctionnement : 2.147.750 €

La Délégation aménagement, développement et mobilité

1. Direction du développement économique et de l'attractivité

La Direction du développement économique et de l'attractivité est impliquée dans de nombreuses activités pour le développement économique du territoire : création des zones d'activités et d'immobilier d'entreprises, accompagnement des entreprises qui s'implantent, financement des grandes infrastructures, financement - à travers l'Université et les pôles de compétitivité - de la recherche et de l'innovation, soutien à l'attractivité du territoire, animation de réseaux (French Tech, club des Europtimist), financement d'actions favorisant l'insertion professionnelle particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2015 la Direction s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique « Strasbourg Eco 2030 » qui, adoptée par le Conseil de l'Eurométropole en décembre 2015, s'appuie sur les facteurs clés de réussite suivant :

- le renforcement de la métropole comme lieu d'innovation (secteurs clés comme les med tech, fertilisation croisée, accompagnement des transitions de l'économie traditionnelle, smart city : développement des mobilités innovantes, French Tech) ;
- la valorisation de sa position géographique aux croisements des corridors européens (soutien à l'aéroport, renforcement du Port autonome) et son statut de « hub européen » (campus européen) ;
- une gouvernance mobilisant les grands partenaires du territoire (collectivités, chambres consulaires, leaders économiques), dans le cadre d'un leadership partagé ;
- une vision collective à long terme (2030) permettant d'ajuster les actions de chacun à court terme et les synergies à court terme.

Ce cadre stratégique permet aux actions de la DDEA et de ses partenaires de se renforcer mutuellement et d'outiller l'Eurométropole dans son rôle particulier pour l'élaboration du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation ; les métropoles co-élaborent et co-adoptent en effet le SRDEII sur leur territoire.

1.1- L'innovation

L'innovation est désormais déterminante dans la genèse de la valeur ajoutée dans l'économie mondiale. La métropole strasbourgeoise dispose d'atouts clés à cette fin :

- une université et une recherche internationalement reconnues ;
- l'émergence de secteurs d'avenir comme les technologies médicales ;
- des pôles de compétitivité qui favorisent le développement de projets collaboratifs de recherche et développement ;
- une très grande diversité des secteurs d'activité qui permet une fertilisation croisée favorable aux idées, aux expérimentations, à la créativité ;
- un bassin d'emploi aux métiers variés qui facilitent l'émergence de compétences pointues et recherchées.

Par son action, la Direction a contribué à ces dynamiques d'innovation.

1.1.1- Parc d'Innovation

- Inauguration du centre de biologie intégrative
- Première pierre du bâtiment de la société JZ produits naturels. Produits de médecine chinoise
- ITS (Immune Technology System) : implantation au sein du Bio-incubateur de l'ESBS de la filiale française d'ITS, société de biotechnologies d'origine anglaise
- Implantation de la société BEAM – spécialisé dans la fabrication additive
- Implantation de la société Caliatys, filiale d'Air liquide
- ES Géothermie - Construction d'une centrale géothermique de production de chaleur lancement de l'enquête publique

1.1.2- Campus des technologies médicales

- Recrutement d'un responsable communication campus grâce au soutien de l'Idex
- Délibération pour l'acquisition des terrains sur le site de l'hôpital civil (1.5hectares – 6 millions €)
- Développement d'un étage supplémentaire au ph8 pour l'hébergement de start-up
- Obtention du label thématique FrenchTech sur les technologies médicales.
- Afin de renforcer ses liens avec Covidien (devenu depuis un groupe de Medtronic), partenaire historique de l'institut depuis sa création en 1994, l'IRCAD a mis à la disposition de l'industriel 3 étages de l'IRCAD 2. Medtronic a de ce fait délocalisé à Strasbourg son centre européen de formation destiné aux équipes marketing et force de vente d'Elancourt (Yvelines). Près de 4.500 journées de formation se sont ainsi déroulées à l'IRCAD 2 entre mai 2014 et mai 2015, permettant aux collaborateurs de Medtronic d'enrichir leurs compétences au contact des professionnels de santé présents sur le campus de l'IRCAD.
- Intuitive Surgical : la société américaine Intuitive Surgical, leader mondial de la chirurgie mini-invasive assistée par robot, a choisi d'installer son plus gros centre de formation en Europe sur un étage de l'IRCAD 2, afin de donner l'opportunité aux nombreux chirurgiens en formation à l'Institut de tester les robots Da Vinci. Intuitive Surgical bénéficie de l'environnement académique de l'IRCAD pour former les chirurgiens aux nouvelles technologies de robotique chirurgicale. 6 robots Da Vinci, équipés de double- consoles et de simulateurs de chirurgie, se déploient sur les 370 m² du tout nouveau laboratoire expérimental.

1.1.3- Pôles de compétitivité

- Maintien du soutien de l'Eurométropole aux quatre pôles de compétitivité du territoire.
- L'Eurométropole maintient également son soutien à l'incubateur SEMIA (à hauteur de 90.000 € par an) afin d'assurer la création d'entreprises innovantes sur son territoire dans les secteurs clés de sa feuille de route Strasbourg Eco 2030.
- Cette stratégie est renforcée par la mise en place d'accords bilatéraux avec chaque partenaire.

1.1.4- Economie verte

- Démarche d'écologie industrielle sur le Port Autonome de Strasbourg (PAS) : (partenariat Eurométropole – PAS – ADEME - Région Alsace - Groupement des Usagers des Ports / GUP - entreprises) : la dynamique est entrée dans une nouvelle phase avec la mise en œuvre de 7 synergies (valorisation de coproduits, achats groupés) et l'implication des entreprises dans le financement de la démarche et dans sa gouvernance.
- Soutien et présence de l'Eurométropole de Strasbourg au Forum Développement Durable 2015 (rendez-vous incontournable du monde du Développement Durable dans l'est de la France, organisé par l'association Idée Alsace).
- Appui au montage et financement de projets de R&D de très haut niveau avec l'Université de Strasbourg, le CNRS et les pôles de compétitivité ecotechnologies Hydreos et Fibres-Energivie (ce dernier est issu de la fusion entre Alsace Energivie et Fibres depuis le 1^{er} janvier 2015).
- Lancement à titre expérimental de l'appel à projets d'ingénierie verte « Sève » (Solution d'Economie Verte en Entreprise) qui rapproche entreprises du territoire et étudiants de l'Université de Strasbourg dans le cadre de projets d'innovation verte.

1.1.5- Economie numérique

Mise en œuvre de la stratégie de développement de l'économie numérique délibérée en mars 2011 :

- poursuite du déploiement de services mobiles sans contact sur le territoire de l'Eurométropole (technologie NFC)
- Soutien à Alsace Digitale pour la gestion et l'animation des espaces de coworking la Plage Digitale et Shadok, l'animation de l'écosystème numérique local et la mise en œuvre de projets structurants : la collectivité soutient Alsace Digitale à hauteur de 90 000 €, dans le cadre d'une convention de partenariat triennale (2015-2017)
- Co-pilotage de l'initiative partenariale French Tech Alsace dans le cadre du Pôle Métropolitain Strasbourg Mulhouse : obtention du label French Tech sur la thématique MedTech / BioTech
- Soutien à l'organisation d'évènements : TMTPredictions, Startup Weekends Strasbourg, Hacking Health Camp (1^{ère} édition en France), EdgeFest, Technology Fast 50

1.1.6- Mobilités innovantes

Les mobilités innovantes sont un axe fort de la feuille de route Strasbourg Eco2030. L'Eurométropole de Strasbourg a adopté en décembre 2015 une nouvelle stratégie mobilités innovantes qui s'intègre dans le plan de déplacements urbains de la collectivité. Cette stratégie tend à développer les services mobilités, en intégrant les technologies numériques propres aux systèmes de transport intelligent (ITS), et dynamiser le territoire grâce à des projets phares à l'horizon 2020. Le premier projet est l'accueil à Strasbourg en 2017 du 12^{ème} Congrès européen sur les ITS sur le thème des « ITS au-delà des frontières ». En préfiguration l'Eurométropole était présente (via un stand) aux ITS 2015 à Bordeaux.

1.2- L'Enseignement supérieur et la recherche

1.2.1- « Strasbourg aime ses étudiants »

Renouvellement pour la 6ème année consécutive de l'opération « *Strasbourg aime ses étudiants* » : une cinquantaine de manifestations proposées tout au long de l'année, avec un temps fort en septembre pour accueillir les nouveaux étudiants français et étrangers.

- présence d'un stand d'information de la collectivité à « l'Agora de rentrée/guichet multiservices » et lors des « Journées des Universités et formations post-bac » ;
- organisation de parcours thématiques, visites des institutions européennes et tours en bateau-mouche ;
- propositions d'événements gratuits dans les lieux emblématiques de la Ville : nocturne au musée historique de Strasbourg, visite des coulisses de l'Opéra, présentation d'ARTE ;
- publication d'une brochure rassemblant les événements de la rentrée proposés par les nombreux acteurs du territoire ;
- relais d'informations via les réseaux sociaux (page facebook Strasbourg aime ses étudiants, compte twitter@StrasEtudiants) et l'agenda en ligne www.etudiants.strasbourg.eu

Soutien aux initiatives en faveur de la vie étudiante et universitaire : soutien des projets des associations étudiantes, dispositif de bourses de niveau master (pour les étudiants de l'Université de Strasbourg, l'ENGEES, l'INSA et l'ISU), soutien du dispositif Carte culture, etc.

1.2.2- Opération Campus

- Immobilier universitaire et scientifique et espaces universitaires
1^{ère} pierre du Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg/CRBS-CPER 2007-2013 + plan campus
Inauguration parc central du campus de l'Esplanade-plan campus
Inauguration de l'Institut de biologie moléculaire des plantes/IBMP-CPER 2007-2013
Ouverture de la Maison universitaire internationale/MUI-plan campus
Inauguration de la Faculté dentaire-CPER 2007-2013
Inauguration de la résidence CROUS pour alternants/campus d'Illkirch-PIA
- Partenariat et diplomatie économique
20 ans du Mastère d'études spatiales/MSS de l'ISU
Accueil de délégations japonaises universités et entreprises (Université/Tokyo, Shubu ,Okayama)
- Accompagnement et facilitation
Délivrance des permis de démolir et construire pour la reconversion par l'IRCAD de la clinique des Diaconesses (Hospitel, logements étudiants en santé, extension hôtel du Haras, opération immobilière privée)
- Suivi des subventions
 - 445.000€ : soutien aux opérations inscrites dans le Contrat triennal Strasbourg capitale européenne (2015-2017),

- 447.000€ subventions de fonctionnement à des organismes en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche :
- 92.000€ soutien à des colloques, projets de recherche, chaires, prix scientifiques

1.3- L'industrie, le commerce, l'artisanat et la promotion des zones d'activités

Concernant l'accompagnement des entreprises du territoire, la DDEA :

- détecte sur le terrain, les besoins des entreprises,
- accompagne les projets en mobilisant les leviers opérationnels et les outils propres à la collectivité (vente de foncier aux entreprises, autorisations d'urbanisme, accessibilité)
- contribue par son expertise à la maîtrise des enjeux urbains et environnementaux de la collectivité (Plan local d'urbanisme).

1.3.1- Artisanat et commerce

- Accompagnement des artisans dans la promotion des métiers et soutien aux associations de commerçants et artisans à travers des aides logistiques et des subventions pour des animations structurantes.
- Animation de la convention de partenariat avec la Fédération française du Bâtiment Bas-Rhin autour des thématiques suivantes : marché publics, délai de facturation, stationnement.
- Signature d'une Convention avec la Fédération nationale de l'industrie du béton.
- Appui à l'organisation de manifestations (Congrès national de l'Union des entreprises de génie climatique et énergétique de France, « le BTP fait son Zénith »).
- Accompagnement du développement de la filière métiers d'art (développement de la gamme Alsatrucs, Salon Résonances, salon OZ les métiers d'art).
- Suivi et accompagnement de projets d'entreprises.
- Appui au développement de l'artisanat sur le marché de Noël en lien avec la Direction de la Réglementation urbaine et la Chambre de Métiers d'Alsace.
- Accueil des finales nationales des Olympiades des Métiers (28 au 31 janvier 2015) en partenariat avec la Région Alsace.
- Appui à la Commande publique pour l'organisation du Salon de l'achat public (novembre 2015) au Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg : 200 entreprises présentes.

1.3.2- Suivi des entreprises et des « grands comptes »

- Accompagnement de projets de développement industriel (KIRN Production, Cafés RECK, etc.)
- Mobilisation des acteurs du territoire : aides à l'immobilier d'entreprises, aides au développement (CFCC, JZ Production)
- Déploiement de l'offre de services à destination des comptes-clés
- Organisation de rencontres avec le monde économique (visites d'entreprises, afterworks, table-ronde)

1.3.3- Tertiaire supérieur

- Suivi des projets d'implantation/développement sur le territoire de l'Eurométropole
- Organisation de RDV Business à l'occasion des salons professionnels de l'immobilier d'entreprise (MIPIM-Cannes, EXPOREAL-Munich, SIMI-Paris)
- Actions de promotion des projets ciblant la filière (ex. accueil des acteurs de la branche banque/assurance, en partenariat avec Strasbourg Place Financière ; table « tertiaire supérieur international » à l'occasion des internationaux de tennis; premier afterwork du Club de l'Immobilier d'entreprise avec un focus sur le Quartier d'Affaires International, etc.)
- Suivi de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise et du secteur du BTP en lien direct avec les opérateurs locaux rassemblés autour du Club de l'Immobilier d'Entreprise et de la Cellule Economique du BTP. Participation active dans différents chantiers y compris le groupe de travail sur l'observatoire du marché.

1.3.4- Urbanisme commercial

- Réalisation et validation d'une stratégie d'urbanisme commercial à l'échelle de l'agglomération en lien avec le volet commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
- Définition des grands enjeux pour l'équilibre territorial en matière de commerce, priorisation des opérations de développement. Validation et appropriation des orientations par les élus et suivi des évolutions règlementaires
- Instruction des dossiers déposés auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.
- Zone Commerciale Nord (ZCN) : travail en lien avec la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DUAH) et l'aménageur retenu à l'élaboration d'un plan de développement et de restructuration de la zone commerciale. Accompagnement de l'association des commerçants, calibrage du développement commercial et définition d'orientations pour la programmation commerciale
- Baggersee : suivi du projet en lien avec la DUAH. Définition du projet de développement et suivi des négociations avec Immochan.
- Vigie : suivi des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Suivi des projets de développement commercial (Leroy Merlin, France Boisson, Centre Commercial de la Vigie).
- Volet économique du PLUI : contribution à l'élaboration et à la rédaction des rapports de présentation, Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), règlement et zonage.
- Grands projets urbains : ZAC Deux Rives, Saint Urbain, Maison du bâtiment, entrée sud Schiltigheim, Quartier d'Affaires International, brasseries Kronenbourg, Marché Gare, la place des Halles : Expertise et programmation économique, suivi et appui technique en lien avec la DUAH.
- Etude commerciale sur la Meinau et étude de requalification commerciale liée au tramway sur Koenigshoffen

1.3.5- Zones d'activités

1.3.5.1- Commercialisation des zones d'activités

- Cession d'un foncier de 50 ares dans l'Aéroparc d'Entzheim pour permettre l'implantation de la société Prodhys spécialisée dans le négoce de produits, consommables et matériel, liés au métier du nettoyage industriel.
- Achèvement des travaux de construction du nouvel entrepôt de la société SERMES spécialisée le commerce de gros d'appareil électroménagers, dans l'Aéroparc d'Entzheim.
- Achèvement des travaux de construction du nouvel atelier de l'entreprise FMS spécialisée dans les stores vérandas et autres systèmes de fermeture, dans la zone d'activité d'Eschau.
- Accompagnement du projet d'extension de l'entrepôt régional Lidl à Entzheim sur un foncier appartenant à l'Eurométropole.
- Accompagnement du projet de construction d'une nouvelle unité de production industrielle de la société Kirn Production à Illkirch sur un foncier appartenant à l'Eurométropole.
- Accompagnement du projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile haut débit par Orange dans l'Aéroparc d'Entzheim.

1.3.5.2- Développement de nouvelles zones d'activités

- Travaux de viabilisation de l'extension du Quadrant II de l'Aéroparc d'Entzheim en vue d'une livraison début 2016 : 5.5 ha cessibles
- Diagnostic archéologique sur l'extension du parc d'activités Joffre à Holtzheim. Démarrage des travaux de viabilisation prévu en 2016
- Travaux de la Pointe de la Souffel, zone d'activités privée de 2 ha, et pose de la première pierre du nouvel atelier de l'entreprise RP Design spécialisée dans les peintures spéciales autos motos et préparation des véhicules au tuning.
- Mise en œuvre du partenariat Eurométropole-Région-société Brownfield pour la reconversion du site de l'ancienne raffinerie de Reichstett en vue de l'aménagement d'un parc d'activités livrable par étapes à partir de fin 2017 (ECOPARC RHENAN)

1.3.5.3- Animation des zones d'activités

- structuration de la stratégie d'animation des Zones d'Activités (ZA) : initiation de deux nouvelles structures représentatives (Association d'entreprises de Holtzheim Wolfisheim, association d'entreprises de la ZA des Maréchaux à Mundolsheim) ;
- élaboration en lien avec la DEPN d'un programme d'entretien des ZA sur 5 ans par le croisement des états des lieux réalisés respectivement par la DEPN et la DDEA ;
- réalisation d'études sur le devenir de la ZA de la VOGELAU et de la ZA de NEUDORF en lien avec la DUAH (visite d'entreprises, cartographie, analyse de l'existant) ;
- réalisation de différentes analyses transversales (analyse financière projet TOURNESOL à ILLKIRCH BAGGERSEE, analyse de l'opportunité de conserver les embranchements ferroviaires de proximité des ZA PLAINE DES BOUCHERS et VIGIE) ;
- subventionnement d'associations d'entreprises dans le cadre d'un contrat de développement : ADSS, ENTZHEIM AEROPARC, RIE ;

- animation de groupes de travail en mairie sur les questions d'animation de ZA (ESCHAU, MUNDOLSHEIM, ENTZHEIM, HOLTZHEIM, NEUDORF) ;
- démarche d'amélioration de l'accès internet des entreprises en ZA (élaboration d'un guide méthodologique, réunions d'information, groupes de travail, élaboration d'une grille d'autodiagnostic à destination des entreprises) ;
- organisation de visites de ZA en présence des élus et des présidents d'associations d'entreprises (ZA ENTZHEIM, ZA HOLTZHEIM WOLFISHEIM, ZA REICHSTETT)
- visites et rencontres de deux entreprises sur la ZA E3 par la Commission Nationale des Services.

1.3.6- Port autonome de Strasbourg

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de développement VILLE / Eurométropole / PAS par l'organisation et la gestion des instances de gouvernance
- Suivi des réformes des statuts du PAS et filialisations d'activités
- Suivi des aspects transversaux des projets urbains des Deux Rives et suivi des conséquences du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du port au pétrole.
- Suivi du PDIE de la zone portuaire
- Suivi des négociations pour l'intégration au Contrat Plan Etat Région (CPER) des investissements portuaires (amélioration de l'accessibilité du PAS)
- Suivi des dossiers d'entreprises

1.3.7- Sites d'accueil pour les nouvelles entreprises

- Pépinière de HautePierre: 85 % des surfaces sont occupées : 19 entreprises, 52 emplois. La durée de présence moyenne est de 16 mois avec un taux de survie à 2 ans de 85%.
- Hôtel des Forges : 77% des surfaces sont occupées, 30 entreprises, 60 emplois.
- PH8 : le site d'hébergement réservé aux entreprises, innovantes endogènes et exogènes, affiche un taux d'occupation de 95% : 7 entreprises, 58 emplois

1.4- Emploi et économie sociale et solidaire

1.4.1- Emploi et insertion professionnelle

- Le soutien aux chantiers d'insertion : la collectivité a soutenu les ateliers chantiers d'insertion. Les structures d'insertion par l'activité économique proposent une offre de près de 270 Equivalents Temps Plein (ETP). En 2015 l'activité des 13 Ateliers Chantiers d'Insertion a contribué au retour à l'emploi ou à la formation de 39 % des personnes ayant achevé leur contrat d'insertion dans l'année soit 94 personnes.
- Les clauses sociales dans les marchés publics : tous les marchés publics sont examinés préalablement à leur lancement afin de déterminer si une clause d'insertion peut y être inscrite. Un label, « Emploi + », permet d'identifier l'ensemble des marchés publics porteurs de considérations sociales. En 2015, près de 294.813 heures d'insertion ont été exécutées sur les marchés. Ce qui a permis de mettre en situation d'emploi 797 personnes (soit 162 ETP).

1.4.2- Politique de soutien à l'économie sociale et solidaire

- Suivi de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS).
- Co-animation, avec la CRESS, du Conseil de l'économie sociale et solidaire afin de favoriser le dialogue entre nos collectivités et les acteurs de terrain. Co-construction de la politique de l'ESS : Plénière consacrée au bilan annuel du Conseil et point sur les ateliers d'échanges thématiques : politique de la Ville, participation des acteurs et avis relatifs à la stratégie de développement économique « Strasbourg éco 2030 ».
- Campagne d'affichage sur l'Eurométropole, lors du Mois de l'économie sociale et solidaire, en partenariat avec la CRESS, et participation au Mois de l'ESS (manifestations locales)
- Participation aux travaux et au Conseil d'administration du RTES (Réseau des territoires pour une économie solidaire).
- Obtention du label territoire de Commerce équitable
- Participation aux travaux du GECES (Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social)

1.4.3- Accompagnement de l'entrepreneuriat

- Dispositif complet d'accompagnement à la création d'entreprise : la Maison de l'Emploi de Strasbourg a assuré l'animation du dispositif. Fin 2015, près de 900 porteurs de projets ont été accueillis par une des 9 Portes d'Entrée Territoriales et ont été réorientés vers le bon dispositif et/ou la meilleure structure d'accompagnement. L'Eurométropole est partenaire de la Région pour la mise en œuvre du portail Internet du Réseau OCRE.
- Semaine de l'entrepreneur européen (SEE): du 16 au 22 novembre 2015, en partenariat avec l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, 16 manifestations organisées sur 7 jours, 50% à caractère transfrontalier, plus de 2.500 participants (étudiants, créateurs, chefs d'entreprises, partenaires, institutionnels).

1.4.4- Gestion des fonds européens

Le 26 juin 2015, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a validé les nouveaux programmes Fonds européens de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE) 2014-2020 intégrés dans un investissement territorial intégré (ITI) basé sur la stratégie de développement économique du territoire.

1.4.5- Développement économique des quartiers prioritaires de la Politique de la ville

1.4.5.1- Feder

En 2015, 188.132 € de fonds européens FEDER 2007-2013 ont été attribués par l'Eurométropole pour soutenir financièrement 5 projets contribuant au développement économique des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de l'agglomération. Ces projets renforcent la diversité fonctionnelle des quartiers (implantation d'entreprises), améliorent les services aux habitants (commerces/artisans, professionnels de santé), soutiennent les créateurs d'entreprises ou modernisent les structures d'insertion professionnelle.

En outre, 374.402 € de FEDER 2014-2020 ont été attribués au titre du nouveau programme pour soutenir 8 projets visant des activités économiques dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le numérique et l'économie sociale et solidaire.

1.4.5.2- FSE

En 2015, 569.952 € de FSE ont été programmés pour 13 projets dont 104.148 € de FSE attribués par l'Eurométropole pour 4 projets à destination des habitants des quartiers prioritaires de la Ville afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle (notamment par l'apprentissage du français ou par du parrainage).

1.4.5.3- Les Missions locales de Strasbourg et de Schiltigheim

L'Eurométropole soutient l'action des deux Missions locales de son territoire qui accueillent et accompagnent les jeunes en difficulté d'insertion et les adultes bénéficiaires des minimas sociaux : 652.000 € de subvention de fonctionnement général et 20.500 € dans le cadre du Contrat de Ville.

A l'occasion du regroupement des équipes de quartiers de la Mission locale pour l'Emploi de Strasbourg dans un nouveau local au Neuhof, une subvention d'investissement de 50.000 € a été versée pour travaux.

1.4.5.4- La Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg

L'Eurométropole finance les actions de la Maison de l'Emploi entrant dans les objectifs partagés de la Feuille de Route Stratégique Strasbourg Eco 2020. En 2015, la subvention dédiée s'élevait à 143.625 € pour le financement d'actions sur les thématiques d'animation et de dynamisation du tissu économique local et de l'emploi et compétences. Sont notamment visés la création/reprise d'entreprises, les actions Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) dans les domaines de l'Industrie et des rencontres économiques, ainsi que la gestion du dispositif CitéLab et Interim job days dans les quartiers prioritaires de la Ville.

1.4.5.5- LOCUSEM

En 2015, Locusem a livré plusieurs projets immobiliers : un hôtel d'entreprise de 2.188 m² à vocation artisanale au Neuhof ainsi qu'un clos couvert de 1.187 m² pour l'installation d'un supermarché de proximité, 2 boutiques de 187 m² pour un bureau de tabac et un café et un local pour une pharmacie de 195 m² sur ce même quartier.

10 box de stockage ont été livrés au Port du Rhin et un espace de bureaux de 472 m² a été acquis Rives de l'Etoile.

1.5- Tourisme et accessibilité

1.5.1- Aéroport international (1.190.000 passagers)

L'Eurométropole, en tant qu'actionnaire de la Société d'Exploitation Aéroportuaire, a contribué à la mise en place d'un dispositif compétitivité et croissance de l'aéroport. L'aéroport de Strasbourg est devenu le moins cher de France en termes de coût au passager. 6 nouvelles compagnies aériennes se sont implantées et 16 lignes nouvelles ont été ouvertes. Ce dispositif compétitivité et croissance va être pérennisé pour la période 2016-2018.

An avril 2015, VOLOTEA a créé sa base à l'aéroport de Strasbourg : 2 avions pour desservir 11 destinations (7 jusque-là). Création de 50 emplois directs locaux.

1.5.2- Taxe de séjour

Recettes 2015 en évolution de + 4,6% par rapport à 2014 avec 2,8 M€ pour l'Eurométropole (pour mémoire, la recette globale de 3,08 M€ comporte 10% de taxe additionnelle départementale reversée au Conseil départemental).

Mise en application de la réforme de la taxe de séjour suite à la loi de finances 2015 avec évolution tarifaire à compter du 1er janvier 2016.

La nouvelle grille tarifaire a fait l'objet de concertations avec les représentants de la profession hôtelière.

1.5.3- Manifestation « Strasbourg mon amour »

La troisième édition organisée du 6 au 15 février 2015 a permis de consolider cette manifestation. Mobilisation plus importante de partenaires privés locaux et nationaux, à l'exception des hôteliers partenaires qui voient leur nombre diminuer.

Les retombées médiatiques sont en forte augmentation dans les médias français et étrangers.

Concernant l'e-reputation, on a enregistré des retombées positives sur internet. La fréquentation reste stable avec près de 20.000 personnes. Le budget de l'édition 2015 s'élève à 489.653 €. La participation financière de l'Eurométropole s'élève à 60.000 € à laquelle s'ajoutent 49.500 € de services valorisés (Direction de la Communication et Direction de la Culture).

Les organisateurs poursuivent leur objectif de faire de cette manifestation un rendez-vous du calendrier événementiel de la destination et de provoquer une augmentation de l'activité touristique sur cette période, identifiée comme la plus faible de l'année.

1.5.4- Camping et camping-carisme

Après 18 mois de travaux, le camping de Strasbourg a pu ouvrir à nouveau ses portes le 1^{er} juillet 2015, sous l'enseigne Indigo rouge. Fort de nouveaux équipements et de nouveaux services, le camping de Strasbourg a très vite trouvé son public et a été récompensé dès l'automne 2015 au Challenge de l'Initiative touristique dans la catégorie « hébergement ».

1.5.5- Tourisme, culture et patrimoine

- Participation aux rencontres entreprises dédiées au mécénat de compétences avec le « Labo régional des partenariats », task force institutionnelle multi partenariale sur le mécénat.
- Rédaction du cahier des charges relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des instances de promotion du tourisme.
- Inauguration du Parcours d'Europe : l'Eurométropole de Strasbourg a porté le projet (en lien avec les institutions et le Lieu d'Europe) et soutenu financièrement sa création par le versement d'une subvention (50% du coût de l'investissement). Inauguration du nouveau

MICE (Meetings, Incentive, Convention & Events : tourisme d'affaires et événements)

- Strasbourg désignée comme destination d'accueil
- Elaboration de la stratégie d'accueil Easy Mice : critères d'éligibilité, prestations d'accompagnement...
- Une extension de 8 000 m² du palais des congrès a été livrée et augmente les surfaces commercialisables. Le palais des congrès sera livré entièrement dans sa nouvelle configuration en juin 2016.
- Accueil du 111^{ème} congrès des notaires de France (4000 congressistes en mai) et organisation d'une soirée de gala inédite place du Château / Palais Rohan / Cathédrale de Strasbourg
- Accueil de la 3^{ème} édition de France Meeting Hub à Strasbourg (200 participants dont 100 hosted buyers internationaux en octobre) en lien avec Atout France et Meet in Alsace dans le cadre de la fin du Contrat de destination Tourisme d'affaires Alsace 2013/2015
- Construction du dispositif de soutien à la filière MICE (Meetings, Incentive, Exhibitions & Events) Helloptimist en lien avec les partenaires touristiques du territoire : prestations d'accueil et d'accompagnement des congrès et salons destinées à conquérir de nouveaux événements.
- Contribution à la redéfinition de la stratégie de développement du Strasbourg Convention Bureau avec l'annonce de la baisse des cotisations pour les membres-adhérents compensées, au 1^{er} janvier 2016, compensée par une revalorisation de la subvention de l'Eurométropole en 2016
- Définition des nouveaux noms de salles du futur PMC avec intégration de salles répondant aux spécificités géographiques, historiques de Strasbourg (Rhin, villes jumelées) et de noms de femmes illustres alsaciennes (Marie Curie, De Berkheim, De Landsberg)

1.6- Entreprises créatives

1.6.1- Accompagnement des filières de l'économie créative

- Filière Image, audiovisuel et nouveaux média : cinquième édition de l'aide structurelle aux entreprises de production de la filière Image, 5 projets lauréats. Soutien au portail web-tv transfrontalier « Szenik ».
- Filière Illustration : soutien au nouveau dispositif Central Vapeur Pro, outil d'accompagnement professionnel des métiers de l'illustration mis en œuvre par l'association Central Vapeur.
- Filière Métiers d'arts : quatrième édition de Résonances, Salon Européen des Métiers d'Art, en novembre 2015 au Parc des Expositions, 180 exposants, 16 500 visiteurs. Exposition Oz, le Noël des créateurs, dans le cadre du Marché de Noël en décembre 2015.

1.6.2- Actions transversales entre le secteur créatif et l'économie locale

- Le Shadok, fabrique du numérique : inauguration en avril 2015 de ce nouvel équipement dédié à l'expérimentation et à la valorisation du numérique. Près de 20.000 visiteurs entre avril et décembre et accueil de 84 événements. Le Shadok abrite entre autres un FabLab animé par AVLab, un espace de co-working de 30 places géré par Alsace Digitale, des studios de création et des espaces pour accueillir expositions, concerts, workshops, événements privés, conférences, festivals. Une programmation variée et transversale autour des usages du numérique, de l'émergence, de

l'économie créative et de l'entrepreneuriat. Lancement du Kit émergence avec Alsace Digitale, outil d'accompagnement de deux entreprises créatives et/ou numériques par an.

- ACCRO, Opérateur de développement de l'économie créative : responsable du portage des appels à projets Tango&Scan, de l'accompagnement de l'Ecole d'Automne de Management de la Créativité, de l'animation de 4 Créativ' Café annuels, de la mise en œuvre du nouveau dispositif Jeune Professionnel Créatif.
- Appels à projets Tango&Scan : Quatrième édition avec 17 projets soutenus sur 72 dossiers, associant des entreprises créatives ou numériques et des entreprises de tout autre secteur d'activité. Valorisation financière des projets soutenus de 1 million d'euros.

1.6.3- Territoires créatifs

- Soutien aux lieux de mutualisation d'équipements : aide au lancement des activités de La Fabrique, centre de production partagée. Aide à l'équipement de HOLO 3, nouvelle implantation de l'espace de projection virtuelle
- Lancement du dispositif Signature, visant à favoriser l'intervention d'artistes et d'artisans d'art dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments portés par des acteurs du secteur privé. Premier projet piloté avec le promoteur Bouygues Immobilier sur l'ancien site de la brasserie Kronenbourg.

1.7- Agriculture locale, durable et innovante

En 2015, l'Eurométropole a :

- reconduit le partenariat conclu avec la Ville de Strasbourg et la profession agricole (Chambre d'Agriculture et OPABA) sur la période de 2015 à 2020 ;
- poursuivi le travail d'élaboration du PLU en tenant compte de la dimension agricole ;
- accompagné un échange de cultures entre agriculteurs pour permettre la réalisation de la zone d'activité du Sury ;
- contribué à la sélection d'un collectif d'agriculteurs pour la mise en œuvre d'un agro-parc au sein de la zone commerciale nord ;
- favorisé la conversion à l'agriculture biologique de 2 agriculteurs de son territoire pour une surface agricole utile de 12 ha ;
- organisé un Tour des Fermes le 27 septembre entre Blaesheim et Geispolsheim

1.8- Marketing territorial et communication, démarche Eurooptimist

1.8.1- Marketing territorial

- Evolution du marketing territorial vers une marque globale BtoB et BtoC
- Intégration du marketing territorial dans Strasbourg Eco 2030, comme une des conditions de la réussite du projet de territoire
- Relance et développement du Club des eurooptimist : club d'entrepreneurs co-animé par l'Eurométropole et la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin
- Evolution des vœux au monde économique, vers les « rencontres économiques de l'Eurométropole »
- Evénement d'accueil des nouvelles entreprises arrivantes sur le territoire de l'Eurométropole.

1.8.2- Communication économique print, événementiels et salons professionnels

- Accompagnement et signature de la marque Strasbourg the eurooptimist sur les actions de communication économique : Rencontres économiques, Semaine de l'Industrie, Tango & Scan, Internationaux de Tennis, French Tech Alsace, Portes ouvertes au Parc d'Innovation, Semaine de l'Entrepreneur Européen, Mois de l'ESS, Trophées de l'Export, Préparation Ertico : campagne d'affichage, insertions presse et appui événementiel
- Développement des outils de promotion économique du territoire (plaquettes, stands et PLV).
- Création des supports de communication de la feuille de route Eco 2030 : plaquette et infographies multi-langues.
- Rayonnement national et international de l'Eurométropole aux salons professionnels de l'immobilier (SIMI à Paris, MIPIM à Cannes et Exporeal à Munich) : organisation de stands valorisant le développement économique de Strasbourg, avec la présence des élus strasbourgeois et en lien avec des partenaires du territoire (CCISBR, SERS, SPL Deux-Rives, WRO, Eurodistrict, Steelcase, Mulhouse ...).

1.8.3 Communication numérique

- Rédaction et animation du site internet eurooptimist.eu : +80.000 visites
- Publication de 150 actualités économiques participant au rayonnement du territoire sur le site eurooptimist.eu
- Stratégie de diffusion sur les réseaux sociaux Facebook (+18.000 fans) et Twitter (+2 000 abonnés)
- Publicités Facebook mensuelles dédiées à l'attractivité du territoire
- Album photos en ligne d'évènements marquants : Rencontres Economiques, Olympiades des Métiers, Shadok, Afterwork nouvelles entreprises, Start
- Vidéo des inventions, avec lancement lors de l'afterwork « Made in Strasbourg » au Shadok
- Vidéo des entreprises eurooptimist (reprises d'entreprises) : Lana, Blue Paper, Clestra
- Campagne de publicité en ligne sur le site internet de l'Etudiant
- Création d'une page dédiée au Club des Eurooptimist et au PH8
- Développement et mise en ligne d'un outil de contribution en ligne pour la feuille de route ECO2030
- Lancement de la Newsletter Eurooptimist
- Développement du site medtech-strasbourg.eu
- Animation de 12 comités éditoriaux internes à la DDEA, ainsi que 4 comités éditoriaux avec les partenaires de la marque Strasbourg the eurooptimist (CCI, CG67, Unistra)
- Mise en place de l'outil « Mention » et veille numérique du territoire
- Reporting mensuel de l'e-réputation de Strasbourg the eurooptimist
- Benchmark des bonnes pratiques numériques des autres villes marques en France
- Animation du site internet <http://www.lafrenchtech-alsace.eu/>
- Rédaction d'actualités visant à promouvoir les startups strasbourgeoises et l'économie numérique du territoire et relais des actualités nationales et internationales de la French Tech
- Animation des réseaux sociaux Facebook et Twitter+ vidéo FrenchTech Alsace

1.9- Intelligence territoriale et Strasbourg Eco 2030

1.9.1- Strasbourg Eco 2030

- Actualisation de Strasbourg Eco 2020
 - Organisation de 5 groupes de travail thématique (Emploi et Compétences, Innovation et compétitivité, Entrepreneuriat, Rayonnement attractivité, Equipements et infrastructures)
 - Mise en place d'un outil de contribution numérique
 - Travail collectif, collaboratif et partenarial d'écriture de Strasbourg Eco 2030
 - Finalisation de Strasbourg Eco 2030 en décembre. Document final validé en comité stratégique et voté en conseil de l'Eurométropole le 18/12/2015

- Coordination Strasbourg Eco 2030
 - Animation du comité opérationnel Strasbourg Eco 2030
 - Mise en place de groupes de travail transversaux au sein de la DDEA
 - Réalisation d'une infographie trilingue

1.9.2- Outils d'analyse et de benchmark

- Maintien des outils de requête sur le fichier Sirène
- Rédaction de notes d'analyse ponctuelles (Visite de l'agence de notation Fitch Rating, impact réforme territoriale)

1.9.3- Veille et partage

- Fin de l'expérimentation Tattoo (réseau de veille collaborative)
- COGITEC : suite de l'expérimentation de mise en œuvre d'un outil partagé de veille (CCI, M2A, Direccte, Région, Eurométropole, Pôle de compétitivité).
- Réalisation d'une veille presse quotidienne, avec diffusion ciblé au sein des équipes DDEA

La Direction de la mobilité et des transports

1- Service des Déplacements

1.1- Stratégie, planification et accompagnement des projets urbains

Déclinaison des orientations politiques en outils de prospective, planification et études pré-opérationnelles par mode ou territoire.

L'importance des projets urbains a également dû être accompagnée d'une expertise sur leurs impacts en matière de desserte, de circulation et de stationnement.

- Elaboration du PLU métropolitain :
 - pilotage de l'intégration du Plan de Déplacements Urbains dans le PLU, à travers la rédaction du POA et de l'OAP Déplacements travail d'intégration de nouveaux emplacements réservés et tracés de principe favorables aux modes actifs (piétons, cyclistes) et extensions tram/BHNS. Dans ce cadre, le service a également travaillé à l'élaboration d'une vision de stratégie ferroviaire ambitieuse basée sur une augmentation de la fréquence des TER, une meilleure diamétralisation, une intégration tarifaire et à terme la mise en place d'une offre ferroviaire urbaine de type RER. Un travail technique de mise en œuvre a été engagé avec la Région.
 - Partage avec les élus et les services de nouvelles orientations portées par le service : la hiérarchisation du réseau viaire, le ferroviaire...
- Expertise / Accompagnement / Pilotage d'études déplacements dans le cadre de la réalisation de projets urbains (y compris instruction de permis de construire et aménager) dont :
 - les Halles ;
 - Wacken Europe ;
 - Zac Baggersee ;
 - « Axe Heyritz/Kehl » (Danube, Malraux, Deux-Rives, Fronts du Neudorf, etc.) ;
 - « Schéma Directeur Ouest » ;
 - Campus des technologies médicales
 - Zone commerciale Nord
 - Fiches brassicoles de Schiltigheim
 - etc.
- Suivi (sur les plans stratégique, technique et financier) des projets d'infrastructures routières, de transports en commun et de gestion du trafic poids lourds (écotaxe PL...) portés par d'autres Maîtres d'Ouvrage et faisant l'objet de contractualisations :
 - VLIO – Maître d'ouvrage : Conseil Départemental du Bas-Rhin.
 - RD1083 - Maître d'ouvrage Conseil Départemental du Bas-Rhin
 - Aménagement multimodal de l'axe RN4/A351 et TSPO – Maître d'Ouvrage : Etat
 - Rocade Sud 2^{ème} Phase – Maître d'ouvrage : Etat
 - Requalification, gestion trafic et protections phoniques A4/A35 et projet GCO – Maître d'ouvrage : Etat ;

- LGV Est et Rhin-Rhône – Maître d’Ouvrage : Réseau Ferré de France.
- Projets de création ou de réaménagement de voiries ou d’espaces publics :
 - Elaboration des éléments de programme « déplacements tous modes » pour les études de renouvellement ou création de voiries par la DEPN, participation aux concertations, etc.
 - Accompagnement dans la priorisation des investissements voirie
 - Implication dans le suivi et la coordination des petits travaux de voirie, participation à un outil de suivi du patrimoine et meilleure intégration des données service dans le SIG
- Renouvellement des marchés à bons de commandes pour les études multimodales (4 lots renouvelables 3 fois) ;

1.2- Modes actifs et nouvelles pratiques de déplacements

1.2.1- Vélo

Les actions vélos locales s’inscrivent dans une participation active au niveau national tant pour la diffusion des bonnes pratiques strasbourgeoises que des innovations réglementaires nécessaires au développement de la pratique (évolutions du Code de la Rue). Strasbourg maintient sa position de première ville cyclable de France.

- Vélhop : pilotage de la DSP (notamment au niveau du déploiement géographique, de la tarification, des actions de promotion) Strasbourg Mobilités. Avenant à la DSP pour intégration de la gestion des parkings vélo Tanneurs et Ste Aurélie, évolution tarifaire, mise à disposition des vélos réformés aux associations
- Mise en place de Vélostras, réseau structurant vélo : décision et budget pour réaliser par tronçons l’élargissement de la piste du canal de la Marne au Rhin
- Autres projets vélo :
 - mise à jour du schéma directeur vélo : identification des maillons manquants et priorisation avec les référents vélo des communes. Concertation avec des groupes thématiques mobilités actives des Conseils de quartier ;
 - mise en œuvre d’une enquête téléphonique et d’un baromètre sur Strasbourg.eu pour évaluer la politique vélo ;
 - mise en œuvre de la politique de stationnement sur voirie : déploiement de l’offre en stationnement sur voirie (1000 arceaux installés sur le territoire de l’EMS) et expérimentation de range-vélos rue du 22 Novembre en vue de leur déploiement de manière massifiée en périphérie du plateau piétonnier, implantation d’arceaux supplémentaires dans le cadre du Marché de Noël
- Le suivi des projets de communication
 - Suivi des actions de communication vélos
 - Réalisation d’une nouvelle carte grand public des aménagements cyclables
 - Participation (stand et interventions) au colloque international Velocity à Nantes
 - Organisation de la Fête du vélo ;

- Les actions d'accompagnements
 - Accompagnement et financement des associations oeuvrant dans le domaine du vélo (Cadr67, Bretz'selle, Vélostation, A'Cro du vélo)

1.2.2- Piétons

mise en service de l'aménagement du réseau piéton magistral (action 10) : études sur l'aménagement du tronçon nord de la route du Polygone

1.2.3- Management de la mobilité

- PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprise)
 - Port Autonome de Strasbourg : négociation du cofinancement et des modalités d'aménagement bus et vélo, coanimation de groupes de travail inter entreprises.
 - Parc d'Innovation d'Illkirch : mise en place de l'Istop, autostop organisé pour les salariés de la zone.
 - Autres PDIE actifs : Wacken, Espace Européen de l'Entreprise.
- PDE : Ateliers de conseil individualisé en mobilité.
- Pédibus : Etude, désignation de prestataires puis test sur 6 écoles, pérennisation sur l'école Camille HIRTZ.
- Autopartage : suivi et interface avec les services pour l'ouverture de nouvelles stations, lancement du nouveau service YEA ! en mai,
- Au boulot à Vélo : toujours plus d'inscrits (107), une remise des Prix avec plus de 200 personnes,
- Optimix : lancement de la démarche et de la plateforme, 10 premières entreprises.

1.2.4- Stratégie d'innovation

- Sélection et incubation de projets : audition de porteurs de projets, appels à projets européens, lien avec le pôle véhicules du futur
- En lien avec la DDEA portage de la candidature et concrétisation de l'accueil du congrès Européen des ITS : tâche relevant de la DMT :
- Montage de projets collaboratif avec les acteurs du territoire
- Conception, sélection, aide à la réalisation des démonstrateurs

1.2.5- ITS : billettique et information

poursuite du travail partenarial avec la Région sur le développement de Vialsace

1.2.6- Transport de marchandises

- Portage de l'étude de faisabilité d'un centre de logistique urbaine (CDU)
- Conception d'une stratégie d'évolution du système logistique
- Co-construction avec les acteurs du marché gare d'une solution de mutualisation
- Va débiter : information des évolutions règlementaires

1.2.7- Véhicules électriques

- En cours : procédure d'appel à concurrence pour la gestion des bornes de l'EMS
- Etudes des conditions d'accueil d'un nouvel opérateur

1.3- L'Eurométropole : Autorité Organisatrice de la Mobilité

- Organisation et suivi des réunions d'arbitrages « Vie du Réseau » et « arbitrage AOM » : préparation, accompagnement, suivi et mise en œuvre des décisions politiques.
- Préparation fin de contrat de concession de l'exploitant urbain : amorce d'une réflexion juridique sur les montages envisageables dans le cadre législatif en vigueur. Mise en place du séminaire avec des élus « Fin du Contrat de concession », qui a eu lieu le 24 août 2015.
- Tarification
Proposition d'une stratégie tarifaire à court et moyen terme en lien avec l'évolution billettique :
 - La majoration des tarifs CTS de 1,79 % à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
 - Avancement des négociations multipartenaires (AOM et exploitants français et allemands) sur la tarification transfrontalière qui sera appliquée dans le cadre de l'extension du tram vers KEHL en 2017.
- Préparation et passation de l'avenant n° 25 à la convention de concession CUS/CTS signé le 20 février 2015 portant notamment sur les actualisations des paramètres financiers un an après la mise en service des extensions tram A et D et la création de la ligne G de bus à haut niveau de service et sur l'allongement de la durée de vie des bus de 14 à 20 ans.
- Report du projet « Bus à haut niveau de service (BHNS) de rocade, 1^{ère} phase Neuhof - Lingolsheim et ce malgré un financement obtenu (2.5M€) dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat (dit Grenelle)
- Amélioration de la vitesse commerciale
 - Mise en place d'aménagements légers favorisant la vitesse commerciale de la ligne 17 permettant une économie de fonctionnement de 86K€/ an ; (Rq : ce travail a constitué un « test grandeur nature » pour la méthodologie appliquée à la Ligne 15) ;
 - Elaboration de l'avant-projet pour une amélioration de la vitesse commerciale de la Ligne 15 (= expérimentation d'une « ligne bus structurante ») ;
- Restructuration du réseau bus sur le « secteur sud » de l'Eurométropole :
 - Préparation de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase (aménagements de voirie, besoins de renforts, estimation des coûts de fonctionnement et des potentiels de fréquentation) avec les partenaires CTS, CTBR, CG67 + travail collaboratif fort avec les communes concernées ;
- Restructuration du réseau bus sur le « quadrant nord » de la l'Eurométropole :
 - Participation aux premières réflexions menées par la CTS

- Intermodalité : élaboration de la Convention entre l'Eurométropole et la Région Alsace portant sur l'intégration tarifaire (=> possibilité fin 2016, pour les résidents de l'Eurométropole possédant un abonnement au réseau urbain de la CTS, de prendre le train sur l'ensemble du territoire de l'agglomération) ;
- Réorganisation des services spécifiques :
 - Ajustements des services scolaires et mise en place de circuits expérimentaux (S15, 984)
 - Convention pour la mise en place d'un transport scolaire exceptionnel reliant le lycée Couffignal de Strasbourg aux communes de Holtzheim, Lingolsheim et Ostwald
 - Restructuration des services spécifiques :
 - Restructuration des navettes du Neudorf, du Zénith, des Hus, ligne 13 et maintien de la navette d'Entzheim
 - Restructuration des circuits scolaires : définition et application des critères de maintien, accompagnement/rencontres des communes, rectorat et parents d'élèves, convention confiant l'organisation d'un transport scolaire à la commune d'Oberhausbergen
- Transports des personnes à mobilité réduite (Mobistras) :
 - Réforme du service : retour à l'objet initial de la DSP avec l'arrêt des dessertes des ESAT et accueil de jour afin de maintenir la qualité de service et assurer la viabilité économique du service
 - Accompagnement à la décision politique
 - Rencontre avec les établissements concernés
 - Avenant à la DSP/Délibération : règlement de la situation 2013/2014 et ajustements pour tenir compte de la réalité du service
Négociations financières avec le délégataire
 - Participation à la commission d'accès régulant les personnes ayant droit de bénéficier des services adaptés aux personnes à besoins spécifiques ;
 - Suivi du contrat de délégation de service public (DSP) entre l'EMS et la société VEOLIA (service MobiStras), y compris indicateurs et enquête de qualité de service.
 - Mise en place d'un dispositif exceptionnel dans le cadre des mesures préfectorales de sécurité du marché de Noël
- Relation partenariales avec les associations des usagers TC

Réunion trimestrielle ASTUS/EMS/CTS :

 - Echanges sur les enjeux des projets transports, partage de la vision usager et de la qualité de service.
 - Suivi des actions de l'association sur l'année.
 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 12 3220 €.

1.4- La qualité de l'air

- Implication du service dans l'Appel à projets « Villes respirables en 5 ans »
 - Propositions et rédaction de fiches actions (Centre de Distribution Urbain, Vélos à Assistance Electrique, Points multiservices Vélostras, CRISTAL)

- Rédaction d'une fiche sur la préfiguration d'une Zone de circulation restreint ; benchmark avec les autres agglomérations en France et Europe (GART, CEREMA), participation aux groupes de travail du GART, rédaction d'un CCTP sur une étude de faisabilité technique et d'acceptabilité socio-économique pour la préfiguration d'une ZCR ; dont la mission sera lancée en 2016
- Participation à la convention financière avec la DREAL
 - Travail technique sur la mise en œuvre d'une restriction de circulation lors des pics de pollution, transmission d'une proposition de périmètre et de modalités de contrôle (effectué avec le SIRAC) à la DREAL ; en attente de leur part
 - Suivi annuel du Plan de Protection de l'Atmosphère
 - Réunion trimestrielle avec les associations sur la qualité de l'air
 - Réunion trimestrielle interservices sur l'Air

2- Service Conduite de Projets de Transports

2.1- Les études

2.1.1- Etude de définition

L'équipe projet a suivi l'étude « amont » du projet de tramway dans les quartiers de la Gare et de Koenigshoffen (Etudes PLD secteur gare, études géotechniques, topographiques et préparation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du GETAS)

2.1.2- Etudes d'avant-projet

Le Service "Conduite de projets de transports" a assuré le pilotage des études d'avant-projet suivantes :

2.1.2.1- Prolongement "Nord" de la ligne de tram "E" dans le quartier de la Robertsau

Ce projet consiste en la prolongation de la ligne « E » à partir de la station « Robertsau Boecklin » -terminus actuel- en direction du Nord du quartier de la Robertsau au niveau de la rue de la Renaissance. Le projet a été pris en compte dans le cadre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'année 2015 a été marquée par la délivrance d'un avis favorable sur le projet de délibération de l'Eurométropole - visant à approuver les études d'avant projet - par le conseil municipal du 14 décembre 2015, puis par l'approbation par le Conseil d'Eurométropole du 18 décembre 2015 des études d'avant-projet et l'autorisation pour la mise en œuvre des procédures d'autorisations administratives, d'enquête publique et de déclaration d'utilité publique nécessaires à la réalisation du projet.

2.1.2.2- Le projet de tram "Ouest" Koenigshoffen / Hohberg

Ce projet consiste en l'extension de l'infrastructure existante depuis le quartier Gare centrale vers les quartiers strasbourgeois de Koenigshoffen. L'année 2015 a été marquée par le

démarrage des études préliminaires de tracé ainsi que la préparation de la phase de concertation règlementaire (délibération du 18 décembre 2015).

2.2- Actions liées aux opérations de tram en 2015

2.2.1 - Volet foncier

Pour l'extension Sud des lignes A et E à Illkirch :

Finalisation des transactions avec des riverains intéressés par l'acquisition de bandes de terrain constitutives de délaissés de terrains.

Extension Nord de la ligne tram E à la Robertsau :

Le travail d'identification des terrains et propriétaires compris dans l'emprise de l'emplacement réservé s'est poursuivi conformément à l'évolution du projet.

Extensions Ouest (Koenigshoffen) du tramway :

Tenue de diverses réunions de travail avec le service Politique foncière et immobilière de l'EMS et la direction de proximité du quartier Koenigshoffen.

2.2.2 - Volet indemnisation

Les derniers dossiers relatifs aux extensions Nord Ouest (Hautepierre – Poteries) sont en cours d'expertise. La Commission d'indemnisation a statué sur une dizaine de demandes d'avance sur indemnisation (extension D vers Kehl et extensions A et E à Illkirch). Les travaux d'Illkirch étant quasiment achevés, les premières requêtes au TA en vue de la désignation d'un expert ont été introduites.

2.2.3- Dossier de sécurité régularisé (DSR)

Depuis le 9 mai 2003, le décret 2003-425 sur la Sécurité des Transport Publics Guidés (STPG) régit les obligations diverses de l'AOT et de l'exploitant en matière de sécurité des voyageurs tramway. Ainsi depuis cette date, entres autres obligations, un Dossier de Sécurité (DS) doit être approuvé par les Autorités Préfectorales avant chaque mise en service de lignes ou extensions nouvelles de tramway.

Le décret avait prévu un réexamen périodique de la sécurité des réseaux tous les dix ans et un examen de la sécurité des réseaux mis en service avant mai 2003 consistant en l'approbation d'un Dossier dit de "Sécurité Régularisé" (DSR).

2014 avait vu la finalisation de l'instruction technique de ce dossier déposé à l'origine en mai 2010 par la CUS et impliquant un réexamen complet du réseau constitué par les lignes "A/D/B/C" dans leur périmètre d'avant 2007 instruit en 2013 et 2014. Les réponses aux questions du Service Technique des Remontées Mécaniques et Transports Guidés (STRMTG) et les engagements de l'Eurométropole en tant qu'AOM et de son Exploitant CTS ont été déposés auprès du préfet du Bas-Rhin le 9 juin 2015. Un avis concernant ce dossier a été rendu le 23 novembre 2015 par le préfet, impliquant un suivi régulier des thématiques abordées et notamment de la problématique des obstacles fixes.

2.2.4- En phase chantier et livraison

2.2.4.1- Extension de la ligne A/E vers Illkirch

En 2015 les travaux portaient sur la réalisation de la plate-forme tramway des sous-stations, des locaux techniques et des stations tramway, des voiries, des systèmes et équipements et enfin des plantations. Cette période de chantier a été accompagnée par des lettres d'information aux riverains et un journal du tram.

La première soudure de rails, opérée le 10 avril 2015, a marqué le début des aménagements de surface. Un moment convivial a été organisé à cette occasion en présence des élus, des riverains et de la presse.

2.2.4.2- Extension de la ligne D vers Kehl

L'assemblage et la construction des deux ouvrages d'art (pont sur le bassin Vauban et pont sur le Rhin) a été en 2015 l'une des phases les plus visible et spectaculaire du chantier : lancement des ponts opéré en août pour l'ouvrage Citadelle et en décembre pour le pont sur le Rhin.

2.2.4.3- PEM de Vendenheim

Les travaux consistaient à transformer un passage souterrain réservé jusqu'ici à l'usage exclusif de la clientèle du chemin de fer en un ouvrage fonctionnel à "usage mixte" ouvert à la circulation générale du public pour favoriser une liaison inter quartier. Le passage a été inauguré au mois de juillet.

2.2.4.4- PEM de Geispolsheim

Les travaux réalisés ont permis la création d'un espace central d'échanges regroupant du stationnement de courte et de longue durée, l'aménagement d'un espace fonctionnel, accessible et qui s'intègre dans l'environnement urbain, l'amélioration des conditions d'accueil et d'information des voyageurs ainsi que le développement de l'offre de stationnement pour les vélos. L'inauguration du PEM Geispolsheim s'est tenue le 3 octobre 2015.

3- Service Stratégie et gestion du stationnement

3.1- Définition des documents et des objectifs stratégiques

3.1.1- Article 12 du PLU communautaire

- Participation à l'élaboration de l'article 12 du PLU intercommunal qui fixe des normes de stationnement pour tous les projets de construction
- Travail de concertation avec les communes pour trouver des normes répondant aux besoins en tenant compte de la spécificité des différents secteurs de l'Eurométropole

3.1.2- Etude sur les capacités des parkings en ouvrage et préconisations sur l'amélioration de l'offre

Une étude a permis de faire un bilan sur l'utilisation des capacités offertes pour le stationnement en ouvrage. Elle a également permis de mettre en évidence des optimisations possibles qui ont été présentées aux élus début 2016. Ces propositions donneront lieu à des actions d'optimisation des places offertes en 2016 et 2017.

3.1.3- Etudes terrain dans le cadre d'une extension du stationnement payant

- Depuis l'extension du stationnement payant de 2010, de nombreux résidents des zones limitrophes se plaignent de l'effet report.
- Le service a étudié la pertinence d'une extension du périmètre
- Proposition de secteurs prioritaires et d'un phasage opérationnel en tenant compte des contraintes imposées par le contrat de DSP existant
- Une concertation se déroulera courant 2016 suite à ce travail, avec une mise en œuvre opérationnelle envisageable au premier semestre 2017 sous réserve de validation

3.1.4- Dématérialisation des paiements

- Une étude de cadrage a été lancée pour dématérialiser les titres de stationnement des résidents d'ici la fin 2016.
- Une option consiste aussi à rendre possible le paiement par téléphone pour tous les usagers, dans un second temps.

3.2-Mise en œuvre opérationnelle

3.2.1- Gratuité du stationnement pour les personnes handicapées

- Analyse des conséquences de la loi du 18 mars 2015 qui a instauré la gratuité du stationnement pour les personnes titulaires de la carte européenne de stationnement
- Mise en œuvre de la loi avec une application différenciée en voirie qui est désormais gratuite et en ouvrage qui reste payant dès lors que les parkings disposent de bornes de paiement en entrée et sortie, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3.2.2- Nouvelle tarification au ¼ d'heure dans les parkings en ouvrage

La tarification au ¼ d'heure mise en œuvre au 1er juillet dernier a permis de spécifier l'usage des parkings selon la courte, moyenne ou longue durée, ceci afin d'inciter les clients au report vers les parcs les moins saturés, voire au report modal (transport en commun, vélo, autopartage). Les parcs de courte durée, très sollicités car hyper centraux, doivent en effet permettre une rotation importante des véhicules. Cela nécessite de limiter le nombre d'abonnés, notamment en journée et le samedi, pour offrir plus de places aux clients horaires. Il s'agit aussi d'inciter les abonnés à prendre un engagement de longue durée dans les parcs très occupés ou à changer de parking au profit d'un parc moins saturé.

Ainsi, une nouvelle logique de spécialisation des parkings a été mise en œuvre en fonction de la durée de stationnement et on dénombre ainsi trois catégories :

- Parking à utilisation recommandée de courte durée (hypercentre) avec un tarif progressif pour limiter les stationnements longs
- Parking moyenne durée en proximité immédiate du centre ville avec tarifs dégressif
- Parking longue durée moins chers et dégressif dès deux heures de stationnement

Une campagne de communication a été réalisée avec des affiches dans les parkings, des flyers pour les commerçants et la mise en ligne de tous ces documents sur le site internet de la collectivité

3.2.3- Réflexion sur les modalités de stationnement dans le secteur payant ayant conduit à des modifications votées en décembre 2015, pour une application au 1^{er} janvier 2016

3.2.3.1-Mise en place du paiement continu de 9h à 19h sur voirie

Le stationnement devient payant entre 12h et 14h, afin de permettre une meilleure rotation des véhicules, et de réduire le trafic lié à la recherche de stationnement. Les usagers sont alors davantage incités à stationner en ouvrage.

3.2.3.2- Politique en faveur des résidents

Le tarif Résidéo passe de 39 € par mois à 25 € par mois, pour inciter davantage les résidents de l'Ellipse à stationner leur véhicule dans un parking offrant plus de capacité : parking Centre historique- Petite France et le parking P1 des Halles.

Le tarif sur voirie a été adapté pour tenir compte du paiement entre 12h et 14h qui était gratuit jusqu'alors. Le titre a été adapté à 15€ par mois en fonction des tarifs pratiqués dans les autres grandes villes (15 € au minimum et jusqu'à 40

3.2.3.3- Forfaits journaliers

Les forfaits journaliers sont désormais dégressifs suivant le nombre de zones où ils permettent de stationner : 11€ toutes zones, 8€ orange et verte, 3€ verte uniquement.

3.2.3.4- Travail sur les abonnements dans les parkings

Les formules d'abonnement ont été adaptées à la stratégie de spécialisation des parkings mise en place en juillet 2015 à l'occasion de la tarification au ¼ d'heure.

Ainsi, les abonnements sont moins chers dans les parkings disposant de capacités et plus chers dans les parkings saturés pour inciter à des transferts de contrat permettant de libérer des capacités pour les clients occasionnels en augmentant le foisonnement.

3.2.4- Parking vélos en ouvrage

- Réalisation d'un parc en ouvrage de 360 places dans le parking tanneurs et réalisation d'un avenant à la DSP Velhop pour en confier la gestion à Strasbourg mobilités. Le parking a été ouvert début 2016.

- Etude pour l'agrandissement du parking vélo St Aurélie (360 places supplémentaires) et réflexion sur le mode de gestion du parking vélo existant ayant conduit à des modifications par avenants en décembre 2015. La gestion du site reviendra à Strasbourg mobilités après la réalisation d'un programme de travaux prévus en 2016.

3.2.5- Observatoire du stationnement

- L'observatoire est un outil innovant qui doit permettre de disposer de statistiques fiables sur l'occupation et la rotation des places de voirie notamment afin de faciliter les prises de décisions quant aux orientations stratégiques de la politique de stationnement de la collectivité
- Un travail sur le déploiement de l'outil avec PARCUS a été entamé en 2015 et il se poursuit en 2016.

3.2.6- Schéma d'accessibilité programmés : AD'AP

- Instruction des Ad'ap en lien avec les délégataires des parkings en ouvrages
- poursuite des travaux engagés sur les parkings homme de fer et gare courte durée

3.2.7- Modernisation et rénovation des parkings :

- Fin des travaux sur bateliers avec les mises aux normes et ouverture 24H/24H par le délégataire conformément au cahier des charges de la DSP
- Travaux de rafraichissement sur le parking Gutenberg à l'été 2015
- Poursuite des réflexions sur le montage opérationnel permettant de rénover les parkings des halles dans un nouveau un cadre contractuel. Le projet a été temporisé pour tenir compte de la réflexion globale du projet des Halles qui devrait déboucher sur un projet définitif en 2016.

3.2.8- Voie lourde des halles

- Participation au comité techniques pour les travaux de la voirie lourde
- Suivi du contentieux entre la ville et le Syndic sur la participation financière de la ville

3.2.9- Gestion des résidants

- Suivi des formalités administratives pour les 10200 dossiers résidants actifs et vente des forfaits en ligne ou au guichet du centre administratif
- Mise en place d'un système de substitution dans le cadre de l'interdiction du stationnement au centre ville pendant la période du marché de Noël suite à l'état d'urgence

La Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat

La Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat est composée de 6 services et de 5 missions ou directions de projets ; elle accueille au total 213 agents (au 31 décembre 2015).

La DUAH est une direction stratégique et opérationnelle qui a en charge la définition et la mise en œuvre des politiques et des projets à toutes les échelles et à toutes les étapes du projet urbain : planification territoriale, droit du sol, définition et programmation des projets urbains, mise en œuvre opérationnelle. Elle est ainsi le lieu où se traduisent et s'assemblent sur le territoire les différentes politiques territoriales : habitat, environnement, transports, économie. La DUAH exerce sa compétence pour le compte de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole. Elle intervient également en appui dans le domaine du projet urbain pour les communes.

En 2015, l'activité de la DUAH a été particulièrement marquée par la phase de finalisation du PLU intercommunal (et plus particulièrement de l'intégration du volet Habitat) en vue de son arrêt en novembre et l'élaboration du protocole de préfiguration du NPNRU.

Plusieurs démarches transversales en vue de faire évoluer l'organisation et l'efficacité des services de la collectivité dans le domaine du développement urbain ont été engagées :

- l'élaboration du projet de la nouvelle Direction urbanisme et territoires, regroupant la DUAH, la DDLP et le Contrat de Ville qui a fait l'objet d'une présentation au CT du 4 décembre pour une mise en place effective au 1^{er} mars 2016 ;
- la participation à l'élaboration de la cartographie des risques menée par la Direction de l'Audit interne visant à évaluer les process internes permettant d'atteindre les objectifs opérationnels des services.

Par ailleurs la direction et les services ont accueilli de nombreux groupes pour des présentations des politiques de développement et projet urbains de l'Eurométropole : université de Grenoble, école d'architecture de Paris-Belleville, école d'architecture de Nancy, collectivités territoriales de la Région de Wallonie, etc.

1- Administration de la Direction

En 2015, la responsabilité budgétaire pour l'Eurométropole était de 72,53 M€ en dépenses et de 37,3 M€ en recettes.

1.1- Expertise juridique

En 2015, l'expertise a principalement porté sur :

- le co-pilotage du projet de réécriture du règlement intérieur du comité de liaison de la SPL Deux-Rives et de clarification du contrôle analogue des actionnaires sur la SPL ;
- l'interface avec des AMO : cahiers des charges, contre-expertises, interface opérationnel ;
- l'organisation d'une formation juridique collective et interface de l'AMO prestataire (« le PUP et ses applications opérationnelles ») ;

- le suivi des ZAC en cours (négociation d'avenants, compte rendus financiers annuels des concessionnaires), dont assistance sur le dossier de la ZAC des Deux-Rives ;
- la création d'outils juridiques (fiches de procédure).

1.2- Mission transversale rénovation urbaine

En 2015, elle a été mise en œuvre autour des champs suivants :

- coordination du pilotage et des aspects contractuels des projets de rénovation urbaine
 - poursuite de l'animation de l'instance mensuelle de coordination des directeurs de rénovation urbaine et de la co-animation de l'instance de coordination tous les trimestres avec CUS Habitat sur les projets de rénovation urbaine ;
 - suivi du marché relatif à la nouvelle mission d'OPC urbain 2013-2015 ;
 - appui des directions de projet dans l'élaboration des avenants de sortie des conventions Meinau et Hautepierre et préparation du Comité d'engagement ANRU ;
 - coordination de la démarche d'élaboration du Plan stratégique local (PSL).
- la coordination des dossiers opérationnels transversaux des PRU
 - poursuite de la coordination du dispositif de mise en œuvre du protocole foncier Eurométropole-Ville-CUS-Habitat ;
 - animation des réunions transversales en vue de la finalisation des délibérations bi-annuelles sur les transferts de domanialité publique ;
 - suivi des opérations réalisées au titre de la reconstitution hors site des PRU : veille sur l'engagement opérationnel et le respect des engagements contractuels ;
 - suivi de la mobilisation du contingent réservataire de l'Eurométropole pour le relogement des ménages concernés par des démolitions ANRU.
- la participation à l'élaboration du prochain Contrat de Ville et à la mise en œuvre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)
 - participation au groupe restreint de l'équipe projet et à l'équipe projet « Eurométropole-Etat » du Contrat de Ville, coordination des contributions de la DUAH pour le Contrat de Ville ;
 - au sein de la démarche de participation des habitants du Contrat de Ville et en lien avec l'équipe projet, co-élaboration d'une déclinaison spécifique de la démarche de concertation en phase diagnostic du Contrat de Ville et du protocole de préfiguration ;
 - engagement du NPNRU ;
 - sollicitation auprès du Préfet de l'inscription des territoires d'intérêt régional ;
 - coordination de l'élaboration du Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de l'Eurométropole : animation de l'équipe projet, rédaction, négociations Etat-ANRU et CDC, appui à la préparation budgétaire, organisation de visites élus sur les sites « entrants »...
 - participation au groupe de travail piloté par le service de l'Habitat sur la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux.

2- Mission domanialité publique

2.1- Régularisations

La phase opérationnelle du projet se poursuit : concernant les parcelles publiques, seules les communes de Souffelweyersheim et de Lingolsheim restent à traiter en 2016. Le quartier du

Neuhof a bénéficié d'un traitement complet permettant une mise en œuvre facilitée de la gestion urbaine de proximité (GUP). Le diagnostic s'achève pour la Robertsau qui sera prise en charge en 2016.

Pour les parcelles privées, l'instruction de démarches de classements d'office a été relancée en fin d'année avec une priorisation pour les rues privées impactées par des projets de la collectivité.

Le volume de ces démarches reste important : 125 documents d'arpentage portant création de 360 nouvelles parcelles ont été instruits et vérifiés. Ce sont 1.368 parcelles totalisant 100,21 ha de terrains qui ont ainsi été mutées à l'Eurométropole. Les démarches de classement d'office ont été réservées à des situations de projets urgents : une cinquantaine d'ares de terrains de voirie répartis dans 3 tronçons de rues.

2.2- Classements

Avec des enjeux financiers importants de coûts de gestion et de frais de remises aux normes, les démarches de classement invitent à une vigilance renforcée.

C'est dans ce cadre que s'inscrivait la mise en place d'une convention VRD approuvée par délibération en date du 24 février 2014. Cet outil de bonnes pratiques a donné lieu durant l'année 2015 à la finalisation d'un cadre procédural couvrant toutes les phases d'un projet, de l'émergence d'une opération d'aménagement à la signature d'un acte de transfert de propriété. Fruit d'un travail de co-construction entre tous les services gestionnaires, cet outil, d'accompagnement, d'information et de partage de référentiels invite les aménageurs à une conception rigoureuse et durable des espaces à vocation publique. Une page Internet dédiée leur est ouverte pour une diffusion optimisée de ces outils.

Pour autant, le nombre de dossiers anciens en attente de travaux de mises en conformité reste important. Face à des enjeux financiers variables, un comité technique de suivi de ces questions domaniales et une instance de pilotage pour arbitrage ont été mises en place.

2.3- Base de données domaniales

Conçue spécifiquement pour l'appréciation géographique et quantitative des emprises à vocation publique exigeant des régularisations foncières, la base de données domaniales s'est rapidement positionnée comme étant d'une utilité réelle pour les services gestionnaires de réseaux ou d'espaces publics. Elle est désormais ouverte à tous : des modèles de carte y présentent les places, voies et espaces ouverts au public ainsi que la compétence correspondante et schématise la situation du foncier. Les alignements ou emplacements réservés complètent ces informations d'une dimension prospective.

2.4- Expertise

Avec 42 demandes en 2003, 72 en 2004 puis 107 en 2015, la MDP est de plus en plus sollicitée pour porter des expertises domaniales. De contextes et d'enjeux pluriels, ces demandes s'inscrivent dans des démarches de sécurisation des autorisations d'occupation du sol (prospects, alignements, implantations, desserte), de sécurisation voir d'écriture des conventions d'occupation domaniales. Les démarches de sécurisation transactionnelles conduisent les services à inviter la MDP à identifier les domanialités impactées, à préconiser la procédure domaniale adaptée voir un montage en volumes. Les imbrications domaniales

formalisées ou non par des divisions volumétriques sont de plus en plus fréquentes et appellent à la vigilance pour préserver les collectivités de tout coût ou contrainte de gestion.

Parallèlement, un travail d'accompagnement des services gestionnaires de réseaux dans la sécurisation juridique des réseaux humides implantés sur fonds privés a été engagé et de conventionnement pour les réseaux alternatifs de compétence mixte (espaces verts et assainissement). La MDP a dans ce cadre contribué à la montée en compétence des agents en charge des questions de servitudes lors d'un temps dédié au partage de compétences et proposé une modélisation conventionnelle pour une gestion partagée entre les communes et l'Eurométropole de la gestion des noues et bassins de rétention.

2.5- Suivi des évolutions domaniales en secteur de rénovation urbaine

L'année 2015 a été marquée par l'engagement des démarches foncières impactant le PRU de Lingolsheim et par conclusion par la Ville et l'Eurométropole d'un protocole foncier avec Habitation Moderne, protocole qui vient encadrer les démarches foncières à conclure avec ce bailleur à l'instar de ce qui existait pour CUS-Habitat.

Après deux années d'études et d'expertises, le dispositif de sortie de l'ASERH, induisant des démarches de classements parfois complexes a quant à lui été officiellement lancé. Les démarches proposées, dont la validation de certaines cessions foncières avec les copropriétés et du planning de sortie des copropriétés du dispositif de l'ASERH, sorties portées par la MDP, ont été validées par un comité de pilotage en date 4 septembre 2015.

Pré-requis incontournable des démarches foncières, la modification des statuts de l'ASERH impacte tant le quartier des Poteries que HautePierre nord. Les quelques 80 syndicataires du quartier des Poteries ont été informés des changements de statuts projetés et invités à soumettre le projet de résolution en AG : la MDP et la direction du PRU se sont mis à la disposition des syndics de copropriété et bailleurs pour présenter la démarche voir être présents pour l'expliquer.

Parallèlement, pour HautePierre nord, les démarches impactent 29 copropriétés, bailleurs et SCI. La MDP et la direction du PRU se sont relayés pour leur représenter la démarche et leur soumettre les projets de résolutions à intégrer à l'ordre du jour de leur future assemblée générale et pour répondre aux questions des copropriétaires lors des assemblées générales et s'assurer que les résolutions présentées avaient bien été comprises et approuvées. Les négociations et le contexte juridique sont parfois complexes mais le projet avance sur le plan formel de façon satisfaisante.

3- Mission Deux Rives

3.1- Heyritz

Ce projet a vu la qualité de son aménagement reconnue au travers de sa désignation en tant que Grand Prix 2015 de l'aménagement urbain et paysager et du Label éco-jardin. Les réflexions en vue de poursuivre un front urbain sur la partie ouest du Heyritz ont fait l'objet de nombreuses réunions afin d'offrir une réponse conciliant fortes contraintes environnementales et mixité programmatique et sociale.

3.2- Zac Etoile

Après un démarrage de travaux en 2014, 2015 a vu sortir de terre 8 opérations immobilières sur les îlots ZD1, 3, 4 et 5. Les premiers habitants de l'opération de Bouwfonds Marignan (ZD4) ont pris possession de leurs logements au dernier trimestre 2015. Les livraisons d'opérations se poursuivront tout au long de 2016 sur l'ensemble de ces îlots.

Suite à la consultation lancée en novembre 2014 sur l'îlot ZD6-St Urbain, ADIM-Est a été retenu en mars 2015. Fin novembre 2015, l'équipe LAN a été désignée lauréate du concours d'architectes organisé par le promoteur. Il s'agit sur cet îlot de réaliser d'ici fin 2019 un programme mixte de 22 000 m² de surface de plancher, dont 2 500 m² de bureaux, 2 500 m² de commerces, 5 000 m² pour un hôtel 4 étoiles (120 chambres) et 11 500 m² pour du logement (environ 150 logements).

3.3- Presqu'île Malraux

- Après une première étape d'aménagement réalisée autour des Docks concomitamment à l'arrivée des premiers habitants, activités et restaurants au courant de l'été 2014, les travaux se sont poursuivis sur l'ensemble de la presqu'île avec l'ouverture de la nouvelle passerelle enjambant le bassin d'Austerlitz.
- La Maison universitaire internationale (MUI) a ouvert ses portes en septembre, les travaux de gros œuvre de l'INET sont achevés et ceux du second œuvre sont en cours en vue d'une ouverture à la rentrée 2016.
- Le 26 octobre 2015 a eu lieu la pose de la première pierre des tours A et B des Black Swans et le permis de construire de la 3^{ème} tour (C) a été déposé le 29 septembre.

3.4- Zac Danube

L'éco-quartier Danube est l'un des projets « phare » de l'aménagement urbain des Deux-Rives permettant la mise en œuvre d'un laboratoire de la ville de demain « grandeur nature ». Dans le cadre de l'appel à projet EcoCité, ce secteur constitue un lieu privilégié d'expérimentations de nouvelles techniques environnementales et constructives, de nouveaux comportements en terme de mobilité et de nouvelles modalités d'élaboration des projets, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les différents acteurs engagés.

La mise en œuvre des 700 logements et des 18.000 m² de bureaux et commerces de la ZAC Danube s'opère en 3 tranches opérationnelles, prévoyant 50% de logements sociaux et 10% en autopromotion ; les livraisons seront échelonnées de 2015 à 2020-21 :

- les permis de construire de la 1^{ère} tranche opérationnelle ont été délivrés en 2013/2014 et représentent 320 logements dont environ 160 logements étudiants. La livraison du premier bâtiment (Ecoterra - 14 logements en accession sociale) est intervenue le 22 juillet 2015 ;
- les travaux relatifs à la 3^{ème} tranche commenceront en 2018 et s'échelonneront jusqu'en 2020-2021. C'est également dans cette troisième tranche que le programme mixte d'une école maternelle et de logements sera réalisé par l'équipe NUNC désignée lauréate du concours le 16 novembre 2015.

3.5- ZAC et SPL Deux-Rives

Faisant suite à la création de la ZAC des Deux-Rives approuvée le 21 février 2014, le Conseil communautaire du 19 décembre 2014 a désigné la SPL « Deux-Rives » en qualité de

concessionnaire de la ZAC des Deux-Rives et a approuvé le traité de concession à conclure pour une durée de 15 ans. Le contrat de concession signé a été notifié le 12 janvier 2015 à la SPL « Deux-Rives ».

Au printemps 2015, la SPL Deux-Rives a lancé deux consultations de maîtrise d'œuvre urbaine, l'une sur le territoire complet des 74 hectares de la ZAC, l'autre sur le territoire de la COOP. Les lauréats ont été désignés mi-juillet 2015.

- accord cadre « territoire » : équipe TER – Henri BAVA et associés :
Cette équipe aura pour mission principale l'élaboration du « plan-guide » de la ZAC des Deux-Rives. Elle devra assurer la cohérence globale du projet urbain et se verra confier des missions de maîtrise d'œuvre d'espaces publics sur le périmètre de la ZAC ;
- accord cadre « Coop » : équipe Alexandre CHEMETOFF et associés :
Cette équipe aura pour mission l'élaboration du plan-guide de la Coop et se verra confier des missions de réhabilitation du bâti et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics sur le périmètre de la Coop. Ce site sera prioritairement dédié aux activités culturelles et à l'économie numérique.

Les éléments des plans-guides élaborés à partir de l'automne jusqu'en mars 2016 seront intégrés au dossier de réalisation de la ZAC des Deux-Rives qui sera arrêté fin 2016 parallèlement aux premières consultations « promoteurs » lancées en priorité sur le secteur est de la ZAC (Rives du Rhin).

3.6- Opérations immobilières

- Forgerons / NLE

Les travaux démarrés début 2014 ont été livrés en septembre 2015.

- Forgerons / Vinci Immobilier

La réunion publique du 20 février 2015 a permis de relancer la phase opérationnelle du secteur Kurvau / Forgerons comprenant un réaménagement des espaces publics (paysagement, piste cyclable, apaisement de la circulation) et la réalisation de 20 logements en locatif social et 24 en promotion. Après une procédure de déclassement actée en mai 2015, les travaux sur l'espace public ont débuté en juin.

- SPA

A l'issue d'une consultation « promoteurs », le groupement Vinci immobilier-Domial a été retenu en mars 2013 pour un programme mixte comprenant près de 180 logements et une résidence hôtelière d'environ 160 chambres. Le permis de construire a été obtenu en juillet 2014 pour un démarrage des travaux début 2016 et une livraison fin 2017. La commercialisation des logements a été lancée en mars 2015 et après le déménagement de la SPA à Cronenbourg, les travaux de démolition des anciens locaux a démarré à l'automne 2015 en lien avec les chantiers du tramway ;

- îlot Coulaux

Les 128 logements de la Strasbourgeoise-habitat (îlots Coulaux et Kratz) font l'objet d'une opération de réhabilitation et résidentialisation : les travaux sont en cours d'achèvement. Cette opération est suivie par la construction de 35 nouveaux logements au sud de l'îlot Coulaux. Le PC a été délivré en février 2015, les travaux ont débuté en septembre 2015 pour une livraison fin 2017 ;

- îlot Jeanne d'Arc

Le permis de construire de cette opération de 150 logements engagée avec Habitation Moderne (50% en locatif social, 50% en accession dans le cadre d'un partenariat avec Bouwfonds et Edifipierre) a été délivré début 2013. Les travaux ont démarré mi-2014 pour une livraison en 2016 ;

- clinique Rhéna

Les travaux ont débuté au courant de l'été 2014 ; le gros œuvre a été achevé fin 2015 afin de permettre une mise en service de la clinique en 2017 ;

- maison médicale

La clinique Rhéna a organisé une consultation promoteurs pour la réalisation de la première opération de cabinets médicaux. ICADE a été désigné avec Rey-Lucquet pour la maîtrise d'œuvre, le PC déposé en mars a été délivré le 9 juillet 2015. Les travaux ont démarré fin octobre 2015 pour une livraison au printemps 2017 concomitamment à l'ouverture de la clinique Rhéna.

- îlot Bois

Les travaux préalables à l'aménagement ont débuté à l'été 2015 (dépollution, VRD), le 1^{er} PC a été déposé fin 2015 par Bouygues pour un démarrage des travaux début 2017.

4- Mission Arc Ouest

4.1- Zone commerciale nord

L'année 2015 a été marquée par l'élaboration de l'avant-projet devant permettre la mise au point du dossier de réalisation par FREY-SCI FORUM, aménageur désigné en décembre 2013.

En parallèle, un important travail de définition des caractéristiques du secteur nord qui comprendra près de 400 logements a été mis en place. Ce travail est mené en parallèle de l'affinement des esquisses financières du projet et de nombreux ateliers sur les mobilités, notamment au sujet du réaménagement des carrefours ou bien du cahier des charges du nouvel accès depuis l'autoroute. Un planning a été validé afin d'approuver le dossier de réalisation en juin 2016.

4.2- ZAC Jean Monnet

L'année 2015 a permis de travailler sur l'élaboration du projet. Deux groupements de promoteurs et bailleurs ont été mis en concurrence pour en retenir un seul qui réalisera l'ensemble de l'opération.

En parallèle, le dossier de Déclaration d'utilité publique a été déposé en préfecture afin d'acquiescer les terrains nécessaires à l'opération et un avis favorable a été obtenu de la part du commissaire enquêteur. Les propriétaires de la plus grosse partie des terrains sont rentrés dans une logique de négociation ce qui a permis d'avancer sur des solutions de relocalisation.

4.3- ZAC Rives du Bohrie

Cette ZAC représentant à terme plus de 1.200 logements sur 50 hectares a en effet vu le démarrage des travaux d'aménagement en septembre 2012. L'ensemble des travaux d'aménagement du site ont eu lieu durant l'année 2015.

4.4- Vigie-Forlen

Des études préalables à la création d'une ZAC ont été lancées suite à la délibération du Conseil de CUS le 22 février 2014. Un plan guide a été validé en fin d'année 2015 et doit faire l'objet d'études plus approfondies pour en évaluer le coût et les recettes potentielles ainsi

que la mise en œuvre opérationnelle. Les études ont permis d'affiner la programmation du projet Altarea-Klepierre sur la base d'une extension de 15.000 m² et d'un programme orienté vers l'équipement de la maison. Des négociations sont en cours avec le groupement afin d'affiner leur projet.

4.5- ZAC Baggersee

Le projet Baggersee a connu une année de questionnement et d'approfondissement du projet sur plusieurs points relatifs à la programmation notamment.

La programmation des équipements sportifs a été finalisée ce qui a permis de les positionner en proximité de l'école et de la crèche.

Un gymnase répondant aux besoins de la ZAC est programmé ainsi qu'une emprise pour un gymnase communautaire.

Un projet de complexe aquatique « Tournesol » a émergé et est envisagé avant la réalisation de la ZAC ce qui complètera utilement l'offre de loisir dans le secteur.

5- Rénovation urbaine de Cronenbourg

En 2015, la participation des habitants à l'élaboration du projet de territoire a été au cœur de l'actualité du PRU de Cronenbourg. Cette démarche de participation s'est inscrite dans le cadre du Contrat de Ville signé en juillet 2015 et du protocole de préfiguration du NPNRU.

L'équipe du PRU s'est ainsi mobilisée du mois d'avril à octobre afin de partager avec les habitants un bilan des actions et des opérations déjà menées dans le cadre du premier projet de rénovation urbaine et d'identifier des pistes de travail en vue de la transformation future du quartier. Le forum qui s'est tenu le 19 octobre a été un des temps forts de cette phase de concertation.

- rencontre des habitants en pied d'immeubles d'avril à juillet 2015 ;
- balade urbaine le 3 juillet 2015 ;
- le Forum Contrat de Ville et rénovation urbaine s'est tenu le 18 octobre 2015.

Cœur de quartier – secteur Einstein-Haldenbourg

L'avancement du chantier de l'EPSAN et des travaux de voirie a marqué le lancement d'un réaménagement complet du secteur Einstein-Haldenbourg. Parallèlement à la procédure d'expropriation actuellement en cours, le projet de réhabilitation des locaux d'activités de la copropriété Einstein se concrétise peu à peu.

Dans l'optique de créer une nouvelle centralité renforçant l'attractivité économique du cœur de quartier, les études du projet construction de l'opération DOMIAL en lieu et place de l'ancien mutant se poursuivent en coordination entre les équipes de maîtrise d'œuvre, les futurs occupants du rez-de-chaussée commercial et la LOCUSEM.

- l'enquête parcellaire de la galette commerciale 4 place Haldenbourg s'est tenue début septembre, l'ordonnance d'expropriation a été notifiée le 18 décembre 2015. La collectivité est propriétaire des murs depuis décembre 2015 ;
- l'emménagement des A' Cro du Vélo dans l'ancien local de la Poste de l'immeuble situé rue Einstein a eu lieu en mars 2015. Les études pour le réaménagement de ce local qui sera mutualisé avec l'association Emmaüs ont démarré en septembre 2015. Les travaux de transformation de l'ancien local de la rénovation urbaine en cabinet de kinésithérapie ont démarré fin 2015.

Secteur Est

Le cercle Lavoisier a fait l'objet de travaux de réhabilitation et de résidentialisation en 2015. Ce chantier initié par ailleurs la mise en place de la collecte enterrée dans la cité de Cronembourg. Son déploiement est aujourd'hui étudié avec le bailleur CUS-Habitat et en coordination avec les services de la collecte et de la valorisation des déchets sur le secteur Paracelse-Fresnel-Becquerel-Marie-Jeanne de Lalande.

- les travaux de réaménagement des rues Langevin, Einstein et Becquerel se sont déroulés de juillet à décembre 2015 ;
- le chantier de l'EPSAN suit son cours, la mise en service de l'établissement est prévue à la rentrée 2016 ;
- les travaux de réhabilitation et de résidentialisation du cercle Lavoisier et du n°21 ont démarré en avril 2015 ;
- les aires de jeux du mail Martine de Bertereau ont été livrées en mars 2015.

6- Rénovation urbaine de Hautepierre

L'engagement des dernières opérations de la convention et la signature de l'avenant de clôture à la convention ANRU.

Année d'achèvement du PRU engagé fin 2009, 2015 a été consacrée à la mise en place de la clôture administrative, financière et opérationnelle de la convention ANRU.

En termes d'avancement opérationnel, le PRU est engagé fin 2015 à 93% : 109 opérations sur les 111 de la convention ont été mises en étude ou en chantier entre 2009 et fin 2015. 65 % de ces opérations ont d'ores et déjà été livrées. Au niveau financier, 131 M€ de dépenses ont été engagés sur 150,47 M€ d'investissement global de la convention ce qui représente 87.30% du montant global.

Evolution de la convention ANRU

L'année 2015 a permis la formalisation de l'avenant de clôture, la tenue des négociations avec l'ANRU et notamment la présentation de l'avenant devant le comité d'engagement le 28 mai 2015 puis sa signature par l'ensemble des parties le 22 décembre 2015.

La clôture de la convention s'est formalisée à travers :

- l'abandon de 4 opérations sur des secteurs visés par le NPNRU et 4 études d'ingénierie ;
- le renforcement financier de 9 opérations de réhabilitation et de résidentialisation de CUS-Habitat mailles Karine, Jacqueline et Catherine ;
- la mise en place d'un financement en accession sociale à hauteur de 0,2 M€ pour l'opération *Cervantes* maille Jacqueline ;
- des fongibilités financières entre 10 opérations d'aménagement de la ville et de l'Eurométropole ;
- la régularisation financière aux coûts réels de 54 opérations soldées et livrées.

Ces modifications ont permis de dégager 2,11 M€ d'économies de subventions qui ont été redistribuées à hauteur de 207 000 € sur Hautepierre pour financer principalement l'opération d'accession sociale « *Cervantes* ».

En ce qui concerne le Contrat de Ville, la direction de projet a participé à la coproduction des cahiers de quartiers Hautepierre et Cronembourg qui ont défini les objectifs opérationnels du Contrat de Ville ainsi qu'à la mise en place du dispositif de pilotage en lien avec la DGA, les services de l'Etat et des collectivités.=

Pour le NPNRU, 4 axes ont fait l'objet d'un travail approfondi :

- la mise en place d'une première phase de concertation : une vingtaine de rencontres ont ainsi été organisées au cœur des mailles (présences en pieds d'immeubles et balades urbaines) qui se sont soldées par la tenue le 4 juillet d'un forum de concertation. Le bilan de cette concertation sera présenté et diffusé en avril 2016 ;
- la réalisation de premières esquisses d'aménagement urbain pour les mailles Brigitte et Eléonore. Ces premiers éléments de projet alimenteront l'étude de cadrage urbaine qui sera engagée dans le cadre du protocole de préfiguration.

Pilotage du volet urbain du PRU

Au niveau opérationnel, l'année 2015 a été marquée par l'achèvement d'un nombre significatif d'opérations :

- équipements et espaces publics : ouverture de la Maison de HautePierre qui regroupe 7 services publics de proximité ainsi que livraison de tous les aménagements d'espaces publics au cœur des mailles Jacqueline et Catherine ainsi que la place André Maurois et l'allée du théâtre de HautePierre (anciennement place du maillon) maille Irène ;
- équipements privés : livraison par la LOCUSEM du supermarché ALDI maille Irène et ouverture au public en février ;
- logements : achèvement des dernières réhabilitations et de résidentialisation de CUS-Habitat, mailles Jacqueline et Catherine (1 395 LLS). Secteur Athéna, livraison par SPIRAL de son opération de 86 logements dont 55 en accession et 31 en LLS pour le compte de Batigère et mise en chantier de 225 logements par Domial, European-Homes et Habitat de l'III.

En parallèle, la direction de projet a engagé, la consultation d'opérateurs du 1% logements en vue de la réalisation, avenue Molière, de deux opérations de logements locatifs libres de respectivement 22 et 18 logements maille Catherine. Cette consultation a permis de retenir, Domial-Plurial qui réalisera dès le 2^{ème} semestre 2016, la construction de 18 logements et maisons de ville.

La direction de projet a mené des négociations avec la société ADIM-Est pour la construction d'une opération de locaux tertiaires de 8.260 m² SP maille Eléonore. Engagé en phase PC, l'opération devrait débuter fin 2016, une fois la cession de l'assiette d'opération réalisée à l'été 2016. Une partie de l'opération devrait être réservée à des locaux à tarifs adaptés, notamment à destination des jeunes entreprises sortant de la pépinière située avenue Dante.

Missions transversales : sortie de HautePierre nord de l'ASERH et cessions foncières

Avec l'achèvement des opérations d'aménagement et la mise en place des dernières régularisations foncières entre l'Eurométropole, la SERS et les bailleurs, la direction de projet a pu mettre en place la procédure opérationnelle de sortie de HautePierre nord du dispositif d'entretien assuré par l'ASERH qui sera effective au 31 décembre 2016 pour l'ensemble du quartier sauf les mailles Eléonore et Brigitte-secteur parc social, qui en sortiront quant à elles au 31 décembre 2022.

Menée en partenariat avec la Mission Domanialité publique et le service Habitat, la démarche s'organise autour de 5 volets :

- opérationnel : élaboration des études d'aménagement des emprises extérieures des copropriétés en lien avec la DEPN et présentations des projets aux copropriétaires pour validation et mise en œuvre opérationnelle ;
- social : présentation de la démarche de sortie de l'ASERH aux 30 copropriétés et ASL de HautePierre et négociations pour sa mise en œuvre ;

- juridique : élaboration et présentation aux conseils syndicaux et leurs syndics des projets de délibération d'assemblée générale autorisant la sortie des copropriétés de l'ASERH ;
- administratif : organisation des assemblées générales extraordinaires des 110 copropriétés de l'ASERH (HautePierre nord et Poteries) et présentations du projet d'ensemble et de sa mise en œuvre opérationnelle dans ces AGE à fin d'accord et validation ;
- financier : mise en place de la fin de la dotation communautaire pour l'entretien des espaces extérieurs aux échéances opérationnelles prévues via les délibérations des conseils municipal et eurométropolitain.

La finalisation de la démarche passera par la tenue, en juillet puis octobre 2016 de deux assemblées générales extraordinaires de l'ASERH au cours desquelles l'ensemble des représentants des copropriétés et leurs syndics, ainsi que les 10 bailleurs sociaux membres de l'association, délibéreront sur le processus et ses échéances opérationnelles.

7- Rénovation urbaine de la Meinau et du Neuhof

7.1- NPNRU et Contrat de Ville

La concertation a été menée au 2^{ème} trimestre 2015 sur les perspectives pour le territoire dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain et du Contrat de Ville. Environ 450 personnes, acteurs ou habitants, ont été rencontrées dans les divers lieux d'échanges proposés : stands extérieurs, visites de quartier, forums, etc. Cette concertation fera l'objet de la parution d'un cahier de la concertation au 2^{ème} trimestre 2016 qui constituera une première étape de l'élaboration du NPNRU 2015-2024.

Avec la réforme de la géographie prioritaire les cités du Neuhof et de la Meinau sont réunies au sein d'un QPV de 16.000 habitants qui a été retenu par l'ANRU pour bénéficier du NPNRU.

7.2- Etudes urbaines

Les études urbaines en lien avec les architectes-conseils des PRU Neuhof (Ateliers Lion) et Meinau (Verdier-Tappia) ont porté en 2015 principalement sur :

- la préfiguration du NPNRU : secteurs Lyautey, Hautefort et Marschallhof au Neuhof et secteur Weeber-Imbs à la Meinau ;
- la reconversion de l'ancien hôpital Lyautey au Neuhof dans la perspective d'une possible acquisition par l'Eurométropole du foncier auprès de l'Etat ;
- l'urbanisation du terrain libéré par la démolition du 1 rue Schulmeister à la Meinau en vue du lancement d'une consultation de promoteurs.

7.3- PRU Neuhof

Au 1^{er} décembre 2015, 89 % des dépenses de 283 M€ programmées à la convention ANRU étaient réalisées et 96,5 % engagées.

Habitat et logement

- engagement en janvier 2015 des 38 logements sociaux par Domial (Concession Eurométropole) correspondant à la 3^{ème} tranche de l'opération de résorption de l'habitat insalubre du Polygone ;
- dans le secteur du Marschallhof, Somco a livré la démolition du 2-12 rue Schach (155 logements) et CUS Habitat celle du 13 rue de Marschallhof (10 logements). L'année 2015 a vu par ailleurs la conclusion des études de maîtrise d'œuvre des nouveaux espaces publics et de la construction de 45 logements par SOMCO dont le permis de construire sera déposé début 2016 ;
- engagement en mai 2015 par Habitation Moderne des travaux de construction d'une résidence seniors de 41 logements sur le secteur de la Kibitzenau ;
- poursuite par Habitation Moderne des travaux de réhabilitation-résidentialisation de la cité Solignac pour une livraison prévisionnelle en mai 2016 (hors convention ANRU : 250 logements),
- livraison entre février et juillet 2015 des travaux de réhabilitation et résidentialisation de 107 logements par CUS-Habitat : rues de Brantôme et de Thiviers et 101-103 avenue du Neuhof,
- démarrage en janvier 2015 par CUS-Habitat de la réhabilitation-résidentialisation de 113 logements situés rue Saint-Exupéry et rue du Commandant François, pour une livraison prévisionnelle en 2017 ;
- livraison des travaux de construction de 62 logements locatifs et en accession privée et sociale par Spiral, allée Reuss, dont 47 logements vendus en VEFA à SNI ;
- livraison en juillet 2015 de 15 logements par NLE rue de Clairvivre (VEFA Pierres et Territoires) et de 9 logements dont le second-œuvre reste à achever à leur commercialisation ;
- livraison fin 2015 des commerces du pôle de proximité de la rue de Clairvivre : Norma, tabac, pharmacie, café ;
- démarrage en octobre 2015 d'un programme d'habitat en locatif libre de 50 logements par Edifipierre sur un terrain cédé par CUS Habitat à la Foncière Logement au Ballersdorf ;

En complément des opérations de logement inscrites à la convention ANRU du Neuhof, des opérations de diversification de l'habitat ont été engagées en périmètre de rénovation urbaine, ces opérations sont menées par Bouygues Immobilier :

- démarrage des travaux de construction de 57 logements en accession à la propriété rue Ingold, réalisé en deux phases, pour une livraison de la première phase prévue en janvier 2017 ;
- suite à la vente du foncier par CUS Habitat et l'Eurométropole, démarrage en septembre 2015 de la construction de 35 logements au 75 avenue du Neuhof, pour une livraison prévisionnelle en mars 2017 ;
- suite à la modification du POS en 2014, réalisation des travaux de construction de 52 logements en accession au 2 avenue du Neuhof sur un ancien terrain industriel.

Espaces publics sous maîtrise d'œuvre DEPN

- prolongement de la rue d'Aigurande et de la piste cyclable en lisière de l'aérodrome (Ville et Eurométropole) raccordée à la rue du Commandant François ;
- réaménagement de la rue de l'Aéropostale en accompagnement des opérations de logement menées à la cité des aviateurs par CUS Habitat et dans le quartier des musiciens par Domial ;
- aménagement des abords du nouveau centre commercial rue de Clairvivre et de la Maison de l'Enfance du Neuhof.

Equipements publics sous maîtrise d'œuvre DCPB

- livraison fin 2015 des locaux restructurés du Centre social et culturel du Neuhof rue de la Klebsau ;
- travaux de restructuration de l'ancien manège à chevaux rue de Solignac en salle des fêtes municipale pour une livraison prévue début 2016,
- travaux de construction des locaux sportifs et conviviaux du stade Walter, rue de la Klebsau pour une livraison des travaux au 2ème trimestre 2016.

7.4- PRU Meinau

La convention ANRU de la Meinau, signée le 11 décembre 2006, a fait l'objet de la signature de l'avenant de sortie en décembre 2015. Ce dernier permettra de conforter l'intervention sur la réhabilitation du parc social (1^{ère} tranche du secteur Weeber-Imbs) et sur les espaces publics majeurs du quartier (avenue de Normandie et rue Schulmeister).

Au 1^{er} décembre 2015, 71,02 % des dépenses de 232 M€ programmées à la convention ANRU, suite à la signature de l'avenant de sortie, étaient réalisées et 74,81 % engagées.

L'année 2015 a marqué l'avancement du PRU Meinau à travers les opérations suivantes :

Habitat et logement

- démarrage en décembre 2015 des travaux de démolition par CUS-Habitat de la tour 1 rue Schulmeister pour une livraison de l'emprise libérée en avril 2016. Une consultation de promoteurs sur ce foncier portant sur 65 logements en accession à la propriété a été menée en 2015 par l'Eurométropole et CUS-Habitat. Un permis de construire a été déposé par le promoteur Spiral fin 2015 ;
- poursuite du chantier de construction de 50 logements par Domial rue du Rhin Tortu dont 17 logements bénéficient d'une prime ANRU ;
- dépôt en octobre 2015 du permis de construire concernant 40 logements en accession réalisés par la SCI Strasbourg Eurométropole Accession sur le terrain libéré par la démolition de la tour 33 avenue de Normandie ;
- travaux en cours de réhabilitation-résidentialisation des 100 logements des bâtiments B et B1, rues Riestelhuber et route de la Meinau, par la Sibar ;
- lancement des travaux de construction de 57 logements rue Schulmeister par Icade pour la Foncière Logement (FL) en vue d'une livraison en 2017.

En complément des opérations de logement inscrites à la convention ANRU de la Meinau, des opérations de diversification de l'habitat ont été engagées en périmètre de rénovation urbaine :

- poursuite des travaux de construction de 35 logements en accession privée et sociale par Alprim rue du Rhin Tortu en vue d'une livraison début 2016 ;
- démarrage des travaux fin 2015 concernant 20 logements en accession, rue Riestelhuber, par Pierres et Territoires ;
- livraison des bâtiments Nord et centre (30 logements) par Pierres et Territoires, rue de Savoie, et engagement en octobre 2015 de la construction du dernier bâtiment qui sera livré en 2017.

Espaces publics sous maîtrise d'œuvre DEPN

En 2015, les espaces publics situés à l'Est de la cité de la Canardière ont été livrés :

- prolongement de l'avenue de Normandie intégrant le site dédié au BHNS ;
- livraison de l'extension du square de la Peupleraie.

Equipements publics

L'année 2015 a permis, avec la signature de l'avenant de sortie à la convention ANRU de la Meinau, de consolider le plan de financement et d'envisager la concrétisation des projets de relocalisation :

- de la régie de quartier « Meinau services » sur deux niveaux de l'opération réalisée par Domial avenue de Normandie ;
- du jardin d'enfants bilingue « Le Playgroup » dans des locaux situés rue Schulmeister en rez-de-chaussée du programme de logements porté par la SCI Strasbourg Eurométropole Accession. CUS Habitat fera l'acquisition des locaux en vue d'une location à l'association du Playgroup.

8- Service géomatique et connaissance du territoire

8.1- Réalisations et évènements marquants

Mise en ligne sur internet d'une bibliothèque de cartes interactives

L'acquisition en 2015 de l'outil Woosmap offre la possibilité d'une diffusion web des productions cartographiques de la collectivité. Cette cartotheque a progressivement été alimentée avec plusieurs cartes d'intérêt général sur le territoire. Une quinzaine de cartes thématiques ont ainsi été diffusées (densité de population, revenus fiscaux, typologie socio-démographique...). L'ensemble des cartes thématiques produites en 2016 seront ainsi mises en ligne, pour le grand public ou avec un accès restreint.

Expérimentation de logiciels libres de Système d'Information Géographique (SIG)

Ce projet, destiné à mettre en œuvre des solutions complémentaires à la plateforme SIG ELYX, a démarré en 2014 par une étude de faisabilité. Il repose principalement sur la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de SIG libre dénommé QGIS. En 2015, le projet a continué de monter en puissance jusqu'à devenir un outil incontournable pour la production courante, au travers de la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de base de données.

Acquisitions de données 3D

Le service a fait réaliser une photographie aérienne en 3D à partir des clichés obliques de la mission de prise de vue aérienne 2013.

Mission de coopération décentralisée à Douala

En lien avec la direction des Relations internationales et l'Institut régional de coopération décentralisée, la coopération décentralisée avec la Communauté urbaine de Douala en matière de SIG a connu un temps fort avec l'envoi de deux ingénieurs du service à Douala pour une mission d'expertise d'une semaine. Cette mission entraine dans le cadre du volet SIG d'un projet de refonte du réseau d'assainissement pluvial de Douala porté par l'Agence Française de Développement (AFD).

8.2- Activités du service

8.2.1- Gestion des données de références

Données de référence topographiques

Le programme de révision des données topographiques de référence concernait la zone Centre de l'Eurométropole de Strasbourg auquel il faut adjoindre les mises à jour courantes pour un total d'environ 110.000 changements sur l'année, soit une relative stabilité.

Les partenaires de la CIGAS (Commission de l'Information Géographique de l'Agglomération de Strasbourg) nous ont fait parvenir 69 demandes de lever topographiques qui ont pu être traités dans les délais contractuels.

Données de référence du parcellaire cadastral

594 croquis d'arpentage traités pour la mise à jour de la BD parcellaire auxquels s'ajoute le contrôle de 230 croquis réalisés dans le cadre du marché d'arpentage.

Données de référence cartographiques et du filaire de voies

Mise à jour des données cartographiques à différentes échelles et production de cartes de communes et plans d'agglomération. Mise à jour du filaire de voie (224 objets voies créées ou modifiés en 2014).

Prestations topographiques

- 22 prestations topographiques de terrain avec plus de 6 733 points altimétriques levés et 553 points implantés. Si le nombre de prestations a baissé par rapport à 2014, le volume de données générées a augmenté ;
- entretien du canevas de points planimétriques : 163 points contrôlés (soit environ 3,5% des points matérialisés) ; cette valeur est stable par rapport à 2014.

Prestations concernant le foncier (hors voirie et domaine public)

Coordination des travaux d'arpentage avec la mission Domanialité publique et utilisation d'un même marché public.

- réalisation de 35 procès verbaux d'arpentage et 11 rétablissements de limites ;
- instruction de 10 dossiers de possessions trentenaires.

Le nombre de dossiers traités est resté stable par rapport à l'année précédente.

Prestations concernant les adresses

- 101 dossiers d'attribution suivis sur Strasbourg aboutissant à la création de 178 nouvelles adresses (incluant 5 opérations de renumérotage) par arrêtés municipaux en 2015. Au total, 988 adresses ont été créées ou modifiées sur l'Eurométropole ;
- 89 demandes d'attestations d'adresses sur la commune de Strasbourg.

Contrôle du RIL

575 adresses contrôlées sur le terrain pour la mise à jour du Répertoire des immeubles localisées (RIL) de l'INSEE.

Réfection du réseau de repères altimétriques en partenariat avec l'IGN

- mise en place par l'IGN de 12 triplets (zone de points de référence altimétrique nationaux) sur le territoire de l'Eurométropole ;

- nivellement de la station permanente Etoile au centre administratif par l'IGN ;
- diagnostic de 422 repères de nivellement (27% du total) ;
- premier cheminement test de 10 km aller-retour entre Plobsheim et Fegersheim.

Plan de Corps de rue Simplifié (PCRS)

- poursuite de la participation aux réunions (2 en 2015 après 5 en 2014) du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) sur la définition du standard PCRS. Strasbourg a été utilisé à plusieurs reprises comme exemple et modèle lors de ces réunions et travaux techniques. Le standard a été adopté au niveau national cet été ;
- réalisation d'un diagnostic des données topographiques d'ESR par rapport au standard PCRS.

Base Adresse Nationale (BAN)

- participation au groupe de travail BAN de l'AITF ;
- participation au groupe de travail BAN et signalement de modifications d'adresses et de voies de CIGAL.

8.2.2 – Travaux de l'atelier de géomatique

Les activités du département de l'atelier de géomatique ont représenté en 2015 un montant de recettes de 193.253 € HT correspondant pour la plus grande part au traitement de 7.000 demandes de notaires (6.300 en 2014). L'atelier de Géomatique a en outre réalisé 1.100 prestations gratuites pour les services de l'Eurométropole, leurs prestataires ainsi que les communes.

Productions notables

- géoréférencement, mosaïquage et orthocorrection de photographies aériennes historiques (1.986 réalisée, 1.992 en cours) ;
- plans de sécurité et supports graphiques pour le plan de sécurisation du Marché de Noël ;
- lancement de l'état des lieux des données foncières GIMA gérées par PFI en vue de préparer l'étude du cycle de vie des données ;
- mise en place et alimentation de la structure permettant de consulter des fichiers multimedia depuis Elyx ;
- mise en ligne interne de l'ensemble des cartes utilisées par la Mission sécurité civile ;
- mise en ligne "publique" des Vitaboucles et des résultats des élections régionales.

8.3- Etudes et projets

8.3.1- Observation du territoire

Etude la structure du parc social Eurométropole et de ses dynamiques de peuplement

Le service Géomatique a été sollicité par le service de l'Habitat de la Direction Urbanisme et Territoires afin de produire un diagnostic territorial portant sur la structure du parc de logements sociaux et ses dynamiques de peuplement.

Ce diagnostic a mobilisé l'exploitation géographique de trois principales bases de données :

- le fichier RPLS 2013 (DREAL), qui localise à l'adresse les 50.000 logements sociaux présents sur le territoire de l'Eurométropole et décrit leurs caractéristiques ;

- le fichier INSEE détail logements 2012, qui permet d'analyser le peuplement des logements sociaux à travers différents caractéristiques des ménages ;
- les fichiers 2015 de la demande en logements sociaux et des attributions (AREAL), permettant d'analyser le profil des 20.000 demandeurs et des 4.700 ménages auxquels ont été attribué un logement social.

Observation des Quartiers Politique de la Ville (QPV)

En octobre 2015 ont été diffusés sur le site de l'INSEE les premiers jeux d'indicateurs socio-économiques permettant de caractériser le profil socio-démographique des QPV.

Ces données ont été explorées à travers des outils d'analyse statistique multivariée permettant de croiser un large ensemble d'indicateurs et de comparer les situations sociales relatives des différents quartiers. Dans le cadre d'une co-publication avec l'Observatoire Régional de Santé Alsace (ORSAL), ces analyses ont été étendues à l'ensemble des QPV d'Alsace.

Définition d'un découpage géographique du territoire Eurométropole en « bassins de vie »

Le service Planification et prospective territoriale a sollicité le service pour l'aider à définir des bassins de vie cohérents pour le suivi du PLU. La définition des bassins de vie s'est appuyée sur un ensemble d'analyses géographiques illustrant le fonctionnement du territoire en termes de flux (navettes domicile-travail, mobilités scolaires, fréquentations d'équipements), de profil socio-démographique, d'armature urbaine ou encore de découpage politique et administratif (cantons, directions de proximité).

Analyse des aires d'attractions des mairies de quartier

La Direction Générale a lancé en 2015 un projet d'« Optimisation des moyens de la collectivité à l'échelle des territoires ». Il s'agit de travailler à la fois sur l'organisation, les missions et les locaux. C'est un projet qui doit concourir à l'évolution de l'organisation de l'Eurométropole et au décloisonnement des métiers en favorisant la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et la mobilité interne. Dans cette perspective, le service a été sollicité pour produire un diagnostic relatif à la localisation des équipements de la collectivité et à leur fonctionnement sur le territoire.

Exploitation géographique de bases de données métier

En 2013, le service Voies publiques a lancé un marché d'acquisition de données à grand rendement : restitution d'une base de données géographique sur les thématiques « signalisation », « chaussées » et « usages de la voie ». Une exploitation géostatistique de des données « usage de la voie » a permis de produire une première typologie du territoire mettant en évidence les types de secteurs principalement dédiés à l'usage du piéton, des cycles ou de la voiture.

Exploration des données WIFILIB

La société AFONE, en partenariat avec l'Eurométropole, déploie un réseau Wifi d'accès public à internet nommé WifiLib. Le SSITR dispose d'un échantillon des données brutes générées lors des connexions d'équipements aux bornes du réseau WifiLib. Ces données contiennent des informations sur les 38 bornes aujourd'hui installées (localisation), les sessions, les matériels et les clients. Dans le cadre d'une recherche exploratoire, le SSITR a sollicité le service pour analyser géographiquement ces données, à partir d'un échantillon de plus de 200.000 enregistrements datant du mois d'août 2015.

Attractivité des médiathèques

Le service des médiathèques s'est adressé au département Etude et usage pour qu'il lui propose des éléments cartographiques sur l'attractivité des médiathèques de l'Eurométropole. Après avoir géolocalisé les abonnés à leur lieu de résidence, a pu être représentée la densité lissée d'emprunts et de retour d'ouvrages, et ceci par médiathèque (exemple de la bibliothèque de Cronenbourg). Une carte de l'attractivité théorique des médiathèques a également été réalisée ; ces aires d'attraction tiennent compte de la distance à vol d'oiseau entre chacune d'entre elles par rapport à l'étendue de l'Eurométropole.

Accompagnement du service Propreté Urbaine

La cellule qualité de ce service s'est adressée au service Géomatique pour obtenir une assistance à la mise en place d'une base de données de gestion de ces différents éléments. Plus particulièrement dans une démarche de qualité, une réflexion a été entamée sur la mise en place géographique de l'IOP (indice objectif propreté).

8.3.2- Projet SIG 3D

Production de données

- production de l'ortho3D
- projet de fin d'études INSA : création de données 3D de végétation et exploitation des bases de données 2D pour l'exploitation et la visualisation 3D ;
- extension de la couverture de la modélisation 3D des bâtiments en LoD2 à l'ensemble du territoire de l'Eurométropole (14 communes de la 2^{ème} couronne, 45 000 bâtiments)

8.4- Partenariats

Mise en place du partenariat Equipex-GeoSUD permettant d'accéder gratuitement à des images satellites.

CIGAS

Animation de la CIGAS (Commission de l'Information Géographique de l'Agglomération de Strasbourg) : 5 comités techniques, un comité exécutif. Une réflexion a été engagée sur la refonte de la convention constitutive du partenariat et des modalités de calculs des parts de financement des partenaires. Elle a permis de formuler des propositions de principes de fonctionnement généraux pour cette nouvelle convention.

CIGAL

Un bilan du partenariat a été effectué collégialement et une réflexion s'est tenue pour jeter les bases d'un nouveau schéma d'orientation pour ce partenariat, dans un contexte marqué par de fortes évolutions des membres fondateurs (Départements et Région).

9- Service de l'habitat

9.1- Chiffres clés

- Le budget réalisé du service s'est élevé à 29,8 M€ (investissement et fonctionnement) soit + 14,2 % par rapport à l'exercice 2014 (26,1 M€). Cela représente près de 1.415 mandats

(1 071 en 2014 et 750 en 2013) au total dont 962 (604 en 2014 et 314 en 2013) pour le parc privé.

- le budget réalisé au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat est de 8,6 M€ (7,4 M€ en 2014) dont 2,4 M€ pour le parc privé (1,2 M€ en 2014).

Parc de logements aidés

- près de 2.000 logements aidés ont fait l'objet d'une décision de financement, qu'il s'agisse de logements locatifs sociaux publics (1.322) et privés ou d'accession sociale à la propriété (60 PSLA) ;
- en droit commun, 1.464 logements locatifs sociaux publics ont fait l'objet d'une décision de réhabilitation (1.448 en 2014, 1.770 en 2013, 1.369 en 2012, 1.654 en 2011) ;
- 4 opérations ont fait l'objet d'une demande de subvention au Fond d'aménagement urbain (demande validée pour un montant de 182.240 €) ;
- près de 3.040 logements composent aujourd'hui le contingent réservataire de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont permis le relogement de plus de 366 ménages en 2014 ;
- 540 dossiers instruits en 2015 dans le cadre de l'Accord collectif départemental pour 221 attributions (au 31/12/2015) ;
- environ 300 situations individuelles de relogement ou d'accès à un logement ont été traitées en appui des travailleurs sociaux du territoire (situations d'expulsion locative, mutations problématiques, courriers de particuliers aux maires).

Assistance au montage de projets

- 6 opérations d'aménagement étudiées et suivies (cahiers des charges de consultation, fiches préconisations...) ;
- 66 déclarations d'intention d'aliéner étudiées pour réaliser du logement locatif social, 7 dossiers de consultation ont abouti après montage avec les communes ou le service PFI sur des biens fonciers ou immobiliers à mobiliser pour du logement aidé (préemptions ou acquisitions amiables, biens relevant du patrimoine des collectivités) permettant la réalisation de 112 logements locatifs sociaux et 14 logements en accession sociale ;
- 3 projets ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique (résidence intergénérationnelle Habitat et Humanisme, résidence personnes âgées Cocon 3S, résidence personnes en situation de handicap Ti'Hameau) ;
- une assistance a été portée à plusieurs communes (Mundolsheim, Holtzheim, Wolfisheim, Eschau) pour leur permettre de réaliser du logement locatif social sur leur territoire dans des opérations privées ; dans le même registre, des opportunités foncières ont été analysées pour permettre aux élus locaux de se positionner vis à vis des promoteurs ou des propriétaires vendeurs. »

Aide aux particuliers

- 873 logements privés ont été financés sur la dotation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les fonds propres de l'Eurométropole :
 - 294 en PIG et 579 en copropriétés, dont 750 en réhabilitation énergétique ;
 - 38 en diffus au titre de l'adaptation du logement au handicap ;
- 22 dossiers de Garantie des risques locatifs (GRL) sur les fonds propres de l'Eurométropole ;
- 147 dossiers de demandes d'autorisation de changement d'usage en 2015 dont :

- 135 instruits autorisant l'activité professionnelle dans le logement dont 79 meublés de tourisimes ;
- 10 dossiers en attente d'éléments complémentaires (9 meublés de tourisimes) ;
- 2 dossiers classés sans suite (abandon des projets de meublés de tourisimes).
- environ 94 particuliers renseignés par écrit sur des demandes diverses ;
- dans le cadre de l'aide à l'accession sociale, le service a instruit 124 demandes de subvention et en a validé 104 pour un montant total de 305 000 € ; pour des questions budgétaires, le dispositif ne sera pas reconduit et a pris fin au 31 décembre 2015.
- le partenariat avec le Conseil départemental et les services de l'Etat (DREAL et DDT) s'est poursuivi en 2014 dans le cadre du guichet unique national sur la rénovation énergétique et de sa déclinaison locale en « Point rénovation info service » (PRIS) sur le département.

9.2- Axes transversaux

- Elaboration du PLU faisant office de PLH

Le service a contribué activement à la démarche PLU au travers du groupe de travail Habitat du PLU (apport méthodologie, préparation des réunions et séminaires). Pour ce faire, un travail de partage des enjeux avec les élus (vice-présidents, élus des communes) sur les questions d'habitat a dû être mené (réunion d'information PLH destinée aux élus).

- Suivi du 4^{ème} PLH

Le service expérimente depuis 2014 la mise en œuvre de trois nouveaux observatoires : l'Observatoire local des loyers (OLL), l'observatoire de la promotion immobilière (CECIM) et l'observatoire des copropriétés (POPAC). Ces nouveaux observatoires permettent au service un suivi plus précis du marché de l'immobilier privé et une connaissance plus approfondie des besoins des copropriétés en rénovation.

- Réforme des « attributions » des logements locatifs sociaux

En 2015, le service a engagé un travail avec l'Etat, les communes, l'AREAL et les associations afin définir une stratégie d'attribution des logements locatifs sociaux à l'échelle de l'Eurométropole et d'élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande et d'Information des demandeurs (PPGDID), rendus réglementairement obligatoires. En parallèle, le service a participé activement à des groupes de travail nationaux, pilotés par la DHUP, en lien avec la démarche de réforme des attributions. Au travers de ces groupes de travail, le service habitat a contribué à l'élaboration du projet de loi « égalité et citoyenneté ». Ce travail amorcé en 2015 se poursuivra sur les prochaines années par la mise en œuvre et le suivi du PPGDID sur 6 ans, la mise en place de la Conférence intercommunal du logement (CIL).

9.3- Parc public

En 2015, le travail d'actualisation des besoins en cours d'année (en lien avec les bailleurs), et le lien fait avec les services de l'Etat (DREAL) a permis d'optimiser l'enveloppe de dotation, y compris avec l'obtention en toute fin d'exercice d'un complément exceptionnel, permettant l'ajout d'une ultime opération en 2015.

Ceci a permis à l'Eurométropole de financer l'ensemble de la programmation prévisionnelle pour le parc public (1.322 logements locatifs sociaux, soit 150 dossiers annoncés par les bailleurs, et 81 dossiers effectivement instruits jusqu'à l'agrément par la cellule parc public dont 3 dossiers ANRU).

On mentionnera ainsi une programmation portant initialement sur 150 opérations présentées par les bailleurs dans le cadre des réunions de programmation, puis l'instruction par la cellule parc public de 78 dossiers en droit commun (soit 2.846 logements dont 1.322 logements locatifs aidés nouveaux, 60 PSLA et 1.464 logements locatifs aidés réhabilités).

Etude énergétique du parc social

Le travail débuté en 2010 avec l'étude énergétique du parc HLM en Alsace par l'AREAL et ayant conduit en 2013, à la mise en place entre les différentes collectivités territoriales de la Région (dont l'Eurométropole), la DREAL et la CDC d'un dispositif d'aides commun, s'est poursuivi.

Pour 1.448 logements agréés en PALULOS pour 2014 (7 dossiers), 2015 a vu 1.464 logements agréés en PALULOS, dont 1.211 dans le cadre du dispositif de réhabilitation thermique pour une enveloppe de 2,56 M€. Les derniers arbitrages intervenus fin 2015 conduisent pour les quatre années à venir à considérer le nombre de 1.500 logements comme étant le maximum finançable.

Délégation des aides à la pierre

La délégation des aides à la pierre se termine également pour la période 2010-2015, et le service en lien avec les services de la DDT, a entamé le travail pour le renouvellement de la délégation, dans le cadre d'une convention de délégation des aides à la pierre 2016-2021. Les réunions de travail se poursuivent en vue d'un passage en délibération pour juin 2016 (attente de l'enveloppe de dotation Etat pour l'année 2016, et des objectifs liés, ces éléments devant être intégrés à la convention).

Rapprochement des thématiques habitat et emploi

Outre la collaboration habituelle avec différents acteurs du logement social (bailleurs, Etat, Ville de Strasbourg, CG67, communes, CIL), il peut être mentionné qu'en 2015, le rapprochement effectué entre l'Eurométropole et Action Logement a permis d'aboutir à la mise en place d'une « convention cadre de territoire » visant à décliner sur le territoire du bassin d'emploi de l'Eurométropole les engagements pris respectivement par Action Logement et par l'Eurométropole au soutien de la production de logement.

Espaces extérieurs des grands ensembles

Concernant l'entretien des espaces extérieurs des grands ensembles d'habitat social, un groupe de travail a abouti à une proposition de refonte du dispositif d'aides à l'aménagement des espaces extérieurs dont bénéficient 11 bailleurs sociaux et l'ASERH. La refonte de ce dispositif a été actée par délibération en décembre 2015 et devrait, à terme, permettre à la collectivité de réaliser une économie substantielle et d'avoir une équité de traitement entre les bailleurs.

Demande de logement social

Le service a engagé un travail sur la gestion de la demande de logement social, en lien avec l'AREAL et les bailleurs sociaux. Ce travail s'est poursuivi en 2015, conformément à la feuille de route politique de son élu.

Appel à solidarité accueil des réfugiés

Le service a été mobilisé dans le cadre de l'appel à la solidarité lancé en fin d'année par les deux collectivités en faveur de l'accueil des réfugiés à Strasbourg et de son agglomération. L'appel à solidarité relayé auprès des bailleurs a donné lieu à la mise à disposition d'une trentaine de logements par les bailleurs sociaux, répertoriés par le service habitat pour transmission ensuite à la préfecture. Le service effectue également un suivi des attributions de ces logements (13 réfugiés accueillis en 2015), et effectue les actualisations nécessaires en lien avec les bailleurs sociaux, pour conserver un tableau à jour sur les capacités d'accueil des réfugiés au sein du parc social.

9.4- Parc privé

Sur la base des orientations de l'ANAH, l'Eurométropole a poursuivi son action sur l'habitat privé :

- la poursuite du Programme d'intérêt général « Habiter Mieux » avec le volet renforcé aux copropriétés afin d'inciter un maximum de copropriétaires à engager des travaux d'économie d'énergie ;
- la poursuite de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH copropriétés dégradées) sur 6 copropriétés dégradées » avec la mise en place d'un avenant 2015-2017;
- la poursuite du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) avec l'alimentation d'un observatoire des copropriétés.
- le Contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (CLE) 2010-2017 dans le cadre du « Fonds d'aide à la rénovation thermique » des logements privés (FART)
- la mise en place d'un protocole avec total pour l'affectation des « CEE collectivités » du programme « Habiter Mieux » en lien avec l'ANAH ;
- des aides aux handicaps et à la perte d'autonomie ;
- le lancement du programme investissement d'avenir sur 6 copropriétés à l'Esplanade ;
- le lancement d'une boîte à outils pour remettre des logements vacants sur le marché.

Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »

Le PIG «Habiter Mieux » ainsi que les aides propres ont permis de rénover 294 logements et de créer 6 nouveaux logements dans d'anciens locaux à usage autre qu'habitation dont 71 locatifs (7 intermédiaires et 64 sociaux), 223 appartenant à des propriétaires occupants.

Comme chaque année, une adaptation locale des plafonds des loyers conventionnés intermédiaires et sociaux pour inciter à pratiquer du loyer social a été menée en lien avec l'ADEUS et la FNAIM.

Afin de favoriser le logement social, d'autres aides sur le budget de l'Eurométropole ont été mises en œuvre :

- une prime forfaitaire de 1.500 € en cas de conventionnement social ou très social avec ou sans travaux pour 102 logements ;
- la sécurisation des loyers par la prise en charge par l'Eurométropole de la prime d'assurance « garantie des risques locatifs (GRL). 22 propriétaires ont pu en bénéficier, ce qui a permis à des locataires modestes d'accéder à un logement.

Le service a développé le volet « copropriétés » du PIG à travers plusieurs partenariats :

- le partenariat Eurométropole-FNAIM (cofinancement du poste d'éco-conseillère avec l'ADEME et la Région). En 2015, la FNAIM a accompagné des conseillers syndicaux et des syndic dans le montage de leur programme de travaux et les a encouragés à profiter

des aides du dispositif Région et Eurométropole s'ils acceptaient de réaliser un bouquet de travaux compatibles BBC ;

- un groupe de travail copropriétés a été organisé régulièrement entre le service, la FNAIM et les points info énergie, ce qui a permis d'aider plusieurs copropriétés à définir et voter un programme de travaux éligible aux aides et permettant la maîtrise des charges énergétiques.

En 2015, plusieurs copropriétés ont lancé des programmes de travaux conséquents :

- la copropriété 16 rue des Vignes à Illkirch avec 16 logements où la totalité des 16 logements a été conventionnés avec l'ANAH ;
- la copropriété 271 route de Schirmeck à Strasbourg avec 12 logements où 2 logements ont bénéficié d'aides de l'ANAH ;
- la copropriété « le Saverne » 23-27 rue d'Orbey à Strasbourg avec 30 logements où 10 logements ont bénéficié d'aides de l'ANAH ;
- un immeuble de la copropriété 14-18 rue de Balbronn à Strasbourg avec 24 où 11 logements ont bénéficié d'aides de l'ANAH.

Contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (CLE)

Pour 438 logements, le gain énergétique, après travaux, a dépassé les 25 %, ce qui a permis aux propriétaires de bénéficier du fonds d'aide à la rénovation thermique proposant une prime de 2100 à 2.600 €. L'Eurométropole a pris en charge :

- les évaluations des logements réhabilités pour les propriétaires occupants (à hauteur de 100 %) ;
- les audits énergétiques (à hauteur de 20 %) pour les copropriétés avec une majorité de propriétaires éligibles aux aides ANAH. 2 copropriétés ont pu bénéficier de cette aide en 2015.

A noter que via le fonds d'aide partenarial (Warm Front 67) auquel le service de l'Habitat siège, il a été possible d'attribuer des aides complémentaires aux propriétaires occupants impécunieux en situation de précarité énergétique pour des travaux de rénovation.

En 2015, 1 propriétaire a pu bénéficier de ces aides complémentaires pour un montant de travaux de 26.899 € et des aides Warm Front de 2.700 €.

Aide au handicap

L'Eurométropole instruit les aides spécifiques demandées par les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement. En 2015, 38 logements ont pu bénéficier des aides de l'ANAH et de l'Eurométropole et 32 logements ont bénéficié uniquement d'aides de l'Eurométropole.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

En 2015, l'accompagnement des copropriétés a permis de réaliser :

- 6 bilans financiers (coût pris en charge par l'Eurométropole) ;
- le vote de programmes de travaux pour 2 copropriétés (Eléonore 1 pour 2,76 M€ HT et Eléonore 2 pour 6,23 M€ HT) soit 494 logements ;
- la formation des conseillers syndicaux et des copropriétaires (prévention ou traitement des impayés, maîtrise des charges, fluidification du processus de décision collective) ;
- des actions contre les impayés de charges en lien avec les syndic ;
- des prêts « missions sociales » en partenariat avec Procivis pour solvabiliser le reste à charge des copropriétaires ;

- le montage d'éco-prêts à taux zéro individuels et d'éco prêt collectifs, l'avance de subvention.

Ces actions ont représenté plus de 100 réunions avec le service, l'équipe d'animation, les représentants des conseillers syndicaux, les syndicats, les bureaux d'étude, les associations et les différents acteurs de la copropriété.

Logement indigne

Dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement indigne et non décent (DDELIND), 29 nouveaux logements ont fait l'objet d'un signalement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en 2015 et 20 dossiers ont été clôturés.

Le PIG « Habiter Mieux » a permis en 2015 la réhabilitation de 35 logements indignes et très dégradés, dont 7 occupés par des propriétaires occupants modestes.

Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le service Hygiène et santé engagé des procédures coercitives (arrêtés préfectoraux avec possibles sanctions judiciaires si le propriétaire n'engage pas les travaux nécessaires à la résorption de l'insalubrité). Ainsi, en 2015, toutes procédures confondues (concernant l'insalubrité réparable ou irréparable, les dangers ponctuels, les interdictions d'habiter relatives à des caves, des sous-sols ou des greniers...) :

- l'ARS a pris un arrêté préfectoral sur le territoire de l'Eurométropole hors Strasbourg (sur un total de 17 dans le Bas-Rhin hors Strasbourg) contre 13 en 2014 ;
- le SHRS a pris 8 arrêtés concernant 16 logements et a lancé des travaux d'office réalisés dans le cadre de 3 arrêtés suite à la carence des occupants pour un montant de 2 894 €, elle a fait 2 signalements au Procureur de la République du fait du non respect de l'interdiction d'habiter pour 2 bailleurs d'un immeuble.

Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC)

6 comités de suivi et 2 comités techniques ont été organisés en 2015. 9 copropriétés ont été étudiées et classées dont 3 ayant bénéficié d'un accompagnement social et technique. 6 copropriétés sont toujours en cours d'accompagnement par rapport à :

- une étude des aides financières par profil de copropriétaires en fonction du scénario de rénovation choisi ;
- une enquête pour déterminer la proportion du public éligible à l'ANAH ;
- un accompagnement du syndic et du conseil syndical sur le contrat de chauffage urbain ;
- un accompagnement du conseil syndical dans la réalisation d'un audit énergétique.

Un site internet dédié aux copropriétés a été créé afin de réunir toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement d'une copropriété et au bon déroulement d'un projet de rénovation (aspect réglementaire, technique, informations générales, coordonnées des structures à contacter en fonction de leur demande...).

Lutte contre les logements vacants

En 2015, l'Eurométropole a lancé l'élaboration d'une boîte à outils à destination des propriétaires bailleurs en difficultés pour permettre la remise sur le marché des logements vacants mais également promouvoir et encourager l'accès des ménages modestes au parc privé grâce au conventionnement obligatoire de ces logements.

La connaissance quantitative du nombre de logements vacants

Grâce à l'exploitation du fichier annuel 1767 bis que de la Direction Générale des Impôts (DGI), la Collectivité a pu mettre en évidence le nombre de logements inoccupés dont la vacance peut être qualifiée de « structurelle » (vacance de plus de 3 ans).

- 3.284 logements vacants depuis au moins trois ans en 2013 sur l'ensemble du territoire ;
- 3.314 logements vacants depuis au moins trois ans en 2014 sur l'ensemble du territoire, soit 30 logements vacants supplémentaires.

Dans le cadre de cette expérimentation 25 rendez-vous individuels avec les propriétaires en difficultés ont été organisés en présence des communes et du service Habitat.

Les nouveaux dispositifs de lutte contre les logements vacants

Dans les communes-test, le travail partenarial avec la collectivité a permis aux communes tests de pouvoir mieux cibler les possibilités d'actions et les aides propres qu'elles pourraient proposer.

- Schiltigheim a mis en place le remboursement de l'assurance de garantie loyers impayés pour tout propriétaire de logements vacants qui accueillera un ménage orienté par le CCAS ;
- Vendenheim a choisi d'abonder de 100% les primes de l'Eurométropole en cas de logements vacant depuis plus de 24 mois (1.500€) et en cas de conventionnement ANAH social (1.500 €). En 2015, 5 logements ont pu bénéficier de ces primes et du conventionnement social.

Au niveau de l'Eurométropole

- la collectivité a lancé en décembre un appel à référencement à destination des entreprises (dont entreprises et structures de l'insertion) pour les travaux de rafraîchissement et de mises aux normes non pris en charge par l'ANAH. Ce référencement doit permettre la formalisation d'un catalogue d'entreprise pour faciliter la prise de contact entre les entreprises et les propriétaires bailleurs. Près de 30 dossiers de candidatures ont été réceptionnés ;
- les organismes bancaires ont également été sollicités lors d'une réunion qui a réuni 6 banques différentes. L'objectif de la rencontre était de permettre de présenter la problématique du point de vue des freins financiers. L'Eurométropole a pu travailler en particulier avec deux banques dans la perspective de conclure des conventions de partenariat ciblées sur la lutte contre la vacance.

Information aux communes

En décembre, l'Eurométropole a organisé un atelier avec toutes les communes afin de leur faire part des expériences menées en 2015 avec les communes tests et amorcer la prise en charge de la thématique à l'échelle de l'intercommunalité (18 communes étaient présentes). Cette réunion a également été l'occasion de communiquer un dossier de travail contenant une cartographie des logements vacants pour chaque commune ainsi que la base DGI correspondante.

Primes de l'Eurométropole versées en 2015 dans le cadre du conventionnement social et de la remise en location d'un logement vacant depuis au moins 24 mois

L'ANAH ne subventionnant plus la sortie de vacance des logements, l'Eurométropole a maintenu des primes supplémentaires sur fonds propres pour inciter la remise des logements vacants sur le marché. Ces primes ont intégrées la boîte à outils en cours d'élaboration. En 2015, la prime de 1.500 € sur la sortie des logements vacants depuis plus de 2 ans conventionnés ANAH avec ou sans travaux a bénéficié à 12 logements.

Dispositif d'accompagnement des propriétaires impactés par le Plan de prévention des risques technologiques du Port aux pétroles à Strasbourg et de Lanxess à la Wantzenau

En 2015, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé par l'Eurométropole, concrétisant la volonté de proposer aux propriétaires le recours à un accompagnement personnalisé pour la mise en conformité de leur logement face aux différents risques industriels. Financée à 80% par la DREAL et 20% par l'Eurométropole, cette mission, d'une durée de 30 mois, a débuté en novembre 2015. Le prestataire, un bureau d'études spécialisé en gestion des risques technologiques, assure dans ce cadre l'information des propriétaires et la réalisation des diagnostics des logements, l'aide à l'élaboration du programme de travaux et au montage des dossiers de financement, l'aide au suivi et au contrôle des travaux. Ce dispositif expérimental est un des plus avancés en France.

9.4- Interventions sociales liées à l'habitat

Le service a participé activement à un certain nombre de commissions règlementaires, telles des commissions d'attribution de logement (organisées par les bailleurs sociaux de l'Eurométropole), des commissions de médiation, permettant ainsi l'accès au logement des publics en difficulté.

En 2015 l'Eurométropole a mis en place les modalités de fonctionnement du contingent réservataire de logements de l'Eurométropole (3040 logements identifiés auprès des 21 bailleurs de l'Eurométropole de Strasbourg) ce qui représente la gestion d'un flux annuel de 200 à 260 logements par an.

Dans le cadre du PDALHPD, la mise en œuvre des différentes actions (Bureau d'accès au logement, MOUS Départementale, Fonds solidarité logement, Accord collectif départemental, Intermédiation locative) a nécessité de nombreuses réunions et travail de coordination.

A noter quelques dossiers complexes en 2015:

- la poursuite du travail concernant l'efficacité des dispositifs financés par le FSL ;
- l'évaluation du PDALPD 2010-2014 et la réécriture du futur PDALPD 2015-2020 dont la signature est prévue courant 2016 ;
- la mise en œuvre de l'accord collectif 2014-2016 entre l'Etat, l'Eurométropole, le Conseil départemental et l'AREAL et qui cible l'objectif partagé de 1.250 attributions.

L'Eurométropole continue à soutenir, avec le Conseil départemental, l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) portée par Habitat et Humanisme Gestion Alsace.

En 2015, le service a poursuivi son soutien aux associations œuvrant dans le domaine du logement et de l'information des habitants : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF), Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), Par Enchantement, Alter Alsace Energie, Chambre de consommation d'Alsace. Il a par ailleurs accompagné, avec le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales, la création d'un nouvel outil d'aide à l'accès au logement pour les jeunes actifs, CAP LOJI, afin de suppléer l'arrêt de l'activité du Service logement jeunes en fin d'année 2014.

9.5- Communication

En 2015, le service a poursuivi les actions de communication pour la promotion de la politique de l'habitat et des dispositifs d'aides au grand public à travers :

- l'information sur les déclinaisons concrètes de la politique de l'habitat à Strasbourg et dans les communes de l'Eurométropole (exemples de réalisations en matière d'habitat social, de réhabilitation de logements par des particuliers) sous forme d'un cahier spécial Habitat dans Le Mag' Strasbourg Eurométropole
- la rencontre des 28 communes de l'Eurométropole avec le vice-président, pour présenter la politique habitat et mieux connaître les spécificités de chaque commune
- l'information sur des temps forts (semaine de l'Energie, lancement de la Maison Universitaire Internationale, enquête sur le logement des jeunes menée par CAP LOJI) via des articles dans les périodiques de l'Eurométropole ou sur son site interne

10- Service de la Police du bâtiment

10.1- Autorisations au titre du droit des sols

En 2015, au titre des ADS, le service a instruit 10 094 dossiers (+ 4 % par rapport à 2014). La hausse concerne principalement les CU. Ont été instruites 406 demandes de CU supplémentaires, soit une augmentation de 7 %. Les DP sont elles également en augmentation de l'ordre de 4 %. En revanche, les demandes de PC accusent une diminution d'une quarantaine de dossiers (- 3 %).

Les proportions restent globalement stables dans le total général. La part des CU représente près de 2/3 des demandes (59 %) et la part des déclarations préalables qui portent sur des petits travaux se stabilise aux alentours de 30 % des demandes. Les permis de construire représentent, quant à eux, près de 12 % des dossiers déposés.

Plusieurs opérations de grande ampleur ont été autorisées en 2015 :

- 146 logements, 4.855 m² de bureaux et 274 places de stationnement dans le quartier d'affaires international ;
- 56 logements dans le lotissement les « les Coteaux du Kolbsenbach » à Lampertheim ;
- 263 logements dans le lotissement « Le Corbusier » à Illkirch Graffenstaden ;
- 26 logements dans le lotissement « Sous les Platanes » à Illkirch Graffenstaden.

Le nombre de logements autorisés en 2015 par le service s'établit à 2.855, dont 76 % sur Strasbourg (2.196). A ce chiffre, s'ajoutent les 1.323 logements autorisés par les 3 communes de l'Eurométropole instruisant leurs dossiers (Bischheim, Schiltigheim et Ostwald étant précisé que la commune d'Ostwald bénéficie des services de la Police du bâtiment depuis le 1^{er} janvier 2016), soit un total de 4.178 logements autorisés en 2015. Ce nombre nettement moins important que celui de 2014 reste à un niveau plus élevé que les années précédentes.

Il convient, toutefois, de signaler que sur 6 ans le nombre de logements autorisés par le service s'élève ainsi à 22.367 soit une moyenne de 3.727 logements par an pour 25 communes et 4.141 logements en moyenne par an pour toute l'Eurométropole sur les 6 dernières années. L'année écoulée se situe donc dans la moyenne annuelle.

2015 est restée importante en matière de lotissements : ont ainsi été délivrés 6 permis d'aménager des lotissements dont 4 pour des lotissements supérieurs à 10 lots. Le nombre total de lots autorisés est de 79 lots pour une surface de plancher de plus de 170.000 m². On peut ainsi citer le quartier d'affaires international au Wacken, le parc d'activités de Sury à Vendenheim et un lotissement privé composé de maisons individuelles et de collectifs à Oberschaeffolsheim.

Délais

En 2015, la durée moyenne d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme est restée quasiment stable. Ainsi, le délai moyen d'instruction des déclarations préalables se maintient à 30,5 jours et celui des permis de construire se situe à 54 jours en 2015 contre 53 jours en 2014, soit une légère augmentation de un jour.

Le délai d'instruction d'une demande de PA lotissement a augmenté sensiblement en 2015 : 92 jours contre 72 jours en 2014. Cette augmentation s'explique par le fait que la procédure des lotissements se révèle de plus en plus compliquée surtout en site industriel et qu'elle nécessite un travail de synthèse des avis des services consultés et de coordination très important.

285 refus ont été opposés au courant de l'année dont 189 oppositions à déclaration préalable, ce qui représente 2/3 des refus. Les refus pour les petits travaux sont souvent liés à des avis défavorables de l'Architecte des bâtiments de France dans le cas où le maire est en compétence liée. Ces refus débouchent, toutefois, souvent sur des autorisations après modification du projet.

Les refus de PC se chiffrent à 79 et représentent 27 % du total. Ce nombre est en diminution par rapport à 2014 (- 15%) 168 pour Strasbourg et 117 pour les 24 autres communes pour lesquelles intervient l'Eurométropole de Strasbourg.

Recours

Le nombre de recours gracieux, contentieux et d'interventions du contrôle de légalité (94 en 2015) est en diminution (115 en 2014).

Les recours gracieux représentent toujours la part la plus significative : 58, soit plus de 60 % du total. Ce qui signifie que de nombreux recours gracieux ne sont pas transformés en recours contentieux suite aux réponses fournies par la collectivité.

Par ailleurs, le nombre de lettres d'observations du contrôle de légalité s'est stabilisé à 7.

La procédure de référé suspension apparue en 2012 devant le Tribunal administratif, suite à un commencement de travaux, continue à se confirmer en 2015. Ainsi, 3 référés suspension ont été déposés et à 3 reprises le juge administratif les a rejetés.

10.2- Recettes

La taxe d'aménagement (TA) prend progressivement la suite de la TLE. Elle s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 1^{er} mars 2012 génératrices de surface taxable. Sa liquidation relève depuis cette date des services de l'Etat (DDT). Elle est versée, comme la TLE, en deux fractions égales. La première moitié est due un an après la délivrance de l'autorisation et le solde deux ans après. La mise en œuvre de cette réforme a été laborieuse. Les services de l'Etat ont en effet rencontré de nombreuses difficultés pour procéder à la liquidation des taxes de 2012: effectif, informatique, instructions contradictoires.

Ainsi, près 5,6 M€ de TA ont été encaissés en 2015 contre 1,7 M€ en 2014 dont la moitié a été reversée aux communes d'implantation des projets conformément à la délibération du 29 septembre 2011. La part de la ville de Strasbourg représente près de 1,2 M€.

Le Conseil de l'Eurométropole a par ailleurs décidé d'étendre le taux majoré de TA déjà délibéré en 2014 à 2 nouvelles friches industrielles à Schiltigheim (Caddie et Alsia) par délibération du 27 novembre 2015.

Enfin, la TLE en voie de disparition a néanmoins permis l'encaissement d'une recette résiduelle de 94.704 € en 2015.

La TLPE mise en recouvrement fin 2015 porte sur un montant de 855.887 € contre 828.587 € en 2014, soit une augmentation de 27.300 € (+ 3 %).

Le service de la Police du Bâtiment a commencé à réaliser avec une aide conséquente du service Géomatique un relevé exhaustif des dispositifs en place. Des écarts importants ont pu être constatés entre les déclarations effectuées par les exploitants et la situation réelle sur place. Ces écarts n'ont pas tous pu être facturés en 2015 pour des raisons de procédure, mais les factures seront établies au début de 2016.

Ce relevé va, en outre, se poursuivre tout au long de l'année 2016 et devrait avoir 2 conséquences : générer des recettes supplémentaires et permettre de réduire le nombre de dispositifs, un des objectifs recherché par le code de l'environnement.

D'une manière générale, le montant global des recettes mises en recouvrement par le service pour le compte de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole s'établit à 7,42 M€ contre 5,74 M€ en 2014, soit une augmentation de 1,7 M€ (+ 29 %).

En revanche, le montant des redevances d'occupation du domaine public par les emprises de chantier ou d'échafaudage est légèrement à la baisse (166.102 € contre 179.015 €) pour un nombre d'autorisations supérieur (343 contre 263).

2015 a encore donné lieu à la perception d'une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement au titre d'un permis de construire délivré en 2014. Mais c'est la dernière année où cette participation apparaîtra, car elle a été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2015 par la création de la TA et ne produira plus aucun effet en 2016.

Le montant total des recettes 2014 se décompose de la manière suivante :

- taxe locale d'équipement (TLE) : 94.704 € (part Ville de Strasbourg : 77.178 €)
- taxe d'aménagement (TA) : 5,6 M€ (part Ville de Strasbourg : 1,2 M€)
- participation pour non-réalisation d'aires de stationnement : 103.124 €
- occupation du domaine public : 166.102 €
- redevance annuelle pour les enseignes : 438.505 €
- taxe locale sur la publicité extérieure : 855.887 €.

11- Service politique foncière et immobilière

11.1- Opérations immobilières et foncières

Plan de cession

L'Eurométropole a créé une commission patrimoine chargée de :

- piloter la réflexion sur le plan stratégique du patrimoine de l'Eurométropole,
- valider les opportunités et les conditions de cession,
- donner un avis sur les propositions de cession.

Deux biens propriété de l'Eurométropole, ont été vendus pour un total de 528.000 € :

- 49, route de l'Hôpital ;
- 126, route de Mittelhausbergen

Accompagnement foncier de projets structurants

Le service intervient au titre des acquisitions à effectuer à l'amiable ou par voie d'expropriation dans le cadre de la réalisation du champ captant à Plobsheim et des ouvrages annexes ; le budget nécessaire de 1,94 M€ est porté par le service de l'Eau ; il s'agit d'acquérir et de mettre en place des servitudes sur plus de 400 parcelles privées.

Dans le cadre des opérations de rénovation urbaine sur le secteur de Cronembourg, l'Eurométropole a poursuivi en 2015 le projet de restructuration du secteur Einstein-Haldembourg et la procédure d'expropriation engagée en 2014. A ce titre une ordonnance d'expropriation a été rendue en décembre 2015 concernant le bâtiment situé au 4 Place de Haldembourg. Parallèlement à la procédure engagée, l'Eurométropole a acquis par voie amiable plusieurs locaux. Le montant total des acquisitions et indemnités à réaliser sur ce projet se porte à 4 M€.

Dans le cadre du projet du Quartier d'affaires International et de la consultation s'y rattachant, le service a été amené à participer au montage juridique qui aboutira à la mise en vente de l'emprise foncière correspondant à l'opération de construction du lot 1-2 destiné à accueillir des immeubles à usage principal d'habitation et des immeuble des bureaux,

Instruction des DIA et du droit de préemption urbain

L'Eurométropole a réceptionné 3.627 DIA (1 909 pour Strasbourg et 1.718 dans les autres communes), soit une hausse de 687 par rapport à 2014 (+ 20 %).

Les préemptions opérées par l'Eurométropole ont passé de 6 en 2014 à 16 en 2015

L'effort budgétaire consacré aux DPU s'est élevé à 3,4 M€, répartis comme suit :

- 2,1 M€ (10 préemptions) pour répondre aux objectifs du PLH
- 0,3 M€ (4 préemptions) pour des projets de voirie et d'équipements collectifs
- 0,8 M€ (1 préemption) pour la préservation d'activités économiques
- 0,2 M€ (1 préemption) pour la préservation d'espaces naturels

11.2- Gestion du patrimoine foncier non bâti

Le département gestion du non bâti est largement impliqué dans différentes actions :

- la politique agricole communautaire avec la mise en place de baux à ferme incluant des contraintes ou pratiques respectueuses de l'environnement ; le travail transversal avec la Mission agriculture périurbaine ;
- implication dans différents thèmes ou réflexions comme le Parc naturel urbain), le PLH, les réserves foncières où les situations évoluent comme pour le futur PLU communautaire.

Recherche de sites

En 2015, la procédure de «Recherche de sites», mise en place fin 2009 au sein du service, a enregistré 28 demandes, soit une hausse de 12 % par rapport à 2014. Le nombre de demandes validées, conformément à la procédure en place, se monte à 7, soit 2 demandes de plus par rapport à 2014. Il est à noter qu'en 2015, 10 % des demandes ont trouvé une solution.

Actuellement, 11 demandes restent en cours d'instruction (principalement en attente du positionnement des services et directions thématiques) et 7 demandes validées pour 2015 en séance d'arbitrage sont en attente de trouver une solution. Une majorité de ces demandes concernent une activité recevant du public (difficulté de trouver des locaux compatibles ERP).

Réserves foncières

Certains Maires de commune ont manifesté leur accord de principe pour la reconstitution de réserves foncières sur leur ban communal, à l'occasion de préemptions exercées par l'Eurométropole (Plobsheim, Eschau), à l'appui des secteurs retenus par le Service de la planification urbaine.

Les périmètres définis prioritairement par l'Eurométropole sur l'ensemble du territoire de l'agglomération restent à être validés définitivement dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, en concertation avec les maires. Les secteurs ainsi définis permettront d'engager une démarche de reconstitution des réserves foncières Eurométropole en 2016.

12- Service projets urbains

Chiffres clés

- suivi de près de 50 opérations à Strasbourg et 25 opérations dans les communes
- 8 zones d'activités économiques pilotées et 4 nouvelles à l'étude
- 3 nouvelles études urbaines engagées
- 26 opérations en pilotage en phase opérationnelle
- 20 projets en habitat participatif

12.1- Développement urbain durable

Ecocité Strasbourg, métropole des Deux-Rives

Le développement des actions Ecocité initiées en 2011 (tranche 1) dans les deux catégories de projets, îlots démonstrateurs du projet Deux-Rives et mobilités innovantes s'est poursuivi en 2015 :

- accompagnement du volet administratif et financier pour les projets :
 - dont la mise en œuvre est déjà effective (bornes transfrontalières de recharge de véhicules électriques, étude MRV, Ecocentre 2.0 (inauguration avril 2015) ;
 - dont le modèle économique de l'action est à l'étude par la CDC qui a donné un accord de financement sur ses fonds propres (Alsace Auto 2.0) ;
- participation à l'avancement des actions de mobilité à développer :
 - Pass Mobilité : mis en œuvre sur le volet des déplacements depuis février 2014, poursuite du montage des parkings mutualisés de l'écoquartier Danube avec dépôt en décembre 2014 d'une fiche action auprès du PIA pour solliciter des subventions ;
 - transport urbain de marchandises : présentation au 2^{ème} semestre 2015 des études pré-opérationnelles concernant d'une part la mise en œuvre d'un système de logistique urbaine et d'autre part le fret-tram ;
- coordination ou pilotage des différents projets d'îlots démonstrateurs et études transversales :
 - îlot bois bio-sourcé, Port du Rhin (400 logements BEPAS à BEPOS) : rédaction d'un cahier des charges et passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation de l'îlot bois ;

Pour les lots 1 à 3 : calage de la stratégie d'études techniques de faisabilité par les équipes avec appui du cercle de qualité et validation par les partenaires du PIA, poursuite de la conception architecturale, validation par les élus des projets architecturaux des lots 1 et 2 et demande de financement auprès du PIA fin novembre, dépôt du PC du lot 2 en décembre, recherche d'équilibre financier pour le lot 3 non aboutie, prorogation des avenants au protocole de réservation foncière ;

Suite à la désignation par jury des opérateurs immobiliers du lot 4 en octobre 2014, lancement par les lauréats d'une procédure de conception-réalisation, participation à l'analyse des offres, montage et délivrance du permis d'aménager par la Ville, engagement des travaux de terrassement et de dépollution ;

- îlot producteur d'énergies renouvelables, ZAC Etoile (90 logements BEPAS) : poursuite des travaux du 1^{er} programme (SIRIUS) et démarrage des travaux du second (Green One), PC obtenus pour les deux programmes d'habitat participatif Etoile de Nomény et Habitat de l'III, instruction du PIA pour une subvention d'investissement au programme d'Habitat de l'III et actualisation de la fiche action pour les programmes menés par Pierres et Territoires ;
- îlot D à gestion énergétique intelligente, ZAC Danube (70 logements BEPOS) : finalisation du cahier des charges de consultation et lancement pour le choix de deux opérateurs immobiliers (Bouygues Immobilier et Cirmad), choix du lauréat en mars 2016 ;
- tour de logements à énergie positive Elithis, ZAC Danube (66 logements /commerces/tertiaire BEPOS) : travail d'approfondissement sur le montage financier du projet avec accord du PIA et du Crédit Agricole en août et septembre 2015 pour la prise de participation au capital de la société porteuse du projet (Foncière), finalisation du montage juridique (promesse de vente avec SERS, VEFA, pacte d'actionnaires) ; accompagnement du projet par la collectivité sur le volet du stationnement et du foncier en lien avec la SERS ;
- outil d'évaluation de la durabilité des projets urbains : bouclage de la construction de l'outil tout en avançant dans l'analyse de la durabilité des 3 projets urbains « tests » (Danube, Bohrie, Portes du Kochersberg), implication forte des parties prenantes pour l'optimisation et les corrections de l'ensemble des fonctionnalités eu égard à la richesse de l'outil et aux nombreuses liaisons - interactions existantes entre plusieurs indicateurs clés, finalisation de l'outil en tout début d'année 2016 ;
- tranche 2 Ecocité : dans le cadre d'un nouvel appel à projets, engagement d'un travail partenarial avec les services des collectivités, le pôle de compétitivité Fibres Energivie, la SPL Deux rives et les autres partenaires publics et privés, afin d'identifier de nouvelles actions innovantes à mettre en œuvre ainsi qu'un second périmètre opérationnel à Reichstett-Vendenheim, complétant celui des Deux-Rives, présentation du dossier de candidature pour cette tranche 2 (2015-2017) en comité de pilotage, validé par les élus puis déposé le 24 septembre 2015 auprès des services de l'Etat.

Démarche d'aménagement et d'habitat durables

- le « Référentiel pour un aménagement et un habitat durables » approuvé fin 2013 fixe les engagements et les préconisations de la collectivité en matière de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale et constitue le socle des cahiers des charges des opérations initiées par l'Eurométropole. L'année 2015 a été consacrée à l'application et au suivi du respect de ces préconisations dans les projets urbains, notamment pour 3 projets :
 - la ZAC des Vergers Saint-Michel (Reichstett) : choix des axes d'excellence en relation avec le plan-guide ;

- la ZAC Jean Monnet (Eckbolsheim) : consultation et analyse des offres ;
- la ZAC des Deux Rives : le travail a été axé sur la question de la stratégie énergétique mise en place sur la ZAC.
- appui aux services et aux communes dans l'élaboration de quartiers durables :
 - projets d'habitat Deux-Rives (ancien site SPA, îlot Jeanne d'Arc) pour aider à définir et optimiser les niveaux de performance énergétiques ainsi que les systèmes d'approvisionnement énergétiques ;
 - opérations d'aménagement menées sur le Wacken : travail mené sur l'approvisionnement en froid par géothermie du quartier d'affaires international pour l'ensemble des lots et sur les Rives du Bohrie – îlot D : travail sur une optimisation du plan guide d'aménagement sur cet îlot en vue de mieux intégrer les principes bioclimatiques, les flux d'entrées-sorties et les formes urbaines ;
 - futur projet urbain « agroquartier Mélanie » : expertise centrée sur les enjeux de biodiversité, circuits courts, maraîchage et participation citoyenne ;
- poursuite du travail dans le registre de l'appropriation et de la participation citoyenne avec la relance de la démarche engagée pour le projet Rives de Bohrie (îlot G), visant à la labellisation nationale « éco-quartier » ;
- poursuite du travail de sensibilisation, communication et présentation de la politique de développement durable de la collectivité.

12.2- Conception urbaine et coordination territoriale

Etudes d'orientation, émergence de projets, coordination urbaine

- îlot de la Maison du Bâtiment : synthèse et analyse des réflexions des promoteurs privés et proposition volumétrique de construction sur les terrains de la collectivité ;
 - parcelle propriété de la collectivité : évaluation de la question d'une étude d'impact au cas par cas avec l'autorité environnementale, lancement de la procédure de déclassement d'une partie du foncier incluant la reconfiguration du carrefour entre la rue de l'Eglise Rouge et la rue Kablé, lancement d'une étude historique de pollution ;
- Hohberg/Poteries : lancement d'une démarche de « projet de territoire » sur un secteur élargi incluant notamment le Hohberg et Poteries visant à produire un état des lieux dont un recensement des besoins en équipements pour le quartier de Koenigshoffen ;
- cité Nucléaire: mise à jour du plan-guide et production de prescriptions urbaines sur les secteurs place de Haldenbourg, expertise et appui aux services sur les secteurs du projet immobilier Einstein, du mail Lavoisier et rue du Rieth pour la DEPN ;
- secteur place de l'Abattoir : réalisation d'une étude à la demande de la DDEA pour vérifier les conditions d'implantation d'un supermarché bio sur des terrains propriété de la collectivité ;
- PRU Hautepierre : poursuite du travail de définition et de coordination du projet d'aménagement d'un campus d'enseignement incluant la construction d'une mosquée, désormais intégré au sein du PLU en cohérence avec le projet engagé par l'association DITIB ;
- agroquartier Mélanie : suite à la réalisation d'une étude urbaine à l'échelle du quartier, présentation des enjeux de développement et d'une feuille de route aux élus, établissement de scénarios et pistes de développement intégrant le travail de benchmark et d'analyse des enjeux sur le volet agricole, lancement du marché d'étude de faisabilité, de l'AVP tram, pilotage d'une étude urbaine sur les potentiels de mutation en lien avec l'arrivée du tram prise en compte ensuite dans le PLU ;

- Hironnelles (Lingolsheim) : dans l'optique du NPNRU, ajustement des prescriptions urbaines et du phasage du plan guide, accompagnement de CUS-Habitat et de la commune dans la désignation d'un lauréat pour la construction des lots H, G et F, recadrage du projet de Bouygues Immobilier dans le respect des prescriptions notamment des jardins de devant et dans un souci de qualité urbaine et architecturale en articulation avec les espaces publics à venir ;
- Centre de tri (Schiltigheim) : finalisation du cahier de charges pour la nouvelle consultation de promoteurs, analyse des offres des promoteurs ayant abouti à la sélection d'un projet mixte logements, résidence jeunes actifs et activités artisanales. Dans le cadre de l'extension de l'entreprise Feyel, production d'une étude urbaine globale sur l'évolution du secteur et présentation de l'étude à Feyel ;
- Ecrivains (Bischheim-Schiltigheim) : présentation aux élus de la synthèse de l'état des réflexions pour un projet urbain sur le quartier des Ecrivains; à la demande du service des Constructions culturelles, sociales et administratives, réalisation d'une expertise de l'étude du cabinet d'architecture SPITZ intitulée « étude d'urbanisme et de valorisation foncière d'un terrain situé à l'angle de la route de Bischwiller et de la route de Wissembourg » pour l'implantation d'un projet de médiathèque sur ce site ;
- ancienne raffinerie (Reichstett) : formalisation du partenariat avec la Région Alsace pour le financement des études, du portage foncier et du projet, finalisation des conditions de l'acquisition des fonciers non urbanisés par l'Eurométropole auprès de Brownfields, accompagnement de l'élaboration du projet d'aménagement de Brownfields sur la partie Nord, rédaction d'une première version du cahier des charges des études à engager sur les zones Est et Sud et concertation avec les associations environnementales ;
- ZAC Jean Monnet (Eckbolsheim) : suivi et analyse des projets des promoteurs retenus à concourir en appui à la direction de projets (réalisation d'une feuille de route des aménageur/promoteur(s) visant à faire évoluer les comportements environnementaux, faciliter l'appropriation du site par les futurs habitants et les riverains, apporter une qualité de vie et une animation du quartier), participation à la sélection d'un projet et formulation des demandes d'amélioration ;
- Hoenheim Gare : réalisation d'une étude d'opportunité sur un territoire d'environ 15 ha autour du pôle multimodal d'Hoenheim : ce travail a été présenté aux élus de la commune et a permis d'identifier un potentiel d'urbanisation de 250 logements côté canal (site actuel des jardins familiaux de la Grossmatt) et d'identifier des programmations en suspend à l'est du terminus tram (vocation économique ou mixte logement/économique) en vue d'un arbitrage en 2016, accompagnement urbain du PC du SDIS en lien avec la Police du bâtiment.

Travail thématique transversal en appui aux directions/services pilotes

- PLU : poursuite du travail engagé sur le projet de règlement écrit et de zonage, participation active à la rédaction d'OAP sur les thématiques énergies renouvelables, nature et biodiversité et trame verte et bleue, suivi et contribution à la mise en place de la démarche « Strasbourg Grandeur Nature » ;
- analyse et prescriptions urbaines en appui transversal : analyse des capacités d'un site en amont d'un projet (PFI), rédaction de prescriptions pour l'aménagement d'espaces publics (DEPN), avis sur l'insertion urbaine de projet ou sur un permis d'aménager (PB et DCPB) ;

Suivi de la qualité urbaine, paysagère et environnementale des projets

- Deux-Rives : accompagnement de l'urbanisation du secteur Neudorf/Port du Rhin via le suivi du projet de permis d'aménager du lotissement « ilot bois », le suivi des projets

immobiliers avec notamment un suivi spécifique du projet Ecocité « ilot bois », le suivi des aménagements des espaces publics (nouvelle aire de camping-cars au Port du Rhin ; accompagnement de l'urbanisation de la phase 2 du Heyritz en cadrant les conditions d'urbanisation (cahier de prescriptions urbaines, architecturales et environnementales) ;

- Campus Esplanade : participation aux réflexions de l'Unistra sur le site de l'Esplanade, notamment pour la rédaction des préconisations urbaines concernant des projets de construction d'équipements (maison du personnel, planétarium, G2EI Descartes) ainsi que sur les interfaces spatiales entre la ville et le campus ; rencontres du CROUS avec la direction de proximité concernant la cité Paul Appel et le devenir des espaces publics, dans l'optique de déterminer des orientations courant 2016 ;
- écoquartier Tanneries (Lingolsheim) : poursuite du travail d'expertise et de suivi du projet dans ses composantes urbaines et architecturales (expertise de 3 lots) ;
- ZAC Baggersee (Illkirch) : en lien avec la direction de projets, réalisation de plusieurs documents et études : mise à jour du plan de composition général et du schéma d'orientations urbaines, définition du périmètre de projet et rédaction de prescriptions pour l'implantation d'un complexe aquatique privé, suivi des propositions urbaines et architecturales pour le projet Immochan ;
- Zone commerciale nord: appui à la direction de projets sur le suivi du volet urbain et environnemental du projet de la zone commerciale nord, à la fois sur le plan de composition général mais également sur les projets des ilots sud et centraux ainsi que pour la partie d'habitation (analyse des plans et des cahiers de prescriptions (CPAUP) réalisés par les différentes maîtrises d'œuvre) ;
- zones d'activités : accompagnement urbain et paysager concernant les entreprises souhaitant déposer un permis de construire sur les ZA aménagées en régie (réalisation des cahiers de prescriptions urbaines, architecturales et environnementales avant transmission aux entreprises maîtres d'ouvrage : KIRN à Illkirch, Lidl à Entzheim).

12.3- Aménagement opérationnel

Pilotage de projets urbains

- Halles : finalisation de la faisabilité technique et urbaine du projet avec le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine, travail sur la faisabilité économique (chiffrages et élaboration de bilans prévisionnels d'aménagement) et sur le montage opérationnel par le biais d'un projet urbain partenarial (PUP) et d'une convention associée, après validation politique du projet redéfini à la mi-2015 poursuite des négociations avec Hammerson sur le montant des participations financières (vente des charges foncières et PUP) et sur les différentes clauses à insérer dans le protocole d'accord, suivi du travail de conception architecturale des extensions commerciales avec Hammerson et son maître d'œuvre, parallèlement, participation à la mise en œuvre des procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet (réalisation d'un dossier d'étude d'impact au cas par cas, suppression des alignements de voirie dans le périmètre de projet, régularisations foncières EUROMÉTROPOLE/VDS) ;
- Manufacture : aboutissement du travail de scénarios tant programmatiques, opérationnels, juridiques que financiers, qui a permis de déboucher sur une feuille de route clarifiée (confirmation des grandes polarités vocationnelles de la collectivité avec une priorisation du pôle universitaire, de la « néo-auberge » et du redéploiement partiel des locaux de la Haute Ecole des Arts du Rhin, intégration d'activités économiques et de services présentant un modèle économique équilibré, choix du portage de l'opération par la SERS dans le cadre d'une opération en propre), finalisation des négociations foncières avec l'acquisition par la SERS du site au 30 septembre 2015, discussions avec l'Unistra et les

services l'Etat pour convenir du montage opérationnel et discuter des modalités d'acquisition d'une partie du site et initiation par l'Unistra de la rédaction du programme technique détaillé de G2EI ;

- Campus des technologies médicales « Techmed » : poursuite du travail de négociation avec les HUS, participation à la rédaction de l'acte de vente, suivi des opérations préalables à l'acquisition menées par les HUS (réseaux, démolitions), réalisation d'une étude comparative sur les montages opérationnels possibles et de nouveaux bilans prévisionnels d'aménagement, conduite des discussions avec la DREAL pour la réalisation d'une étude d'impact au cas par cas et avec la DRAC pour l'instruction d'un dossier de fouilles archéologiques préventives et enfin participation aux réunions du comité partenarial avec la DDEA, pilote de l'opération ;
- ZAC «Les Vergers de St Michel » (Reichstett) : suite au Conseil de CUS du 19 décembre 2014 qui lui a attribué la concession de la ZAC, la société CM-CIC Aménagement foncier s'est attelée à la mise en œuvre du projet sous le pilotage du service : négociation foncière avec les différents propriétaires, discussion et accord avec l'exploitant et le propriétaire du supermarché en voie de finalisation, consultation et désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre Lollier ingénierie, établissement du dossier d'études préalables avec une 1^{ère} esquisse du plan de composition, aboutissement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Coordination et interface avec les différents opérateurs en charge des projets

- caserne Marcot : suite à l'abandon du projet des Compagnons du Devoir sur le site, des hypothèses programmatiques orientées vers le volet économique ont été étudiées ;
- terrain Wollek : suivi des travaux de réfection de la rue Adèle Riton en lien avec le projet immobilier, des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la piste cyclable longeant le projet et des études techniques relatives au projet de renaturalisation des berges du canal ;
- Rotonde : poursuite du suivi opérationnel avec le changement de destination du programme de bureaux de l'îlot 4 en hôtel, l'évolution du programme de logements de l'îlot 2 de 71 à 81 logements avec un nouveau promoteur, l'évolution du montage des résidences seniors de l'îlot 1 avec un nouveau gestionnaire ;

Appui aux communes dans la mise en œuvre de leurs projets

- quartier du Parc (Mundolsheim) : suivi ponctuel en lien avec la commune et le concessionnaire (SERS) des études pré-opérationnelles et de la réalisation des études environnementales et règlementaires (finalisation et instruction du dossier de DUP, suivi de l'enquête publique, suivi et relecture du dossier de mise en compatibilité du POS, instruction du dossier d'étude d'impact, suivi de la constitution du dossier de permis d'aménager) ;
- opération Schwemmloch (La Wantzenau) : assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune pour ce projet concédé à la SERS en 2011 avec amendements apportés dans la mise en œuvre de cette opération avant désignation d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Cœur de ville (Oberhausbergen) : poursuite de l'étude urbaine lancée en 2014 à la demande de la commune sur le centre de la commune et sa valorisation, production en lien avec la DMT et la DDEA des orientations et simulations d'aménagement sur trois secteurs identifiés et retranscription dans le PLU.

Aménagement en régie des zones d'activités économiques pilotées par l'Eurométropole

- études générales ZA : l'étude lancée en 2014 sur la fiscalité des ZA existantes a été finalisée en lien avec la DDEA et la direction des Finances, complétée par une analyse des coûts d'investissement des zones. De plus, une étude prospective sur le potentiel de développement des ZA à court et long terme a été réalisée.

Plusieurs zones sont en cours d'achèvement ou d'aménagement :

- extension ZA Est-Joffre (Holtzheim) 23 ha : finalisation des acquisitions foncières et règlement des indemnités agricoles, réalisation du diagnostic d'archéologie avec mise en évidence des vestiges qu'il y a lieu désormais de fouiller, obtention des arrêtés (préfectoral et ministériel) pour destruction et capture des espèces protégées (crapaud vert et calamite), finalisation de la phase PRO et démarrage de la rédaction de l'ensemble des pièces des marchés publics des travaux, en parallèle, le projet a été retenu dans l'appel à projet « tranche 2 Ecocité » au titre des actions en faveur de la biodiversité et zones d'activités ;
- extension ZA quadrant II (Entzheim) 7 ha : démarrage des travaux de viabilisation, de restauration du verger et de création des noues de compensation de la zone inondable ;
- ZA quadrant IV (Entzheim) : accompagnement avec la DDEA et la DEPND du développement de la société Lidl sur le site (vente du foncier, prise en charge des travaux d'accès, de la placette de retournement à recréer et du passage petite faune, déclassement d'une partie de la voie publique nécessaire au projet Lidl, dépôt du PC), suivi de la mise en œuvre notamment sur les aspects techniques, paysagers et du respect de la prise en compte des préconisations environnementales globales du site ;
- ZA des trois Maires (Bischheim-Hoenheim) : remise à la DDT du rapport sur le suivi scientifique de la mesure compensatoire pour destruction d'une partie de la zone humide ;
- ZA de la Neuhard (Eschau) : des études de faisabilité technique ont été réalisées pour les besoins d'implantation de la société EILS qui, compte tenu des travaux d'accès nécessaires et du coût du foncier, a finalement abandonné son projet d'implantation sur Eschau ;
- parc des Tanneries sud (Ostwald) : réalisation par la DEPND d'un diagnostic VRD de la voie en boucle avant remise en état pour l'accueil d'une ou deux entreprises sur l'îlot central, approfondissement des études de pollution sur le spot principal préalablement identifié.

D'autres zones sont en phase d'études opérationnelles :

- ZA du Château Sury (Vendenheim) : poursuite des acquisitions amiables, obtention des arrêtés de DUP et de cessibilité et poursuite de la procédure d'expropriation, évaluation des indemnités agricoles, délivrance du permis d'aménager, étude en cours pour l'aménagement de la voie d'accès (problématique de zone inondable à lever auprès de la DDT) ;
- extension nord de la ZA Neuhard (Eschau) : recours administratif contre la décision du Préfet de soumettre le site à une étude d'impact (suite au cas par cas), dépôt du permis d'aménager, étude engagée pour la vente d'un seul tenant à une entreprise déjà présente sur le site ;
- par ailleurs, 4 ZA ont fait l'objet d'études d'opportunité en vue de leur extension : la Redoute à Niederhausbergen-Mundolsheim (arbitrage attendu), la Vigie (est) à Ostwald, la Neuhard (sud) à Eschau et la ZA Gaggenau à Lipsheim (étude en cours) et 2 secteurs ont fait l'objet d'études de faisabilité à Blaesheim et à Oberschaeffolsheim avec un avis défavorable de l'Eurométropole. Enfin, le service est en attente des conclusions de l'étude d'accessibilité et de trafic menée par l'aéroport, en vue du développement de ses futurs sites d'activités économiques.

Pilotage et suivi administratif des zones d'aménagement concédées en lien avec les aménageurs

- vérification et validation des comptes rendus financiers annuels (CRF) pour l'ensemble des opérations concédées en lien avec le service du Contrôle de gestion et les directions de projets : Danube, Etoile, HautePierre-Poteries et renouvellement urbain du Polygone à Strasbourg, Parc d'Innovation à Illkirch, Rives du Bohrie à Ostwald et zone commerciale nord à Vendenheim (approbation en Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre) ; par contre, le compte rendu financier de la SEM E3 à Schiltigheim n'a pu être approuvé, car dans l'attente des conclusions d'une analyse juridique commandée par l'Eurométropole sur la rétrocession des espaces publics ;
- ZAC Poteries : avenant n°15 à la concession d'aménagement approuvé au Conseil de l'Eurométropole du 30 janvier 2015 visant à mettre en place les conditions de clôture de la concession (acompte sur résultat, prolongation de la concession de 3 ans) ; organisation d'un comité de pilotage en octobre sur le devenir des trois derniers terrains de la ZAC (poursuite de l'urbanisation et lancement d'une étude (décembre 2015/avril 2016) sur les besoins en équipements publics du quartier et des secteurs environnants ; en terme opérationnel, livraison de la placette Mitterrand au sud de la ZAC et construction en cours de 298 logements (Nexity, Bouygues et Promogim) ;
- ZAC E3 (Schiltigheim) : avenant n°3 visant à proroger la concession de 3 ans approuvé en Conseil de l'Eurométropole du 25 juin 2015, procédure de rétrocession des voiries et plan d'eau - tranche 2 toujours en cours, aucune cession réalisée en 2015.

Mise en place de marchés à disposition des services de la DUAH

- relance des marchés d'études préalables (études de faisabilité et d'expertise urbaine, études de prestations écologiques et géotechniques) avec la rédaction de l'ensemble des pièces techniques et la consultation des communes de l'Eurométropole quant à leur intérêt d'adhérer à un groupement de commande dans une démarche de réflexion globale du développement urbain (4 communes intéressées, soit Eckbolsheim, La Wantzenau, Plobsheim et Strasbourg) ;
- études réalisées en 2015 : études de faisabilité urbaine pré-opérationnelles (groupement pluridisciplinaire Verdier/Tappia) portant sur l'étude urbaine et paysagère pour le réaménagement de la place de Haguenau, l'expertise urbaine sur le projet d'agroquartier Robertsau et le complément à l'étude de faisabilité urbaine sur l'ancien site de la raffinerie de Reichstett ; études de prestations géotechniques (Hydrogéotechnique) pour l'extension du parc d'activités sud à Eschau Neuhard et l'extension du groupe scolaire du Schluthfeld.

13- Service prospective et planification territoriale

13.1- PLU de l'Eurométropole

2015 a été l'année d'un important travail de mise au point et de finalisation du projet de PLU, et donc du dossier, destiné à être arrêté dans un temps contraint dans la perspective de la caducité des POS (18 POS encore en vigueur sur le territoire de l'Eurométropole) le 27 mars 2017 et au regard de l'entrée de la Communauté de communes des Châteaux dans l'Eurométropole, le 1^{er} janvier 2017.

2015 a également été l'année de la dernière grande phase de concertation avant l'arrêt du PLU. Cette concertation s'est déroulée à tous les niveaux : avec les élus des communes et de l'Eurométropole, avec l'ensemble des partenaires publics ou privés associés depuis l'engagement de la procédure d'élaboration, avec les Personnes publiques associées (PPA), avec les associations locales et le grand public. A noter l'important travail collaboratif mené avec les services de l'Etat, notamment dans les domaines de l'habitat et de l'environnement.

En parallèle, le travail fin en communes s'est poursuivi en vue des derniers ajustements susceptibles de permettre d'atteindre un consensus sur le projet de PLU.

L'arrêt est intervenu, en Conseil de l'Eurométropole du 27 novembre 2015. Afin d'atteindre l'objectif d'une approbation en Conseil le 16 décembre 2016, la consultation « post arrêt » des communes membres de l'Eurométropole et des PPA a été lancée le 3 décembre 2015.

Avancée du dossier

Elaboration du dossier d'arrêt

- poursuite du travail et finalisation de l'ensemble des documents du PLU et en particulier sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP thématiques, métropolitaines, intercommunales et communales) et les Programmes d'orientation et d'action –POA- (POA Habitat et POA Déplacements), les justifications, l'évaluation environnementale ainsi que l'ensemble des annexes, notamment les cartographies ;
- finalisation du règlement écrit et notamment la prise en compte du volet « Air Climat Energies » dans le PLU ;
- contrôle de l'ensemble des emplacements réservés ;
- finalisation de la saisie du règlement graphique (plan de zonage et plan risque), des contrôles de qualité de la saisie et des données. Evolution de la structure des données et des représentations, en lien avec l'avancée des réflexions techniques ;
- préparation de la phase de concertation grand public, tenue au courant des mois de mai et juin 2015, de la consultation des PPA... ;
- mise en place du PLU « arrêté » dans ELYXWEB et création des rapports tels que les tableaux de superficies de zones ou la liste des emplacements réservés.

Arrêt du PLU

- écriture de la délibération d'arrêt du PLU ;
- reprographie du dossier d'arrêt du PLU (50 exemplaires) pour la consultation des personnes publiques, des communes et des autres instances administratives ;
- début de la consultation, le 3 décembre, grâce à la mobilisation du service, de celui de la reprographie et aux déménageurs, qui ont livré le dossier dans les communes ;
- saisine du Tribunal administratif et rencontre de son Président, pour anticiper la phase d'enquête publique ;
- lancement de la mise en place d'un espace collaboratif pour le travail avec la commission d'enquête.

Concertation/collaboration avec les élus

- en réunions de travail avec les élus des communes tout au long de l'année.
- en réunions de travail régulières entre le Vice-président Yves BUR, la Direction de projet et les Maires des communes.
- en Conférence des maires.
- en réunion du COPIL du PLU (03/07/2015).

- lors du séminaire PLU du 30/10/2015, au CSC l'Albatros à Lingolsheim.

Travail avec les partenaires

- avec la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace (CARA), poursuite du travail sur la traduction réglementaire des orientations du PADD qui concernent l'agriculture ;
- avec les services de l'Etat, sur le contenu du PLU concernant les aspects environnementaux, notamment le risque d'inondation, la prise en compte de la politique de l'Habitat ...
- production des annexes sanitaires avec les services de l'Eau, de l'Assainissement, de la Propreté et des déchets ;
- poursuite du travail partenarial sur la structuration des SUP (DDT, CD, ESR + les services PB, SITR, GCT) ;
- avec des partenaires tels le PAS, la SPL Deux Rives, la SNCF/RFF ...
- rencontre avec Gaz de Strasbourg, l'ASPA..., pour l'intégration de la thématique « Air, Climat, Energies » dans le PLU ;
- avec la Fédération des promoteurs immobiliers ;
- avec les autres services de l'Eurométropole.

Une réunion avec l'ensemble des Personnes publiques associées (PPA) à l'élaboration du PLU s'est tenue le 30 avril 2015.

Travail avec les associations

Outre un travail spécifique qui s'est poursuivi en 2015 avec certaines associations dites « naturalistes », deux réunions d'information et d'échange se sont tenues le 5 mai 2015, avec les associations « naturalistes » puis avec l'ensemble des associations locales.

Concertation grand public

En 2015 s'est déroulée la 4^{ème} phase de concertation, qui a permis à l'ensemble des habitants de s'informer et d'échanger sur les impacts concrets du projet de PLU sur le territoire. Cette phase de concertation s'est appuyée sur des expositions, du 12 au 20 mai, avec un espace dédié dans chaque commune et au Centre administratif et reposant en grande partie sur la présentation des plans de zonage du PLU.

Un cycle de réunions publiques s'est tenu du 18 au 21 mai, par grands secteurs géographiques, à Illkirch-Graffenstaden pour le secteur sud, à Lingolsheim pour le secteur ouest, au siège de l'Eurométropole pour le secteur centre et à Vendenheim pour le secteur nord.

Enfin, 2015 a été marquée par la mise en service du nouveau géoportail de l'Eurométropole, comportant notamment la carte interactive du PLU, qui permettait à tout un chacun de consulter les règles associées à chaque parcelle du territoire, via le site « www.cartothèque.strasbourg.eu ».

Réputée se tenir pendant toute la durée d'élaboration, la concertation est demeurée ouverte via le dossier de concertation du PLU, disponible dans toutes les mairies de l'Eurométropole et dans les mairies de quartiers de Strasbourg et via la mise à jour et le relais d'informations sur la page internet www.strasbourg.eu et la page facebook dédiée au PLU.

13.2- Modification des documents d'urbanisme

Procédures POS/PLU communes hors Strasbourg

- approbation de la modification n°8 du POS de Lingolsheim ;
- approbation de la modification n°1 du PLU d'Ostwald ;
- approbation de la modification n°7 du POS de Bischheim ;
- approbation de la modification n°9 du POS de Schiltigheim ;
- mise en compatibilité du PLU d'Eckbolsheim / ZAC Jean Monnet ;
- mise en compatibilité du PLU d'Ostwald / ZAC Rives du Bohrie ;
- modification simplifiée n°1 du POS d'Eschau ;
- modification n°8 du POS de Fegersheim ;
- modification n°5 du POS d'Entzheim ;
- modification n°11 du POS de Wolfisheim (approuvé en juin 2015) ;
- mise à jour des POS de Reichstett et de La Wantzenau et du PLU de Vendenheim portant sur les PPRT Wagram Terminal, Butagaz et Lanxess Elastomères ;
- mise en compatibilité du POS de Mundolsheim liée à la déclaration d'utilité publique du quartier du Parc (DUP approuvée par le Préfet le 24 février 2016) ;
- modification n°2 du PLU de Vendenheim portant sur la requalification du site de l'ancienne raffinerie de Reichstett (approuvée en décembre 2015) ;
- modification n°13 du POS de Reichstett, n°4 du POS de Mundolsheim, n°3 du PLU de Lampertheim et n°3 du PLU de Vendenheim (montage des dossiers et enquête publique) portant sur la zone commerciale nord.

Procédures POS Strasbourg

- mise en compatibilité du POS avec le projet de voirie de liaison entre l'A 350 et la rue Fritz Kieffer.
- mise à jour du POS n° 16 (18/06/2015), suite à la déclaration de projet du planétarium.
- approbation de la modification n° 37 du POS (27/11/2015).

13.3- Règlement local de publicité

Le dossier de RLP a été ralenti suite à la résiliation pour faute du prestataire (Athantor), en charge de la réalisation des études. Un nouveau prestataire (Cadre et cité) a été désigné fin 2015. Le service a géré la transition, en lien avec la DUAH et le service Juridique de l'Eurométropole.

13.4- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Strasbourg

- l'équipe Bailly-Leblanc, maître d'œuvre, a poursuivi l'élaboration des différentes pièces du PSMV dont le règlement graphique après les enquêtes de terrain du Sud de la Grande-Île, du Finkwiller et de la Krutenau. Ce travail est vérifié et complété par la DRAC, maître d'ouvrage, pour l'État, et la DUAH, pour l'Eurométropole.
- rapport de présentation soumis à la Commission locale du secteur sauvegardé et ajouté au dossier de concertation ;
- première version complète du règlement écrit, en réécriture avec plusieurs services ;
- règlement graphique sur l'ensemble du sud de la Grande-Ile, complété des fiches immeubles et espaces publics ;
- travail sur les OAP thématiques, notamment déplacements, paysage et espace public, nature
- un avenant à la convention de financement et de travail partenarial a été voté.

- 2 commissions locales du secteur sauvegardé se sont tenues, en juin et en décembre.

13.5- Parc naturel urbain de Strasbourg (PNU)

Pour ce qui est du PNU « Ill-Bruche », qui concerne les quartiers de l'Elsau, de la Montagne-Verte et de Koenigshoffen, l'OAP thématique propre à ce secteur a été finalisée.

Dans le cadre du démarrage de la démarche pour l'extension du PNU de Strasbourg, qui concernera les quartiers de la Robertsau-Wacken et du Conseil des XV, le service a animé la réunion relative aux éléments du patrimoine au sens large (architectural, urbain, paysager et naturel), en présentant les éléments clés de compréhension de l'évolution des secteurs concernés.

13.6- Ceinture verte de Strasbourg

Bilan au 6 décembre 2015 de la loi de 1990 sur les anciennes zones issues des lois de 1922/27 abrogées

Réalisé en lien avec le service GCT, il concerne l'actualisation annuelle des droits à bâtir dans ces secteurs construits partiellement.

A signaler : les surfaces des deux zones ont été précisément recalculées en 2015. Elles intègrent dorénavant les polygones exceptionnels.

Rappel : la loi du 5 décembre 1990 limite l'emprise constructible de chacune des deux zones à 20% des surfaces globales respectives des dites zones, déduction faite des emprises déjà construites.

- périmètre régi par l'ancienne loi de 1922 (superficie totale de 624,71 ha) : la zone compte 2.392 constructions, d'une surface bâtie de 57,47 ha ;
- périmètre régi par l'ancienne loi de 1927 (superficie totale de 184,70 ha.) : la zone compte 790 constructions, d'une surface bâtie de 12,42 ha.

13.7- Autres contributions du service

- Zone Atelier Environnementale Urbaine : direction et animation de la ZAEU avec le Laboratoire Image et Ville de l'Université de Strasbourg.
- Programme de travail partenarial Eurométropole/ADEUS :
Comme chaque année, le service organise le contenu du Programme de travail partenarial avec l'ADEUS et prépare la délibération y afférente, sur la base de la consultation des directions et services de l'Eurométropole ;
- participation à divers groupes de travail et contributions à diverses études liées à des sites stratégiques, des projets d'équipements, d'aménagements d'espaces publics ou encore de mise en place de procédures opérationnelles ;
- participation à l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans » remporté par la collectivité. Le service a été contributeur par la réalisation de l'OAP « Air Climat Energies » du PLU ;
- travail sur le foncier : mise en place, en partenariat avec les services GCT et PFI, de cartes de stratégie foncière ;
- contribution à une publication du CEREMA sur l'intégration du volet « Air Climat Energies » dans le PLU.

La Direction des Espaces publics et naturels

La Direction des Espaces publics et naturels assure la gestion stratégique et patrimoniale, la conduite des projets opérationnels et d'entretien significatif (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre), l'entretien courant et l'exploitation dans les domaines de compétences eurométropolitains suivants : voirie, ouvrages d'art, signalisation statique, jalonnement, signalétique, arbres d'alignement. Pour des raisons opérationnelles, cette Direction assure également la conduite des projets et l'entretien significatif (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) dans les domaines de l'Eau, de l'Assainissement et de la « signalisation dynamique ».

Le budget d'investissement 2015 de la Direction des Espaces publics et naturels s'élève à 32,1 millions €, dont 5,9 millions € pour les projets courants, 21,7 millions € pour les projets spécifiques, et 4,5 millions € pour les projets de renouvellement urbain (ANRU). En outre, la part du budget annexe de l'Eau consacrée aux projets s'élève à 5,6 millions €, et celle de l'Assainissement à 14,2 millions € pour l'exercice 2015.

177 projets sur l'espace public ainsi que 43 projets réseau Eau et Assainissement ont été menés à terme en 2015.

1- Service aménagement espace public Strasbourg

Rue de Phalsbourg : réaménagement complet de cette voirie avec la création d'une zone 30, l'organisation du stationnement sous forme de niches et la rénovation de l'éclairage public

Avenue de l'Europe : réaménagement complet de cette voirie avec la mise aux normes des trottoirs, pistes cyclables et arrêts de bus, maintien des pavés naturels sur la chaussée à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France et rénovation de l'éclairage public.

Rue de Bruxelles : réaménagement complet de cette voirie avec la création d'une zone 30, l'organisation du stationnement sous forme de niches et la rénovation de l'éclairage public.

Rue du Lazaret : réaménagement complet de cette voirie avec la création d'une zone 30, la rénovation de l'éclairage public et l'organisation du stationnement sous forme de niches.

Place et quai Jeanne Helbling et nouvelle traversée du bassin d'Austerlitz (passerelle Camille Claudel) :

Les vastes dimensions du site de l'opération permettent de dégager des ambiances variées adaptées aux différentes fonctions et aux différents usages de ces espaces.

- Le franchissement du bassin participe au renforcement des liaisons inter-quartiers. Constitué d'un franchissement haut au niveau de la presqu'île André Malraux et d'une partie basse au niveau de l'eau, le franchissement permet à la fois de répondre à un besoin de développer les liaisons entre le Nord et le Sud et à un souhait de rapprochement avec l'eau du bassin. Un escalier sans contremarches relie ces deux espaces à vocations différentes de manière assez discrète, en conservant une importante transparence pour rappeler l'ancienne vocation portuaire du fond du bassin d'Austerlitz.

- La végétalisation de la place Jeanne Helbling apporte l'espace de respiration et d'ombre attendu dans un site aujourd'hui caractérisé par sa minéralité.
- Traversé par de nombreux cheminements piétons et cyclistes, mais aussi par des voies libres de tout mobilier pour le passage des véhicules de secours, l'espace entre les Docks et la tour constituera un lieu de centralité, avec un apport végétal important et diversifié.

Les travaux sont répartis entre la SERS, la CUS et la Ville, chacun pour la maîtrise d'ouvrage des équipements de sa compétence.

Rue de l'Aéropostale : réaménagement complet de cette voirie avec la création d'une zone 30, la rénovation de l'éclairage public et l'organisation du stationnement sous forme de niches.

Prolongation de la rue d'Aigurande: cet aménagement a permis de désenclaver une partie du Neuhof et de rendre plus lisible la circulation sur le secteur. Une voirie de 6 m de large et du stationnement a ainsi été aménagée avec l'installation d'un éclairage public et d'un bassin de stockage des eaux pluviales.

Aménagement des abords du centre commercial Rue Brantome : aménagement de plusieurs cheminements piétons, l'accès aux quais de livraison et l'installation d'un éclairage public.

Rue Epstein : réaménagement de cette voirie qui dessert le nouveau CSC du Neuhof. Création d'une zone 30 et organisation du stationnement sous forme de niches avec rénovation de l'éclairage public.

Secteur Solignac : cet aménagement a permis de réorganiser et simplifier la circulation sur ce secteur avec une voirie en double sens, en zone 30, l'organisation du stationnement sous forme de niches et la mise en place d'un éclairage public.

Rue Liza Krugell: ce réaménagement a permis de créer un cheminement piétons sécurisé avec une noue d'infiltration pour les eaux pluviales et d'installer un éclairage public.

Rue du Baggersee: ce réaménagement s'est réalisé en continuité de la première tranche de 2009. Il consiste en la réalisation d'une aire de retournement sous forme de giratoire, la création d'une zone 30, la rénovation de l'éclairage public, la création de trottoirs et l'organisation du stationnement sous forme de niche.

Maille Catherine : les travaux comprenaient le réaménagement complet des espaces publics de la maille dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Hautepierre. Le projet s'est articulé autour de nouvelles places (la place Comtesse de Ségur et la place Léopold Sédar Senghor) et des parcs Sindbad et des Frères Grimm. Des nouvelles voiries Marguerite Yourcenar et George Sand ont été aménagées sous le régime de « zone 30 » afin de permettre une circulation au cœur de la Maille. Le projet s'est accompagné par la création d'aires de jeux, de nouveaux chemins piétonniers ainsi que l'aménagement d'un jardin partagé.

Places André Maurois et du Maillon : les travaux comprenaient le réaménagement complet de la place André Maurois et d'une intervention partielle sur la place du Maillon afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions le marché hebdomadaire de Hautepierre.

Maille Jacqueline : le projet de rénovation urbaine engagé sur le quartier vise à créer des espaces publics plus agréables à vivre. Le quartier est envisagé comme un quartier jardin. Les perméabilités piétonnes sont assurées et les circulations apaisées avec la création de zone 30. Ainsi, les travaux se sont achevés avec les plantations d'alignement.

Parking voitures provisoire Jardin des Deux Rives : en raison des projets immobiliers, les espaces libres utilisés pour le stationnement lors des grandes manifestations (symphonie des Deux Rives par exemple) ne sont plus utilisables. Un parking provisoire a donc été créé au sud du jardin des Deux rives, au niveau de l'auberge de jeunesse.

Route de La Wantzenau, rue Silberrath, rue Hugo Grotius et rue Denise Bindschedler : le réaménagement des voiries aux abords de l'Ecole Européenne de Strasbourg a consisté à restructurer l'espace public en favorisant les déplacements des modes actifs, en aménageant pour les rues de desserte une zone 30, tout en maintenant et en améliorant les fonctionnalités urbaines et circulatoires d'origine sur la route de La Wantzenau. La restructuration de ces rues a été accompagnée par une rénovation des réseaux ainsi que d'une réfection complète de l'éclairage public.

Rue de l'Auberge de Jeunesse: le réaménagement de cette rue venait accompagner la restructuration du camping de Strasbourg et officialiser l'accès principal à cet équipement. La rue a été aménagée en zone 30 et de rencontre afin de favoriser les déplacements des modes actifs.

2- Service aménagement espace public communes

Accès Eco-Quartier à Hoenheim : l'opération visait à réaliser la voirie d'accès à l'Eco-Quartier de Hoenheim depuis la route de la Wantzenau, d'une longueur de 110 m et constituée d'une chaussée de 6 mètres de large ainsi que d'un trottoir.

Rue des Rossignols à Mundolsheim : les principaux objectifs du réaménagement de cette voie en zone de rencontre visaient à réduire la vitesse, clarifier la gestion des modes actifs (piétons, cyclistes), développer le maillage cyclable et assurer la gestion du stationnement. Le renouvellement du réseau d'eau potable et la réhabilitation du réseau d'assainissement a également été pris en compte.

Passerelle cyclable route de Hausbergen à Schiltigheim : cette opération constituait le dernier maillon de l'axe Ouest / Est de Schiltigheim destiné aux modes actifs de déplacement. Il leur assure ainsi un cheminement continu et sécurisé entre les quartiers Ouest (Espace Européen de l'Entreprise, facultés) et les secteurs plus centraux de Schiltigheim à l'Est. Les travaux ont consisté à reprendre le profil en travers et la réhabilitation du pont existant route de Hausbergen et à construire une nouvelle passerelle destinée aux modes actifs de déplacement.

Rue de la Ville (entre rue de France et la limite communale de Hoenheim) à Souffelweyersheim : le réaménagement et la requalification de cette voie structurante en artère multimodale ont permis d'améliorer les déplacements pour les piétons, les cyclistes avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle et les transports en commun. Des chicanes ont été mises en place pour réduire la vitesse.

Rue des Cerises- à Eckbolsheim : ce réaménagement du 1^{er} tronçon de la rue des Cerises a permis de créer des trottoirs larges et agréables, de rénover la chaussée ainsi que d'aménager des plateaux ralentisseurs aux carrefours avec les rues du Stade et de la rue de la Couronne.

Zone d'activités rue de la Tour Haute à Illkirch Graffenstaden : le réaménagement complet de la voie était nécessité par la vétusté de son revêtement. Outre la rénovation de la chaussée, le stationnement a été revu par la création de niches longitudinales et d'une aire de livraison.

Rue du Général Leclerc à Ostwald : le réaménagement complet de ces 2 premiers tronçons de l'artère principale d'Ostwald visait la création d'une zone 30, la sécurisation des piétons par des trottoirs aux normes pour personnes à mobilité réduite, la prise en compte de la demande de stationnement par la création de plusieurs « niches » à proximité des commerces, le repositionnement des arrêts bus et enfin la mise aux normes et la reconfiguration du carrefour avec la rue Schweitzer. Ces travaux étaient accompagnés par la réhabilitation du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable.

Rue du Général Leclerc à Wolfisheim/tranche 1 : première tranche de travaux sur cet axe principal traversant la commune d'Est en Ouest, ce tronçon visait la création de trottoirs agréables adossés à une piste cyclable bi-directionnelle, la prise en compte du stationnement ainsi que la restructuration de l'entrée Ouest de la commune en réduisant la vitesse suite à la mise en service du contournement d'Oberschaeffolsheim / Wolfisheim. Les travaux de voirie ont été accompagnés d'une rénovation des conduites d'eau et d'assainissement.

Rue du Tramway à Eschau : création d'une voie verte bidirectionnelle, parallèle à la chaussée existante, permettant aux piétons et cyclistes de rejoindre le pont franchissant le canal du Rhône au Rhin.

Pôle d'échange multimodal (PEM) de Geispolsheim : les objectifs de cette opération consistaient à créer un espace central d'échanges qui regroupe du stationnement de courte et de longue durée (60 places), aménager un espace fonctionnel et accessible, mais à dominante paysagère pour une meilleure intégration dans l'environnement urbain, améliorer les conditions d'accueil et d'information des voyageurs, développer les équipements dédiés aux vélos et permettre une nouvelle desserte de la gare pour les bus. L'opération s'est accompagnée d'une requalification de la rue du Nouveau Passage pour faciliter et sécuriser l'accès au PEM depuis le réseau viaire existant.

Rue du Ried à La Wantzenau : la création d'un giratoire au débouché de la rue du Ried sur la RD 468 a permis de sécuriser l'insertion des poids lourds desservant la zone industrielle et d'assurer la continuité de l'itinéraire cyclable le long de la route départementale.

Rue du Général de Gaulle/tranche 2 et rue Jeanne d'Arc à Lipsheim : ces deux rues parallèles du cœur du village ont été réaménagées en assurant une mise aux normes des trottoirs, en organisant le stationnement par des niches réparties en quinconce pour rompre le caractère rectiligne et pacifier la circulation automobile. Des zones pavées en chaussée mettent en évidence les intersections.

Rue du Général de Gaulle/tranche 2 à Oberschaeffolsheim : le réaménagement de la rue du Général De Gaulle entre la rue du Notariat et la rue de la Musau, a requalifié la voie et sécurisé la traversée d'agglomération suite à la mise en service du contournement d'Oberschaeffolsheim / Wolfisheim. Un carrefour avec priorité à droite, plus urbain a remplacé le giratoire.

L'aménagement comprend la mise aux normes des trottoirs, la réorganisation des stationnements ainsi que la création de zones d'espaces verts. Les placettes centrales ont également été mises en valeur.

Place du Gymnase à Reichstett : réaménagement de la place en accompagnement du projet de rénovation de la salle des fêtes mené par la commune.

Bassin de dépollution STEP à Blaesheim : les travaux consistaient au renforcement du réseau d'assainissement et à la construction d'un bassin de pollution enterré d'une capacité de 2.300 m³ sur le site de l'ancienne station d'épuration.

Passerelle Niederbourg à Illkirch Graffenstaden : les études de diagnostic menées sur la passerelle Niederbourg ont conduit le service à programmer des travaux de rénovation afin de pérenniser l'ouvrage. Les travaux visaient à restaurer la protection anti-corrosion, et comprenaient un décapage complet, le remplacement des longerons et des solives support de lamage, et enfin une remise en peinture.

3- Service voies publiques

3.1- Projets de proximité

En 2014, Voies Publiques a assuré la maîtrise d'ouvrage d'environ 3.000 projets de proximité, consistant en des adaptations ponctuelles de la voirie, du mobilier urbain ou de la signalisation, sur l'espace public de la communauté urbaine. La maîtrise d'œuvre d'environ 250 études, dont un tiers a donné lieu à des travaux, a été assurée par SICEP. Ces projets répartis de manière équilibrée entre Strasbourg (51%) et les autres communes (49%) répondent à une logique d'amélioration du cadre de vie combinée, le plus souvent, à des objectifs de sécurisation.

Le budget consacré aux projets de proximité s'est élevé en 2015 à 1,6 M€, issu du budget de Voies Publiques ou financés pour des projets spécifiques par d'autres directions (DMT, DUAH, PRU,...).

3.2- Voirie

L'entretien curatif, visant à réduire au plus vite les dégradations évolutives et/ou dangereuses du domaine public a généré environ 2321 interventions en 2014 (dont 1390 réfections de nids de poule).

Les travaux d'entretien préventif complètent ces actions de réparation par la programmation d'interventions visant à prévenir l'apparition de désordres sur les chaussées et les trottoirs et à assurer ainsi la pérennité du réseau routier communautaire.

En 2015, 88 opérations distinctes ont été réalisées, réparties équitablement entre Strasbourg et les autres communes de la CUS. Elles ont permis de renouveler les revêtements d'environ 15 kilomètres de rues et de 2,5 kilomètres de trottoirs. Ces travaux ont correspondu à un volume financier de 3,8 M€.

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2013, le département Voirie a poursuivi l'expérimentation d'un recours aux enduits superficiels d'usure (ESU) dans 4 rues de l'Eurométropole, cette technique permettant de régénérer les caractéristiques de surface des chaussées à un coût nettement moindre que la solution classique des enrobés à chaud.

3.3- Equipements de la rue

L'activité du département des Equipements de la rue, au-delà des opérations d'entretien courant du mobilier urbain, de la signalisation horizontale, verticale et du jalonnement, a été marquée en 2015 par 2 actions particulières :

- remise à niveau de la signalisation horizontale sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (0,8 M€)
- début de la mise à jour de la base de données signalisation.

Il faut également noter un nombre très élevé d'interventions curatives portant sur le mobilier urbain et la signalisation verticale. Environ 3.045 opérations de réparation ont ainsi été menées en 2015.

3.4- Gestion du domaine public

4 005 chantiers sur l'espace public ont été réalisés en 2015.

- Les marchés de réfections de fouille

Le département de gestion du domaine public routier a réalisé après travaux de gestionnaires de réseaux :

- des travaux des réfections de voirie (réfection de trottoirs et/ou de chaussée) pour un montant de 888 k€ en fonctionnement ;
- des travaux des réfections de voirie (réfection de trottoirs et/ou de chaussée) pour un montant de 301 k€ en investissement, travaux refacturés aux gestionnaires ;

- Etudes sur le domaine public

En 2015, dans le cadre de ses nouvelles missions, le département de gestion du domaine public routier a étudié puis émis des prescriptions et avis sur 386 documents d'urbanisme, dont 340 Permis de construire.

3.5- Ingénierie et gestion du patrimoine

Processus MOA Gestionnaire

Participation à 42 CTMO

110 réponses à des demandes d'éléments de programme

58 analyses de cahiers des charges de maîtrise d'œuvre

19 demandes d'intégrations dans le domaine public traitées

Gestion du patrimoine

La base des données patrimoniales propres au service des voies publiques comporte 23.343 tronçons sur le filaire de voirie, 33.700 support de signalisation verticale, 57.539 panneaux et panoneaux. Elle a été intégrée et est exploitée sous QGIS.

Plans de gestion

Un plan de gestion pour le service des voies publiques est en cours de rédaction et doit être finalisé pour septembre 2016.

Programmation des travaux d'entretien préventif

- Voirie : mise en place d'un outil de programmation pluriannuel (période 2016-2020) en 2014. Mise à jour pendant la période du présent rapport d'activités en trois fois, suivant les baisses budgétaires successives. Le maintien de la donnée a donc nécessité environ 185 000 opérations de contrôle et mise à jour au cours de l'année 2015.
- Equipements de la rue : un traitement en masse de la base de données a été conçu et réalisé afin d'établir le programme d'entretien préventif de la signalisation horizontale suivant des critères de gestion patrimoniale.

La Direction de la construction et du patrimoine bâti

1. Le département gestion et inventaire du patrimoine bâti (GIPP)

Patrimoine total en 2015	Eurométropole
Nombre de bâtiments (hors emphytéoses)	526
Superficie (hors emphytéoses)	769 000 m ²

Le patrimoine géré par GIPP

Répartition du patrimoine en 2015	Eurométropole	
	nombre	m ² SP
Nombre bâtiments	68	82 000
Nombre lots patrimoine locatif	226	44 700
Loyers GIPP	732 000 €	

2. Le département Marchés publics (DMP)

ACTIVITE DMP comparatif exercices antérieurs	2015	RAPPEL 2014	RAPPEL 2013	RAPPEL 2012	RAPPEL 2011	RAPPEL 2010	RAPPEL 2009	RAPPEL 2008
NOMBRE DE CONSULTATIONS	154	193	313	281	302	289	256	276
NOMBRE DE MARCHES (LOTS) NOTIFIES	305	459	626	682	653	640	637	710
NOMBRE D'AVENANTS	367	521	462	263	254	293	170	204
NOMBRE DE SOUS- TRAITANCES en paiement direct	382	467	387	238	237	192	136	153

NOMBRE DE CONSULTATIONS ENGAGÉES ET DE MARCHÉS NOTIFIÉS

Le nombre de consultations publiées (une consultation pouvant regrouper plusieurs lots) et le nombre de marchés (lots) notifiés pour le compte de la Ville de Strasbourg (VDS) et de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) par type de procédure.

	AOO	Concours	Marché négocié avec publicité	Marché négocié sans publicité	MAPA 1er seuil	MAPA 2ème seuil	MAPA 3ème seuil	MAPA 4ème seuil	Total
Nombre de consultations EMS	5	1		1	15	12	9	6	49
Nombre de marchés EMS	5	1		1	15	2	16	13	77

DÉTAIL DES MARCHÉS NOTIFIÉS PAR CATÉGORIE DE PRESTATIONS

Années	FCS	PI - MOE	PI - opérationnel	PI - pré opérationnel	Travaux
2010	62	29	54	53	457
2011	37	43	64	45	470
2012	40	21	25	43	553
2013	56	34	26	32	478
2014	14	11	3	2	140
2015	11	8	5	7	56

FCS = FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
 PI = PRESTATIONS INTELLECTUELLES

NOMBRE D'OFFRES NON RETENUES

Seules les procédures \geq MAPAS 3 sont ici identifiées, faute de registres pour les procédures de consultations MAPAS 1 et MAPAS 2. A chaque offre non retenue, est expédié un courrier de « réponse négative » et chacune de ces offres fait par ailleurs l'objet d'un « défrichage » et d'un archivage spécifiques.

Années	Nombres d'ONR
2010	1 653
2011	1 706
2012	1 463
2013	1 553
2014	454
2015	99

NOMBRE DE COURRIERS D'EXPLICATIONS AUX ENTREPRISES

Courriers d'explications aux entreprises	Pour des consultations de Maîtrise d'œuvre	Hors maîtrise d'œuvre
2010	13	31
2011	37	46
2012	43	43
2013	63	62
2014	12	53
2015	0	26

EXÉCUTION DES MARCHÉS AVENANTS

367 avenants ont été notifiés en 2015

TOTAL AVENANTS PAR CATEGORIE DE PROCEDURE

Année notification	MAPAS 1	MAPAS 2	MAPAS 3	MAPAS 4	MARCHES FORMALISES	Total
2010	NON DEFINI					294
2011	NON DEFINI					256
2012	NON DEFINI					265
2013	NON DEFINI					462
2014	3	15	5	77	62	162
2015		13	2	43	84	142

POURCENTAGE MONTANTS AVENANTS / MONTANTS ORIGINE DU MARCHÉ PAR CATEGORIE DE PROCEDURE

Année notification	MAPAS 1	MAPAS 2	MAPAS 3	MAPAS 4	MARCHES FORMALISES	Global
2014	4,15	2,75	1,14	2,82	0,39	0,58
2015		2,55	3,14	1,06	0,42	0,44

TOTAL AVENANTS PAR NATURE DE PRESTATION

Date notification	FCS	PI - MOE	PI - opérationnel	PI - pré opérationnel	Travaux
-------------------	-----	----------	-------------------	-----------------------	---------

2010	2	13	13	4	261
2011	6	26	5	9	210
2012	3	32	11	7	212
2013	8	43	13	10	389
2014	0	17	4	3	138
2015	2	8	1	2	129

TOTAL AVENANTS PAR ORIGINE (MARCHES DE TRAVAUX)

Les indicateurs visés ci-dessus ne traduisent que partiellement la réalité des faits générateurs à l'origine des avenants sur les marchés, puisque les avenants renvoient parfois à plusieurs faits générateurs, alors que seul 1 (le principal) peut être identifié dans l'application au moment de la saisie de l'avenant.

La stabilité des proportions (entre 2014 et 2015) démontre néanmoins que cette traduction ne doit pas être très éloignée de la réalité. Les chiffres de 2015 portent par ailleurs sur les avenants de tous les marchés, sans distinction de leur nature, ce qui peut en partie fausser les proportions, du fait de nombreux avenants qui peuvent avoir une origine réglementaire (cf. avenants APD validant les coûts prévisionnels de travaux sur lesquels s'engagent les maîtres d'œuvre externes). Cette situation doit conduire à solliciter l'intégration d'un 4° fait générateur à l'origine des avenants dans le menu déroulant qui pourrait être développé dans la future application OLIMP.

MOA = origine maître d'ouvrage / MOE = tolérance accordée au maître d'œuvre

Année notification	MOA	MOE	ALEAS
2015 EMS	66	48	28
2015 PROPORTION ORIGINE	45 %	35 %	20 %

SYNTHESE AVENANTS

Année notification	TOTAL AVENANTS	MONTANT TOTAL AVENANTS	BUDGET ANNUEL CONSOMME	RAPPORT AVENANTS / BUDGET
2015	142	1 000 859 HT 1 207 036 TTC	43 739 465 TTC	2,75 %

NOMBRE D'AVENANTS PRÉSENTÉS EN CAO PAR AN NOMBRE D'AVENANTS RATTACHÉS À UNE DÉLIBÉRATION

Tous les avenants relatifs à des marchés de travaux MAPAS 4 et à tous marchés formalisés sont présentés devant la CAO pour information ou avis.

Depuis 2011, le passage en délibération d'un avenant est cumulativement soumis à une double condition :

- l'avenant doit augmenter le marché de plus de 5%
- le marché initial doit être supérieur au seuil défini réglementairement (207 000 € HT jusqu'au 31/12/2015)

Année	Nombre d'avenants présentés en CAO	Nombre d'avenants délibérés
2015 EMS	113	14

ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE LIÉE AUX MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Missions de Maîtrise d'œuvre Statistiques 2015	MAPAS	Marchés négociés 35	Concours	AOO	Total
Nombre de jurys 1	Sans objet	0	1	0	1
Nombre de jurys 2		Sans objet	1	1 JURY UNIQUE	2
Nombre de consultations engagées	STATISTIQUE NOUVELLE PERSPECTIVE 2017		1	1	
Nombre de moyen de candidatures réceptionnées	Sans objet	/	122	11	Moy.pondérée

L'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE LA DCPB

Les chiffres renvoient a priori aux consultations envoyées à la publication en 2015, mais plusieurs incertitudes liées aux paramétrages pris en compte ne permettent pas de valider ces chiffres de façon définitive au 31/05/2016.

Années	Somme des Heures Insertion (ARTICLE 14)	Nombre de marchés impactés (ARTICLE 14)	Nombre de marchés comprenant le critère de performance en matière d'insertion sociale (ARTICLE 53)
2015 EMS	NC	2	6

3. Le département ressources humaines

	Nombre de postes permanents	Total montant brut	Total charges patronales	Masse salariale 2015	PM Masse salariale 2014
Administration générale	37	1.302.237,32 €	483.905,71 €	1.786.143,03 €	1 752 277,23 €
Construction enfance éducation sport	19	778.069,76 €	280.072,32 €	1.058.142,08 €	1 194 421,22 €
Construction culturelles sociales et administratives	18	687.361,11 €	251.738,96 €	939.100,07 €	981 487,55 €

Ingénierie de la construction	36	1.444.230,63 €	532.607,24 €	1.976.837,87 €	2 066 896,52 €
Maintenance bâtiment	73	2.349.484,77 €	870.886,03 €	3.220.370,80 €	3 300 225,41 €
Total	183	6.561.383,59 €	2.419.210,26 €	8.980.593,85 €	9 295 307,93 €

*y compris les apprentis, les agents en contrats AMA, ATA et emploi d'avenir, les agents absents pour longue maladie

4. Le service maintenance bâtiment (SMB)

L'activité du service en 2015 - Evènements particuliers de l'année écoulée :

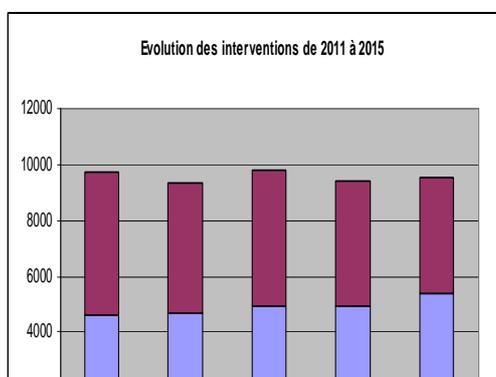
Aboutissement du projet de service en avril 2015. La démarche de réorganisation s'est engagée en 2014 dans la poursuite de la certification ISO 9001 obtenue début 2013, ainsi qu'au regard des évolutions technologiques, réglementaires et économiques. Huit groupes de travail auxquels ont participé plus d'un tiers des agents ont permis d'établir une proposition d'organisation qui amènera le service à plus d'efficacité et d'efficience dans le traitement de ses activités « cœur de métier », à une gestion optimisée des équipements de son ressort, à l'identification de nouvelles activités telle la gestion de contrats de maintenance multitechnique et à une assistance accrue aux services utilisateurs. L'organisation par métier se substitue à celle par mode d'intervention. Aussi, le service est articulé autour de 5 départements dont 4 opérationnels et un de support.

Concernant le système de management qualité du service, il repose sur 10 processus dont 4 opérationnels qui représentent le cœur de l'activité et 6 supports. Il mobilise les agents dans une dynamique d'objectifs, d'évaluation et d'amélioration continue. Le dispositif a déjà fait l'objet de deux audits de surveillance qui se sont conclus favorablement et sans remarque. Ils soulignent la notable implication de tous les acteurs, entraînant une progression significative de l'appropriation des procédures, du système de management qualité en général et de l'impact bénéfique pour les services clients. Les retours des enquêtes de satisfactions en attestent.

Pour le domaine de la sécurité, l'ensemble des équipements du patrimoine bâti ERP et ERT gérés par Maintenance Bâtiment et soumis à une vérification réglementaire, a été vérifié avec production de rapports. Ces interventions sont essentiellement confiées à des prestataires spécialisés par le biais de marchés de maintenance ou de contrôle.

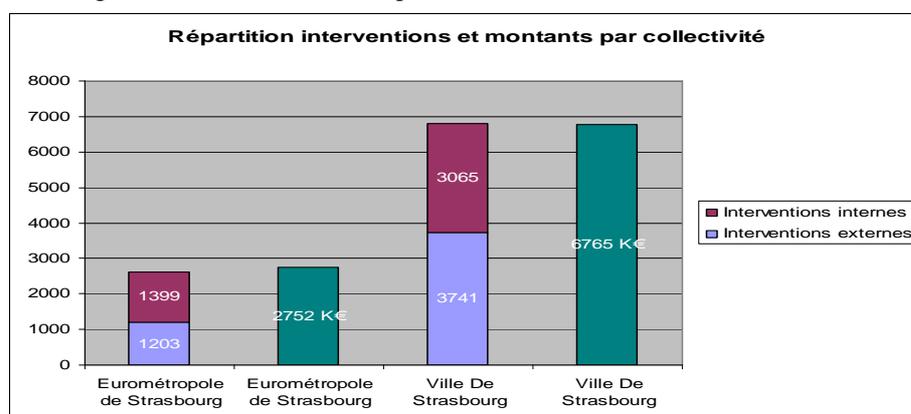
Dans le domaine de l'énergie, le service Maintenance bâtiment contribue au quotidien par son activité de maintenance préventive et le suivi du bon fonctionnement des équipements énergétiques. Les programmes et consignes de chauffage sont adaptés et modifiés selon les occupations et appliqués selon les directives. En complément de la prise en compte des dérives de confort dès leur signalement, une nouvelle application télégestion des chaufferies permet la détection des dérives de consommations d'énergie des bâtiments équipés progressivement de compteurs télérelevables. Le service continue également à le développer et à adapter son parc d'automates télégérés au réseau informatique de la collectivité.

Pour couvrir toute l'activité de maintenance préventive, curative et réglementaire et l'ensemble des travaux courants, le service produit et gère plus de 90 marchés dont près de la moitié sont en utilisation transversale par d'autres services, en particulier les services de construction. Le taux de couverture du besoin par ces marchés est de 98%. Il est repris comme indicateur et objectif du processus achat de la démarche qualité, et illustre le niveau d'optimisation organisationnel atteint par le service.



LA MAINTENANCE TECHNIQUE

➤ Bilan global : 9 558 interventions pour un montant de 10,26 M€ TTC



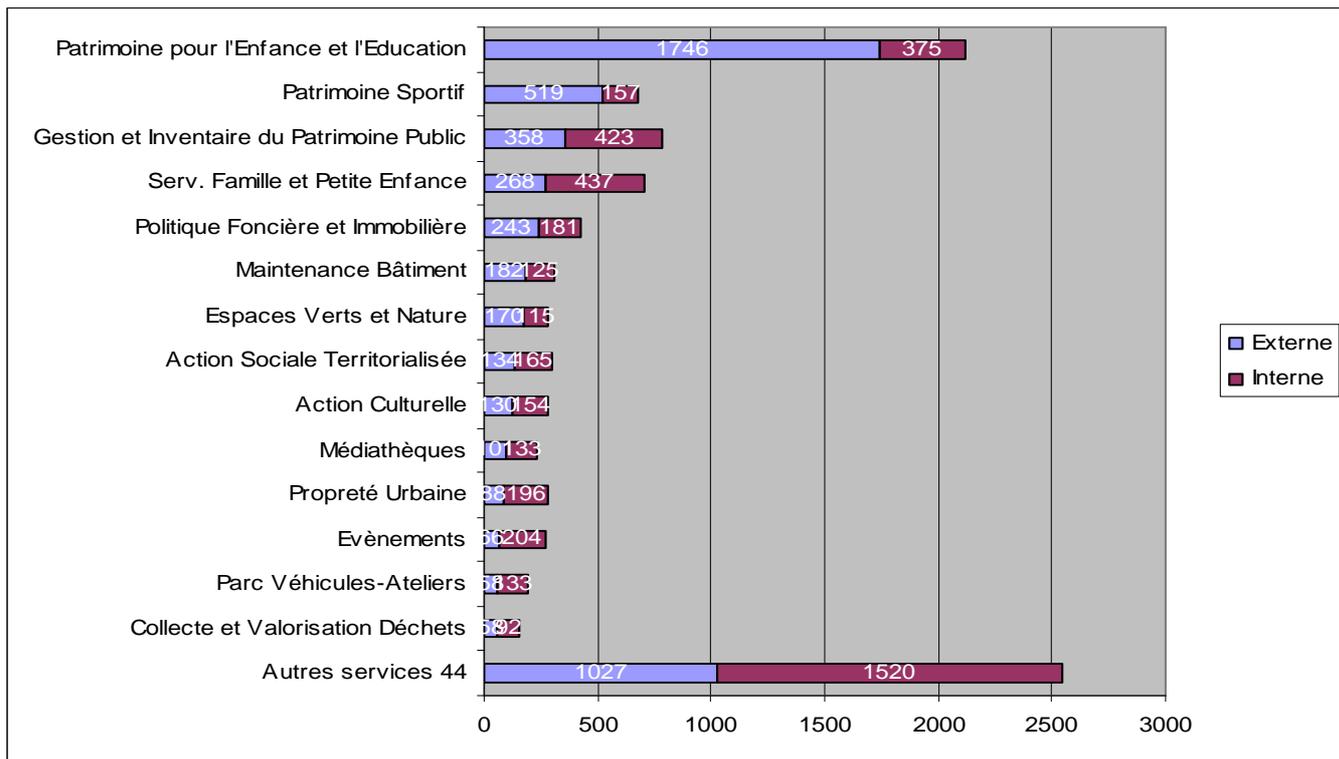
Répartition par mode de traitement

<u>Interventions externes</u>	
Nombre d'interventions externes	5 382
Montant	10 269 K€
Dont Multitechniques	620 K€
<u>Interventions internes</u>	
Nombre d'interventions internes	4 176
Montant	225 K€

Astreintes

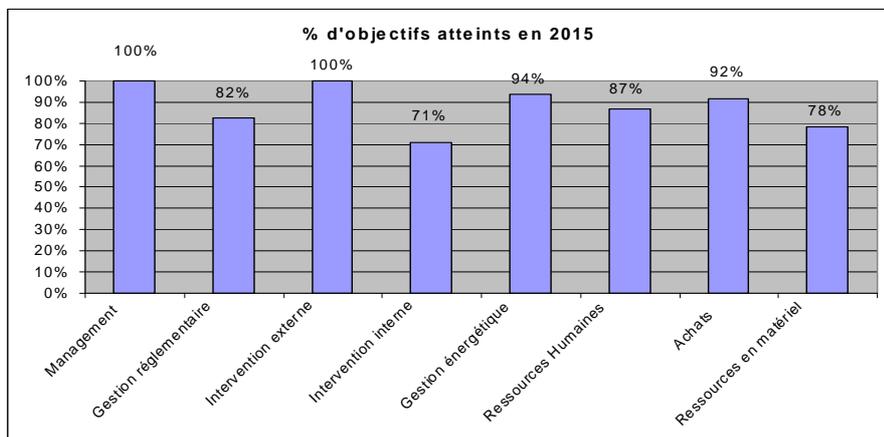
Bâti	36
Chauffage	189
Electricité	97
Total	322

Activité Bureau Technique et Régie - Répartition par services



LE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE

Mesure de l'efficacité globale du SMQ en 2015 : 88%



LE SUIVI DE LA SÉCURITÉ

Le patrimoine ERP et son statut au regard de la sécurité incendie

	Ville	EMS	Avis Favorable	Avis défavorable	Néant	Total
Nb 1ère catégorie	13	9	20	2		22
Nb 2ème catégorie	37	6	32	10	1	43
Nb 3ème catégorie	97	22	101	18		119
Nb 4ème catégorie	91	9	80	20		100
Nb 5ème catégorie	149	29	137	7	34	178
Sans classement	28	4			32	32
Nb Total ERP	415	79	370	57	67	494

Bilan des commissions de sécurité 2015

	Avis favorables maintenus	Avis défavorables reconduits	Avis favorables récupérés	Avis Favorable perdus	Création nouvel établissement (avis favorable)	Total
Nb 1ère catégorie	4	1	1	1		7
Nb 2ème catégorie	4	2			1	7
Nb 3ème catégorie	19	6	1			26
Nb 4ème catégorie	8	2				10
Nb 5ème catégorie			1	1		2
Nb Total ERP	35	11	3*	2**	1	52

Les changements d'avis d'ouverture au public

* 3 avis favorables récupérés :

- Fabrique de théâtre – La Laiterie
- Groupe scolaire Ampère
- Centre pour toxicomane Anguille

** 2 avis favorables perdus :

- Centre Socio Culturel Le Galet (en attente validation du règlement de sécurité incendie par la SCDS)
- Hébergement Fritz Kiener (dissocier les escaliers étages / sous-sols)

Maintenance technique pour les équipements techniques

Electricité	EMS
Installations élec BT	135
Postes transformation	12
Alarme incendie	36
SSI de cat. A ou B	5
Paratonnerres	3
Onduleurs	5
Alarmes effractions	100
Horloges	0

Sirènes alerte population	0
---------------------------	---

Electromécanique	EMS
Ascenseurs et Monte-charge	42
Désenfumage (sites)	32
Portails automatiques	51
Grandes cuisines	1

CVC	EMS
Chaudières gaz	248
Chaudières fioul	22
chaudières électricité	2
Chauffage Urbain	18
Chaudières Bois	2
Ramonage (sites)	148

	EMS
VMC	19
Hottes	4
Multi-technique/PAC	7
Climatisations	10

Sanitaires	EMS
Adoucisseurs	31
Disconnecteurs	49

Lutte contre le feu	EMS
Extincteurs	1854
RIA	23

ANNEXE

Equipements « développement durable »

Les équipements destinés à limiter la consommation d'énergies non renouvelables

Equipements développement durable en nombre

Le patrimoine bâti et le développement durable

Types d'installation	EMS
Eau chaude solaire	5
Géothermie	1
Aérothermie	2
Chaudière bois	2
Télégestion (site)	26

5. Les services opérationnels de la construction (SOC)

5.1. Le service des constructions enfance, éducation et sport (CEES)

Une activité globale d'environ 60 M€TTC/an répartie à parts égales entre le sport et l'éducation. Les grands programmes de travaux : restructuration des équipements scolaires et sportifs, amélioration des performances énergétiques des équipements scolaires et des gymnases, construction de restaurants scolaires, plan piscines.

Un projet réalisé pour le compte de l'Etat dans le cadre du contrat triennal et du contrat de plan Etat-Région : la construction du PAPS-PCPI (Pôle d'Administration Publique de Strasbourg et Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle) dont les travaux se sont arrêtés le 1er juillet 2014 suite à la découverte de fissures. L'expertise est actuellement en cours.

Par ailleurs, après une livraison de la première phase des travaux, l'important chantier de reconstruction du Palais de la Musique et des Congrès bat son plein avec un objectif de livraison de l'ensemble du projet en juillet 2016.

L'année 2015 a par ailleurs été l'occasion de stabiliser le programme des opérations pour les 5 années à venir, suivant un échéancier compatible avec les contraintes budgétaires de la collectivité.

En particulier, il est apparu qu'une diminution des investissements sur AP nécessitait une augmentation de l'activité du service sur les crédits récurrents ; ceci afin de résoudre, au fil de l'eau, les difficultés soulevées par les utilisateurs.

Le programme de crédits récurrents concerne plus particulièrement la direction de l'éducation et de la petite enfance. Il porte sur un niveau d'investissement d'environ 1,7 M€ TTC concernant des travaux divers dans les écoles, des rénovations de cours et des interventions sur les logements de fonction, mise en sécurité dans les divers jardins d'enfants, haltes-garderies, crèches, multi-accueils. Par ailleurs ce programme s'établit en lien avec le service maintenance bâtiment et le service ingénierie de la construction afin de prioriser les interventions patrimoniales, énergétiques et réglementaires (accessibilité handicapés notamment).

5.2. Le service des constructions culturelles, sociales et administratives (CCSA)

Une activité d'environ 6 M€ répartie entre la culture, le social, et l'administration.

Les grands programmes de travaux : l'extension et la création de cimetières, la mise en sécurité et en accessibilité du Centre administratif, les commerces, les sites d'exploitation propre, voies publiques, espaces verts, les locaux des agents.

Opérations achevées en 2015 :

- Shadok 5 760 000 € TTC
- Agrandissement et vestiaires du SIRAC : 450 000 € TTC
- Centre Administratif : Aménagement de points d'ancrage et lignes de vie : 50 000 € TTC
- Centre Administratif : Enseigne Eurométropole : 45 000 € TTC
- Tunnel de l'Aubette : 1 390 000 € TTC
- Immeuble 8, Porte de l'Hôpital : aménagement 2ème étage : 760 000 € TTC
- Remplacement du mur d'enceinte du cimetière d'Eckbolsheim : 100 000 € TTC

Opérations lancées en 2015 :

- Local vélos Emmaüs / Immeuble Einstein : 320 000 € TTC
- Local Kiné / Immeuble Einstein : 48 000 € TTC

Les opérations spécifiques :

- Médiathèque Nord

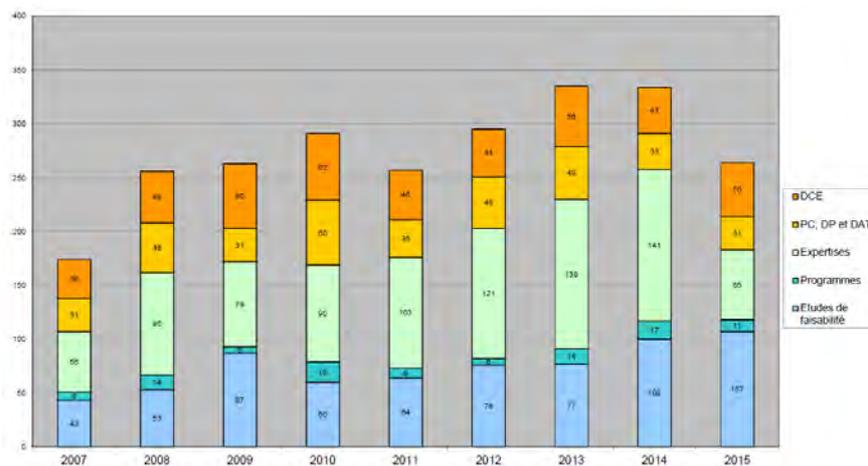
Le programme de crédits récurrents concerne plus particulièrement les cultes, l'action sociale, l'associatif et la culture. Il porte sur un niveau d'investissement d'environ 1.6 €TTC portant sur des travaux patrimoniaux, culturels, sociaux, ... et de mise en sécurité.

- Médiathèque Malraux : local coffre-fort : 8 600 € TTC
- Médiathèque Ouest : bibliothèque sonore 25 000 € TTC
- Service de l'Eau / Site Fédération Bâtiment A : RdC et 1^{er} étage aménagement de bureaux, du réfectoire, des sanitaires et d'une salle de réunion : 160 000 € TTC

6. Le service ingénierie de la construction (SIC)

Les évolutions du service actées par le projet de service entré en vigueur en mai 2013 sont effectives en 2014 et 2015 :

- Développement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'expertise technique, économique : « plus et mieux ».
- Maîtrise d'œuvre interne : « moins mais mieux», conserver de la maîtrise d'œuvre en interne essentiellement technique et une maîtrise d'œuvre « + qualitative », à forte plus-value pour un maintien et un enrichissement des compétences.



Délégation sécurité,
prévention
et sports

La Délégation Sécurité Prévention et Sports est composée de plusieurs directions et services :

- la Direction de la Police Municipale et du Stationnement
- la Direction de la Réglementation Urbaine
- la Direction des Sports
- la mission sécurité civile
- le service Prévention Urbaine
- le SIRAC
- les services administration générale / ressources

La Délégation participe activement au maintien de la tranquillité, à la prévention de la délinquance et à la lutte contre l'insécurité routière. Les moyens mis en œuvre depuis plusieurs années ont permis une diminution voire une stabilisation de la délinquance.

Elle participe également activement à l'animation de la Ville à travers les nombreuses autorisations d'occupation du domaine public qu'elle délivre comme les terrasses, les divers étalages, et par les événements qu'elle organise tel les marchés, les brocantes sans oublier l'important événement que représente Strasbourg Capitale de Noël.

Quant à la Direction des Sports, elle a pour mission de développer les animations sportives et de loisirs, d'assurer la gestion des ressources et du patrimoine sportif, d'assister les territoires et de soutenir les manifestations sportives et de mettre en œuvre d'une façon générale la politique sportive de la Ville.

Service Administration générale / ressources pour la Sécurité, la Prévention et la Réglementation

Ce service assure le pilotage et la coordination des ressources pour les directions et services (hors Direction des Sports). Il est composé d'un département ressources humaines et d'un département finances.

1- Département ressources humaines

Ce département qui assure la coordination générale et le pilotage des ressources humaines de la DSPTS (hors Sports) a connu une forte activité en 2015. Ainsi:

- il a organisé 33 jurys de recrutements correspondant au recrutement de 27 agents sur des métiers à haute technicité et très diversifiés dont 20 emplois permanents et 7 en remplacement d'agents absents ou pour surcroît occasionnel de travail ;
- il a également procédé au recrutement de 2 apprentis, de 3 vacataires et de 8 stagiaires étudiants (collégiens à étudiants bac+5 dont 3 en situation de handicap) ;
- il a mis à jour le document unique pour 2 services ;
- il a participé activement à la réflexion sur l'optimisation des ressources ;
- il a géré et suivi la consommation de l'ensemble des enveloppes budgétaires ressources humaines (heures supplémentaires, CDD, vacations, etc.) ;
- il a mis en place, en liaison avec les chefs de services, le plan de formation des agents et en a assuré sa mise en œuvre.

2- Département finances

Ce département assure la préparation et le suivi budgétaire de l'ensemble des directions et services de la Délégation à l'exception de la direction des Sports qui a ses ressources propres. Il établit également en liaison avec les directions et services, l'ensemble des tarifs des droits de place et autres tarifs les concernant. Il gère également l'importante régie des foires et marchés et assure le contrôle de la régie de la fourrière animale.

Au titre de l'année 2015, le département a traité les opérations comptables suivantes :

Mandats :

- 655 mandats pour l'Eurométropole pour un montant de 3,2 M€

Titres de recettes :

- 29 titres de recettes pour l'Eurométropole pour un montant de 327.063 €

Subventions :

- 56 subventions pour l'Eurométropole d'un montant de 512.890 €

En outre, le département finances a participé très activement à la mise en œuvre de l'informatisation des occupations du domaine public gérée par la Direction de la Réglementation Urbaine, en mettant à jour la base des tiers relatifs aux redevables des terrasses et autres occupations du domaine public.

Service Prévention urbaine et Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité de l'Eurométropole de Strasbourg

1- La stratégie territoriale de sécurité et de Prévention de la délinquance de l'Eurométropole de Strasbourg

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'Eurométropole de Strasbourg s'appuie sur plus d'une décennie de partenariat, portée par les grands acteurs de la prévention de la délinquance, de la sécurité publique et de la justice de proximité. Traduite au travers d'un Contrat local de sécurité signé en 2003 (*7 communes en Zone Police nationale*), reconduit et étendu en 2009 (*Contrat Intercommunal de prévention et de sécurité, pour les 7 communes en zone Police nationale et les 21 communes en zone Gendarmerie nationale*), c'est une politique publique à part entière sur le territoire de l'agglomération strasbourgeoise, évaluée annuellement depuis 2011.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance comprend 8 axes et une quarantaine de lignes d'actions :

1. Protection des mineurs et prévention de la délinquance ;
2. Prévention des facteurs de rupture ;
3. Prévention de la récidive ;
4. Contribution à la tranquillité publique ;
5. Sécurisation des espaces publics ;
6. Sécurisation des transports publics ;
7. Aide aux victimes ;
8. Mise en œuvre groupes de traitement de difficultés spécifiques.

S'inscrivant dans la Stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2013-2017, 16 lignes d'actions sont fléchées autour des trois grandes priorités nationales et bénéficiant de financements FIPD et/ou MILDECA : Programmes d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, pour améliorer la tranquillité publique.

Gouvernance de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD), se réunit en séance plénière chaque semestre (juillet 2015, janvier 2016).

Le Conseil Intercommunal restreint de Sécurité et de Prévention se réunit en amont du CISPD (mai et décembre 2015) : il valide l'évolution des lignes d'actions de la stratégie territoriale et propose l'ordre du jour du CISPD plénier.

La réunion des Grands pilotes, semestrielle (mai et octobre 2015), permet l'évaluation de chaque ligne d'action.

Chaque ligne d'action est placée sous la responsabilité d'un grand pilote qui anime une équipe projet multi-partenariale.

Le bilan complet de la stratégie territoriale est remis en CISPD de fin d'année à l'ensemble des membres de l'instance.

Le coordonnateur du CIPS, dont le poste est cofinancé par l'Eurométropole et par l'Etat (FIPD), garantit le suivi, la cohérence et l'évaluation annuelle de la stratégie territoriale. Il assure le secrétariat général du Contrat et des instances.

Pour la collectivité, le coordonnateur CIPS porte le dispositif opérationnel de prise en charge des agents publics victimes d'agressions extérieures dans l'exercice de leurs fonctions.

Evolution de l'architecture du CIPS en 2016

Le CIPS intègre, dans son *Bilan 2015-prospective 2016*, les nouvelles fiches actions suivantes :

- *Coordination de l'action de la ville de Strasbourg en matière de prévention primaire et secondaire de la radicalisation violente*, sous le pilotage de l'Adjoint au Maire de Strasbourg en charge de la thématique ;
- *Approche transfrontalière de la lutte contre la prostitution et traite des êtres humains*, sous le pilotage de la Préfecture ;
- *Approche des flux liés au développement des transports en commun transfrontaliers*, sous co-pilotage Parquets français et allemand (à confirmer) ;
- *Tranquillité et sécurité publiques dans le quartier frontalier du Port du Rhin*, sous le pilotage de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- *Approche transfrontalière des comportements à risques sur l'espace public, incivilités et mise en danger des personnes et des biens, en lien avec l'économie parallèle*, sous le pilotage de la Préfecture ;
- *Ouverture expérimentale d'une salle de consommation à moindre risque (SCMR) à Strasbourg*, sous le pilotage du Parquet (GLTD).

Bilan quantitatif des actions prévention et de sécurisation - L'état de la délinquance sur le territoire de la ville

Les forces de sécurité, Police nationale et Gendarmerie, sous l'autorité du Préfet et en lien étroit avec les partenaires, Justice, Collectivités, effectuent un travail important dans des conditions difficiles, notamment dans le contexte de l'année 2015 et de l'état d'urgence.

Depuis deux ans, une refonte de l'instrument statistique a été engagée par le Gouvernement pour permettre de comparer l'action de la Gendarmerie nationale et celle de la Police, qui n'étaient pas dotées des mêmes outils, et fiabiliser les chiffres de la délinquance, les données faisant désormais l'objet de vérification au niveau local, puis d'un contrôle de cohérence avant d'être comparées aux enquêtes de victimisation.

Cette refonte induit toutefois une rupture statistique, l'année 2015 restant, en ce sens, une année de transition.

Bilan qualitatif des actions de prévention et de sécurisation

Axe 1 : Protection des mineurs et prévention de la délinquance

L'année 2015 confirme le renforcement de la mobilisation des acteurs, notamment sur la lutte contre l'absentéisme et la prévention du décrochage scolaire.

Axe 2 : Prévention des facteurs de rupture

Les questions de tranquillité publique ont conduit les partenaires à renforcer leur mobilisation au travers d'actions de prévention, mais aussi de contrôle et de verbalisation par les services de Police nationale, Gendarmerie et de la Police municipale de Strasbourg (nuisances sonores, consommation d'alcool sur la voie publique).

Le dispositif de prise en charge des ivresses publiques manifestes (IPM), directement à l'hôtel de Police par des médecins, initié en décembre 2014, a été déployé avec succès sur toute l'année 2015 (170 prises en charge).

La Gendarmerie a poursuivi et renforcé les opérations de prévention et de contrôle à l'été 2015 sur les plans d'eau propices aux regroupements et à la consommation d'alcool.

Axe 3 : Prévention de la récidive

Le développement des postes de Travail d'intérêt Général (TIG) s'est poursuivi en 2015, malgré la vacance du poste de l'agent Eurométropole chargé de l'affectation des TIG au sein des services de l'Eurométropole.

Axe 4 : Contribution à la tranquillité publique

Plus de 1.100 actions de médiation de proximité ont été menées sur le territoire de l'Eurométropole en 2015.

La prévention et la sécurité dans les immeubles d'habitat social poursuit son déploiement, dans le cadre de l'Observatoire des incivilités, avec des axes de travail articulés autour de la vidéoprotection, de la prévention situationnelle et de la mise en œuvre des règlements intérieurs.

La lutte contre les cambriolages reste particulièrement active : on enregistre une relative stabilité des atteintes aux biens en zones Police et Gendarmerie.

Axe 5 : Sécurisation des espaces publics

Un axe très opérationnel, conjuguant prévention et sécurisation qui s'est révélé particulièrement dynamique sur l'ensemble des lignes d'actions.

La lutte contre l'usage détourné des pétards, a été reconduite en 2015, notamment au travers de la sensibilisation de tous les élèves de classe de quatrième de l'ensemble des collèges du département du Bas-Rhin.

Axe 6 : Sécurisation des espaces publics

Le Schéma départemental de sécurisation des transports en commun sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est décliné *via* l'Observatoire de la délinquance et du sentiment d'insécurité dans les transports en commun (axe 6). Cet observatoire est, par ailleurs, partenaire de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT) sur le déploiement du projet ISIS (Intégration standardisée des Informations de Sûreté).

Axe 7 : Aide aux victimes

Un axe au cœur des priorités nationales et qui confirme que l'agglomération strasbourgeoise reste innovante en matière d'accès au droit, de prévention des violences intrafamiliales avec, notamment, le dispositif Téléphone Grave Danger, sous le pilotage du Procureur de la République (21 dispositifs opérationnels). Ce dispositif est déployé depuis 2015 sur l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, 750 situations ont été suivies par le *Point accueil victimes* situé à l'Hôtel de Police (zone Police).

Axe 8 : Mise en œuvre de groupes de traitement de difficultés spécifiques

Quatre dispositifs partenariaux de suivi individuel de mineurs en difficulté, sous le pilotage du Parquet, sont désormais évalués dans cet axe du CIPS, puisque l'instance dédiée de suivi des mineurs en difficulté Arc Nord (Bischheim-Hœnheim-Schiltigheim) a été installée en avril 2015. Plus de 100 situations individuelles ont été suivies au travers de ces quatre instances placées sous le pilotage du Parquet.

A noter, l'appui de ces instances dans la prise en compte des risques de radicalisation des mineurs.

2- Service prévention urbaine

Pilier opérationnel de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance, le service Prévention urbaine est au cœur du dispositif partenarial dans les domaines de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique. En fin d'année, il coordonne la préparation de la soirée de la Saint-Sylvestre au plan de la prévention.

Cellule Informations & statistiques

Au sein du service Prévention urbaine, la cellule Informations statistiques veille à la centralisation et à l'analyse des données en provenance des services de l'Eurométropole et des partenaires membres de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (Police nationale, Gendarmerie, Education nationale, bailleurs, transporteurs).

Elle assure également un rôle de relai auprès des acteurs compétents dans le cadre du suivi des signalements et problématiques en lien avec la sécurité et la tranquillité publiques.

La cellule veille ainsi au suivi d'outils spécifiques :

- Doléances de riverains (96 courriers traités en 2015) ;
- Comptes-rendus d'incidents (357 CRI réceptionnés en 2015) ;
- Fiches mensuelles ambiance quartier, fiches trimestrielles ambiance communes.

Elle anime des instances de coordination :

- Cellule coordination sécurité Strasbourg: en moyenne 24 réunions par an, associant la Préfecture, la Police nationale, l'Education nationale, les bailleurs, les transporteurs et les directions et services internes ;
- Réunions thématiques spécifiques.

Enfin, elle pilote la mise en place du dispositif spécifique pour la nuit de la Saint-Sylvestre (réunions de coordination des acteurs, prévention situationnelle, accompagnement des animations de fin d'année, élaboration du livret de synthèse...).

En 2015, la cellule Information statistiques a participé au déploiement d'un outil de travail collaboratif et nomade (Large Event).

Une cellule relations aux associations

Elle est en charge de l'ensemble des relations aux associations œuvrant pour la tranquillité publique et l'aide aux victimes. Elle instruit les demandes de subventions FIPD, ACSE, MILDECA en lien avec la Politique de la Ville et suit l'ensemble des délibérations du service Prévention urbaine. Elle contribue à la préparation budgétaire, au suivi des ressources du service et des marchés, à la rédaction des conventions avec les partenaires.

La cellule anime également, au quotidien, la Maison de la Justice et du Droit (1.890 personnes reçues aux permanences des divers intervenants et 1098 aux consultations d'avocats du matin) : encadrement des deux agents d'accueil en emploi d'avenir et suivi logistique de la structure (équipement, travaux...).

Le département interventions opérationnelles

Il est en charge du Centre de vidéoprotection -CSV- : 21 opérateurs, 24h/24.

Le CSV a été sollicité sur plus de 12.000 actions au cours de l'année 2015 :

- 6.365 demandes d'images en direct, soit en moyenne plus de 20 transferts par jour d'images en direct vers les partenaires ;
- 594 signalements d'incidents (infractions, délits, anomalies...) par les opérateurs vers les services de polices municipale et nationale ;
- 548 réquisitions d'images pour les services de Police et Gendarmerie concourant ainsi aux enquêtes judiciaires...

L'année 2015 a, compte tenu du contexte national, nécessité une mobilisation et une implication majeure des agents du CSV, en particulier lors de l'édition 2015 du Marché de Noël. Cette implication s'est poursuivie jusqu'à la nuit du 31 décembre, avec la mobilisation de 17 opérateurs sur les 21 que compte le CSV, entre le 31 décembre et le 02 janvier.

Enfin, le Comité d'éthique vidéoprotection de l'Eurométropole a vu sa configuration renouvelée, avec une composition portée à 17 membres, s'ouvrant davantage à la société civile. Se tenant sur une base semestrielle, le comité d'éthique du 15 juillet 2015 a validé l'installation de 17 dispositifs sur l'Eurométropole, dont l'équipement en vidéoprotection de la commune de Plobsheim et la mise à disposition de 3 caméras nomades en zone Gendarmerie.

Le département apporte son expertise en termes de vidéoprotection et de télésurveillance aux communes, aux partenaires et aux services de la collectivité.

Le département Prévention situationnelle

Créé en 2013, il intègre l'ensemble des missions de prévention situationnelle :

- Etablissement de diagnostics de sécurité, réalisés en amont de tout risque de survenue d'actes malveillants à l'encontre des agents et biens matériels (bâtiments, espace public de la collectivité) :
 - des audits sur équipements existants : étude globale sur les déchèteries (Eurométropole), diagnostics spécifiques ;
 - des avis sur les projets présentés en Comités Techniques Maîtrise d'Ouvrage (C.T.M.O.) ou dans le cadre des sous-commissions relatives aux Etudes de Sûreté et de Sécurité Publique (E.S.S.P. - instruction préfectorale),
- Mise en œuvre de mesures visant à rétablir, après commissions d'actes malveillants, la sécurité des personnels et du public, ainsi que la sûreté des installations de la collectivité ;
- Veille concernant les occupations illicites de l'espace public ;
- Mesures préventives à l'occasion lors de manifestations événementielles.

Le département suit également les commissions d'exclusions temporaires d'usagers contrevenants aux règlements internes : établissements nautiques de l'Eurométropole, centres médico-sociaux...

Le département Actions partenariales CIPSCUS

Il assure le suivi d'une quinzaine de lignes d'actions inscrites au Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité :

Dans le cadre de la politique de la ville

- Coordination des animations de fin d'année (AFA saint Sylvestre), visites sur site : 40 associations engagées.

Suivi de dispositifs de Prévention de la récidive et d'aide aux victimes

- Mesures alternatives à l'incarcération : TIG, responsabilisation, réparation pénale...
- Dispositif Téléphone Grave danger (lutte contre les violences intrafamiliales)

Suivi et/ou copilotage d'actions de prévention de la délinquance chez les mineurs

- Odyssée citoyenne (20 classes issues des écoles primaires de l'Eurométropole) ;
- Centre de Loisirs Jeunesse : City Raid, Raid Nature ;
- Stage de 3^e pour élèves inscrits dans les établissements REP et REP+ de l'Eurométropole ;
- Secrétariat général des instances dédiées de suivi des mineurs en difficulté (4 instances, 100 situations individuelles).

La mission sécurité civile

La Mission sécurité civile est composée de trois agents. Elle a en charge les missions touchant principalement à la sauvegarde des populations et à l'organisation de la réponse opérationnelle des services de la collectivité.

Astreintes et permanences

La Mission sécurité civile intervient dans la gestion des astreintes et des permanences de la collectivité qui impactent l'ensemble des communes de l'EPCI (une partie des services ayant des compétences déléguées). Elle se charge de les diffuser auprès des services internes, des partenaires institutionnels externes et des autres communes. Dans ce cadre, elle gère le dispositif de fin d'année pour la période de Noël et de la Saint Sylvestre, pour lequel elle compile les différentes modalités d'organisation mises en œuvre par les directions et services et produit ainsi un fichier distinct détaillé pour chaque semaine, utile aux personnels de permanence. Elle rédige aussi toutes les procédures internes destinées aux directeurs de permanence et se charge du retour d'expérience en cas d'incident significatif.

Planification des secours

En matière de plan de secours, la Mission sécurité civile représente la collectivité lors des exercices organisés par la Préfecture dans le cadre de l'entraide intercommunale. Aux côtés de la Ville d'Eckbolsheim, elle a contribué à l'anticipation de mesures préventives et d'intervention d'urgence dans le cadre de la manifestation « You're Up ! » qui a rassemblé plus de 15000 Scouts et Guides de France sur le site du Zénith du 16 au 23 juillet. Elle a également mis à disposition son stock de couvertures de survie suite aux dommages subis par le campement des scouts dans la nuit du 17 au 18 juillet.

Convention d'objectifs – Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin

La Mission sécurité civile a conclu avec l'ADPC67, une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur les missions urgentes de sauvegarde et de soutien à la population, valable pour une durée de 4 ans (2015 à 2018). Elle permet de garantir à toutes les communes de l'Eurométropole la mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques, dans un certain délai et suivant une procédure standardisée.

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin

La Mission sécurité civile assure la gestion courante et budgétaire de la convention de transfert des services d'incendie et de secours vers le SDIS67 (environ 27 millions €/an).

Elle suit également, au titre de la compétence « secours » transférée à l'Eurométropole, l'avancée de la restructuration du Groupement Centre impliquant la réorganisation des sections de sapeurs-pompiers volontaires au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, qui engendre notamment des mouvements d'effectifs et la création de nouveaux centres d'incendie et de secours.

1- Gestion de la mobilité

En 2015, 4 nouveaux carrefours équipés de feux tricolores ont été installés sur le territoire de l'Eurométropole. Ces équipements permettent d'améliorer la sécurité des usagers ou de favoriser les transports en commun.

Les travaux pour l'amélioration de la vitesse commerciale des bus se poursuivent, et ce sont 13 nouveaux carrefours qui ont été équipés.

Afin d'améliorer le suivi de la circulation sur l'agglomération 15 nouvelles stations de mesures et d'analyses de trafic (dont 10 stations cyclistes) ont été déployées ainsi que 51 nouvelles caméras pour surveiller le trafic dont 41 caméras dans le tunnel de l'Etoile

Pour garantir le fonctionnement optimal des équipements, des travaux importants de modernisation ont été réalisés sur 32 carrefours.

Pour améliorer et simplifier la mobilité des usagers les informations routières ont été renforcés et se sont 26 « directs » qui se font les jours ouvrés sur les radios locales (France Bleu, Top Music, RBS et Dreyeckland) à partir du SIRAC pour donner en temps réel aux usagers les conditions de trafic et l'occupation des parkings.

Les personnes en situation d'handicap visuel bénéficient d'un programme important de déploiement de feux sonores à synthèse vocale : 89 nouveaux feux sonores ont été déployés en 2015.

Dans le cadre des économies d'énergie le remplacement des feux à lampes par des feux à leds se poursuit et actuellement 89% des feux sont équipés de leds, 11% des feux fonctionnent avec des lampes basse tension. L'objectif est de supprimer d'ici 4 ans l'ensemble des feux à leds sur la Métropole pour baisser la consommation d'énergie et réduire les frais de fonctionnement

En 2015 le SIRAC a aussi pris en charge l'exploitation des réseaux de communication de l'Eurométropole. Un travail de recensement des réseaux dans les ZAC a été initié avec pour objectif de maîtriser le patrimoine, de contribuer au développement numérique de l'Eurométropole et de percevoir des redevances d'occupation des réseaux.

Les travaux de mise en sécurité du tunnel de l'Etoile sont maintenant terminés et tous les éléments de sécurité sont opérationnels. L'Eurométropole dispose maintenant d'une nouvelle autorisation de la Préfecture pour exploiter cet ouvrage.

En ce qui concerne l'entretien préventif et curatif des équipements de signalisation dynamique le service a réalisé 4.645 interventions en 2015.

2- Sécurité routière

Les actions de préventions en matière de sécurité routière ont progressés en 2015 de 20%. 15.637 enfants des écoles de l'Eurométropole ont bénéficié d'une action de sensibilisation aux dangers de la route. Des actions à destination d'un public adulte ont aussi été organisées comme le village de la sécurité routière, le stand sécurité routière de la Foire Européenne, des opérations dans les lycées pour sensibiliser les jeunes conducteurs

Toutes ces actions ont permis de contribuer à la baisse des accidents sur l'Eurométropole avec 365 accidents corporels sur 2015 soit le chiffre le plus bas jamais enregistré.

La Direction de la réglementation urbaine

Le service hygiène et santé environnementale

Le service Hygiène et santé environnementale assure au nom de l'Etat, le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de santé environnementale et, au nom du maire, les attributions de ce dernier en matière d'hygiène publique. Ce service est chargé d'étudier et de mettre en œuvre des mesures préventives et curatives ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et modes de vie.

La compétence réglementaire de ce service s'exerce sur le territoire de la Ville de Strasbourg, à l'exception de la gestion de la fourrière animale et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui sont de compétence métropolitaine.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sur le territoire de la métropole :

Après l'approbation du PPBE en 2014, l'année 2015 a été consacrée à la mise en œuvre de l'axe stratégique de ce plan à savoir l'amélioration des performances acoustiques des patrimoines municipaux dédiés à l'enfance et des immeubles d'habitat social, identifiés en dépassement de seuils acoustiques. Ce plan soutenu financièrement par l'ADEME a permis à ce stade :

- la résorption de 2 points noirs bruit (l'école du Rhin à Strasbourg, l'école Léon Délibes à Schiltigheim) par la réalisation de travaux phoniques,
- le lancement des études préalables aux travaux pour 6 autres établissements scolaires et 7 immeubles d'habitat social.

Construction de la fourrière animale et du refuge :

En parallèle des travaux de construction, l'exploitant de la fourrière animale métropolitaine a été désigné par procédure de marché public en mai 2015.

La livraison des locaux de fourrière et refuge pour animaux situés rue de l'Entenloch à Strasbourg a été effectuée en juillet 2015 avec installation des acteurs, respectivement le Groupe Sacpa pour la fourrière animale et la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour le refuge, en août 2015.

La Direction des sports

La Direction des sports a pour mission de :

- Développer des animations sportives et de loisirs,
- Assurer la gestion des ressources et du patrimoine sportif,
- Proposer des programmes d'investissement pluri annuels en matière de rénovation et de création d'équipement sportif,
- Assister les territoires et soutenir les manifestations sportives,
- Observer les évolutions liées aux pratiques sportives,
- Mettre en œuvre la politique sportive de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole

Pour assurer ces missions la Direction des sports est composée de quatre services :

- le service Ressources administration générale
- le service Vie sportive
- le service Patrimoine sportif
- le service Piscines, patinoire et plans d'eau

1- Ressources administration générale

Le service Ressources administration générale a été créé le 1^{er} mai 2015 suite au comité technique du 16 avril 2015. Il est composé de trois départements :

- Ressources humaines
- Ressources financières
- Ressources prévention au travail et conditions de travail

1.1- Le département ressources humaines

Parmi les activités annuelles du département, on peut souligner :

- 17 jurys de recrutements correspondant au recrutement de 16 agents permanents, au remplacement d'agents absents et de 8 agents en surcroît occasionnel d'activité.
- Recrutement de 181 agents saisonniers pour le service Piscines et Plans d'Eau et 62 agents saisonniers pour le service Vie sportive entre le 15 avril et le 15 septembre 2015.
- Accueil de 18 stagiaires-écoles : collégiens à étudiants bac + 5.
- Présentation de la création du service Ressources administration générale en comité technique le 16 avril 2015.
- Présentation de l'organisation horaires du centre nautique de Schiltigheim, et reprise en régie de la patinoire en comité technique le 2 juillet 2015.
- Présentation de l'organisation de la patinoire de l'Iceberg en comité technique le 4 décembre 2015.

La consommation budgétaire des enveloppes DRH s'est répartie comme suit :

- CDD 100.865 €,
- Heures supplémentaires 226.135 €

- Saisonniers sur la période estivale du 15 avril 2015 au 15 septembre 2015 : 774.656
- Vacataires pour assurer des missions ponctuelles (médiation, animation ou remplacement): 48.379 €,
- CDD dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité: 153.628 €
- Indemnités kilométriques : 4.095 €.

Le plan de formation de l'année 2015 a représenté 1.246 jours de formation soit 688 actions de formation pour 259 agents de la Direction des sports. Ce plan de formation est consacré d'une part aux formations obligatoires liées aux statuts et missions des agents et d'autre part aux souhaits des agents et objectifs des services. Une enveloppe d'environ 50.823 € hors CNFPT a été utilisée en 2015.

1.2- Le département ressources prévention au travail conditions de travail

Au titre de l'évaluation des risques professionnels, le document unique, présenté au CHSCT, est mis régulièrement à jour par unité de travail (15 réunions en 2015). Par ailleurs dans le cadre des missions relevant de la compétence du conseiller en prévention, les principales actions de prévention réalisées en 2015 sont :

- analyse de 7 accidents de travail avec les encadrants et agents concernés avec préconisation d'actions de prévention,
- évaluation et prévention des risques psychosociaux : poursuite et fin de la phase diagnostic. 30 réunions réalisées de mars 2014 à mars 2015. 209 agents rencontrés soit 57% de l'effectif de la direction. Lancement de la phase propositions avec la mise en place de 2 groupes de travail chargés d'élaborer et de proposer un plan d'actions de prévention,
- mise à jour de l'affichage sécurité sur les sites de travail : diffusion de fiches de sécurité dans les bases techniques, mise à jour des consignes incendie,
- accueil et formation à la sécurité des agents saisonniers de la direction des sports,
- mise à jour des consignes incendie dans les piscines,
- rédaction et diffusion dans Sport-actus d'un encart dédiée à la santé sécurité et conditions de travail,
- mesures d'exposition au bruit à la piscine de la Kibitzenau,
- actions transversales à l'Eurométropole de Strasbourg : formation télétravailleurs, groupe de travail ASPL : chantier promotion de la santé, sécurité et conditions de travail.

1.3- Le département ressources financières

En 2015, le département a comptabilisé :

- 2.434 mandats pour un montant total de 9.960.806 € (en investissement et en fonctionnement) ;
- 1.184 titres pour un montant total de 4.364.386 € ;
- 2.222 engagements de crédits en recettes et en dépenses ;
- 212 remboursements de frais de déplacements ;
- 27 opérations d'investissements.

L'année 2015 a été l'occasion de poursuivre la facturation aux associations sportives de l'occupation des lignes d'eau. Par ailleurs, le département a assuré le contrôle des régies de recettes des piscines.

Le contrôle de gestion a reconduit pour la quatrième année les analyses des coûts des piscines et des équipements sportifs et a également permis d'élaborer des analyses de coûts entre les régies et l'externalisation du nettoyage. Il a réalisé le suivi des comptes des associations ainsi que les calculs des avantages en nature des associations sportives suivies par la Direction. Il a également effectué le suivi de la DSP de la patinoire et initié les premières négociations en vue d'un arrêt anticipé de la patinoire.

Le Département a assuré le contrôle des régies de recettes et d'avance du Terrain de jeu et d'aventures, de l'Aquathèque et de l'Ecole municipale des sports.

Le contrôle de gestion a reconduit pour la troisième année les analyses des coûts des équipements sportifs, notamment les stades et les gymnases. Il a réalisé le suivi des comptes des associations ainsi que les calculs des avantages en nature des associations sportives suivies par la Direction.

2- Vie sportive

Le service Vie sportive gère un Centre de ressources intercommunal apportant une aide logistique (prêt de matériels et engins) ou financière (fonds de concours pour la construction d'équipements sportifs spécialisés) ainsi que des conseils et une assistance à maîtrise d'ouvrage aux 28 communes de l'Eurométropole de Strasbourg dans le domaine du sport. Au titre de ses missions, le service a également une cellule « évènementiel sportif » qui intervient sur les grandes manifestations sportives nationales et internationales. Le département Mouvement sportif et territoires assure le suivi de tous les partenariats existants entre l'Eurométropole et le sport de haut niveau amateur, apporte son soutien aux centres de formation des clubs sportifs professionnels, et coordonne également les relations transfrontalières dans le cadre de l'Eurodistrict.

2.1- Le centre de ressources intercommunal

2.1.1- Les équipements sportifs

L'Eurométropole de Strasbourg soutient les communes investissant dans la construction d'équipements sportifs dits « spécialisés » c'est-à-dire destinés à une seule discipline sportive (escrime, judo, rugby, etc.) et participe financièrement à une partie des frais de fonctionnement et d'investissement des communes exploitant des plans d'eau à usage de baignade. Cette participation financière se traduit sous la forme d'un versement de fonds de concours.

- ✓ *Fonds de concours aux communes pour l'exploitation de 3 plans d'eau à usage de baignade : Strasbourg, Bischheim, Reichstett*
- ✓ *Fonds de concours aux communes pour la construction d'équipements sportifs*
 - Geispolsheim – Extension du centre sportif
 - Entzheim – Salle de gymnastique et court couvert de tennis
 - Illkirch-Graffenstaden – complexe sportif Albert Schweitzer
 - Plobsheim – centre sportif du Langensand
 - Strasbourg – salle d'escrime du centre sportif Aristide Briand
 - La Wantzenau – structure d'escalade du gymnase Malraux

2.1.2- Le prêt de matériel technique aux communes de l'Eurométropole

Le Centre de ressources de la Direction des Sports de l'Eurométropole dispose d'un parc d'engins, de véhicules et de matériels qui peut être mis à disposition des 28 communes de l'Eurométropole, sur demande, pour l'entretien du patrimoine sportif et l'organisation de manifestations sportives. En 2015, ont été effectuées 8 sorties de matériel et logistique manifestations (décompacteur, nettoyeur de plage, barrières de sécurité), comme par exemples : sableuse pour Entzheim, tracteur et défonceuse pour Geispolsheim, nettoyeur de plage à Reichstett, scarificateur et carotteuse à Vendenheim, grilles Héras pour Wolfisheim, barrières pour Schiltigheim, etc. Les communes qui ont fait appel à ce dispositif sont : Entzheim, Geispolsheim, Wolfisheim, Reichstett, Vendenheim, Schiltigheim, Lipsheim et Eckwersheim.

2.1.3- Les subventions aux manifestations sportives intercommunales

Il s'agit de manifestations de niveau national ou international ne nécessitant pas la mise à disposition d'équipements d'agglomération, d'installations extérieures importantes et de moyens logistiques adaptés, mais qui ont néanmoins un impact important sur l'image de l'agglomération. Les communes rencontrent souvent des difficultés d'ordre technique et parfois d'ordre réglementaire dans l'organisation de ce type de manifestations sportives.

Pour faciliter la tâche des communes qui restent compétentes pour l'organisation de telles manifestations et favoriser la venue de spectacles sportifs dans les communes, l'Eurométropole intervient notamment par le versement de fonds de concours, sur demande des communes, jusqu'à un maximum de 35 % du budget de la manifestation, sans pouvoir dépasser le montant de l'aide apportée par la commune.

Pour l'année 2015, 15 manifestations ont été soutenues pour un total de 28.900 € (subventions complémentaires aux aides communales).

Geispolsheim

- Vélo club de Geispolsheim: 900 €

Lingolsheim

- Gala international de boxe : 1 000 €

Bischheim

- Cheminot Alsace Roller : 1 000 €

Schiltigheim

- Open International de Taekwondo : 2 000 €
- Euro Mini Champs de Tennis de Table : 12 000 €
- Challenge international Roland Weller (football) : 1 000 €
- Championnat d'Europe de Taekwondo : 3 000 €
- Championnat de France de canne et bâton : 1 000 €
- Tournoi des jeunes brasseurs : 1 000 €

Strasbourg

- Tournoi international de badminton : 1000 €
- Internationaux d'épée de Strasbourg : 2 000 €
- NL Contest : 2 000 €
- Challenge international jeune de tir : 1 000 €

2.2- La cellule évènementiel sportif

2.2.1- Les grands évènements soutenus en 2015

- Courses sur Route Strasbourg Europe au Wacken
- Internationaux Féminins de Tennis de Strasbourg, au Tennis Club de Strasbourg
- Match France-Ukraine espoirs de football
- Euro Tournoi Handball Strasbourg au Rhenus
- Match France-Allemagne de basket
- Gala Rétro du Ballet nautique de Strasbourg

2.2.2- Le sport de haut niveau amateur

L'Eurométropole verse des subventions aux clubs amateurs dont l'équipe « fanion » évolue au plus haut niveau national ou ayant des athlètes inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère des sports.

- ✓ *Les équipes de sport collectif évoluant aux deux plus hauts niveaux nationaux amateur :*
 - 13 sections sportives : Etoile Noire, ESSAHB, Team Strasbourg SNS/ASPTT, Rugby club Strasbourg, Strasbourg volley-ball, Constantia Neudorf, CJS Geispolsheim, Plobsheim OC, SIG féminine, BC Souffelweyersheim, Club de Rugby Illkirch-Graffenstaden, Alsatia Neuuhof, Sporting Club Schiltigheim ;
 - Représentant 7 disciplines sportives: hockey sur glace, handball, water-polo, rugby, volley-ball, basket-ball, football.
- ✓ *Les équipes de sport individuel évoluant dans des disciplines olympiques au plus haut niveau national amateur :*
 - 14 sections sportives : Strasbourg Eaux Vives, Strasbourg GRS, ASHPA, SUC Escrime, SUC gym, ASPTT badminton, ASPTT haltérophilie, ASPTT natation, Tennis Club de Strasbourg, Ballet nautique de Strasbourg, Strasbourg agglomération athlétisme, Olympia Schiltigheim, Concordia Schiltigheim, SU Schiltigheim ;
 - Représentant 12 disciplines sportives : canoë-kayak, gymnastique rythmique, haltérophilie, escrime, gymnastique sportive, badminton, natation, tennis, natation synchronisée, athlétisme, lutte, tennis de table.
- ✓ *Les athlètes inscrits sur la liste du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports*
 - 72 athlètes de 28 associations sportives
- ✓ *Les athlètes ayant obtenu un titre de champion (France, Europe, Monde) ou ayant été sélectionnés à des compétitions majeures*
 - 17 athlètes évoluant dans 10 clubs

2.2.3- Le sport professionnel

Les contributions de l'Eurométropole aux clubs professionnels et semi-professionnels, au titre de la saison sportive 2014-2015, sont les suivantes :

- ✓ *SAEMSL SIG :*

- Subvention pour le fonctionnement du centre de formation : 482.000 € (idem 2013-2014).
- Achat de prestations de services : 258.000 € (+ 73.000 € participation financière pour l'atteinte de l'objectif financier) logo sur support de communication et achat de billetterie.

✓ *Le Racing Club de Strasbourg Alsace :*

- Subvention pour le fonctionnement du centre de formation : 300.000 € (idem 2013-2014).
- Achat de prestations de services : 95.000 € (diminution de 5.000 € par rapport à la saison 2013-2014) logo sur support de communication et achat de billetterie (conformément aux orientations de la collectivité et aux restrictions budgétaires demandées à l'ensemble des services).

✓ *Etoile Noire de Strasbourg :*

- Achat de prestations de services : 70.000 € (idem 2013-2014) logo sur support de communication et achat de billetterie.

3- Patrimoine sportif

Le service du Patrimoine sportif, composé de 118 agents, a pour mission de développer, maintenir, entretenir et exploiter techniquement les équipements sportifs de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que la prise en charge de la logistique des manifestations sportives. Son organisation repose sur deux départements, Patrimoine bâtiments sportifs et Patrimoine de plein air sportif et d'une mission "Nouveaux équipements sportifs".

3.1- Les départements du service patrimoine sportif

3.1.1- Le département patrimoine bâtiments sportifs

Il assure la gestion du patrimoine, l'entretien, la maintenance et l'exploitation technique des équipements bâtis ; les gymnases, clubs house, vestiaires et piscines. A ce titre, il est l'interlocuteur de la Sous-commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et l'accompagne lors de ses visites dans les bâtiments de son ressort.

Il assure également le pilotage des opérations effectuées par les entreprises et les autres services de la collectivité dans son domaine de compétence.

Ses agents techniques interviennent dans tous les domaines du bâtiment. Ils effectuent également l'entretien et le suivi des installations techniques des piscines.

Une section "Equipements dédiés" est chargée de suivre les équipements dédiés à des prestataires externes ou mis à disposition à des équipes sportives de haut niveau (Rhenus, Patinoire, Stade de la Meinau, et Centre de formation de football).

Le nettoyage et la conciergerie des centres sportifs sont également confiés à une section spécifique.

Les travaux de rénovation des bâtiments sont également suivis par ce département.

3.1.2- Le patrimoine de plein air

Il a en charge la maintenance, l'entretien et le développement des espaces sportifs extérieurs ainsi que le pilotage des opérations effectuées par les entreprises et les autres services de la Collectivité. Les agents de cette section assurent également un soutien logistique aux organisateurs de manifestations par la mise en place de la logistique nécessaire à l'événement et pour la sécurisation de l'environnement.

3.2- Les interventions du service patrimoine sportif

3.2.1- Le nettoyage des équipements

Le nettoyage des équipements sportifs repose sur une organisation basée sur

- des équipes d'agents du service (7 équipements)
- des entreprises de nettoyage (6 équipements)

Outre l'entretien courant des équipements, des travaux de plus grande importance sont régulièrement effectués pour offrir aux différents usagers des conditions optimales pour l'exercice de leurs activités. Le service effectue aussi des travaux de maintenance et de réparation sur l'ensemble du patrimoine de l'Eurométropole de Strasbourg et de préparation de manifestations.

3.2.2- La construction du centre technique du patrimoine sportif

Décidé dans le cadre de l'aménagement de l'Île des sports, ce centre localisé quai Jacoutot / rue de la Fourmi a pour vocation d'accueillir, outre les agents et les activités de l'ancienne base du stade de l'Ill, les équipes de la régie "Bâti" actuellement dispersées sur plusieurs sites de l'agglomération. Installé sur 1,4 hectare à proximité de l'Ill TC, le site est constitué d'un bâtiment administratif, de vestiaires hommes et femmes, d'une cuisine, de plusieurs ateliers, d'un local peinture, de zones de stockage couvertes et non couvertes, de parkings pour les engins et d'aires de lavage.

3.2.3- La participation logistique aux manifestations sportives

Le service a participé à l'organisation logistique de quelques 30 manifestations réalisées au nom de l'Eurométropole de Strasbourg par la mise à disposition de personnel, de matériel et de barrières. Le Service dispose de 1.177 barrières dites Vauban et de 1.131 barrières Heras.

4- Piscines et plans d'eau

4.1- Mise en œuvre du service public de la natation

4.1.1- Politique tarifaire

L'ensemble des clubs résidents a connu le principe de facturation sur l'ensemble de la saison 2014/2015. De nouvelles recettes nettes sont enregistrées, de l'ordre de 270.000 €, des

créneaux sont naturellement libérés en période de vacances scolaires et permettent ainsi l'accueil du grand public et donc une hausse des recettes aussi sur ce type d'utilisateurs.

Depuis janvier 2015, les créneaux réservés au sport santé font eux aussi l'objet d'une facturation à la Ville de Strasbourg, dans un souci d'égalité de traitement à l'égard de tous les usagers de ce service public. En septembre 2015, ce sont les organismes de santé qui sont soumis au paiement des entrées.

Les formalités d'accueil ont été simplifiées et déléguées dans chaque établissement, y compris pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les espaces terrestres occupés par les clubs font l'objet de conventionnement assorti d'un prix forfaitaire à compter de septembre 2015: le dojo, la salle de musculation et le hall des pas perdus au Centre nautique de Schiltigheim sont concernés.

En 2015, le montant des recettes (hors clubs) dépasse 3 millions €.

4.1.2- « Savoir nager »

L'Eurométropole de Strasbourg a mis l'accent sur le développement de l'enseignement de la natation scolaire afin d'offrir les conditions optimales d'apprentissage aux enfants du territoire. 13.000 élèves sont concernés sur le territoire, 281 unités bassin leur sont réservées sur l'année scolaire, soit 80h d'activité hebdomadaire. L'analyse des données collectées sur 4 387 élèves révèle un taux de réussite proche des 70% pour le palier 2 et de 40% pour le palier 1.

4.1.3- La collectivité l'autorité organisatrice des écoles de natation

Désormais, la Collectivité est seule organisatrice des écoles de l'eau.

Sur la saison sportive 2015/2016, 1.440 enfants sont accueillis au total, contre 840 en 2014/2015, 690 en 2013/2014 et 750 en 2012/2013. En incluant les écoles de natation associatives et les enfants du primaire, le total s'élève à 17.588 enfants, contre 15.692 en 2014/2015 10 725 en 2013/2014 et 10 395 en 2012/2013.

La politique tarifaire incitative et solidaire pour cette activité a permis l'encaissement de 40.500 €. Une subvention de 20.000 € a été accordée par le CNDS.

4.1.4- Les nouvelles animations

Si la piscine d'Ostwald reste précurseur avec des séances d'aquabike et d'aquatrainning depuis son ouverture, les autres établissements proposent désormais de nouvelles activités au sein de leur établissement respectif. Le service a investi en matériel de fitness aquatique, aquabike supplémentaires, aquatampoline, tapis roulant, toboggans, haltères, structures gonflables... pour faciliter les aménagements de bassin, proposer des cours innovants ou des soirées spéciales.

4.1.5- Fréquentation 2015

1.396.259 entrées ont été enregistrées dans les piscines de l'Eurométropole, soit une hausse de +11% par rapport à 2014. L'année 2015 a accueilli plusieurs compétitions, notamment à la Kibitzenau avec les matchs de water polo en proA, les championnats de France de – 15 ans et – 17 ans en water polo, la Coupe de la Ligue water polo, le play off avec le CN Marseille et

Olympique Nice natation et la finale de natathlon benjamins et des évènements importants comme au CNS le Gala du Ballet nautique, sans oublier les animations de quartier à la piscine d'Ostwald ou de Lingolsheim.

4.2- Poursuite de l'amélioration de l'organisation du service

- Délégation de la facturation
- Poursuite des enquêtes de satisfaction
- Optimisation des coûts : dans un souci d'optimisation des dépenses de fonctionnement, il a été proposé de réduire l'amplitude d'ouverture afin de limiter la masse salariale des saisonniers et des autres coûts. Ainsi, si la présence est restée inchangée sur les mois de juin-juillet-août, elle a été réduite en mai pour une économie de l'ordre de 28.000 €. Le bilan est positif, cette nouvelle disposition est restée transparente pour les baigneurs.

Avec l'aide du service Patrimoine sportif, les coûts des consommations d'eau sont désormais analysés. Des mesures ont été initiées (pose de sous-compteurs, recherches de fuites, inspection des réseaux, suivi des contre-lavages) et permettent aujourd'hui de reconnaître une baisse importante de la consommation de ce fluide. La consommation de litres d'eau par baigneur est ainsi passée de 342 l en 2010 à 209 l en 2014.

- Communication dynamisée : en juillet 2015, la fréquentation en temps réel des piscines fait son apparition sur le site internet. Sont visibles également les animations proposées sur chacun des sites et les supports d'inscription sont directement téléchargeables. La page horaire est consultée quotidiennement par 1.500 internautes. D'une année à l'autre on constate une augmentation des visites de l'ordre de +41%.

Délégation pilotage,
ressources,
environnement et
climat

Service achat et commande publique

1- Missions

Le service des Achats et de la Commande publique a pour missions principales de :

- aider les services à formuler leurs besoins et identifier les meilleures solutions pour effectuer leurs achats et rédiger leurs marchés, tant d'un point de vue économique qu'au regard du développement durable, dans le respect de la réglementation ;
- rédiger les marchés publics de l'Eurométropole de Strasbourg appartenant à des familles d'achats dont le montant est supérieur ou égal à 90.000 € HT, à l'exception de ceux passés par certaines directions déconcentrées, notamment la direction de la construction et du patrimoine bâti et la direction des espaces publics et naturels ;
- publier les avis d'appel publics à la concurrence relatifs à ces marchés ;
- réceptionner, enregistrer et vérifier les offres émises par les entreprises ;
- organiser, préparer et assurer le secrétariat des commissions d'appel d'offres et des jurys de maîtrise d'œuvre ;
- s'assurer de la signature et de la notification des marchés, les services opérationnels étant chargés de les suivre et de les exécuter ;
- assurer, à destination des services, une fonction de conseil et d'expertise en matière d'achats et de marchés publics afin d'optimiser la commande publique ;
- mettre à disposition et alimenter des systèmes d'information et de communication permettant de diffuser des bonnes pratiques en matière d'achats et de marchés publics au sein de l'administration.

2- Activité 2015 – temps forts de l'année

- Le profil d'acheteur *alsacemarchespublics.eu*, partagé par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg avec la région Alsace, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la ville de Mulhouse et la M2A, a été mis en service à la fin de l'année 2012. Il offre aux entreprises la possibilité de retirer les dossiers de consultation et de déposer leurs offres électroniques sur la même plateforme dématérialisée, quelle que soit la collectivité ayant passé le marché : il est désormais utilisé par plus de 220 entités publiques alsaciennes et 11.000 entreprises sont référencées.
- Organisation d'un salon de l'achat public le 19 novembre 2015. Cette journée visait à l'occasion d'un salon « à l'envers », à faire se rencontrer nos collectivités et les entreprises, pour qu'elles puissent poursuivre leurs échanges initiés à l'occasion de la première édition du salon en 2014.

Cette journée, à laquelle ont participé près de 200 entreprises (essentiellement locales) accueillies au centre administratif, a donné lieu à une présentation des nouveautés réglementaires relatives aux marchés publics, à la restitution des travaux menés avec les entreprises en matière de mémoire technique et de déontologie, à des rencontres entre acheteurs et entreprises autour de stands organisés par métiers et à la présentation de la programmation des achats prévus en 2016.

3- Les chiffres (statistiques sur les procédures formalisées et les procédures adaptées supérieures à 90.000 € HT).

Le nombre de procédures publiées en 2015 est de 234 pour l'Eurométropole de Strasbourg, soit un nombre équivalent par rapport à l'année précédente.

Le montant des frais de publication en 2015 est de 301.923,71 € (Ville et Eurométropole confondues, soit une diminution de 11 % par rapport à 2014). Cette diminution est le résultat des mesures de rationalisation des avis de publicité mises en œuvre dans un souci d'économies et de la diminution du nombre de procédures passées.

Le taux de concrétisation (nombre d'offres reçues par rapport au nombre de dossiers retirés) est, lui en augmentation. Le nombre d'offres déposées par consultation reste à un niveau important (4,19 contre 3,91 en 2014).

Les dépôts d'offres électroniques effectués par les entreprises candidates sont en forte augmentation par rapport à 2014 (763 contre 468 en 2014, soit + 63%).

364 marchés ont été notifiés en 2015 pour l'Eurométropole de Strasbourg.

L'année 2015 marque ainsi une diminution du nombre de marchés notifiés par rapport à 2014.

Mission Service Social du Personnel

Le service social du personnel s'adresse à l'ensemble des salariés de l'Eurométropole. Ses activités se déclinent en deux grands axes d'intervention :

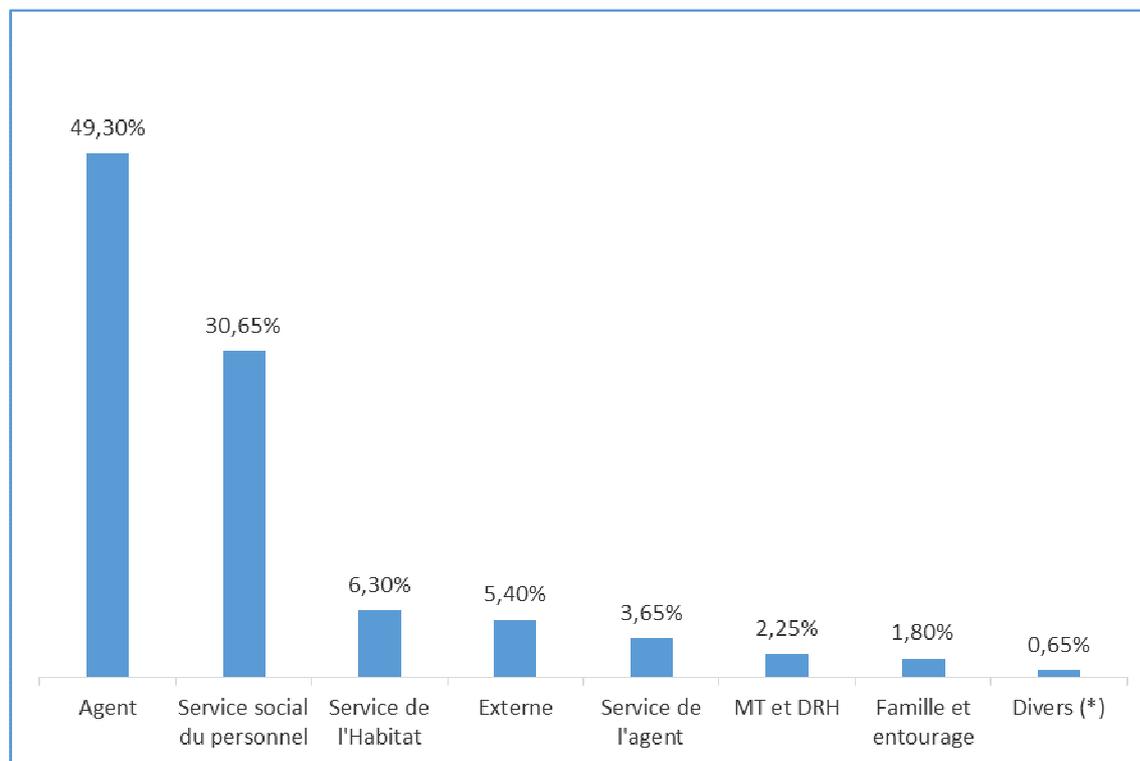
- L'aide individuelle à la personne qui englobe la mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement pour toutes les préoccupations de l'individu tant dans sa vie professionnelle que personnelle. Les interventions sont multiples et concernent différents domaines du champ social.
- L'intervention sociale d'intérêt collectif qui se décline par la participation des assistantes sociales aux actions de prévention collective concernant l'environnement de travail, la santé du salarié ainsi que la contribution à certaines actions transversales engagées par la collectivité.
Cet axe de travail qui s'est développé au sein de notre service, permet une approche pluridisciplinaire des interventions et il a engagé les assistantes sociales dans une évolution de leur pratique professionnelle.

1- Intervention sociale d'aide à la personne (ISAP)

En 2015 :

- 1.197 dossiers en file active
- 3.367 interventions sociales

1.1- Origine des interventions



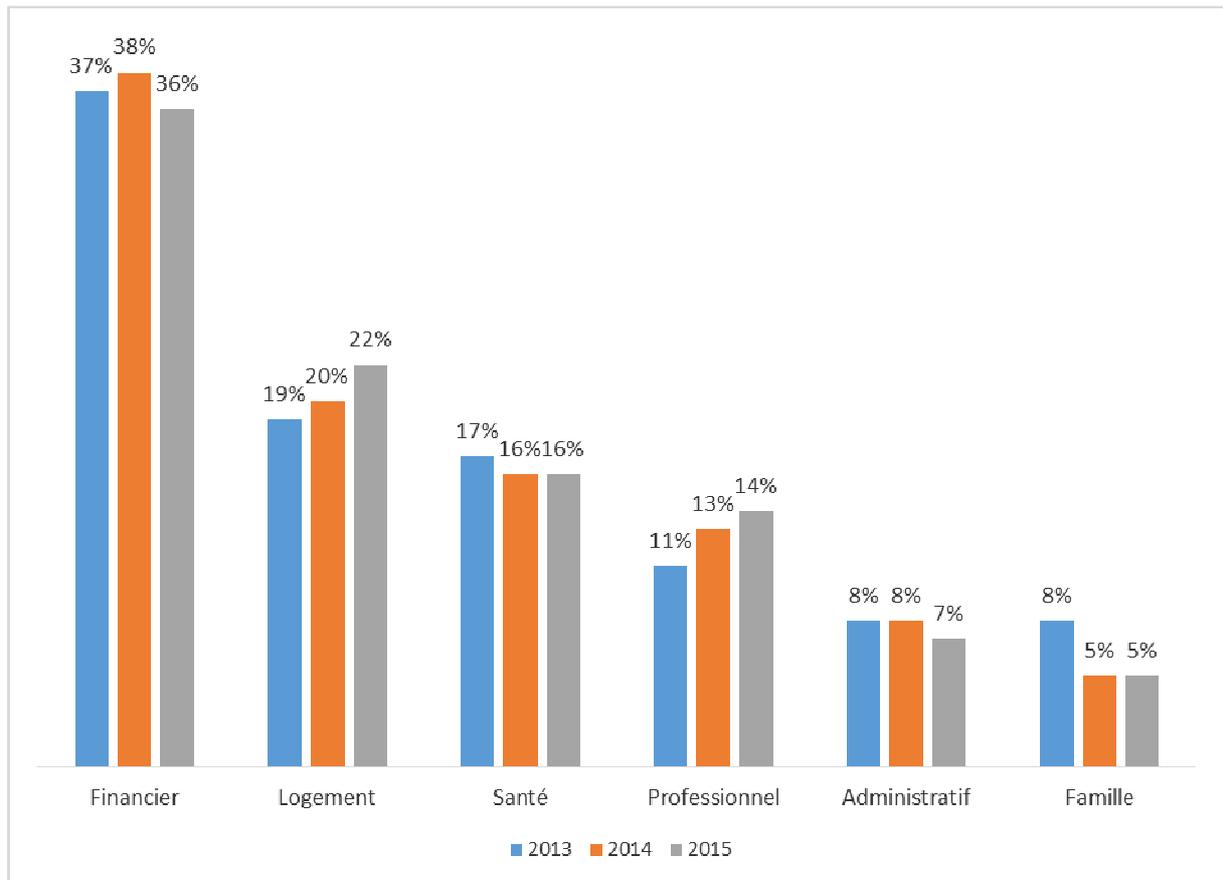
1.2 – Profil du public rencontré

57 % de salariés femmes – 43 % de salariés hommes.

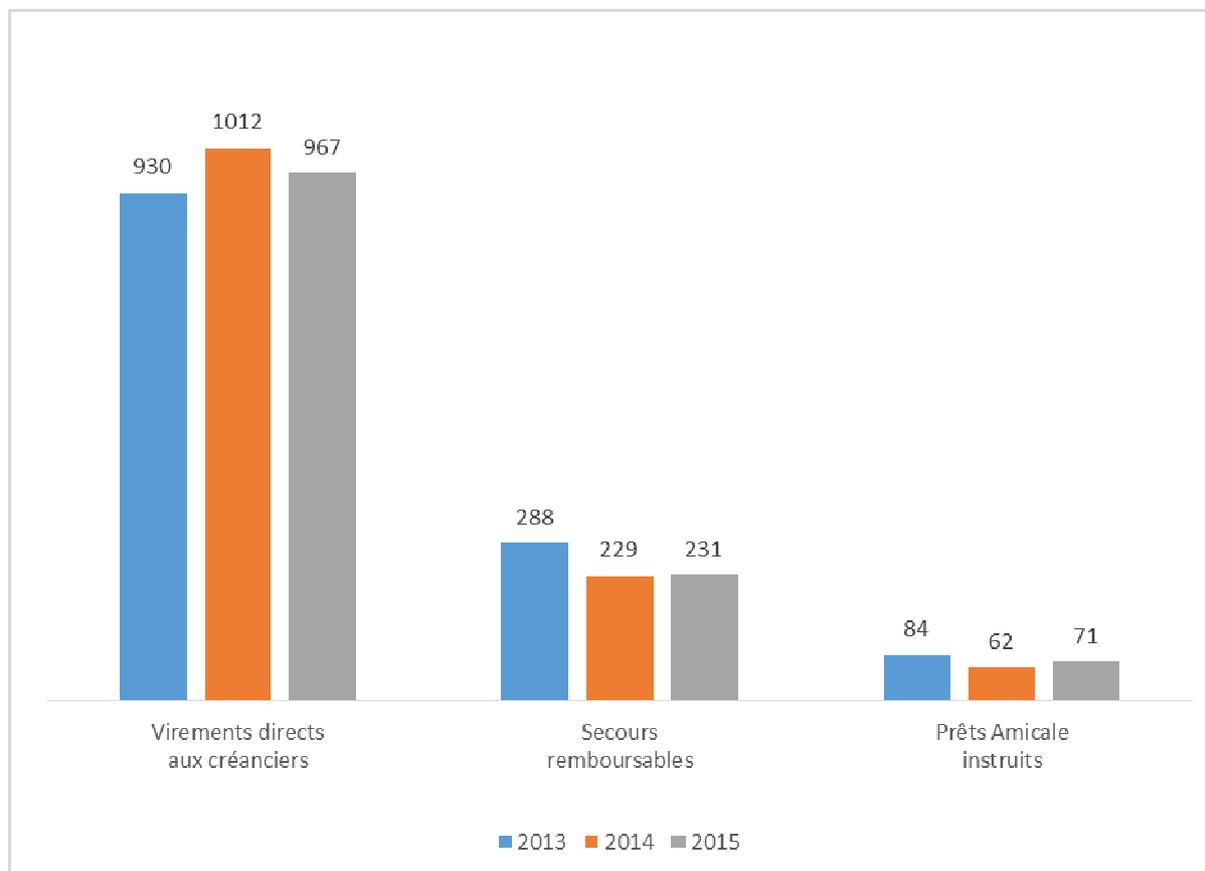
58 % concernent des familles monoparentales ou personnes isolées.

La tranche d'âge des 45-54 ans est la plus représentée parmi nos interventions soit 37 %, suivie de près de la tranche des 35-44 ans.

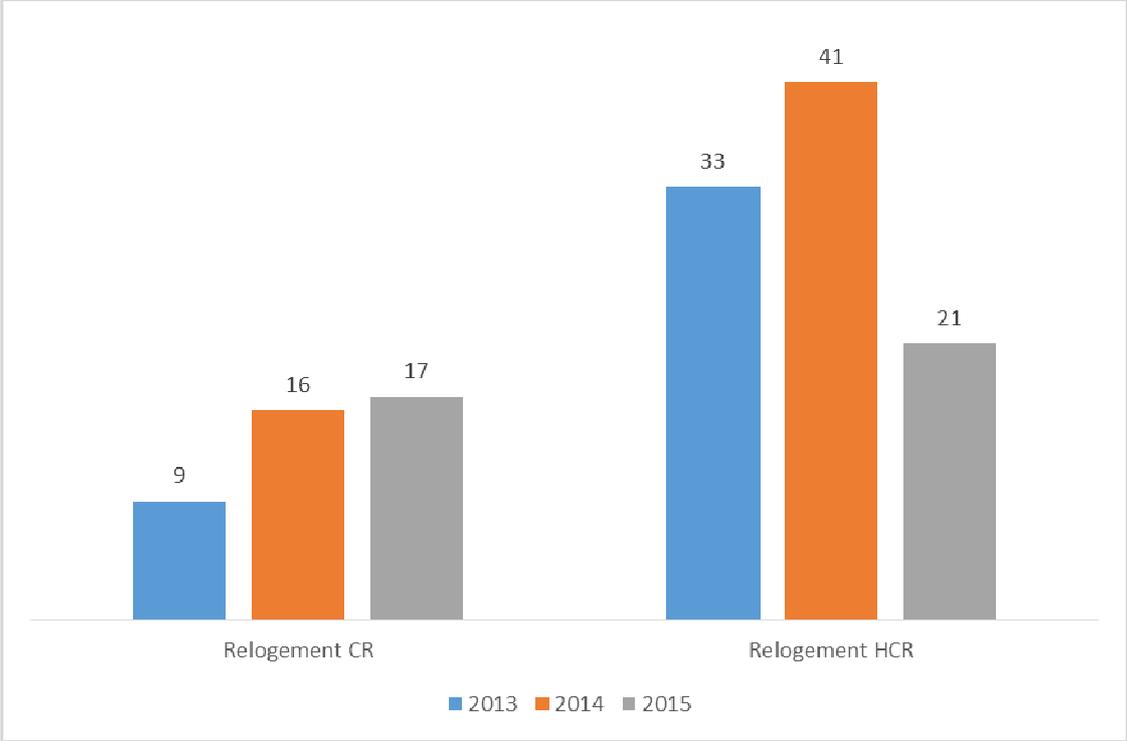
1.3 – Evolution des interventions de 2013 à 2015 dans les différents domaines d'activités



1.4 – Evolution des interventions de 2013 à 2015 dans le domaine financier



1.5 – Réalisation des relogements dans le cadre du contingent réservataire (CR) et hors contingent réservataire (HCR)



2- Intervention sociale d'intérêt collectif

Type de réunion		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
CHS	1ère S C	1								1	2	1	1	6	19
	2ème S C						1				1	1	1	4	
	Plénier ou extra		1	2		1	1			1	1	1	1	9	
Interventions thématiques	Addictions									2				2	23
	Inapt/Mob/Recl prof		1	3	1	1	1		1			1	7	16	
	Handicap														
	Conditions de travail		1	1	1							1	1	5	
	Préparation à la retraite														
Autres	Partenaires internes (Services Habitat, Promotion de la santé, Comm, Amicale)			1	2		1							4	30
	Partenaires externes											1		1	
	Don solidaire			4		3	4	2	1	1	1	1		17	
	Dialogue interne				3	1		2			1	1		8	
Total		1	3	11	7	6	7	5	2	5	6	8	11	72	

La Direction des ressources humaines

1- Démarche assurer « l'avenir du service public local »

Dans le cadre de la démarche assurer « l'avenir du service public local » votée par la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 30 janvier 2015 quatre chantiers d'accompagnement ont été engagés par la Direction des ressources humaines sur le temps de travail, le repositionnement professionnel, les conditions de travail et le management.

Temps de travail : il s'agit de proposer un référentiel commun dans une délibération « cadre » reprenant l'ensemble des dispositions relatives au temps de travail de la collectivité, d'adapter les outils de gestion du temps de travail.

Repositionnement des agents : le projet porte sur l'accompagnement des agents sur les métiers à fort redéploiement dans le cadre de leur mobilité.

Promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail : l'objectif est de protéger les agents, d'améliorer leurs conditions de travail et de prévenir les risques professionnels auxquels ils sont exposés. Il s'agit également de mieux maîtriser les coûts de l'absentéisme liés aux conditions de travail, de motiver, reconnaître et responsabiliser les agents.

Management (chantier en cours d'élaboration avec le service conseil en organisation et management) : ce chantier vise à accompagner la conduite du changement dans la mise en œuvre de la feuille de route et du projet d'administration, renforcer la cohérence du management pour assurer le respect des principes et des objectifs de la feuille de route : qualité du service public, maîtrise des coûts, cadre de travail équitable. Il s'agit également d'optimiser le management des ressources humaines pour mieux répondre aux besoins de la collectivité et contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.

Parallèlement un dialogue opérationnel s'est engagé avec les directions à partir de la déclinaison de feuilles de routes directions fixant des objectifs de réduction des effectifs (81 postes ont été supprimés en 2015).

La mobilité interne a également été favorisée dans les procédures de recrutement.

2- Gestion du personnel

Mesures en faveur du pouvoir d'achat et d'équité de traitement : mesure de toilettage et de consolidation du Régime Indemnitaire pour l'ensemble des catégories avec clarification des règles d'attribution ; mise en place de la Prime de Fonction et de Résultat ; réduction du différentiel entre filières ; garantie du niveau des régimes indemnitaires antérieurs à la délibération du 20 mars conservé à titre individuel ; une politique d'avancement maintenue ainsi qu'une démarche relative à l'égalité professionnelle qui permet de réinterroger les pratiques managériales.

Mise en place de l'indemnité de départ volontaire : par la délibération du 25 septembre 2015, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place un dispositif d'indemnisation des fonctionnaires titulaires et des agents non titulaires en contrat à durée indéterminée (C.D.I.) de la fonction publique territoriale qui souhaitent quitter définitivement la collectivité. Cette indemnité de départ volontaire pourra être versée aux agents, qui démissionnent selon certains critères.

Don de jours de congé solidaires : l'Eurométropole a également adopté par délibération du 25 septembre 2015 la mise en œuvre du don solidaire de jours de repos. Ce dispositif permet à un agent de l'Eurométropole de Strasbourg, en accord avec sa hiérarchie, de renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, congés annuels, RTT, jours de CET, au bénéfice d'un autre agent de la collectivité qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.

Logement de fonction : la réforme, en vigueur au 1er septembre 2015 sur les logements de fonctions a introduit des changements dans les conditions d'attribution : la concession de logement pour nécessité absolue de service est réservée aux seuls agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité, la notion d'utilité de service quant à elle n'existe plus. Celle-ci a été remplacée par la notion d'occupation précaire avec astreinte. Chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux. Les charges courantes (eau, électricité, chauffage,...) sont acquittées par l'agent. Face à changement de réglementation, l'EMS a décidé d'accompagner temporairement et de manière dégressive les agents concernés, par le biais de compensations financières.

3- Politique de recrutement

Une politique de recrutement en faveur des jeunes et de la diversité.

*Insertion : 214 salariés présents en 2015 (dont 93 Emplois d'Avenir).

*Apprentissage : malgré l'arrêt des aides de l'Etat aux employeurs d'apprentis, la collectivité a maintenu son niveau d'engagement financier et préservé un effectif de 57 apprentis.

*Service civique : 34 jeunes engagés en 2015 avec une perspective de développement.

*Stages : concerne un peu plus de 800 personnes (élèves, étudiants, demandeurs d'emploi, fonctionnaires en formation).

Globalement, la collectivité a réceptionné environ 15 000 candidatures ont été réceptionnées par la DRH en 2015, soit plus de 1250 candidatures traitées chaque mois.

4- Entretien professionnel

La réglementation a rendu obligatoire l'entretien professionnel pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux. Sa mise en place a fait l'objet d'une concertation entre les services de l'administration et les organisations syndicales (dossier présenté en CHSCT en septembre et en CT le 7 octobre 2015). La collectivité a préparé en 2015 la campagne 2016 de ce nouveau dispositif, qui se substitue à l'entretien annuel de progrès par un plan d'accompagnement formation conséquent pour faciliter son déploiement dans tous les services de la collectivité : formation des RRH, de l'ensemble des encadrants et élaboration d'un guide méthodologique de l'EP destiné aux encadrants et aux agents.

5- Partenariat avec le centre de gestion

Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a délibéré le 27-11-2015 en vue d'adhérer au Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de bénéficier de certains services sociaux, en particulier le secrétariat des comités médicaux et de la commission de réforme.

Une convention pour la prise en charge par le CDG67 de la fonction d'inspection en matière d'Hygiène-Sécurité a été signée en décembre 2015 entre l'EMS et le CDG 67. Préalablement, cette convention avait été présentée en CHSCT le 23 Novembre.

La première mission, en cours, confiée à l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) a été l'inspection de l'Œuvre-Notre-Dame sur la thématique du risque d'exposition à la silice. Un programme d'inspection pour l'année à venir (6 inspections environ) est en cours de détermination.

6- Déprécarisation

Dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaires des agents contractuels prévue par la loi du 12 mars 2012, l'EMS a ouvert en 2015 125 postes. 86 candidats se sont présentés aux commissions de sélection professionnelles organisées par le CDG67 après avoir bénéficiés d'une formation préparatoire. Sur l'ensemble des candidats 61 ont été déclarés aptes à intégrer la FPT dans leur cadre d'emploi respectif.

7- Dialogue social

Les modalités d'exercice du droit syndical fixées par le décret du 3 avril 1985 ont été actualisées. C'est sur la base de cette actualisation qu'un nouveau protocole d'accord a été négocié avec l'Intersyndicale puis signé le 1^{er} juin 2015 par 4 organisations syndicales représentant plus de 70 % des électeurs aux élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Des règlements intérieurs relatifs aux trois instances paritaires : CAP, CT et CHSCT ont également été adoptés.

2015 est marqué par un doublement des séances du CT, signe d'une activité interne dense tant en matière de dialogue social que de réorganisation des services et des directions.

- 91 réunions paritaires en 2015 contre 62 en 2014 :

- 30 intersyndicales en 2015 (contre 17 en 2014) ; 20 CT (contre 8 en 2014);

29 réunions du Comité d'Hygiène de sécurité des Conditions de travail ont eu lieu en 2015

8- Sécurité et prévention au travail

En 2015 l'EMS a poursuivi la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels dans les services en y intégrant progressivement les risques psychosociaux.

Depuis septembre 2015 un marché lie la collectivité à un prestataire 5àSec pour assurer l'organisation du nettoyage des vêtements de travail. En parallèle le CHSCT a poursuivi son activité à travers des réunions plénières mais également par des réunions en Commissions 1 et 2 avec plus particulièrement un programme de visites des lieux de travail et des locaux.

La Direction des finances et de la programmation

1- Service du budget et de la programmation

Au sein de la DFP, les six agents du service du budget et de la programmation sont chargés de centraliser les demandes lors des différentes étapes budgétaires, de préparer les arbitrages budgétaires, d'assurer l'équilibre du budget et de produire tous les documents nécessaires à l'adoption de ces budgets. Parmi les six agents du service, trois suivent le budget de l'Eurométropole ainsi que ses quatre budgets annexes (eau, assainissement, zones d'aménagement immobilier et transports collectifs).

L'activité du service suit essentiellement l'exercice budgétaire, de la manière suivante :

1^{er} trimestre :

*Phase d'édition des documents nécessaires au vote du budget primitif de l'année N (voté le 20 février 2015), à savoir :

- la notice de présentation du budget ;
- le document de gestion qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice N+1, par direction et service ;
- le document réglementaire qui sera envoyé à la préfecture ;
- le cahier d'investissement qui retrace tous les projets d'investissements annuels et pluriannuels.

*Repositionnement des non consommés de l'exercice N-1 sur les autorisations de programme et mise en place des restes à réaliser de l'exercice N-1.

*Préparation et validation du calendrier budgétaire de l'exercice.

*Calcul de la répartition de la masse salariale entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

2^{ème} trimestre

*Préparation de la réunion de la commission mixte paritaire sur les remboursements de la Ville à l'Eurométropole (réunion qui s'est tenue le 22/05/2015)

*Organisation et participation aux réunions de la commission de la sobriété et de l'optimisation des dépenses publiques, sur la partie investissement pluriannuel (7 réunions qui se sont tenues du 27 mars au 29 mai).

*Préparation du séminaire des élus du 30 mai 2015 pour présenter les arbitrages de la commission sur le plan pluriannuel d'investissement.

*Préparation du budget supplémentaire 2015 qui est une décision modificative particulière qui reprend les résultats de l'exercice écoulé.

*Prise en compte des arbitrages des élus et rédaction des documents destinés au vote du budget supplémentaire.

*Saisie du fichier de transposition des lignes budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle comptabilité des métropoles (M57).

3^{ème} trimestre :

*Préparation du séminaire des élus du 4 juillet 2015 pour entériner les arbitrages de la commission sur le plan pluriannuel d'investissement

*Saisie des demandes des services dans le cadre de la préparation du budget N+1 (basculée dans la nouvelle comptabilité M57) en fonctionnement et en investissement annuel.

*En appui des services, vérification de la bonne saisie effectuée par les services.

Vérification et édition du document nécessaire aux arbitrages, et rédaction d'une note sur les saisies à l'attention de la direction générale.

*A l'occasion de la phase d'arbitrage du budget N+1, préparation des tableaux de bord nécessaires aux arbitrages de la direction générale et des élus de la commission de la sobriété et de l'optimisation des dépenses publiques, sur la partie fonctionnement (14 réunions qui se sont tenues dans ce cadre).

4^{ème} trimestre :

*Organisation du recensement des demandes pour la décision modificative n°2 du budget N ainsi que de la préparation des arbitrages, de l'équilibre, de la saisie de la délibération et des documents afférents nécessaires pour le vote.

*Arbitrage des élus sur le PPI (2016-2019) ainsi que le budget primitif 2016

* Phase d'édition des documents nécessaires au vote du budget primitif de l'année N+1:

- la notice de présentation du budget ;
- le document de gestion qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice N+1, par direction et service ;
- le document réglementaire qui sera envoyé à la préfecture ;
- le cahier d'investissement qui retrace tous les projets d'investissements annuels et pluriannuels.

Par ailleurs, le service se charge tout au long de l'année des virements de crédits demandés par les différents services, et élabore à la demande les tableaux de bord nécessaires au pilotage de la fonction finance.

L'activité du service du budget et de la programmation en 2015 en quelques chiffres :

* 1 303,5 M€ (910,5 M€ en fonctionnement, 393 M€ en investissement) au budget primitif (budget principal et budgets annexes)

* 2 400 virements traités

2- Service de la comptabilité

Le service de la comptabilité compte 20 agents permanents et s'organise autour de deux objectifs : contribuer à la qualité comptable et contribuer au respect du délai de paiement des fournisseurs. En 2015, le service a continué à jouer un rôle d'interface entre les comptables et régisseurs des services l'Eurométropole de Strasbourg, les services de la Recette des Finances et les tiers (fournisseurs ou autres).

2.1- Cellule relation avec les tiers (CRT)

En 2015, la cellule est restée un interlocuteur privilégié pour les fournisseurs (traitement des relances) et les services (informations sur un tiers ou l'enregistrement d'une facture). De plus, elle traite encore des annulations de titres sur exercice antérieur, mais l'objectif est de

continuer la déconcentration dans les services de leur traitement. Enfin, elle s'occupe du traitement des admissions en non-valeur (environ 2 délibérations par an).

L'activité d'enregistrement des factures (actuellement plus de 38 000 factures/an) va devenir marginale avec l'externalisation de l'océrisation des factures. A terme, c'est la maintenance et le maintien de la qualité de la base de tiers qui sera la priorité de la cellule. Il est alors nécessaire de pouvoir mettre à jour de façon plus fiable les tiers, notamment en intégrant systématiquement les redressements et les liquidations judiciaires.

2.2- Cellule conseil et contrôle de la dépense

La mission de contrôle des pièces justificatives et de la bonne exécution des marchés publics demeure le cœur de métier de la cellule. La dématérialisation, dont la préparation a débuté en 2015, est une opportunité pour les agents de la cellule de développer leur rôle de conseil et d'expertise auprès des services, mais aussi de monter en compétence sur le contrôle de la qualité comptable (ex. : contrôles sur les immobilisations, sur les écritures d'ordre et les écritures particulières..).

2.3- Suivi des régies et recettes

La présence d'un agent dédié au suivi des 24 régies de l'Eurométropole de Strasbourg est un point fort du service. Le nombre de régies gérées est à peu près stable, et la qualité du service rendu transparaît dans le tableau de bord mis en place par la Direction de l'audit interne.

Concernant le suivi des recettes, le principal point de progression identifié en 2015 réside dans le suivi du compte P503, recensant les recettes perçues avant émission de titres, qui pourrait être optimisé en partenariat avec le comptable public et les services ordonnateurs.

En 2015, le chef de service et son adjoint ont fortement été impliqués dans les groupes de travail sur la réorganisation comptable et la dématérialisation. 2016 va connaître une montée en puissance du projet dématérialisation, avec la mise en place de l'océrisation des factures et la dématérialisation.

L'activité du service de la comptabilité en 2015 en quelques chiffres :

- * 47.731 mandats édités et 11 750 titres pour le budget principal
- * 5.107 mandats et 2004 titres pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs et des zones d'aménagement
- * 42.079 factures enregistrées en 2015
- * 6 régies de recettes, 6 régies d'avances et 12 régies d'avances et de recettes gérées, toutes activités confondues
- * suivi du délai global de paiement : 31,68 jours

3- Cellule d'assistance et de formation

La Cellule Assistance et formation est chargée de la gestion du système d'information Finances, notamment de l'administration du logiciel financier Coriolis et du Décisionnel Finances élaboré sous Business Objects. Elle est composée de 3 agents et d'une apprentie.

L'année 2015 a été marquée à l'Eurométropole par un changement de version de l'outil Coriolis, la transposition des budgets de l'Eurométropole gérés sous la nomenclature M14 en

M57, ainsi que le début de la retranscription dans l'outil des éléments règlementaires relatifs à la tenue de l'inventaire comptable, ainsi que l'accélération des travaux de migration dans le Décisionnel Finances des rapports existants vers les nouveaux univers (Infocentres) et le développement des univers existants.

Membre du Club des Utilisateurs Coriolis depuis l'acquisition de l'outil en 1997, la Cellule est entrée au bureau du CUC courant 2014, sur le poste de secrétaire adjointe. Ce positionnement permet à notre collectivité d'avoir une meilleure visibilité, tant auprès de notre éditeur que des autres collectivités membres du club ; il permet également un accès plus facile et rapide aux informations liées aux projets et à l'évolution de la réglementation.

La Cellule est également chargée de l'animation du réseau des Correspondants Finance. A ce titre, elle organise des rencontres avec les 30 Responsables Financiers et les 250 Correspondants Finance. Sur ces 250 correspondants, 180 environ ont des fonctions de comptables (pour tout ou partie de leurs missions).

Dans ce cadre, elle assure un rôle d'assistance au quotidien auprès des utilisateurs de Coriolis. Ainsi, le « SVP_Coriolis » a réalisé près de 1.400 interventions, portant sur des blocages divers liés à l'outil informatique, mais également sur des questions de procédures comptables, budgétaires et fiscales et sur les conséquences du passage au PES au 1er janvier 2015.

Par ailleurs, la Cellule dispense des formations relatives à l'utilisation de Coriolis (consultation, saisie simple, et saisies budgétaires) ou autres (frais de déplacement).

La Cellule Assistance et formation a également un rôle dans la gestion des projets :

- l'année 2015 a vu l'aboutissement de ces travaux en matière de dépenses, et la poursuite des travaux engagés en 2013 en matière de recettes, avec notamment un fort accompagnement des services dans la mise à jour des logiciels facturiers (migration aux formats PES et SEPA) ;
- les travaux débutés en 2015 dans le cadre de la démarche de fiabilisation des comptes pour la retranscription dans l'outil des éléments règlementaires relatifs à la tenue de l'inventaire comptable ;
- en tant que membre du groupe projet portant sur la dématérialisation de la chaîne comptable, elle a travaillé sur des sujets aussi divers que les scénarii de déploiement de la dématérialisation, la gestion électronique de documents, la mise en place d'un workflow, les pièces justificatives Elle participe, en plus de ces groupes de travail internes à la collectivité, à de nombreuses réunions de travail portant sur l'évolution de l'outil et de la réglementation.

L'activité de la cellule d'assistance et de formation en 2015 en quelques chiffres :

* 1.400 interventions du « SVP Coriolis » portant sur des blocages divers liés à l'outil informatique, mais également sur des questions de procédures comptables, budgétaires et fiscales

* 5 cycles complets de formations dispensées et 60 personnes formées

* 13 collectivités gérées dans Coriolis

4- Service financement et trésorerie

Le service financement et trésorerie, composé de deux personnes, assure une gestion optimale des moyens financiers de la collectivité. Il effectue un suivi quotidien de la trésorerie afin de

définir l'alimentation adéquate du compte de l'Eurométropole de Strasbourg au moyen des lignes de trésorerie souscrites auprès d'établissements financiers de la place, vers une gestion dite de "trésorerie zéro".

En fonction de ce niveau de trésorerie et des contraintes budgétaires, le service négocie des emprunts avec les différents prêteurs, conformément à un cahier des charges préalablement défini. Il pilote l'encours de dette de l'Eurométropole tant dans la comptabilité que dans le cadre d'une démarche active (arbitrage entre index, changement de périodicité, changement de typologie de taux).

Selon les opportunités de marché, le service peut procéder à des réaménagements de l'encours de dette ou à des opérations de couverture de risque financier (SWAP). Il assure une veille sur les niveaux des index de marchés et de façon plus générale sur les anticipations des marchés financiers.

Le service centralise les données relatives aux garanties d'emprunts de la collectivité. Il assiste les services instructeurs le cas échéant, fait un suivi régulier de ces garanties et vérifie notamment les niveaux d'encours au regard des ratios légaux.

Il élabore les documents réglementaires concernant la dette propre et garantie de l'Eurométropole (annexe IV du budget primitif et du compte administratif).

Il définit l'assiette des dépenses d'investissement éligibles au fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), établit les états déclaratifs réglementaires y afférent et les transmet à la Préfecture.

L'activité du service du financement et de la trésorerie en 2015 en quelques chiffres :

- * 528 M€ d'encours de dette
- * 277 mandats émis pour honorer le remboursement des annuités
- * 48 contrats de dette et de trésorerie suivis et gérés activement
- * 1,6 Md€ d'encours garanti suivi, soit 2 225 contrats

5- Service études financières et fiscales

Les trois agents du service sont chargés de suivre les ressources budgétaires de nature fiscale ainsi que les transferts de compétences.

Suite au remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale, l'Eurométropole est passée, en 2011, à un régime de fiscalité mixte. Ainsi, elle perçoit outre la cotisation foncière des entreprises (CFE) et 26,5% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), une fraction de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), ainsi qu'une part des impôts ménage (taxe d'habitation et taxes foncières).

Afin de garantir les ressources équivalentes à celles issues de la taxe professionnelle, l'Etat a instauré des dispositifs de garantie, par le biais de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

En conséquence, le service a établi les prévisions et suivi les encaissements de l'ensemble des ressources fiscales (taxe d'enlèvement des ordures ménagères comprise), des mécanismes de garantie et des attributions de compensation et des dotations de l'Etat. Il assure à ce titre une analyse prospective de l'impact de la réforme de la DGF.

Le service centralise la gestion de la TVA et l'établissement des déclarations, assure le rapprochement des états TVA de l'ordonnateur et du comptable, gère la TVA due sur les factures étrangères et établit les déclarations d'échanges de biens à destination des Douanes.

Le service assure une assistance juridique, notamment :

- le suivi des contentieux fiscaux de la collectivité et de ses délégataires: vérifications de comptabilité, demandes de dégrèvement, recours gracieux.
L'année 2015, a été marquée deux importants contrôles, le premier portait sur le secteur TVA Ventes d'immeubles, pour une valeur en litige de plus de 2 M€, le second portait sur la valeur locative de la station d'épuration exploitée par la Sté Valorhin dont la valeur locative a pu être réduite taxable a pu être réduite de plus de 60 M€, par rapport aux propositions initiales du vérificateur.
- le suivi de la gestion fiscale des contrats de délégation et concession de service public ;
- le suivi des impacts fiscaux de l'extension du périmètre de la CUS ;
- la formation des agents sur la fiscalité applicables aux personnes publiques.

Le service études financières et fiscales recueille les propositions des services, pour l'élaboration des tarifs des services publics métropolitains et, une fois adoptés par le Conseil, assure leur diffusion.

Le service est également en charge des transferts de compétences. A ce titre, le règlement intérieur de la Commission locale d'évaluation des charges transférées a été adopté lors de la première session de la CLECT, en septembre 2015. Elle s'est à nouveau réunie le 4 novembre et a approuvé la modification des attributions de compensation suite au transfert de la compétence « distribution d'énergie » des communes au profit de l'Eurométropole.

Deux brochures sur les données financières et fiscales sont également réalisées.

Enfin, le service a participé activement à la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels puis à la préparation et la convocation de la commission intercommunale des impôts directs qui devait valider les tarifs fixés par la commission départementale des valeurs locatives des locaux commerciaux.

L'activité du service des études financières et fiscales en quelques chiffres :

* suivi et prévision de 223M€ de produit de fiscalité et des mécanismes de garantie et de compensation, de 59M€ de TEOM et de 100M€ de dotation globale de fonctionnement

*50 arrêtés tarifaires rédigés

6- Suivi du projet de fiabilisation des comptes

Dans son rapport d'observations définitives de novembre 2012 relatif à la gestion et à la situation financière de la Communauté urbaine de Strasbourg, la Chambre régionale des

Comptes (CRC) a formulé un certain nombre de préconisations ayant trait à la fiabilisation des comptes.

Prenant acte de ces remarques, l'Eurométropole s'est résolument engagée dans un projet de fiabilisation de ses processus comptables, appuyé sur un plan d'action exhaustif dont la gestion est portée par la Direction des finances et de la programmation. Le suivi d'avancement de cette démarche structurante est assuré à échéance rapprochée par la Direction générale.

De surcroît, un comité de pilotage élargi intégrant le Directeur régional des finances publiques ou son adjoint, les représentants de la DRFIP et de la Recette des Finances de la collectivité est réuni trimestriellement pour veiller à la coordination des mesures engagées par l'ordonnateur et son comptable.

Ce dispositif est renforcé, depuis avril 2013, par l'intégration d'un chef de projet Fiabilité des comptes au sein de la Direction des finances.

Les mesures correctives relatives aux points relevés par la CRC se répartissent alors en quatre catégories : les corrections d'ores et déjà réalisées, les mesures initiées et en cours, les actions restant à entreprendre et les demandes non-suivies.

Un suivi régulier d'avancement de ces mesures classées par catégorie est actualisé par la Direction de l'audit interne. Fin 2015, 74% des actions avaient été réalisées, 19% étaient en cours, 5% étaient à engager et les 2% restantes non-suivies.

L'année 2015 a été marquée pour le projet fiabilisation des comptes par :

- le retour de la CRC, afin d'évaluer le suivi de ses recommandations formulées lors de son passage en 2012. Un rapport d'observation sera disponible en 2016 ;
- la modification du tableau des amortissements avec l'instauration de l'amortissement des immeubles de rapport sur une durée de 50 ans ;
- le toilettage et la mise à jour du règlement budgétaire et financier qui fixe un cadre aux finances de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment en matière des seuils des restes à réaliser et des rattachements ;
- la correspondance entre l'état de l'actif et à l'inventaire. Des réunions hebdomadaires avec le comptable public permettent de traiter les anomalies issues de l'envoi régulier de flux indigo inventaires destinés à créer des biens dans la balance du comptable public ;
- la mise en place d'un dispositif documenté de procédures de contrôle interne comptable et financier concourt à la fiabilisation des comptes. Il s'agit à la fois de l'élaboration de procédures quotidiennes permettant d'améliorer l'encours mais également de la recherche de solutions pour corriger l'antériorité du « stock ».

7- Suivi des projets de dématérialisation et de réorganisation de la chaîne comptable

Le projet de dématérialisation est né en 2014 pour anticiper l'obligation légale de dématérialisation comptable.

Afin d'anticiper l'obligation légale de dématérialisation comptable et financière issue de la loi de modernisation de l'action publique locale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) pour janvier 2017, la « brique organisationnelle et financière » de la dématérialisation, une cheffe de projet a été recrutée en mars 2014. Celle-ci est accompagnée d'une équipe composée de responsables de la Comptabilité, de la Cellule Assistance et formation, du Budget, du SSITR, d'une archiviste numérique, et du chef de projet fiabilité des comptes. Des responsables du SACP et du Service Courrier ont également été associés à plusieurs réflexions. Pour le déploiement de la dématérialisation, l'ensemble des directions de la collectivité vont participer aux travaux de l'équipe projet, via leur responsable finances/ressources/administration générale, et via les agents comptables des directions.

En 2015, le projet de dématérialisation comptable a conduit la direction générale à la conclusion selon laquelle la dématérialisation, pour donner leur pleine mesure aux opportunités d'amélioration de la performance comptable, devait s'accompagner d'un projet de réorganisation comptable.

Le projet de réorganisation comptable a donc été acté en direction générale le 19 janvier 2015, et discuté en CODIR le 11 février 2015. Les objectifs stratégiques définis sont les suivants :

- amélioration de la qualité et de la performance comptables
- participation à la professionnalisation des agents comptables et opérationnels
- déploiement de la dématérialisation dans les délais légaux
- génération de gains partagés : réduction des tâches à faible valeur ajoutée, participation à la maîtrise des finances de la collectivité (10 ETP sur l'ensemble des directions, dont 3 à la Direction des finances et de la programmation).

Une équipe projet dédiée a été créée, regroupant les cadres de la direction des finances, mais également des agents de la DRH, du SSITR, du SCOM, et d'un panel représentatif des directions opérationnelles.

En 2015, le projet portant sur la dématérialisation a avancé sur les points suivants :

- passation d'un marché d'océrisation des factures ;
- recensement des pièces justificatives et début de réflexion sur leur nommage ;
- travail conjoint avec les services émetteurs de factures à destination d'entités publiques pour adapter leurs logiciels facturiers à la réglementation ;
- communication auprès des entreprises via des réunions d'information sur la dématérialisation des factures et des marchés ont eu lieu (ex : journée de la commande publique le 19 novembre) ;
- identification des modalités de mise en œuvre de la dématérialisation en partenariat avec la Recette des finances ;
- benchmark avec des rencontres fréquentes entre métropoles dans le cadre de l'association des communautés urbaines de France, devenue France Urbaine en novembre 2015 ;
- évaluation des besoins des directions en termes de circuits de validation des factures et des demandes d'achat avec une étude de marché lancée.

En 2015, le projet portant sur la réorganisation comptable a avancé sur les points suivants :

- sur les relations entre comptables et opérationnels : élaboration d'un formulaire uniformisé de demande d'achat, réflexion sur la mise en place d'une charte de l'engagement et de la validation du service fait, diffusion d'une note sur l'engagement comptable signée par le DGS, rédaction d'un rapport faisant un bilan des relations entre opérationnels et comptables ;

- sur le volet ressources humaines : travail sur la GPEC et l'accompagnement au changement vers une harmonisation des fiches de postes des agents comptables, élaboration d'un plan de formation interne, rédaction d'un rapport sur la situation des ressources humaines comptables, organisation d'un séminaire sur les scénarios de réorganisation comptable le 12 octobre avec arbitrage d'une organisation type (centralisation des agents comptables au sein d'équipes comptables disposant d'une taille critique, et sous l'autorité du responsable finances) ;
- sur la communication : conception d'une stratégie de communication, passant notamment par la publication régulière d'une lettre d'information (Dém@t Magazine), et par des visites benchmark (Mulhouse, Schiltigheim) en présence d'agents comptables. De nombreuses rencontres avec les directions ont été organisées.

La Direction des ressources logistiques

La Direction des ressources logistiques, au sein de la Délégation pilotage, ressources, environnement et climat, est une direction au service des services au cœur du fonctionnement de l'administration. Elle regroupe l'ensemble des prestations contribuant à assurer les conditions de travail performantes en intervenant dans les activités :

- de supports logistiques (bâtiments, installations techniques, nettoyage)
- de prestations (courrier, standard, sécurité, imprimerie - reprographie, nettoyage)
- de gestion d'équipements (informatique, véhicules, téléphonie)
- de suivi et de conseil pour les achats transversaux (fournitures administratives et techniques, gardiennage, énergie)
- de gestion patrimoniale (locaux administratifs du site Etoile).

La Direction des Ressources logistiques compte 445 postes budgétaires avec un budget annuel (investissement et fonctionnement) de 42.44 M€ pour l'Eurométropole.

L'optimisation de la gestion des dossiers conduit la Direction des ressources logistiques à mutualiser les projets en les gérant selon le cas dans le cadre d'un budget municipal ou communautaire, et en recourant aux groupements de commande entre les deux collectivités. Les données chiffrées intègrent donc selon le domaine concerné ces deux collectivités.

Principaux points de l'année 2015 :

La Direction des ressources logistiques a continué à élargir au sein de ses services la démarche Qualité Sécurité Environnement. Ainsi le service Imprimerie reprographie qui a renouvelé sa certification ISO 9001 et 14001, OHSAS 18 001, Imprim'vert, PEFC et FSC (pour la provenance du papier) en 2014. Le service Parc véhicules ateliers a obtenu la certification ISO 14 001 début 2015.

2015 a permis la concrétisation de projets importants concernant l'ensemble de la collectivité :

- Déploiement de la nouvelle installation téléphonique Voix/Ip sur les principaux sites de travail
- Mise en œuvre d'outils informatiques collaboratifs et catalogue de services Cus'Store
- Mise en œuvre d'un Plan de Reprise d'Activités restreint du système d'information
- Achats
 - Conclusion d'un marché de fourniture d'électricité associant les Conseil départemental 67 et la Ville de Saverne avec un gain de 7%
 - Renouvellement de la convention de partenariat achats avec l'UGAP
- Participation à un appel d'offre international associant les grandes capitales européennes pour l'achat de véhicules lourds sans motorisation diesel

1-Moyens généraux

Le service des Moyens généraux compte 169 agents. Ce service joue le rôle de maître de maison pour tous les bâtiments rattachés au pôle Etoile à savoir, le Centre administratif, Saint-Urbain, Bourse, Soleure, Berne, Fustel et route de Colmar.

Il s'articule autour d'une équipe de direction (5 agents : 1 cheffe de service, 1 adjoint au chef de service, 1 préventeur, 1 cheffe de projet utilisateurs/chargée de communication, 1 assistante) et de 5 départements :

- le département « courrier » (33 agents) qui est en charge de l'ensemble des opérations de traitement et d'acheminement du courrier
- le département « aménagement et exploitation » (31 agents) qui assure le suivi et la réalisation d'études, de petits travaux sur des opérations ponctuelles et l'entretien des bâtiments du pôle Etoile
- le département « nettoyage » (53 agents) qui assure la propreté et l'hygiène des locaux du pôle Etoile ainsi que des locaux des Adjoints de quartier, de l'Amicale et de la PMS
- le département « ressources » (30 agents) qui est l'entité fonctionnelle du service des moyens généraux ; il prend en charge la gestion des ressources humaines, financières et logistiques du service et assure le suivi des marchés annuels de produits et de prestations de nettoyage. L'équipe renfort, composée de 20 agents et managée par un cadre B, lui est rattachée.
- le département « standard » (17 agents) qui gère l'ensemble des appels de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le service des Moyens généraux intervient également dans diverses manifestations organisées par la collectivité (expositions, Carnaval, Téléthon, Opération Saint Bernard, tournage de films).

1.1- Département courrier

Chiffres clés :

- 436.216 courriers «réceptionnés »,
- 1.206.560 plis affranchis et colis pour un montant de 758 071 € (dont 140 000 cartes électorales)
- 114.434 impressions d'adresses,
- 473.373 mises sous plis

Faits marquants :

- Fin 2015 : démarrage de l'expérimentation de la distribution des colis réceptionnés par le courrier vers les services

1.2- Département aménagement et exploitation du pôle Etoile

Travaux et prestations (cloisonnement, second œuvre, électricité courant faible, sanitaire, maintenance préventive, curative et conciergerie).

5.502 interventions dont 1.470 périodiques, 1.388 interventions d'aménagement, 2.644 interventions d'exploitation et conciergerie.

On constate une diminution des interventions par rapport à 2014 du fait d'une meilleure planification des interventions, du renforcement de la maintenance préventive, du renouvellement de certains équipements (curage des conduites, réfection des sanitaires, remplacement des luminaires, remplacement des armoires électriques), ainsi que de la

réduction du nombre de projets d'aménagements de bureaux (mise en attente liée au projet 38 RH).

240 agents déménagés
310 ml de cloisons posées
200 ml de cloisons déposées

Durée moyenne d'une opération d'aménagement : 1,8 semaine
Durée moyenne d'une intervention de maintenance : 1 heure

1.3- Département nettoyage

101 demandes d'intervention de l'équipe spécialisée : nettoyage de 20 armoires, 30 cloisons, 44 remises en état de sièges, 32 shampoings moquette, ainsi que 70 opérations diverses (aspirations, enlèvement de déchets divers, nettoyage de vitrerie, mobiliers etc.)

3.684 heures confiées aux régies de quartier pour le nettoyage, dont 149 heures pour le nettoyage spécialisé (shampoing moquette, cloisons, tri et évacuation des sacs...), soit une baisse de 1 844 h liée à la présence des 4 agents en contrat d'avenir et l'arrivée d'1 agent en juin.

1.4- Département ressources

- 498 jours de formation.
- Mise en place d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation d'une activité économique avec droits exclusifs (Cabine à photocopier, monnayeur, copieur)
- Mise en place de la nouvelle réglementation des compteurs des heures supplémentaires et exceptionnelles
- Organisation du transfert au service des Moyens généraux du nettoyage en régie de la Direction des solidarités et de la santé, et du service du protocole avec évolution de l'organisation (8 postes concernés)
- Réflexion globale et groupes de travail « temps de travail » en lien avec la DRH.
- Lancement de la démarche « RPS » (risques psychosociaux)
- Formation au nouveau dispositif réglementaire « entretien professionnel » (Mis en place en 2016 dans la collectivité)

1.5- Département standard

- 64 h d'accueil téléphonique par semaine
- 2.200 à 3.000 appels par jour

2- Imprimerie – reprographie

Chiffres clés :

- 31.081 ramettes de papier (bureautique), dont 82 % en papier recyclé. Les 18 % manquants représentent le papier blanc, certifié PEFC ou FSC, utilisé pour les impressions couleur.

- 4.316.746 de copies noir et blanc en reprographie centrale
- 2.152.399 de copies couleur.
- 236 tonnes de papier pour impression offset dont 93 tonnes de papier recyclé. 100 % des papiers transformés sont issus d'une filière environnementale.

Faits marquants:

- Renouvellement des certifications qualité ISO 9 001, sécurité OHSAS 18 001 et environnement ISO 14 001
- Renouvellement de la marque Imprim'vert
- Renouvellement des certifications PEFC et FSC garantissant la provenance du papier et la bonne gestion des forêts.

Émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) : la consommation totale de papier en 2015 (318 tonnes) a produit un équivalent de 600 tonnes de CO₂.

3- Parc véhicules et ateliers

Le parc matériel se compose de 5128 équipements se répartissant comme suit :

- 303 berlines et berlines société
- 478 véhicules utilitaires
- 288 camions et PL
- 1.249 vélos et deux-roues
- 330 matériels de déneigement
- 930 petits matériels
- 1.550 autres engins et matériels

136 marchés ont été reconduits (locations de véhicules et engins ; contrôles techniques ; réparations extérieures ; carburants)

114 véhicules et engins neufs ont été acquis en 2015 pour l'Eurométropole

Ateliers Véhicules et engins

19.012 bons de travail ont été clôturés en 2015, dont 18.058 en régie occasionnant 59.978 heures de main-d'œuvre pour la section.

Le service reste titulaire du marché passé par le SDIS pour l'entretien des véhicules de secours (PL secteur centre).

Prestations "Transports" : 1.654 prestations effectuées

Émissions de CO₂ : la combustion 2.189.135 litres de carburant et de gaz (GPL et GNV) a généré l'émission de 5.785 tonnes de CO₂.

4- Système d'information télécommunications et réseaux

- Budget 2015 (investissement + fonctionnement) : 16 888 114€ (-8.8%)
- Nombre d'agents au SSITR : 71 agents internes et 59 agents en sous-traitance

- Parc PC : 6 369 (-2.21%); parc imprimantes : 1546 (-11.7%)
- Parc Applications (architecture fonctionnelle) : 252 applications “métiers” suivies par le service Systèmes d’information, télécommunications et réseaux (-5.9%)
- Portefeuille projets en cours et validés 2016 : 94 projets "métiers" (-14.5%) et 93 projets internes d’infrastructures ou d’organisation (-5%).
- Réseau EMS : 52 sites reliés par fibre optique (LAN), 266 sites distants EMS (WAN, opérateur Complétel).
- Autres principaux réseaux de données : Médiathèques (10 sites distants WAN, opérateur Complétel), services de l’eau (77 sites distants WAN, opérateur Complétel), Vidéosurveillance (22 sites distants WAN, opérateur Complétel).
- Volumes de données utilisés : 65 To pour les applications (+26% en 2015), 58 To pour les données bureautiques (-11 % en 2015, déduplication activée).
- Volumes sauvegardés : 35 To (+20% en 2015 grâce à la déduplication à la source)
- Nombre de terminaux téléphoniques : 7168 (6820 en 2014 : +5%) ; nombre de GSM : 1 426 (1456 en 2014 : -2%) ; nombre de PDA : 317 (328 en 2014 : -3%)
- Nombre d’appels reçus au SVP Informatique 64746 (+20,17% soit + 10868 appels). Le nombre de tickets SVP est en hausse de +2,23% avec 38313 tickets traités. Les délais de traitement sont en légère amélioration : pour les tickets traités dans la journée (80,94% contre 79,83%), sous 2 jours (90,58% contre 89,37%) et sous 5 jours (93,73% contre 93,19%). La forte augmentation des appels explique la baisse du taux de décrochés (58,06% en moyenne contre 70,11% en 2014). Mais malgré l’augmentation de l’activité, la productivité de l’équipe est encore en hausse (+ 834 tickets traités sur l’année) avec un effectif constant.

Secteur « Services aux Habitants » :

- Aires d’accueil gens du voyage : acquisition et mise en œuvre d’un progiciel de gestion des aires d’accueil des gens du voyage : à ce jour sont concernées 8 aires d’accueil. La gestion des clients et des prestations (facturation) sont opérationnelles. En 2016, sont planifiés la gestion des maintenances des aires ainsi que le volet « suivi social ».
- Archives : mise en production du portail des Archives qui offre des fonctions de recherche documentaire (multiples, instruments de recherche, archives numérisées) et toutes les fonctions d’un site institutionnel actuel (gestion de contenu, pages d’informations, agenda, réservations d’expositions, gestion de la Une, expositions virtuelles, jeux, enquêtes, indexation collaborative, paléographie...).
- Centre Chorégraphique : après le Conservatoire en 2014, c’est au tour du centre Chorégraphique d’avoir mis en ligne un extranet « enseignants » et « élèves » (avec paiement en ligne).
- WIFI Culture : poursuite de la mise à disposition du WIFI sur les sites des médiathèques Ouest et HautePierre, du centre Chorégraphique (palais de fêtes), de la boutique Culture et à l’entrée des salles de spectacle de l’OPS et des TAPS.

- Billetterie spectacles : mise en œuvre de la vente en ligne pour l'OPS (682 transactions réalisées sur le mois de décembre) et les TAPS. En 2016, il restera à déployer la fonction d'impression du billet « à la maison » en lien avec un contrôle d'accès à l'entrée des salles de spectacles et de proposer la vente en ligne d'abonnements.
- Gestion de contacts et emailing : mise à disposition des Musées et du Service Communication Numérique d'une solution d'attente « emailing » et cadrage du projet pilote (2 directions et 1 service) de mise en oeuvre d'une future solution transversale.
- Elections 2015 : organisation, suivi et participation à la soirée des élections départementales (mars) et régionales (décembre).
- Portail internet : site des Bibliothèques idéales, création d'un portail vidéo, évolution de la gestion des lieux et de la fonction agenda, mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion de formulaires, sécurisation du site (https), intégration native TIPI.
- Dématérialisation Etat Civil : ensemble d'outils nécessaires à l'utilisation de la plateforme COMEDec de l'Etat dans le cadre de la dématérialisation des échanges d'actes d'état-civil entre les mairies, et les mairies et les notaires.
- Dématérialisation recensement jeunes citoyens : mise en œuvre de l'interface permettant d'intégrer directement les saisies réalisées sur le site MonServicePublic.fr.
- Gestion des files d'attentes : mise en œuvre d'une version majeure de cette application utilisée par l'accueil population et l'Education.
- Maintenance et renouvellement de marchés : 40 applications de la délégation « cohésion sociale et développement éducatif et culturel », des directions des Sports et de la Communication.

Renouvellement de marchés : recensement citoyen, gestion des structures scolaires, périscolaires et petite enfance, système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB).

Secteur « Information Géographique » :

- SIG Elyx :
 - Expérimentation des solutions nomades ElyxAqua pour le service de l'Assainissement,
 - Mise en œuvre de l'interopérabilité Elyx-Gima pour le Service des Espaces Verts et de Nature,
 - Réalisation des rapports permettant de générer automatiquement les certificats d'urbanisme,
 - Accompagnement à la constitution du PLU Intercommunal
- Shadok : Participation active au projet et finalisation de l'équipement pour l'inauguration en avril 2015 avec un bilan technique et financier : Volets usages, techniques et partenarial, étude des besoins et infrastructures informatiques adéquates.
- Eudis : Accompagnement technique pour la mise en place du site cartographique de l'Eurodistrict <http://185.21.103.129:88/eurodistrict>
- SIGLI : Mise en place et évaluation d'une maquette autour des solutions SIG du monde libre QGis+PostGis et attribution d'un marché de prestation d'expertise avec la société Oslandia,

- Ecarto-Strasmap : spécification et mise en place du front-office et back-office permettant à la DirCom de créer de nouvelle carte indépendamment du fournisseur et finalisation du lien avec les lieux du site strasbourg.eu .
- Geodec : lancement de l'étude de cadrage sur les outils géodecisionnels
- SIG3D : lancement de l'étude de cadrage sur les outils SIG 3D
- Maq3DV2 : lancement et attribution du marché de la version 2 de la maquette 3D et formation de l'équipe projet à Unity3D avec la société Voxelia
- Gestion des Evènements (anciennement SmartCity) : participation à la définition des spécifications de la nouvelle version avec le SIRAC et Thales suite à l'expérimentation Rallye de 2014.
- Wifit : participation à l'évaluation cartographique des usages des bornes Wifi grand public avec le service Géomatique

Secteur « Ressources Internes » :

- Outil de reporting Busines Objects : Finalisation de la migration des multiples rapports en vue du passage à la nouvelle version. Acquisition de la nouvelle version majeure BI4 et négociation à la baisse de la redevance de maintenance
- Catalogue des services informatique : Enrichissement du STORE informatique par de nouveaux services comme la déclaration en ligne d'incident ou de demander l'intégration de son propre smartphone pour la synchronisation avec la messagerie professionnelle
- Nouvelle charte graphique : déploiement de nouveaux modèles bureautiques intégrant la nouvelle charte graphique de l'Eurométropole
- Gestion de la formation : renouvellement du marché et mise en œuvre d'une version majeure en Web permettant notamment de communiquer avec la plateforme du CNFPT
- Gestion des marchés publics : Consultation des entreprises et choix d'une nouvelle solution intégrant la dématérialisation des documents de marchés, la généralisation de l'outil à tous les types de marchés, le suivi administratif en phase exécution et l'évolution vers un système d'information achats
- Lilou Web : mise en œuvre d'une solution web de gestion administrative et comptable des marchés de travaux de la direction de la construction et la direction des espaces publics et naturels, en phase d'exécution
- Finances : mise en œuvre d'un outil d'aide à la prospective financière
- Outils Collaboratifs : mise en œuvre d'une plateforme permettant de proposer des espaces de travail collaboratif avec des acteurs internes et externes à la collectivité
- Gestion électronique de documents (GED) : mise en œuvre d'une GED pour l'échange de plans et documents projets pour la direction des espaces publics et naturels
- Dématérialisation financière : Choix d'un prestataire pour la dématérialisation des factures et l'enregistrement automatique des factures dans le logiciel comptable Coriolis.

- Serious Game : développement d'une solution expérimentale de serious game en vue de proposer de nouvelles méthodes d'accompagnement des agents, des compléments de formations ou des messages de sensibilisation. A l'issue de l'expérimentation, un socle technique a été développé permettant d'y adosser des scénarios de jeux au fur et à mesure des besoins.

Secteur « Patrimoines et territoire » :

- Facturation des abonnés de l'Eau :
 - Intégration de la facturation des puisards dans ce logiciel
 - Passage au PESV2 / ORMC
- Collecte des déchets : 1^{ère} facturation pour la redevance spéciale effectuée avec le nouveau logiciel de gestion et de facturation de la collecte des déchets
- Collecte des déchets : Mise en place d'un logiciel d'optimisation des circuits de collecte des déchets
- Gestion des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, ...) : Mise en place d'une nouvelle version majeure (qui permettra l'ouverture du logiciel aux communes)
- Gestion de la publicité, pré-enseignes et enseignes : Mise en place des outils de mobilité pour les relevés terrain
- Gestion informatisée du domaine public : Mise en œuvre du module de gestion des terrasses
- Facturation des bouches d'aération : Mise en place d'un nouveau logiciel (en remplacement d'un logiciel spécifique obsolète ne permettant pas le passage au PESV2)

Infrastructures :

- Mise en œuvre du Plan de Reprise d'activité (PRA) restreint : Poursuite des tests de bascule des composants d'infrastructure et préparation du test de bascule « grandeur réelle » prévu en 2016.
- Réseau : déploiement Wifi sur Palais des fêtes, HautePierre, Cité de la Musique et de la Danse, fédération SMB.
- Stockage des données : Remplacement d'une baie de stockage mutualisée NAS (données bureautiques), pour répondre aux besoins de performance de la collectivité. Etude du remplacement d'une baie de stockage mutualisée SAN (mise en œuvre début 2016).
- Projet d'évolution du poste de travail (MOC@) : Bilan de la phase d'expérimentation, préparation de l'infrastructure centralisée cible et mise en œuvre sur le périmètre du pilote, poursuite de la migration des applications, lancement de la phase pilote.
- Ecole Européenne de Strasbourg : déploiement des équipements informatique des 3 bâtiments (matériels réseau, téléphonie, postes de travail, imprimantes).

Télécommunications :

- TOIP :

- Suite et fin du déploiement de la nouvelle téléphonie sur le périmètre du projet (migration du standard, du SVP informatique et de 35 sites utilisateurs)
- Mise en service du nouvel annuaire téléphonique
- Wifi Public : Coordination et suivi de la mise en œuvre de WIFI grand public dans le cadre du marché de Noël 2015. Mise en œuvre de 4 bornes Wifi supplémentaires.
- Radio :
 - Installation de 5 coffrets supplémentaires de pilotage des sirènes d'alerte à la population par radio (3 en 2014 + 5 en 2015)
 - Etude de mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité Radio (déploiement prévu en 2016)
 - Etude de couverture complémentaire dans les parkings P1 et P2 du Centre Administratif pour les besoins de la Police Municipale (mise en œuvre en 2016).
- Suivi et mise en œuvre (220 jH) :
 - de petits travaux de câblage (création, extension, ...)
 - d'équipements téléphoniques et informatiques de sites
 - d'assistance à la DCPB pour les aspects téléphoniques et réseau (dont la Maison de HautePierre, le réaménagement du Palais de la Musique et des Congrès, ...)
- Poursuite du déploiement des réseaux de surveillance de la distribution d'eau potable et de pilotages des chaufferies
- Reconsultation des marchés de services de télécommunications de la collectivité
- Reconsultation du marché des autocommutateurs autonomes de la collectivité
- Extension des infrastructures optiques du SITR :
 - Raccordement optique des bâtiments des services espaces verts à l'Orangerie
 - Raccordement optique de la Mairie de Quartier Anvers
 - Raccordement optique de la Base Technique Nord (Sport)
 - Mise en conformité des locaux techniques optiques du Centre Administratif (parking public et parking P1)

Projet SaxOpen : mise en place d'une infrastructure informatique qui a permis de véhiculer les flux audios et vidéos sur plusieurs places et bâtiments publics, destinée au bon déroulement du 17^{ème} congrès et festival du saxophone qui a eu lieu à Strasbourg.

5- Mission fournitures et prestations transversales

5.1- Département approvisionnement

Magasin

Réorganisation du magasin de la fédération, toujours en cours et en voie de finalisation. 36 % de références ont été sorties du stock, ce qui représente un taux financier de stockage réduit de - 37,78 %.

Energies

Poursuite du travail de fond sur le suivi

- Relation avec ID BAT
Bilan énergie détaillé (comparatif sur 2013 et 2014)
- Travail sur chauffage urbain
- Sur les locaux sans consommation

Gardiennage

Rupture du marché de gardiennage, partenariat avec l'Ugap dans l'intervalle du lancement d'un nouveau marché et gestion de l'état d'urgence pour le marché de Noël.

UGAP

Poursuite du partenariat avec L'UGAP et nouvelle convention Maintient des tarifs de l'ancienne convention.

5.2- Département achats

Energies

Mise en place en octobre 2015 d'un marché Fournitures d'électricité sans AMO en groupement de commande élargi avec les communes de l'Eurométropole, le conseil départemental, la Ville de Saverne et la communauté de communes de la région de Saverne :

Gain budgétaire -7 % en moyenne pour le groupement de commande.

Fournitures techniques

Mise en place nouveaux marchés technique transversaux (fournitures de bois et produits dérivés, ventilateurs et soufflants, fils et câbles, bouteilles de gaz conditionnés (2 lots)) et administratifs (enveloppes-pochettes)

Gain budgétaire moyen sur tous les marchés : près de - 21 % par rapport aux marchés précédents

Carte Achats

Mise en place du nouveau marché de carte achat

La Direction de l'environnement et des services publics urbains

1- Service de l'assainissement

Chiffres clés 2015 :

(Effectifs, tarifs, nombre d'interventions, indicateurs de performance...)

126 agents et 30 métiers différents

2 stations d'épuration dont une de 1.000.000EH (Strasbourg – La Wantzenau) et 2 stations de prétraitement Fegersheim et Geispolsheim

Conformité en performance et équipements : 100%

65.000.000 m³ d'eaux usées traitées en 2015 correspondant à plus de 180.000 m³/j.

Nombre total d'ouvrages sur le réseau : 94.193

1.658 km de réseau de collecte des eaux usées

483.194 habitants desservis par le service de l'assainissement

1.1- Blaesheim : lancement des travaux du schéma directeur assainissement

Le premier bassin d'une capacité de 2.300m³ sur les 116.000m³ à réaliser d'ici 2027 est sorti de terre pour réduire les impacts milieux dans le cadre des travaux du schéma directeur de l'assainissement. Ce bassin s'accompagne d'un renforcement du réseau sur près de 2.000m pour répondre également à la réduction des risques d'inondation lors d'événement pluvieux intenses (orages). Ce bassin sera mis en service dans le courant de l'année 2016.

Réalisé sur l'ancien site de la station d'épuration de Blaesheim et en coordination avec le SIVOM du bassin de l'Ehn, les travaux sont financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

1.2- Assainissement Non Collectif : démarrage du soutien financier de l'agence de l'eau

En 2015, l'Eurométropole de Strasbourg et son service public d'assainissement non collectif ont construit un partenariat de 4 ans avec l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse pour accompagner la mise en conformité des installations.

Chaque propriétaire d'une installation d'assainissement non conforme sur le territoire peut bénéficier depuis le courant de l'année 2015 d'un appui technique et financier de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Agence de l'eau Rhin Meuse avec une participation financière à hauteur de 60 % et jusqu'à 5.400 € HT maximum par installation pour sa mise en conformité. 159 installations sur le territoire pourraient bénéficier de cette opération.

1.3- Injection du biométhane

L'unité de production et d'injection de biométhane implantée sur le site de la station d'épuration de Strasbourg – La Wantzenau a été inaugurée en septembre 2015.

Le biogaz issu de la digestion des boues est purifié pour devenir du biométhane. Le dispositif industriel est piloté par une société dédiée, Biogénère (RGDS et SUEZ).

Le projet avait obtenu en 2012 l'appui du programme LIFE+ de la Commission Européenne, pour son exemplarité en matière de transition énergétique du territoire.

L'installation produira 1,6 millions m³ de gaz vert/an, soit l'équivalent de la consommation de 5.000 logements BBC, et permettra d'éviter 7.000t/an de rejets de CO². Cela permettra à la station d'épuration d'afficher une réduction de 66 % de ses émissions de gaz à effet de serre, soit deux fois les objectifs du plan climat, avec 5 ans d'avance.

1.4- Double certification ISO 9001 et OHSAS 18001

Premier service de la collectivité à obtenir une double certification qualité et sécurité, le service de l'assainissement a redoublé d'efforts pendant 18 mois pour obtenir les certifications Qualité ISO 9001 et Santé et sécurité au travail OHSAS 18001 en juin dernier. Outil de management, le projet a contribué à valoriser les métiers de chacun, à capitaliser l'expérience acquise et à améliorer l'image extérieure du service.

Outre le travail sur les processus, les documents et les indicateurs, propres à toute démarche de certification qualité, la recherche de gains en termes de santé et de sécurité a fait bouger les lignes au sein de la collectivité : la norme OHSAS 18001 impose certaines procédures, comme l'analyse de l'ensemble des risques en vue de l'établissement à terme d'une fiche individuelle d'exposition. L'expérience du service de l'assainissement sera ainsi profitable à d'autres services de la collectivité.

2- Service de l'eau

Chiffres clés 2015 :

- 188 postes et 35 métiers différents
- 32.207.522 m³ d'eau mis en distribution
- 88.239 m³ d'eau mis en distribution en moyenne chaque jour sur l'unité de distribution de Strasbourg
- 483.194 habitants desservis en eau potable sur l'ensemble du territoire
- 66.785 abonnés

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 99.65 % (calcul sur un total de 849 prélèvements du contrôle règlementaire en sortie des usines de production jusqu'au robinet du consommateur).

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques est de 99.76 % (calcul sur un total de 849 prélèvements)

2.89 € TTC : prix moyen du m³ d'eau à Strasbourg sur la base d'une consommation de 120 m³ abonnement et assainissement compris au 01/01/2016.

2.1- Captage de Plobsheim

Après des années d'études préparatoires, le forage d'un puits de reconnaissance, puis l'enquête publique en 2013 et l'arrêté préfectoral en septembre 2014, les travaux doivent

commencer au printemps 2016, pour une mise en service programmée en 2018. Six forages et une station de pompage seront installés au sein d'un périmètre de protection immédiate de 11 hectares. En exploitation normale, cet équipement fournira 1000 m³ par heure mais il est dimensionné pour pouvoir prendre le relais de la station de Strasbourg-Polygone en cas d'accident avéré.

Pour raccorder la station au réseau de distribution, 18 km de conduites sont à poser entre Plobsheim, Illkirch et le Polygone. Un chantier d'envergure, dont les travaux ont été attribués fin 2015.

2.2- Un service certifié

Le Service de l'Eau vient de conclure son premier cycle de certification liée au Management de la Qualité ISO 9001. Un audit en vue de sa reconduction a été réalisé avec succès en décembre 2015.

Durant cette période de trois ans, l'engagement continu de l'équipe d'encadrement avec tous les agents du Service de l'Eau a pu contribuer favorablement à l'amélioration de l'activité en intégrant de nouvelles pratiques, un meilleur partage de l'information, une participation aux réflexions pour l'avenir du service et donc agir en vue de la satisfaction des usagers du service. Les enquêtes de satisfaction ont mis en valeur la confiance dans le service, ainsi que les attentes exprimées par les usagers.

2.3- Assurer la fonction d'autorité organisatrice de 16 nouvelles communes

La loi (MAPTAM) de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a érigé l'Eurométropole de Strasbourg en autorité organisatrice de ses compétences obligatoires, dont font partie les compétences eau et assainissement.

Les décrets d'application ont conduit les 16 communes périphériques de l'Eurométropole et membres des syndicats d'Eau à se retirer afin que l'Eurométropole puisse exercer l'intégralité de sa compétence en eau potable. Ainsi, l'Eurométropole de Strasbourg exerce depuis le 1^{er} janvier 2015 sa fonction d'autorité organisatrice pour l'ensemble de son territoire pour la compétence eau potable (réseaux de transport et de distribution d'eau potable, ouvrages de production et de stockage) soit environ 400 km de conduites, 5 réservoirs et 6 stations de pompage, représentant 27 % du réseau total et 18 438 abonnés de plus. Le SDEA, conserve l'exploitation des installations d'eau potable, ainsi que la maîtrise d'œuvre des études et travaux sur ces 16 communes. Quant à l'Eurométropole, elle assure la maîtrise d'ouvrage et le pilotage des interventions sur les installations d'eau potable. Globalement, le niveau d'investissement sur ce territoire a été maintenu grâce à l'implication des équipes du service de l'eau de l'Eurométropole qui a permis la continuité de service sur le territoire.

3- Opérations ou éléments d'organisation communs aux services de l'eau et de l'assainissement

Dans le cadre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 une gouvernance des thématiques de l'eau et de l'assainissement a été mise en place par le biais d'une Commission ad hoc.

La Commission Eau et Assainissement a été installée le 11 juin 2014. Depuis, 14 commissions se sont tenues et ont traité des sujets très variés dont :

- la construction du nouveau partenariat entre l'Eurométropole et le SDEA :

- l'intégration des 16 communes dans une politique territoriale concertée (assortie d'une proposition d'un scénario de convergence tarifaire voir ci-après) ;
- le suivi de la mise en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (Champ captant de Plobsheim) et de l'assainissement ;
- l'évolution des règlements (eau et assainissement) ;
- la gestion des eaux pluviales (noues, déconnexion des eaux pluviales) ;
- le zonage d'assainissement et l'accompagnement réhabilitation ANC.

D'autres sujets de réflexions ont été initiés comme la tarification sociale, l'anticipation d'évolution réglementaire (arrêté assainissement 21/07/15), le développement de l'innovation au travers de partenariats de recherche (ENGEES, LUMIEAU – Stra - micropolluants)

Convergence tarifaire sur l'ensemble du territoire

Depuis le 1er janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Les services ont travaillé durant l'année 2015 sur la convergence tarifaire. En effet, des tarifs de ventes d'eau s'appliquent sur l'ensemble du territoire et ont vocation à converger progressivement selon une prospective qui intègrera une part fixe, une part variable liée au nombre de m3 et la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse.

Cette prospective tarifaire est le fruit d'un travail de concertation qui a été menée au sein de la Commission eau et assainissement tout au long de l'année 2015.

4- Service collecte et valorisation des déchets

Chiffres clés 2015 :

(Effectifs, tarifs, nombre d'interventions, indicateurs de performance...)

- 60 équipes de collecte chaque jour pour effectuer la collecte en porte à porte
- 158.431 bacs sur le territoire
- 640 conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre
- 361 conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des papiers, cartons et emballages
- 120.671 tonnes de déchets ménagers résiduels collectés en porte à porte
- 57,4 Kg de papiers, cartons et emballages collectés par an et par habitant
- 24 Kg de verre collectés par an et par habitant
- Près de 840 218 entrées en déchèterie
- 68,5 % de recyclage matière en déchèterie
- 204.157 tonnes de déchets entrées à l'usine d'incinération (23.955 tonnes incinérées, voir ci-après)

4.1- Collecte des déchets

4.1.1-Démarrage de la mise en œuvre de la redevance spéciale définitive

Depuis 2013, la collectivité met en place progressivement la redevance spéciale. En instaurant ce nouveau mode de financement de la collecte et du traitement des déchets d'activité

professionnelle, la collectivité permet aux non-ménages de s'impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture.

Les administrations, établissements publics et associations non soumis à TEOM, y compris les communes de l'Eurométropole, ont été les premiers concernés par le passage à la redevance spéciale dès 2013, mettant clairement en avant la volonté d'exemplarité de la collectivité.

En 2015, ce sont les clients concernés par la redevance intermédiaire (clients sur 2013 et 2014) ainsi que les commerces, anciens abonnés commerciaux, qui sont concernés par la contractualisation de la redevance spéciale. A fin 2015, celle-ci concerne 1200 clients pour une recette de 5,8M€.

4.1.2-Lancement de l'appel à projets TLC (Textile, Linge de maison, Chaussures)

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets ménagers et des différentes réglementations relevant de la «Responsabilité Élargie du Producteur » (ou REP) s'appliquant à de nombreux secteurs économiques (les équipements électriques et électroniques, le papier, les emballages, le mobilier, etc.), l'Eurométropole de Strasbourg souhaite soutenir la collecte, le réemploi et le recyclage des déchets sur son territoire et notamment la collecte des déchets de textiles, linge et chaussures (TLC) dont le tonnage collecté représente près de 3 Kg/an/habitant pour un gisement évalué à 10 Kg/an/habitant.

Il s'agit de placer cette filière dans une dynamique de création de valeur économique, sociale et environnementale. Pour cela, les services de la collectivité ont lancé mi-2015 un appel à projets pour la collecte et la valorisation des TLC. Les dossiers remis ont permis de réaliser une analyse des dossiers fin 2015 pour une attribution par secteurs géographiques, début 2016, aux opérateurs ayant répondu au cahier des charges.

4.1.3-Développement de la collecte sélective au travers du plan de relance Eco-emballages

La candidature de l'Eurométropole de Strasbourg a été retenue dans le cadre du plan de relance national pour le recyclage lancé par Eco-emballages. Sur les quatre projets proposés par la collectivité, trois ont été retenus par le jury national, représentant une dépense prévisionnelle pour la collectivité de l'ordre de 447.000 € et une aide financière prévisionnelle de l'ordre de 370.000 € de la part de l'éco-organisme.

Ces projets visent à améliorer les performances en matière de recyclage, notamment celles concernant la collecte du verre.

La collecte du verre, est un dossier auquel l'Eurométropole de Strasbourg attache une attention toute particulière avec le projet d'ajouter 50 conteneurs à verre sur des secteurs insuffisamment équipés. Cette densification est couplée à un projet innovant permettant une appropriation de ce mobilier urbain par les habitants : la création urbaine avec notamment du Street Art.

Ce volet artistique est une initiative de l'opérateur ACCRO, association qui intervient dans le champ de l'économie créative sur le territoire de l'Eurométropole.

L'objectif est de faire progresser les tonnages de déchets d'emballages recyclés de plus de 1000 tonnes supplémentaires dès 2018.

4.2- Traitement et valorisation des déchets

L'Eurométropole de Strasbourg s'est trouvée confrontée en 2014 à la découverte d'amiante dans les fours de l'usine d'incinération. Cette situation a donné lieu à 2 avenants au contrat de DSP en vigueur, l'un en janvier 2015, le second en juin 2015.

Ces avenants ont permis une reprise partielle de l'activité à partir du 31 mai 2015 après un arrêt complet de l'activité d'incinération depuis le 7 novembre 2014. Cet arrêt a fait suite à la demande de l'Inspection du travail (DIRECCTE) de réaliser un repérage amiante exhaustif des fours-chaudières avant toute intervention, y compris de maintenance.

Les lignes 3 et 4 ont été maintenues à l'arrêt pour permettre la réalisation des travaux de désamiantage de leurs ensembles fours-chaudières.

Les lignes 1 et 2 ont connu un fonctionnement irrégulier engendré par de nombreuses pannes, des difficultés dans la mise en œuvre des réparations liées à la présence de matériaux amiantés et la nécessité de mettre en place l'ensemble des protections nécessaires pour assurer la santé des salariés (confinements, sas, équipements de protection...) et des difficultés dans l'exploitation des lignes en lien avec l'identification de nouvelles zones contenant de l'amiante.

La reprise tardive de l'activité associée au fonctionnement partiel et erratique des installations (2 lignes sur 4 en activité avec des arrêts fréquents) a nécessité de détourner en 2015 près de 179.607 tonnes de déchets vers d'autres sites de traitement.

4.3- Plan local de prévention des déchets

Depuis 2010, la collectivité s'est engagée dans un Programme Local de Prévention (PLP) de ses déchets, conformément aux objectifs du Grenelle de l'Environnement. Signé avec l'ADEME, ce projet sur 5 ans engage l'Eurométropole à réduire de 7 % ses déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, soit une réduction de plus de 17.000 tonnes. Les objectifs de réduction des 5 années du PLP ont été atteints en % grâce aux nombreuses actions menées par les services de l'Eurométropole et leurs partenaires.

	Objectifs Année 5	Résultats Année 5
Réduction de tonnage	- 17 314 tonnes	- 14 815 tonnes
% total de réduction	-7.14%	-6.11 %
Production de déchets par habitant	474.02 kg	473,76 kg
% réduction par hab.	-7.14 %/hab.	-7.19 %/hab.

Quelques résultats

- nombre de composteurs subventionnés : 2.500 subventions individuelles et 97 sites collectifs
- un réseau de jardinage et de compostage de 140 membres et 268 adhérents
- 220 opérations de broyage organisées
- 30.000 carafes Eau de Strasbourg distribuées

- 10.000 personnes sensibilisées au compostage
- 2.936 vélos réemployés
- 3 Programmes pédagogiques mis en œuvre : gaspillage alimentaire, fontaine à eau, compostage et jardinage
- 50.000 autocollants Stop Pub distribués
- une redevance spéciale enclenchée.

L'Eurométropole de Strasbourg lauréate de l'appel à projet « territoire zéro déchet, zéro gaspillage »

L'Eurométropole de Strasbourg a été désignée lauréate de l'appel à projet « territoire zéro déchet, zéro gaspillage », lancé en juin 2015 par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Cette décision reconnaît l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg en matière de réduction des déchets. En répondant à cet appel à projet, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à poursuivre la réduction de ses déchets au-delà de 7 % (ce taux ayant déjà été atteint en 2015) sur les trois prochaines années.

Pour atteindre cet objectif, la collectivité poursuivra les actions qui ont déjà porté leurs fruits (compostage collectif et individuel, actions en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire, développement du réemploi...) ainsi que les partenariats en cours. Elle développera une démarche de territoire en intégrant les sociétés d'économie mixte et l'Eurodistrict qui se sont engagés aux côtés de l'Eurométropole dans le cadre de cet appel à projet. De plus, la redevance spéciale sera finalisée auprès des entreprises et les études d'opportunité sur la redevance incitative seront lancées.

L'Eurométropole de Strasbourg est à présent lauréate des trois appels à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte », « Villes respirables en 5 ans » et « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » lancés par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie dans le cadre de la politique nationale de transition énergétique.

5- Service de la propreté urbaine

Chiffres clés 2015 :

- 364 postes, dont 299 agents balayeurs et 40 préposé(e)s aux toilettes publiques

- Gestion des déchets

Le tonnage des déchets ramassés en 2015 par le service Propreté Urbaine sur l'ensemble du territoire communautaire public s'élève à 7.994 tonnes, dont 4.373 tonnes de déchets incinérables et 3.415 tonnes de sables de balayage.

- Viabilité hivernale

22 opérations de déneigement ont été menées au mois de janvier et février 2015. Toutes ces opérations n'ont été que des interventions ponctuelles : ponts, passerelles, places, pistes cyclables... Aucune opération généralisée pour Priorité 1, ni Priorité 2. Environ 150 tonnes de sel ont été utilisées.

- Politique canine

3,85 millions de sachets canins fournis sur le territoire de la CUS en 2015. 142 canisites et 9 aires d'ébats constituent le maillage du territoire.

- Graffiti et affiches sauvages

Le marché d'enlèvement de graffiti et affiches cumule 6.419 interventions, dont 70.203 m² de graffiti effacés ou recouverts, et 22.750 m² d'affiches décollées.

- Enlèvements de 2 roues

430 vélos à l'état d'épaves retirés de l'espace public sur demande de la police municipale.

Les districts de nettoyage ont effectué 184 opérations de nettoyage de fond. Ces opérations consistent à mettre en place un panneauage (interdiction de stationner) sur des tronçons de rues encombrées habituellement de voitures en stationnement, et de boîtage de flyers informant les riverains, de la date et heure de l'opération, permettant ainsi de procéder à un nettoyage approfondi des trottoirs et caniveaux.

Détail des opérations de nettoyage de fond par district :

S.Centre	21
S.Ouest	28
S.N.Est	44
S.Sud	32
C.Nord	49
C.Sud	10

Manifestations exceptionnelles

Février :

14/02/15 Manifestation KURDES (14 agents)

22/02/15 Carnaval du Bouc Bleu à Schiltigheim-Bischeim-Hoenheim (24 agents)

Avril :

06/04/15 Carnaval de Strasbourg (23 agents)

Mai :

17/05/15 Courses de Strasbourg (13 agents)

30/05/15 Braderie de la Krutenau

Juin :

01/06/15 Braderie de Bischheim (2 agents)

10/06/15 Braderie du Neudorf (16 agents)

13/06/15 Marche des Visibilités (9 agents)

13/06/15 Braderie de Koenigshoffen (10 agents)

22/06/15 Fête de la Musique (76 agents)

27/06/15 Braderie d'Illkirch (8 agents)

Juillet :

25/07/15 Braderie de Strasbourg (70 agents)

Août :

04/08/15 Johrmarik de Schiltigheim (16 agents)

Novembre/Décembre :

Du 27/11 au 24/12/15 Marché de Noël (80 agents)

Interventions en astreinte : les opérations en astreinte (nuit, week-end et jours fériés) consistent à mettre en sécurité les voies de sécurité du domaine public, suite à des accidents, des phénomènes météorologiques, des dégradations ou des ramassages de cadavres d'animaux. En 2015, 125 interventions ont été effectuées par les agents en astreinte.

6- Service environnement et écologie urbaine

6.1- Travail sur les risques technologiques

- Suivi de la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques
- Analyse des problèmes concernant les risques industriels, analyse les dossiers de demande au titre des ICPE, dossiers de cessation d'activités des industriels

6.2- Travail sur les risques liés à la présence de galeries souterraines

- Diagnostics sur réseaux souterrains existants et interventions d'urgence dans le cas d'apparition de désordres en surface, en appui technique du BRGM
- Mise en place d'un marché de sécurisation des visites de cavités souterraines

6.3- Suivi des travaux d'élaboration des études du futur plan de prévention des risques d'inondation

- Réflexion sur la future stratégie locale de gestion des risques d'inondation
- Suivi de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- Initiation d'une politique de suivi des ouvrages hydrauliques de l'Eurométropole de Strasbourg (étude de dangers des digues)

6.4- Plan climat

2015 a été l'année de la conférence internationale sur le climat de Paris, la « COP21 ». Elle a été ponctuée de nombreux événements liés à l'actualité climatique aussi bien au niveau local qu'au niveau international.

Localement, l'Eurométropole de Strasbourg a organisé ou co-organisé les événements suivants :

- expositions sur le climat
- conférences grand public (dont l'intervention de Jean-Marie PELT)
- colloque sur la politique européenne climatique en présence de représentants de la commission européenne avec l'aide du Bureau Alsace (le « 35ème Observatoire Alsace Europe »)
- montages artistiques (Arche de Noé pour le climat en partenariat avec le ministère en charge de l'environnement, décoration de la verrière de la gare...)

- débats dans les écoles des communes de l'Eurométropole avec l'inspection académique et le rectorat
- etc.

Sur la scène nationale et internationale, le président de l'Eurométropole a représenté la collectivité dans plusieurs rencontres : sommet international climat et territoire en juillet, rencontre internationale des élus locaux en décembre. La présence de l'Eurométropole de Strasbourg sur un stand au grand palais à Paris en décembre durant la COP21 a permis de montrer les réalisations concrètes sur ce thème et de témoigner de notre engagement dans la démarche.

Pour la suite, la loi constitutive des métropoles de 2014 et celle sur la transition énergétique de 2015 affirment le rôle de chef de file de l'Eurométropole pour la réalisation d'un plan climat qui prendra en compte les contributions des différents acteurs privés et publics.

6.5- Agriculture

- Installation d'un jeune agriculteur en maraîchage et arboriculture biologique sur 4,10 ha à la Robertsau avec un magasin de vente directe
- Renouvellement du partenariat entre la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'agriculture d'Alsace (CAA) et l'Organisation des professionnels de l'agriculture biologique d'Alsace (OPABA) pour la période 2015-2020
- 2 nouvelles exploitations en conversion à l'agriculture biologique soit au total 16 exploitants engagés dans l'AB pour un total de 170ha

6.6- Génie écologique de la restauration des cours d'eau

- Réalisation de la 2^{ème} phase de restauration du Canal des Français dans le Parc de Pourtalès et remise en eau des 2 étangs
 - Réalisation de la 2^{ème} phase de restauration du corridor écologique de l'Ostwaldergraben en faveur du crapaud vert
- soit un total de 1.050 m de cours d'eau restaurés en 2015

6.7- Biodiversité

- Trame verte et bleue : intégration au futur PLUm achevée, prise en compte active dans les projets, édition d'une plaquette de communication
- Rendu et présentation de l'étude sur l'expérimentation Trame Verte et Bleue avec la LPO sur Vendenheim et le Parc d'Innovation d'Illkirch.
- Rédaction d'une charte pour la prise en compte des chiroptères et des oiseaux nicheurs dans la cadre des abattages d'arbres en partenariat avec les associations naturalistes et le CD67.

Les chiffres clés biodiversité

- 134 avis sur des projets ayant mobilisé l'expertise Biodiversité/TVB/Zones humides/Agriculture
- 0 kg de produits phytosanitaires de synthèse utilisés sur les voiries, les espaces verts, les écoles et les cimetières
- 40 signataires de la Charte « Tous unis pour plus de Biodiversité » dont 1 nouveau en 2015 (CTS)
- 6 jardineries de la Charte des Jardineries

- Plus de 200 personnes formées à la biodiversité et Zéropesticides.

6.8- Qualité de l'air

Le 25 septembre 2015, lors de la Journée de l'Air, l'Eurométropole de Strasbourg a été désignée lauréate de l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans » publié le 3 juin 2015 par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie. Dans sa candidature la collectivité a développé pour son territoire une stratégie intégrée en matière de qualité de l'air, en cohérence avec les mesures pour la qualité de l'air préexistant sur son territoire ainsi que les dispositifs nationaux rassemblés au sein du Plan de Protection de l'Atmosphère mis à jour en juin 2014.

Ce programme (Strasbourg, Ville et Métropole respirables) s'articule autour de 13 projets qui recouvrent 6 thématiques : transports et mobilité, industrie, agriculture, logement, innovation vecteur de croissance verte et planification urbaine. Une action transversale en matière de communication et d'éducation à l'environnement air a été annoncée.

D'autre part, une première conférence sur la qualité de l'air dans l'Eurométropole de Strasbourg s'est déroulée le 1er octobre 2015 à l'Ecole Nationale d'Administration autour de quelques experts nationaux, allemands et suisses. L'objectif était de livrer un diagnostic de la situation de la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole, de son bassin d'air le Rhin Supérieur, et d'en appréhender les conséquences économiques et sanitaires.

7- Service énergie, réseaux et prospective

7.1- Réseau de chaleur Wacken

La délégation de service public relative à la construction et l'exploitation d'une chaufferie collective et d'un réseau de chaleur sur le site du quartier du Wacken à Strasbourg a été attribuée au groupement de sociétés Réseau GDS et EBM Thermique lors du Conseil de Communauté du 21 février 2014. Ce groupement a constitué la société ECO2Wacken dédiée à l'exploitation du service pour la durée de la DSP de 24 années et 3 mois.

La date prévisionnelle de mise en service de ce réseau de chaleur, fonctionnant à minimum 87% d'EnR, est prévue pour la saison de chauffe 2016-2017 (soit en septembre 2016).

Les chaudières biomasse utiliseront comme combustibles des plaquettes forestières et des rafles de maïs et les chaudières d'appoint fonctionneront au gaz.

Ce réseau, d'une longueur de plus de 5 km, délivrera près de 30 GWh de chaleur permettant d'éviter plus de 7.000 tonnes $eqCO_2$ / an (soit l'équivalent des émissions de 3.500 véhicules / an).

7.2- Fourniture de chaleur d'une centrale de cogénération biomasse aux réseaux de chaleur de l'Esplanade et de l'Elsau

La centrale de cogénération d'une puissance électrique de 10 MW et d'une puissance calorifique de 22 MW, implantée sur un terrain du Port autonome situé rue du Rhin Napoléon à Strasbourg, est en cours de construction par le groupe Electricité de Strasbourg. Elle consommera 110.000 tonnes de bois par an, produites dans un rayon de 100 km. Elle produira 70 GWh d'électricité par an, qui seront achetés par l'opérateur local, et délivrera 81 GWh de chaleur renouvelable par an au réseau de chaleur de l'Esplanade et 31 GWh, au réseau de

chaleur de l'Elsau via l'interconnexion, couvrant respectivement environ 70% et 20% des besoins énergétiques de chacun de ces réseaux.

Cette chaleur sera amenée à la chaufferie de l'Esplanade via une conduite d'extension du réseau permettant notamment la desserte des nouveaux quartiers Starlette et Citadelle.

Cette conduite sera réalisée et préfinancée sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole en vue du début de la fourniture de chaleur à la centrale thermique de l'Esplanade fin 2016.

7.3- Réseau de chaleur de Hautepierre

Le réseau de chaleur des quartiers Hautepierre et Poteries trouve son origine dans une convention en date du 30 décembre 1967, par laquelle la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS) a été chargée par la Communauté urbaine de Strasbourg de l'opération d'aménagement de la Zone à Urbaniser en Priorité de Hautepierre. Les parties ont convenu que cette opération comporterait la réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie collective. La SERS a donc procédé à l'établissement des ouvrages nécessaires à l'installation de ce chauffage collectif.

La chaufferie centralisée et le réseau de chaleur de Hautepierre ont été construits en 1973. L'exploitation en a été confiée à la Société Hautepierre Energie, filiale de Dalkia, jusqu'au 30 juin 2016. À compter du 1er juillet 2016, l'Eurométropole en aura la charge et a ainsi lancé une procédure de délégation de service public pour exploiter le réseau par délibération du 20 mars 2015.

7.4- Géothermie profonde

Le bassin rhénan supérieur dispose de ressources géothermales exceptionnelles. Ce potentiel a généré plusieurs projets d'exploitation dans la région strasbourgeoise, comme du côté allemand.

Dans ce cadre, les missions du service ERP se définissent par :

- l'accompagnement des opérateurs afin d'intégrer leurs projets dans le cadre du développement du territoire,
- le suivi avec les services de l'Etat des différentes demandes des opérateurs,
- la mise en place de comité de pilotage de suivi des différents projets,
- l'expertise auprès des communes concernées par des projets,
- l'information auprès des communes du territoire

Parallèlement, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un réseau de chaleur à Illkirch utilisant la chaleur issue de la géothermie profonde est en cours.

Chiffres clés 2015 géothermie profonde :

- 1 agent s'occupe du suivi des projets.
- 2 opérateurs sur le territoire: Fonroche et le groupe Electricité de Strasbourg.
- 2 Permis Exclusifs de Recherche attribués sur le territoire par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.
- 2 Autorisations de Recherche de gîtes géothermiques basse température délivrée par la préfecture du Bas-Rhin.

Potentialités et projets :

- Fonroche : 3 projets, chacun produisant 17MW thermiques et 6 MW électriques
 - Eckbolsheim : arrêté préfectoral d'autorisation de travaux miniers délivré
 - Port Autonome de Strasbourg : abandonné par Fonroche

- Vendenheim : procédure d’instruction de la demande d’ouverture de travaux miniers en cours
- Groupe ES : 2 projets, pour une puissance totale de 20 à 30MW thermiques et 2 MW électriques.
 - Illkirch : arrêté préfectoral d’autorisation de travaux miniers délivré
 - Mittelhausbergen : projet abandonné suite à la caducité de l’autorisation basse température

Ces projets sont susceptibles de contribuer à la transition énergétique du territoire par l’alimentation des réseaux de chaleur communautaires ainsi qu’une production d’électricité locale et renouvelable.

7.5- Transition énergétique

Au 1er janvier 2015, l’Eurométropole de Strasbourg est devenue Autorité organisatrice de l’énergie sur le territoire. Cette nouvelle compétence lui confère la légitimité de définition et de mise en œuvre d’une politique de transition énergétique associée à la mise en place d’une gouvernance spécifique.

La Ville et l’Eurométropole de Strasbourg ont l’ambition de devenir une agglomération à énergie positive d’ici 2030. La transition énergétique constitue une priorité pour la collectivité. Face à la raréfaction des énergies fossiles, à la précarité énergétique subie par une part croissante des concitoyens, aux défis climatiques pour préserver les ressources, au défi de l’emploi local, la transition énergétique constitue un changement notamment de « modèle » de développement et se doit d’être anticipée si nous ne voulons pas la subir.

L’objectif de transition énergétique s’articule autour de trois leviers indissociables :

- la sobriété énergétique, impliquant d’intégrer le critère « énergie » dans chacun de nos projets et de chacun de nos choix ;
- l’efficacité énergétique, notamment autour de la rénovation thermique des bâtiments (publics comme des logements privés), des immeubles tertiaires et des établissements industriels ;
- le développement des énergies renouvelables avec une production de 30 % d’énergies renouvelables.

Cet objectif s’articulera également autour de changements progressifs et sur le long terme (planification, déplacements, urbanisme, aménagement...), sur des actions à très court terme (rénovation thermique des immeubles, précarité énergétique...). Si le territoire de l’Eurométropole est pertinent pour conduire une telle politique, il nécessite assurément une vision et des actions partagées au plan transfrontalier (notamment au niveau de l’Eurodistrict) afin de mieux coordonner les réflexions et les politiques d’ores et déjà engagées outre-Rhin.

Pour cela, la collectivité a élaboré une stratégie de transition énergétique définie autour de 8 axes opérationnels :

- 1) l’exemplarité de la collectivité par une diminution de ses consommations énergétiques avec la rénovation thermique des bâtiments publics, la sobriété dans les choix d’investissement, d’éclairage public et de chauffage,
- 2) un programme de rénovation thermique des logements,

- 3) le développement des énergies renouvelables par l'émergence d'outils de production diversifiés,
- 4) la lutte contre la précarité énergétique,
- 5) une stratégie de mobilité qui permet d'offrir un bouquet de solutions pour répondre aux besoins des usagers,
- 6) l'innovation et l'expérimentation pour anticiper la « fabrication » de notre territoire,
- 7) un plan de développement d'emplois (non délocalisables) dans les domaines de la rénovation thermique du bâtiment, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire,
- 8) la mobilisation de tous nos concitoyens.

L'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé fin 2014 un appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » auquel la collectivité a répondu avec le soutien de la ville de Kehl.

L'Eurométropole de Strasbourg et le Scoters figurent depuis le 9 février 2015 parmi les 212 territoires lauréats en France pouvant bénéficier d'un appui financier pour leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse de Dépôt et Consignations ont signé le 8 décembre 2015 une convention d'appui financier qui dote le territoire d'un fonds dans le financement d'actions concourant à la transition énergétique, avec une première enveloppe d'un montant de 500.000 €.

Huit actions ont été contractualisées dans le cadre de ce programme :

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Montant Total de l'action	Auto-financement	Montant financement TEPCV
Ville de Strasbourg	Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique	125 k€	125 k€	100 k€
Syndicat mixte pour le Scoters	Accompagnement à la construction de projets de territoire à énergie positive	40 k€	8 k€	32 k€
Ville de Bischheim	Assistance pour la réalisation de contrats de performance énergétique sur le patrimoine communal	75 k€	15 k€	60 k€
Ville d'Illkirch	Eclairage communiquant sur le tracé du tram	125 k€	25 k€	100 k€*
Eurométropole de Strasbourg	SEVE, dispositif d'appui à l'innovation verte dans les entreprises	135 k€	27 k€	108 k€**
	Etude sur les impacts et retombées économiques de la transition énergétique sur le territoire	30 k€	6 k€	24 k€

	Mobilisation citoyenne et transfrontalière	55 k€	11 k€	44 k€
	Etude sur le développement des EnR : comment lever les freins et mobiliser le financement citoyen participatif ?	40 k€	8 k€	32 k€
	TOTAUX	625 k€	125 k€	500 k€

Une enveloppe complémentaire de 1,5 M€ pourrait être contractualisée avec l'Etat d'ici l'été 2016.

Création d'un poste de Directeur de projet Transition énergétique : afin de coordonner l'ensemble des actions du territoire concourant à la transition énergétique, la collectivité a créé un poste de Directeur de projet Transition énergétique en avril 2015. Cette nouvelle mission assure la coordination transversale des actions en matière d'énergie, en cohérence avec les futures orientations du PCAET et de la gouvernance énergétique du territoire. Elle doit permettre une meilleure cohérence dans la thématique, donner de la visibilité dans le domaine et mobiliser les différents partenaires.

Délégation relations internationales et communication

Protocole

Le service du Protocole est chargé de l'organisation des événements présidés par le Président de l'Eurométropole, de Strasbourg ou ses représentants. Il organise également les repas et réunions de travail, gère les cadeaux officiels offerts ou reçus par les élus et assure des missions de relations publiques : envoi de cartes de vœux, remise de coupes à des associations et de cadeaux pour les anniversaires remarquables. Il assure un rôle essentiel de conseil aux élus, au cabinet, aux services, voire à des organismes extérieurs, sur les aspects protocolaires.

Durant l'année 2015, le service du Protocole a accueilli plus de 8 500 convives au cours de 307 manifestations de l'Eurométropole de Strasbourg réparties comme suit :

Nature de l'événement	Nombre 2014	Nombre 2015	Evolution
Visites protocolaires	3	12	+ 300 %
Commémorations	4	2	- 50 %
Réceptions et repas	38	46	+ 21 %
Inaugurations	8	30	+ 275 %
Signatures d'actes	3	3	=
Mises à l'honneur (coupes, médailles, prix)	28	26	- 7 %
Réunions de travail	115	159	+ 38 %
Conférences	29	29	=
Total	228	307	+ 34,6 %

Les données de l'année 2015 font apparaître une hausse de 34,6 % du nombre d'événements organisés par le service du Protocole par rapport à 2014. Cette évolution est la conséquence d'une faible activité sur le premier trimestre 2014, période électorale, et de la création de l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2015, qui a engendré une nouvelle organisation et un accroissement du nombre d'événements.

En 2015, le service du Protocole est intervenu en appui de plusieurs visites ministérielles auxquelles le Président de l'Eurométropole de Strasbourg a pris part, ainsi que de visites de délégations étrangères. Par ailleurs, en plus des événements récurrents organisés annuellement, certains faits ont été particulièrement marquants :

- Cérémonie d'installation du conseil de développement
- 1er forum du pôle métropolitain
- Signature du contrat local de santé
- Signature d'une convention de partenariat pour le développement d'une agriculture locale, durable et innovante
- Inauguration du Shadok
- Inauguration des nouvelles installations du plan d'eau du lac Achard
- Lancement des travaux du quartier d'affaires international Wacken-Europe
- Cérémonie de soudure de rail de tramway à Illkirch-Graffenstaden
- Inauguration de l'éco-quartier Danube
- Inauguration de la liaison cyclable est-ouest à Schiltigheim
- Inauguration du pôle d'échange multimodal de Geispolsheim
- Inauguration du centre nautique de Schiltigheim
- Pose du second tablier du pont sur le Rhin

- Inauguration de l'école européenne de Strasbourg
- Lancement du Tour des fermes 2015, sur les communes de Geispolsheim et Blaesheim
- Présentation du livre *L'Eurométropole de Strasbourg, L'audacieuse*

Veille stratégique et documentaire

1- Mission de veille - projets stratégiques

- La mission de veille est centrée autour des projets stratégiques de la collectivité. Il s'agit de :
 - Poursuivre l'élaboration d'une banque de données centralisée des projets dits « stratégiques » ; concevoir et piloter un réseau d'alimentation et de contrôle de la banque de données en lien avec les chefs de projets.
 - Créer un système mutualisé de veille couvrant les différents domaines d'intervention de la collectivité, tout en repérant plus particulièrement la dimension stratégique ou innovante des informations.
- La mission est renforcée et complétée par une "veille media" consistant à :
 - Réaliser une revue de presse quotidienne
 - Constituer des revues de presse thématiques en fonction de besoins ou de demandes ciblées
- La veille inclut :
 - Des alertes ou des signalements de textes législatifs, rapports, et autres informations clés envoyés chaque jour spontanément aux services intéressés (cf. chiffres ci-dessous)
 - Les recherches documentaires sur un sujet précis (non juridique).

2- Mission documentation

- Fournir les ouvrages et périodiques nécessaires aux services et élus de l'Eurométropole.
 - Procéder aux achats d'ouvrages (environ une centaine / an) et aux abonnements à des journaux, revues et bases de données (entre 700 et 800 abonnements annuels).
 - Gérer l'attribution des codes d'accès individuels aux abonnements électroniques.
- Alimenter le portail "E-doc" sur l'Intranet, en assurer l'administration fonctionnelle et l'actualisation.
- Effectuer le dépôt légal des publications de la collectivité.

3- Mission affichage légal / recueil des actes administratifs / enquêtes publiques

- Afficher les actes administratifs (environ 7 000 / an : arrêtés, permis de construire, avis d'enquêtes publiques, avis de vente aux enchères, etc.), ainsi que, sur site, les avis d'installation classée. Chaque arrêté, à l'exception des arrêtés de circulation, est publié sur l'Intranet.
- Collecter et mettre en forme les arrêtés pour l'élaboration du recueil des actes administratifs. La périodicité est trimestrielle pour la Ville, semestrielle pour l'Eurométropole. Chaque recueil est publié sur l'Intranet.
- Tenir les dossiers d'enquêtes publiques à la disposition du public aux fins de consultation.

Ressources documentaires

- Une bibliothèque de 10.000 ouvrages répartis essentiellement dans les services.
- La collection reliée des délibérations des conseils municipal et communautaire de 1972 à 2007
- 285 titres de périodiques, cd-roms et bases de données, pour environ 760 abonnements
- 2 ordinateurs connectés à Internet en consultation libre

Acquisitions	Nombre 2015	Coût 2015	Nombre 2014	Rappel Coût 2014	Nombre 2013	Rappel Coût 2013
Abonnements	767	248 462,49 €	703	328 478,89 €	712	246 826,99 €
Dont abonnements électroniques	28		34		33	
Ouvrages et documents	91	3 555,65 €	222	12 256,70 €	236	11 173,01 €

Activité de veille	2015	Rappel 2014	Rappel 2013
Nombre d'informations ou documents envoyés	10 077	9 959	10 134
Nombre total d'envois de documents	18 236	17 105	17 551
Nombre de destinataires distincts touchés	801	727	698

Affichage légal	2015	Rappel 2014	Rappel 2013
Actes et avis affichés	3 469	3 139	5 232
Installations classées et enquêtes publiques	26 enquêtes publiques dont 2 installations classées	15 enquêtes publiques dont 3 installations classées	25 enquêtes publiques dont 3 installations classées

La Direction de la communication

En 2015, l'activité des services de la Direction de la communication (communication externe et interne, presse, éditions et communication numérique) a été rythmée par l'actualité locale avec le passage à l'Eurométropole, la nouvelle numérotation téléphonique et le lancement de la refonte de l'intranet. Une attention particulière a également été portée à l'économie et au développement du territoire. Autre sujet important traité et lié à l'actualité nationale, voire mondiale : la tenue de la COP 21.

1- Communication externe

1.1- L'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le passage à l'Eurométropole de Strasbourg a donné lieu à une vaste campagne de communication-teasing, organisée autour de 6 notions pour qualifier l'Eurométropole: unique, innovante, épanouie, ensemble, entreprenante, internationale. Le service de la communication externe a travaillé en partenariat avec l'ensemble des 28 communes.

Le logo a été adapté à la nouvelle dénomination de l'Eurométropole. Tous les fichiers de la charte graphique ont été passés au crible pour disposer à nouveau de toutes les déclinaisons nécessaires pour appliquer le nouveau logo.

La Direction de la communication a accompagné la constitution du conseil de développement dans la phase de recrutement des personnes et dans le lancement de l'instance.

1.2- Nouvelle numérotation

Depuis le 2 février 2015, la Ville et l'Eurométropole ont changé le numéro de téléphone du standard (03 68 98 50 00). Le déploiement de nouveaux équipements de téléphonie dans les services de la collectivité a nécessité le changement des numéros de téléphone du standard mais aussi de tous les services internes.

La Direction de la communication a accompagné ce changement par :

- le renouvellement de tous les messages d'accueil téléphonique (standard, institutions culturelles, etc) avec dorénavant, de manière systématique, un message diffusé en 3 langues (français, allemand et anglais) ;
- une campagne de communication avec diffusion de supports indiquant nos nouvelles coordonnées (affiches et cartes de visite) dans les lieux d'accueil d'usagers (mairies de quartiers, médiathèques, piscines, centres socioculturels, bureaux des adjoints, etc.) ;
- une campagne d'information radio et presse ;
- un relais sur le site internet Strasbourg.eu ainsi que dans le magazine de l'Eurométropole de Strasbourg.

1.3- Le climat, l'affaire de tous

Dans le cadre de la COP21, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg ont été présentes et se sont investies dans les débats, les négociations et les manifestations.

Outre la présence du Président de l'Eurométropole et du Maire de Strasbourg au Sommet des Elus locaux pour le Climat, la collectivité a pris part à l'exposition «Solutions COP21 » qui se tenait, du 4 au 10 décembre, à travers un stand et une présence quotidienne : démonstrateur interactif du véhicule Cristal de Lohr Industrie, panneaux informatifs et vidéos illustrant l'engagement et l'innovation du territoire en matière de transition énergétique et de mobilité, rencontres avec des professionnels autour de la géothermie, de l'écosystème vélo à Strasbourg, de la tour Elithis et de la station d'épuration productrice de biométhane issu du traitement des eaux usées.

1.4- Des vœux « verts » pour 2016

Dans ce contexte, la carte de vœux électronique de l'Eurométropole de Strasbourg a été placée sous le signe de la préservation de l'environnement. C'est avec un clip vidéo récapitulant toutes les actions de la collectivité (focus BHNS, Citiz, projet Biovalsan, filmés à l'aide d'un drone) que le Président, les élus et l'ensemble des agents de l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagés pour un avenir durable.

1.5- Stand de la foire européenne

Avec 81 m² partagés pour la première fois avec la CCI, l'Eurométropole a souhaité donner à voir la dynamique locale en matière d'emploi et d'entrepreneuriat. Elle a proposé au public un stand interactif. De jeunes entrepreneurs ont invités sur ce stand, tout au long de la foire, pour présenter leur activité et leurs innovations.

1.6- Diverses campagnes d'image et relais d'information des grands Rendez-vous

2015 a été l'occasion de valoriser les deux prix décernés à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'efficacité de son engagement en matière de mobilité et de renaturation des cours d'eau. Quelques grands événements ont été mis en valeur sur les réseaux d'affichage : Semaine de l'industrie, Congrès des notaires, Conférence des présidents d'université, rencontres sportives de haut niveau (championnat de Taekwondo, Eurobike tour, Internationaux de tennis, SIG).

2- Communication interne

2.1- Refonte du site intranet

Ce chantier de 18 mois permettra de moderniser considérablement le dispositif de communication interne. Au-delà d'un portail institutionnel interne, moderne, ergonomique et fonctionnel, l'objectif est d'introduire une nouvelle gouvernance de l'information en interne, basée sur davantage de collaboration et de participation afin d'encourager une circulation d'information à la fois descendante, mais également ascendante (développement des fonctionnalités sociales et des communautés à travers blogs, wiki et forums).

2.2-

A côté de ce chantier majeur, le service de la communication interne est intervenu tout au long de l'année 2015 pour :

- informer les agents (informations RH, projets et orientations de la Direction générale, informations pratiques),
- relayer et expliquer les grandes orientations de la collectivité afin d'en faciliter la compréhension, la réappropriation et l'adhésion des personnels,
- donner des repères (organigrammes, guides, chartes, accueil des nouveaux collaborateurs),
- développer la culture d'entreprise et le sens du collectif (accueil des agents, événementiels internes),
- accompagner le management,
- valoriser les agents à l'interne comme à l'externe avec la réédition, fin 2015, d'une nouvelle campagne des vœux aux habitants, mettant en scène des agents mais également à travers un film destiné à valoriser la diversité de nos métiers (diffusion interne et externe : https://www.dailymotion.com/video/x3gnw0j_la-ville-et-l-eurometropole-de-strasbourg-250-metiers-a-votre-service_news),
- accueillir des groupes externes au sein de notre collectivité,
- participer à l'acculturation numérique des agents et ébaucher les prémices d'une stratégie de marque employeur, en animant des conférences consacrées aux réseaux sociaux ouvertes à tous les agents (en collaboration avec la communication numérique) et en administrant quotidiennement la page entreprise LinkedIn de la collectivité.

4- Service éditions

Dans une logique de réduction des coûts et de mutualisation des compétences, l'équipe a commencé à contribuer, à partir du quatrième trimestre, à la rédaction du magazine interne Percussion (4 numéros/an) en plus de la rédaction des magazines externes (Strasbourg Magazine, 10 numéros/an ; Strasbourg Eurométropole le Mag' ; 5 numéros/an).

En collaboration avec le service de la Communication numérique, le service Editions a également lancé au quatrième trimestre les travaux de création d'un webmag sur le site Internet Strasbourg.eu. Cette démarche a permis la création de contenus informatifs spécifiquement dédiés au web et l'adaptation au support web de contenus pensés à l'origine pour les versions papier des magazines externes. Ce travail collaboratif se poursuivra et

montera en puissance courant 2016 dans la perspective de la refonte de la homepage de Strasbourg.eu, qui devra donner plus de visibilité aux actualités web produites par le service Editions et permettre la réalisation de différents formats : articles, diaporamas, vidéos, etc.

Enfin, deux réflexions ont été menées concernant Strasbourg Eurométropole le Mag' :

- l'une portant sur la différenciation par rapport à Strasbourg Magazine avec l'option pressentie de l'adoption d'une nouvelle maquette, sans doute au format 21x24 au lieu de 21x29,7, dans le cadre du renouvellement du marché pour la maquette et la mise en page des magazines qui prendra effet en janvier 2017,
- l'autre sur l'augmentation de la pagination, qui a abouti à la réalisation d'un numéro de 28 pages (au lieu de 24) pour le numéro d'avril-mai, avec la création de nouvelles rubriques (Grand Angle, Décryptage) qui permettent de mieux faire connaître aux lecteurs les compétences de l'Eurométropole de Strasbourg.

5- Communication numérique

5.1- L'amélioration continue du site www.strasbourg.eu

En 2015, le nombre de visites sur le site a passé la barre des 3 millions, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'utilisateurs a progressé de 24 %.

Principales fonctionnalités mises en place :

- affichage de l'occupation des piscines en temps réel
- moteur de recherche des activités sportives
- moteur de recherche du bureau de vote en fonction de l'adresse de résidence
- moteur de recherche des lieux (mairies de quartiers, équipements sportifs, musées...)
- mise en place d'un nouvel agenda en ligne

5.2- Campagne de promotion des services numériques

En octobre 2015, la communication externe en lien avec la communication numérique a initié une campagne d'affichage afin de promouvoir la richesse et la diversité de ces services numériques et de valoriser les bénéfices pour l'utilisateur. Le parti pris créatif retenu a été de mettre en scène « 24 heures de la vie d'un strasbourgeois » et de montrer différents moments d'une journée où des personnes utilisent les services numériques : réserver des places pour l'Orchestre philharmonique via la billetterie en ligne de la Boutique culture, calculer le meilleur itinéraire à vélo grâce à StrasMap, finaliser un exposé d'histoire en consultant les milliers de ressources du site des Archives, etc.

5.3- Création d'un portail vidéo www.videos.strasbourg.eu

En octobre 2015 a été lancé un portail vidéo qui regroupe un large panel de vidéos valorisant Strasbourg et son territoire produites par 5 partenaires (France 3 Alsace, StrasTV, Alsace 20,

Szenik, INA) ainsi que les productions propres de la collectivité. A son lancement, le portail comptait près de 500 vidéos.

5.4- Le développement et l'optimisation des sites dédiés

L'équipe de communication numérique a également travaillé à la création du nouveau site des archives municipales et communautaires lancé en octobre 2015.

Le site internet StrasMap (version web de l'application mobile) s'est enrichi de nouveaux thèmes : arbres remarquables, parcours Vitaboucle, spots wifi, parcours street art, circuits touristiques grande-île Unesco.

5.5- La production vidéo

Fin 2015, le compte officiel Dailymotion de la collectivité comptait 400 vidéos avec 1 million de vues. Il s'agit principalement de productions propres du service et de commandes externes. A noter que la retransmission en direct des conseils de l'Eurométropole a été mise en place en 2015 avec le même dispositif que le conseil municipal en 2009. Il est suivi en direct par une moyenne de 200 personnes.

5.6- La présence sur les réseaux sociaux

La présence sur les réseaux sociaux a progressé. Ainsi la page Facebook officielle, créée en 2009, comptait 61.200 fans fin décembre 2015 (7ème ville française), soit une augmentation de 70%. Le fil Twitter, créé en 2009, dénombrait 43.100 followers (5ème ville française), soit une augmentation de 48 %. La collectivité dispose également d'un compte Instagram qui compte 3.500 abonnés fin 2015 (7e ville française). Elle est présente par ailleurs sur Tumblr et Soundcloud.

Le service de communication numérique coordonne par ailleurs une quinzaine de pages Facebook thématiques administrées directement par les services métiers : culture, démocratie locale, développement économique et attractivité. Il a notamment mis en place des formations à destination des personnes qui animent ces réseaux sociaux.

Direction des relations européennes et internationales

1- Eurodistrict et relations transfrontalières

1.1- Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

L'Eurométropole soutient le développement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, tant par l'octroi d'une contribution annuelle que par l'implication de ses agents (Directions « Finances et Programmation », « Ressources Humaines », « contrôle juridique », « Moyens Généraux » et DREI).

De nombreux projets transfrontaliers, portés par des acteurs associatifs ou institutionnels, ont ainsi pu être soutenus en 2015 : Semaine de l'entrepreneur européen ; soutien à StartHop ; Marathon photo transfrontalier ; exposition Tomi Ungerer Marianne & Germania. Par ailleurs, de nombreuses manifestations sportives récurrentes ont pu, à l'instar des années précédentes, bénéficier d'un cofinancement de l'Eurodistrict : marathon transfrontalier, Kilomètre solidarité, triathlon transfrontalier, championnat d'athlétisme...

L'élargissement géographique de l'Eurodistrict est effectif depuis le 1^{er} janvier 2015. Les communautés de communes de Benfeld et environs, d'Erstein et du Rhin (Rhinou) ont officiellement adhéré au GECT. L'Etat français est également membre à part entière du groupement depuis cette date.

1.2- Relations transfrontalières au sein du Rhin Supérieur

1.2.1- Strasbourg-Kehl

Une étape symbolique pour le projet de tram a été franchie le 18 décembre 2015 avec la jonction entre les deux tabliers du futur pont sur le Rhin.

1.2.2- Structures transfrontalières

INFOBEST Kehl-Strasbourg

L'Eurométropole a reconduit son soutien à l'instance INFOBEST qui dispense des renseignements gratuits sur les questions de mobilité professionnelle et résidentielle à l'intention des particuliers, des entreprises et des administrations sur un périmètre correspondant à celui de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. La collectivité a par ailleurs accueilli en mai 2015 plusieurs permanences sur les questions des retraites allemandes organisées par le réseau des INFOBEST du Rhin Supérieur.

Euro-Institut

L'Eurométropole est aussi membre fondateur de l'Euro-Institut pour la coopération transfrontalière basé à Kehl. Il intervient dans les champs de la formation continue et du conseil à destination principalement des administrations du Rhin Supérieur. Ses formations ont accueilli en 2015 plusieurs agents de l'Eurométropole soucieux de mieux appréhender le système politico-administratif du pays voisin et le fonctionnement de la coopération.

Centre européen de la consommation

En plus de 20 ans, cette structure s'est imposée comme un organisme de référence en Europe tant en matière d'information et de conseil aux consommateurs que de règlement à l'amiable

des litiges transfrontaliers. Elle est devenue un acteur indispensable au service du consommateur européen, notamment dans des domaines aussi stratégiques que le commerce électronique, les transports et le tourisme. Preuve de ce succès, le CEC a réceptionné en 2015 près de 80.000 sollicitations. Son taux de résolution des litiges à l'amiable est de 78 %.

2- Strasbourg, capitale européenne

L'Eurométropole de Strasbourg soutient financièrement le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (70.000 €) installé au sein du Lieu d'Europe depuis 2014.

L'Eurométropole de Strasbourg a co-organisé avec le Bureau Alsace Europe le 35^{ème} Observatoire Alsace Europe qui s'est tenu à Strasbourg en octobre, sur le thème « Think european, act local : l'Europe et la lutte contre le changement climatique en Alsace ». Organisé à quelques jours de la COP21, il a réuni une soixantaine de participants qui ont proposé, dans le cadre d'un world café, de nombreuses actions concrètes en faveur du climat.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est également associé aux réflexions en cours sur l'avenir du Bureau Alsace Europe dans la nouvelle grande région.

3- Les actions de coopération internationale

3.1- Partenariat avec Jacmel, Haïti

L'année 2015 a permis de poursuivre les échanges engagés avec le SGCPJ (Service de Gestion des Centres Préscolaires de Jacmel) sur l'appui au fonctionnement et à la gestion de cette structure, en association étroite avec l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement) et le service Petite enfance de la ville de Strasbourg.

L'Eurométropole a par ailleurs continué à développer des actions de partenariat avec l'école de musique de Jacmel : un professeur de saxophone a participé en juillet 2015 au camp d'été organisé chaque année à Jacmel et un moniteur de tuba a passé deux mois à Strasbourg à l'automne pour bénéficier d'une formation pédagogique et musicale au Conservatoire de Strasbourg et dans les écoles de musique de Strasbourg.

3.2- Partenariat avec la communauté urbaine de Douala, Cameroun

Lancement du projet de drainage pluvial de Douala (47 km de drains pluviaux – 140M€) démarré en mai : ce projet s'est traduit par une implication importante d'agents des services de l'assainissement et géomatique et connaissance du territoire. Cette démarche a été croisée avec d'autres projets en cours de lancement : latrines publiques et privées-assainissement individuel - piloté par la Banque mondiale, projet d'assainissement collectif (stations d'épuration) qui sera conduit par un consortium chinois.

Depuis le lancement du projet, le service Géomatique a apporté un appui à distance au lancement des travaux de cartographie aérienne (orthophotographie).